



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

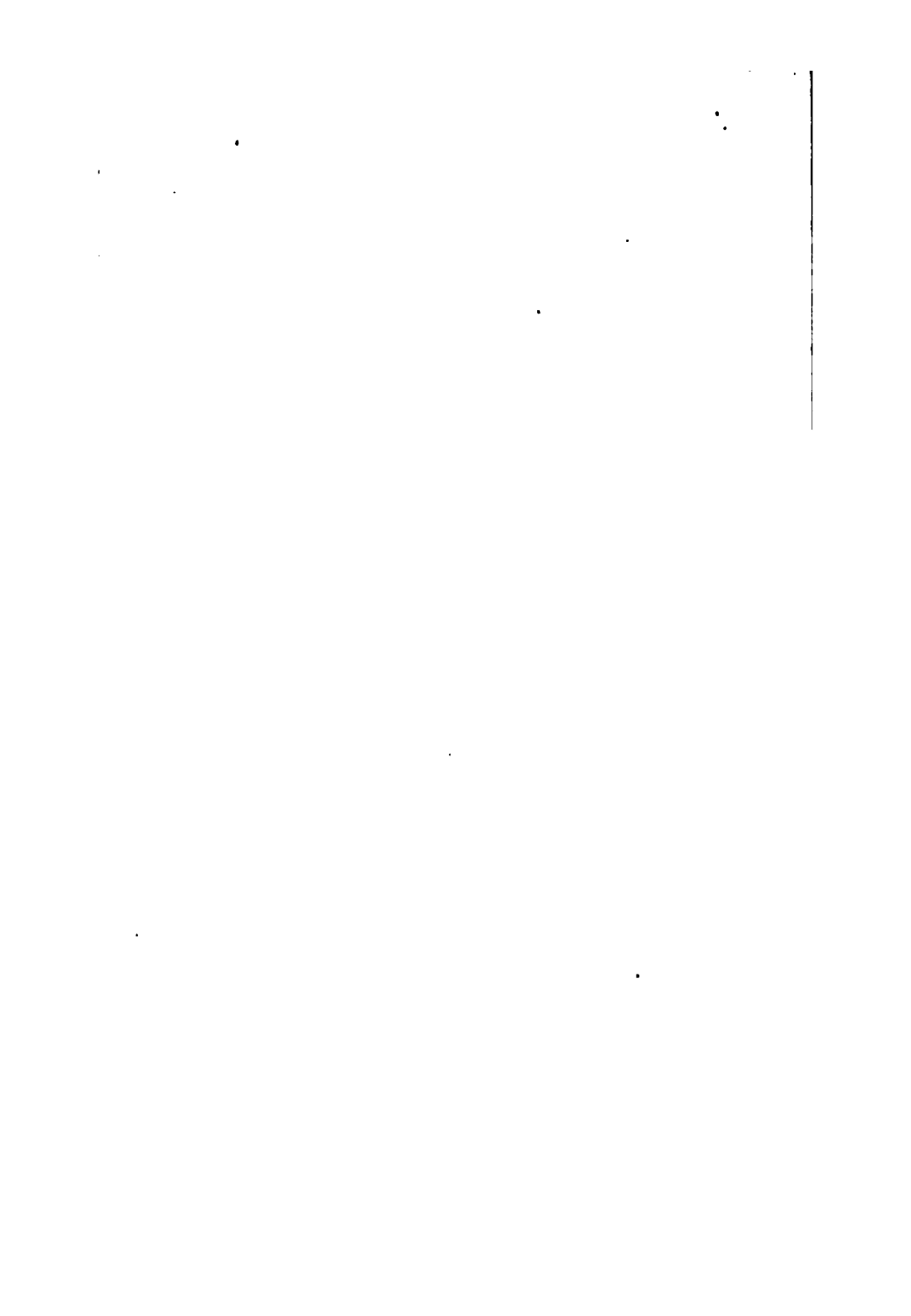
Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>





600077825X





Vertical line on the right side of the page.

1

.

.

.

.

1

HISTOIRE

POLITIQUE

DES PAPES

PARIS. — TYP. COSSON ET C^{IE}, RUE DU FOUR-SAINT-GERMAIN, 43.

HISTOIRE
POLITIQUE
DES PAPES

PAR

P. LANFREY

PARIS

CHARLES HINGRAY, LIBRAIRE-ÉDITEUR

20, RUE DES MARAIS-ST-GERMAIN

E. Dentu, Palais-Royal, 13, galerie d'Orléans

A LEIPZIG, CHEZ ALPHONSE DÜRR

1860

- Tous droits réservés -

246. c. 24.



AVANT-PROPOS

L'auteur de ce livre suppose admises deux propositions qui risquent fort de ne plus passer pour téméraires.

La première, c'est que, dans le débat soulevé au sujet du pape, il s'agit d'une institution et non d'un homme, d'une question de politique et d'histoire et non d'un article de foi ou d'un lieu commun littéraire, des intérêts de l'Italie et non des convenances particulières de telle ou telle coterie des salons de Paris.

La seconde, c'est que les nations catholiques, qui professent une religion fondée sur le principe de la charité universelle, n'ont pas le droit d'exiger d'un

peuple qu'il sacrifie son indépendance et sa nationalité dans le seul but d'entretenir une institution dont aucune d'elles ne voudrait à ce prix.

L'esprit de parti, la foi, le dilettantisme, sont également incompétents pour juger ce procès. C'est au nom du droit et de l'histoire que la papauté temporelle doit être absoute ou condamnée.

P. L.

HISTOIRE POLITIQUE

DES PAPES

I

ORIGINE DE LA PAPAUTÉ ET PREMIÈRE FORME DU POUVOIR TEMPOREL.

Le christianisme naissant fut une république spirituelle. Il n'avait ni chef suprême, ni bras séculier, ni pouvoir temporel. Tel est peut-être de tous ses principes celui qui contribua le plus puissamment à cette fortune si rapide qu'on a longtemps cru ne pouvoir expliquer que par les miracles. Il offrit dans une société livrée à la force matérielle l'image d'une autorité toute morale ; il se déclara indépendant de tout système politique, à une époque où les nations étouffaient dans le cercle inflexible de l'organisation romaine ; sa cause était gagnée d'avance par ce seul contraste. Son succès ainsi interprété peut se passer

de l'hypothèse des miracles ; il confirme les grandes lois de l'histoire au lieu de les contredire, et il honore mille fois plus la nature humaine que ces coups d'État que la crédulité prête à la Providence, sans se douter qu'elle accuse sa sagesse en voulant glorifier sa puissance. On ne doit pas craindre de toucher à la légende lorsque la légende diminue l'humanité.

Au moment où apparut avec le christianisme primitif le dogme de la liberté spirituelle, Rome n'avait pas seulement dépouillé les peuples de tout ce qui constituait leurs traditions et leur nationalité, elle leur avait pris jusqu'à leurs dieux, emmenés captifs dans ses temples. En échange elle leur avait donné ses Césars à adorer. On sait que, par une singulière et significative analogie, les Romains retrouvaient dans leur religion le principe de conquête renfermé dans leur politique, et confisquaient à la fois les dieux et les royaumes. Une fois le monde conquis et les dieux vaincus, Rome se fit diviniser elle-même dans la personne de ses maîtres. Le culte grossier des empereurs succédait lui-même à l'ère de décadence où le polythéisme vieilli avait renié son propre symbolisme pour la plate et banale interprétation d'Evhémère. Les dieux n'étant plus aux yeux des sages que des rois divinisés après leur mort, un empereur romain pouvait bien être divinisé de son vivant. Ainsi, ce n'était pas assez que les peuples fussent esclaves, il fallait qu'ils adorassent leur servitude.

C'est vainement que, pour les intéresser à sa conservation et tromper jusqu'à la conspiration des souvenirs, on avait graduellement étendu le droit de cité presque aussi loin que la conquête elle-même. Ils ne pouvaient pas plus reconnaître leur patrie dans la formidable centralisation qui les avait attirés pour les dévorer, que leurs dieux dans les vains simulacres enchaînés au Panthéon. L'unique résultat de ces mesures fut d'affaiblir la seule personnalité énergique qui restât dans l'Empire, celle de Rome elle-même ; en sorte qu'une organisation toute mécanique, et obligée par son extension indéfinie à une concentration toujours plus étroite, survivait seule à l'âme absente. C'est par cette loi de son développement que ce pouvoir monstrueux en était arrivé à usurper jusqu'au ciel lui-même, ce dernier refuge des vaincus.

Ainsi s'explique l'immense attraction qu'exerça la doctrine qui rendait aux opprimés une patrie et un Dieu placés au-dessus des atteintes de la brutalité, et qui, par la bouche de Paul, proclamait l'égalité entre les vainqueurs et les vaincus, entre le maître et l'esclave, entre l'homme et la femme, entre le juif et le gentil. La pureté de quelques autres préceptes de la foi chrétienne ne put sans doute manquer de briller d'un incomparable éclat auprès de la corruption où était tombée la société antique, mais aucun d'eux n'eut une influence aussi décisive que cette revendication inattendue des droits de la per-

sonnalité méconnue. Le christianisme fut avant tout un cri de liberté, une formule d'affranchissement, un immense effort de l'esprit humain pour échapper au règne de la force. Il eut pour complices toutes les nationalités opprimées.

Si l'on ajoute à ce trait prédominant le caractère d'universalité par lequel il se distingue d'une manière si frappante soit du judaïsme, auquel il fit d'ailleurs de si nombreux emprunts qu'on le considéra longtemps comme une secte juive, soit des autres religions de l'antiquité, qui étaient éminemment exclusives, nationales, faites à l'image et à l'usage d'un seul peuple ; si on leur compare la simplicité de ses dogmes et de ses cérémonies, la liberté de son orthodoxie, qui firent croire d'abord qu'il était une philosophie et non un culte, ainsi que ses ennemis le lui reprochèrent longtemps, on s'aperçoit qu'on a dans le christianisme tel qu'il se manifeste dans sa forme primitive et spontanée l'antithèse la plus complète qui se puisse imaginer de la légalité romaine. Et c'est par cette opposition qu'il s'empare du monde.

Opposition d'autant plus absolue qu'elle n'a rien d'agressif ni d'hostile. Par sa soumission si résignée aux puissances terrestres, le christianisme primitif ne fait que marquer plus fortement l'abîme qui les sépare de lui. Ils vivent dans deux sphères tellement étrangères l'une à l'autre, qu'il ne suppose pas qu'il puisse avoir un point de contact avec elles. Mais s'il leur abandonne si volontiers le corps, c'est

qu'il entend garder l'âme tout entière. Sa principale force consiste à n'avoir rien qui leur ressemble ; car c'est par cette essence toute spirituelle qu'il échappe aux prises de ses puissants ennemis.

C'est donc par sa nature même que l'Église chrétienne des deux premiers siècles exclut toute idée d'une autorité politique. Dans cet âge d'inspiration, de spontanéité et de désintéressement, elle n'a encore ni gouvernement, ni temples, ni rites, et on distingue à peine en elle les premiers éléments de sa hiérarchie. Minutius Felix, dans son apologie, lui en fait avec raison un titre de gloire : « Le temple du vrai Dieu, dit-il, c'est l'univers ; son image, c'est l'homme ; et le sacrifice qui lui plaît ce sont les bonnes œuvres. » — Ne croirait-on pas entendre un de ces déistes qui, dix-sept siècles plus tard, devaient protester à leur tour contre une institution devenue si différente d'elle-même, que tous les ouvrages écrits pour sa défense pouvaient être rétorqués contre elle comme autant de blâmes.

La notion d'une autorité spirituelle personnifiée dans un seul homme, c'est-à-dire de la papauté elle-même, n'en est pas moins absente. On n'en trouve aucune trace dans l'œuvre des premiers apologistes. Le nom de pape s'y rencontre, il est vrai, mais il se donne indifféremment à tous les évêques. Après la mort des apôtres, l'autorité spirituelle appartient tout entière aux évêques élus par l'assemblée des fidèles, aux prêtres, aux diacres, aux interprètes des

Écritures qui ont pu connaître les premiers pasteurs et conserver leurs traditions. Les liens entre les diverses Églises sont entretenus par des instructions votées et rédigées en commun sous forme d'épîtres. Elles traitent le plus souvent des questions de morale.

Plus tard, lorsque le pouvoir épiscopal commence à se dégager des formes toutes démocratiques des premiers jours, ces rapports se multiplient et se régularisent. Les affaires qui intéressent l'Église sont réglées par des assemblées d'évêques. Ces petits conciles sont présidés le plus souvent par celui qui en a provoqué la réunion. Non-seulement les évêques de Rome ne s'attribuent aucune prééminence sur leurs collègues, mais on ne voit pas qu'ils y prétendent, et la meilleure preuve qu'ils ne possèdent pas dans cette première période les prérogatives qu'ils s'attribuèrent plus tard, c'est que toutes ces prérogatives y sont exercées par les conciles, qui administrent, gouvernent et règlent jusqu'aux moindres compétitions. L'intervention des papes fait si peu de bruit dans la chrétienté naissante, qu'on ne sait pas même si Clet et Anaclet furent deux personnes ou une seule, ni s'ils ont — ou s'ils a — régné après ou avant Clément. Quant à celui-ci, loin de s'arroger dans les actes qui restent de lui aucune autorité sur les autres Églises, il ne parle jamais en son propre nom, et se borne à exprimer les vœux et les sentiments de ses diocésains.

Qu'il y a loin des commencements si humbles et si grands de cette république chrétienne, où le plus influent était le plus saint, et où l'unité résultait non de la contrainte, mais de l'entente des cœurs, au spectacle qu'elle offre quelques siècles plus tard ; et qui la reconnaîtrait dans cette monarchie absolue où le clergé forme une classe privilégiée, séparée des fidèles ; où l'élection, détournée de son but, n'est plus qu'un choix arbitraire fait par le supérieur au profit d'un pouvoir unique et irresponsable ; où l'évêque de Rome, héritier de l'autorité des conciles, arbitre souverain des nations, prétend à la fois gouverner les consciences et distribuer les royaumes, régner sur l'âme et sur le corps, comme cet Empire romain contre lequel le christianisme était venu protester ? Sans doute, le chemin parcouru entre ces deux termes extrêmes n'est autre chose que le cercle dans lequel se meuvent d'ordinaire les institutions politiques, mais il semble que les sociétés religieuses, qui prétendent avoir un idéal absolu, devraient d'abord démontrer qu'elles ont échappé à cette instabilité. A quoi leur sert de posséder la règle du bien et du vrai, si elles se montrent soumises à la même fatalité que les entreprises inspirées par l'ambition ?

On voit par là combien la papauté, que des théories intéressées ou une critique peu éclairée ont présentée comme une institution née avec le christianisme et formée de toutes pièces, fut au contraire une création lente et successive. On voit aussi quelle espèce d'é-

volution elle représente dans l'idée chrétienne. Elle se développa dans son sein, de même à peu près que le germe du pouvoir absolu se forme et grandit au sein des démocraties. L'autorité spirituelle apparut d'abord, puis la discipline, la gestion des intérêts, le gouvernement; les prétentions temporelles se montrèrent ensuite, puis enfin le rêve de la monarchie universelle.

Les conciles furent les premiers à profiter de cette tendance, et la favorisèrent en haine des divisions qui commençaient à troubler l'Église. Mais dans ces siècles d'enthousiasme et de sincérité, les fidèles eussent repoussé comme une impiété le moyen brutal qu'on choisit plus tard pour trancher les difficultés au lieu de les résoudre. Attribuer l'infailibilité aux conciles leur eût paru un acte d'idolâtrie, à plus forte raison eussent-ils reculé devant l'idée de remettre une telle arme aux mains d'un seul homme. L'autorité pontificale n'est pas même mentionnée dans les apologies de Justin, de Minutius Felix, de saint Irénée, de Clément d'Alexandrie, ouvrages où toutes les questions qui intéressent l'Église sont traitées avec une grande abondance de détails. Le mot Église romaine qui s'y rencontre quelquefois n'y est jamais pris que dans l'acception de diocèse de Rome. C'est dans les derniers livres de Tertullien que les prétentions de l'évêque de Rome à un titre honorifique plutôt qu'à une primauté effective font pour la première fois leur apparition, mais il n'en parle que

pour les tourner en ridicule. De même on chercherait vainement de quoi les justifier dans les nombreux écrits d'Origène. Avec saint Cyprien, on s'aperçoit que la prérogative papale a gagné du terrain grâce aux déchirements qui font une loi de la discipline et de l'unité. Cyrien s'adresse à l'évêque de Rome comme au chef « de l'Église principale, source de l'unité sacerdotale, » mais il l'appelle son « collègue, » et le pape Étienne, ayant voulu prononcer en dernier ressort entre lui et son compétiteur au siège de Carthage, il se moque à son tour des prétentions de l'évêque des évêques. « Je suis indigné, lui écrit à ce sujet saint Firmilien, de la folle arrogance de l'évêque de Rome, qui prétend avoir hérité son évêché de l'apôtre Pierre. »

Malgré ces répugnances des caractères les plus purs et les plus indépendants dont s'honorait l'Église chrétienne, le mouvement qui tendait à concentrer une grande autorité entre les mains d'un seul homme était secondé par tant de causes qu'il devait prévaloir tôt ou tard. Et cette concentration une fois décidée par l'extension de ses conquêtes, par les schismes sans cesse renaissants, par la persécution, par l'habitude invétérée de donner à la loi une personnification visible et vivante, par la lassitude qui fait les dictatures, il y avait une grande raison pour qu'elle s'accomplît au profit des évêques de Rome : c'était l'unique, l'incomparable situation de leur diocèse.

Les regards du monde entier étaient encore tour-

nés vers Rome, et Rome devenant chrétienne, il était naturel qu'il s'habituaît à y chercher la règle des consciences, comme depuis si longtemps il y trouvait celle des intérêts. La pensée de calquer l'empire spirituel sur celui des Césars devait donc s'offrir d'elle-même à des esprits encore mal émancipés de leur longue servitude, et elle souriait également aux politiques, comme un moyen facile d'utiliser une organisation toute faite et de frapper vivement les imaginations en empruntant un reflet de la grandeur romaine. L'Église eut donc sa capitale et son César comme l'Empire, et la division des provinces ecclésiastiques se fit sur le modèle des provinces impériales.

De leur côté, les empereurs ne pouvaient manquer d'être frappés de la prodigieuse prospérité de l'établissement qu'ils avaient voulu détruire, et plus encore de l'aisance avec laquelle ils l'adaptèrent au cadre de leur propre gouvernement. Les deux institutions étaient, en effet, comme superposées, et, d'imitation en imitation, en étaient venues à posséder un mécanisme presque identique. N'ayant pu s'anéantir l'une l'autre, après des luttes interminables, possédant désormais beaucoup de points de contact et d'intérêts communs, il était impossible qu'à un moment donné il ne vînt pas à l'esprit de leurs chefs de s'allier pour se prêter un mutuel appui. N'ayant pu vaincre le César spirituel, l'empereur devait, tôt ou tard, lui tendre la main. C'est ce qui arriva sous Constantin.

Le pacte fut donc signé, mais avec une arrière-pensée de chacun des contractants de l'exploiter tout entier à son profit. L'Empire et l'Église, malgré la similitude artificielle de leurs formes, étaient deux forces trop contraires d'esprit, d'origine et de tendance, pour former une alliance solide et durable. Il y avait dans le christianisme, et en dehors de sa hiérarchie, trop d'éléments d'indépendance et de moralité, pour qu'il pût vivre longtemps en bonne intelligence avec ce pouvoir brutal, fils de la décadence du polythéisme.

Ainsi fut enfantée la Rome spirituelle, et la démocratie chrétienne transformée en une monarchie qui devait tendre désormais sans cesse à se rendre absolue. On aurait grand tort d'assimiler de tous points le pouvoir des papes sur l'Église à celui des Césars sur l'Empire, mais la marche à suivre était tracée et le modèle trouvé. Alors apparaît la première forme du pouvoir temporel. L'Église devient propriétaire et envahit les magistratures. La donation de Constantin est une fable qu'un sophiste effronté pourrait seul défendre aujourd'hui; mais elle n'a d'autre tort que de faire naître en un jour une œuvre essentiellement successive, de placer le développement tout entier dans ce qui n'était que le germe.

Les conséquences de ce mariage mystique de l'Église avec l'Empire romain ne se firent pas attendre. Elles se déroulent avec une merveilleuse clarté, et jamais enseignement ne fut plus éloquent. Tous les

signes de caducité qui se manifestaient dans l'Empire se reproduisent aussitôt dans l'Église, jusqu'au mouvement de dislocation qui avait amené le partage de la domination impériale. L'Orient commence dès lors à se séparer de l'Occident, au point de vue religieux comme au point de vue politique. L'Église persécute au nom de l'unité, comme avait fait l'Empire. Elle refuse à ses ennemis la tolérance qu'elle a si longtemps invoquée pour elle-même. Elle ferme leurs temples et s'enrichit de leurs dépouilles. Elle répète contre les sectes dissidentes la guerre implacable que Rome avait faite aux nationalités. Les disputes théologiques, jusque-là inoffensives, ensanglantent les cités. Comme l'Empire, l'Église a ses prétoriens qui mettent la tiare aux enchères, élèvent pape contre pape, évêque contre évêque, concile contre concile. Ce n'est pas tout. Il faut payer aux empereurs le prix de leur protection, en attendant qu'on cherche à usurper leur autorité. Dure et humiliante rançon ! On voit un homme chargé de crimes comme Constantin, couvert du sang de son frère, de son fils et de sa femme, recevoir l'encens en qualité d'*évêque extérieur* dans les basiliques chrétiennes, et se faire adorer en qualité de César dans les derniers temples du polythéisme. Sans même avoir été baptisé, il dépose des évêques, prononce en dernier ressort sur leurs différends, assemble et préside des conciles, décide des questions de dogme selon les inspirations de son impatience ou de son caprice, et, pour dernier scandale, il est

mis au nombre des bienheureux. Ses successeurs conservent et exercent tous ces privilèges. Enfin, la faveur impériale fait en quelques mois ce que les persécutions les plus atroces n'avaient pu faire dans le cours de tant d'années : un pape renégat et un concile parjure.

En même temps les mœurs et les caractères s'avilissaient, une interprétation grossière ou puérilement subtile et raffinée se substituait aux libres controverses des premiers apologistes. Les formules, les pratiques superstitieuses, les mots d'ordre remplaçaient la foi ; la morale était délaissée pour le dogme ; les lieux de réunion des fidèles, qui n'étaient d'abord que des espèces d'écoles où l'on s'instruisait par la lecture des Écritures, et où, selon l'attestation de Lactance et d'Origène, on avait proscrit sévèrement les statues, les images et l'encens, se transformaient en superbes basiliques où s'étaient des cérémonies empruntées aux cultes païens, mélange d'appareil et de mystère habilement combiné pour frapper les imaginations.

Tels furent les premiers fruits de la révolution qui venait de s'accomplir dans l'Église. La valeur de cette transformation put dès lors être jugée par ces résultats, auxquels l'expérience des siècles est venue ajouter une confirmation éclatante. Tout ce que l'Église avait gagné en unité et en puissance politique, elle l'avait perdu en autorité morale. La vitalité que le christianisme portait en lui-même, celle qu'allait

lui apporter l'adoption du monde barbare, le sauvèrent sans doute de la décadence prématurée à laquelle il semblait condamné; mais il garda l'élément nouveau que lui avait légué le paganisme expirant. Une forme de gouvernement inspirée par l'absolutisme le plus brutal qui fut jamais s'imposa à une institution qui avait eu pour principe et pour but la liberté, et la dénomination païenne resta attachée comme une ironie au fronton de l'édifice chrétien : *Pontifex maximus!*

II

DU RÔLE POLITIQUE DES PAPES A L'ÉPOQUE DE L'INVASION DES BARBARES.

Si tristes qu'aient été les conséquences de l'alliance de l'Église et de l'Empire au point de vue des grands intérêts de la civilisation et du développement ultérieur du christianisme, ce serait la marque d'un esprit étroit que de ne pas reconnaître le bien relatif qui en résulta d'abord pour les peuples soumis à la domination romaine. Elle scinda l'antique et formidable unité de l'État en y introduisant le principe salutaire de la séparation des deux pouvoirs spirituel et temporel jusque-là concentrés dans une seule main. On peut ajouter que le but de l'Église ne fut en cela que de s'affranchir des entraves de l'autorité impériale, et qu'elle s'efforça d'effacer la distinction à son profit aussitôt qu'elle put le tenter sans péril :

mais le bienfait n'en resta pas moins acquis à l'humanité. Cette association, qui fut une déchéance morale pour l'Église, fut aussi et grâce à elle un progrès pour l'Empire.

Mais malgré tout ce qu'il avait fait pour elle, elle ne pouvait que se montrer ingrate envers lui. Elle lui était trop supérieure par les lumières pour ne pas s'apercevoir qu'il ne voyait en elle qu'un simple instrument de gouvernement, et par le sentiment moral pour ne pas souffrir de la complicité forcée qu'une telle communauté lui imposait. Ayant sa part dans les honneurs, il fallait qu'elle l'eût dans les ignominies. Loin de gagner à cette solidarité la force et la stabilité qu'elle en avait attendues, elle recevait le contre-coup de toutes les secousses, chaque jour plus nombreuses, que recevait l'édifice romain. Après tous les édits par lesquels les empereurs avaient confirmé et augmenté les privilèges qu'elle tenait de Constantin, après l'Acte célèbre qui sous Théodose avait fait du christianisme la seule religion de l'État, le culte obligé des citoyens, après les conquêtes nouvelles qui avaient agrandi son domaine, étendu sa souveraineté spirituelle au delà des limites de l'Empire en lui soumettant des nations encore indomptées, il ne lui était que plus pénible de voir cette prospérité exposée à tant de hasards. L'Église ne pouvait se résigner à laisser l'indépendance de ses pontifes à la merci de ces Césars éphémères, d'autant moins disposés à respecter son autorité qu'eux-

mêmes voyaient la leur sans cesse livrée aux surprises et aux coups de main du premier occupant. Elle éprouvait combien étaient onéreux les services qu'elle avait acceptés d'eux et ne les comptait plus que par ses humiliations. Ils lui faisaient payer leurs bienfaits non-seulement par un contrôle incessant et intolérable exercé sur les questions les plus étrangères à leur compétence, mais par des prétentions en matière de dogme et de foi telles qu'on ne les reconnaissait pas encore au pape lui-même. En acceptant, dès le principe, par une complaisance intéressée, cette intervention des empereurs dans ses affaires intérieures, elle leur avait donné le droit de la considérer comme une réciprocité légitime, et elle avait perdu celui de s'en plaindre. On voyait ainsi, sous le règne même du principe de la distinction des deux pouvoirs, se produire sous leur forme la plus pernicieuse une grande partie des inconvénients qu'entraîne leur confusion.

N'osant rompre ses liens pour retourner à son indépendance première, dont elle n'était plus en état de supporter la fière austérité, l'Église ne pouvait attendre sa délivrance que d'une révolution qui placerait son pouvoir au-dessus de l'autorité des empereurs, ou du renversement définitif de l'Empire ; entreprise impraticable dans un cas, dangereuse dans l'autre. Quant à la constitution d'un domaine territorial indépendant, il n'y fallait pas songer tant qu'un César serait debout ; elle était trop incompa-

tible avec l'unité absolue qui formait le fond des traditions impériales. Ce n'est que par le plus invraisemblable anachronisme qu'on a pu prêter une telle ambition aux papes de cette époque. Ils n'en conçurent la première pensée qu'au milieu de la dissolution universelle qui suivit. Mais ce qui éclate visiblement chez eux vers les derniers jours de la décadence romaine, c'est l'impatience croissante avec laquelle ils supportent la tutelle des empereurs. On sent en eux les dépositaires et les représentants d'une institution qui a pour des siècles de vie en présence d'un fantôme couronné auquel on n'obéit plus que par habitude.

On est plus frappé encore de l'esprit politique et prévoyant qui anime le clergé. Dans toutes les provinces, dans toutes les cités, il remplit les magistratures importantes, il s'empare des fonctions municipales désertées par les citoyens comme un prétexte aux spoliations, souvent il occupe les préfetures elles-mêmes. Partout où il y a un *défenseur du peuple*, celui qui fait respecter ce dernier souvenir de la puissance tribunitienne est un évêque. En portant une loi pour attribuer aux évêques un droit de surveillance sur tous les fonctionnaires de l'Empire, Justinien ne fit que sanctionner une prérogative qu'ils exerçaient depuis longtemps. Pour donner à leur influence des racines plus profondes encore, ils surent l'introduire au sein des familles comme dans le cœur des cités. Ils demandèrent et obtinrent l'inspection des

tutelles et des curatelles. Ils furent chargés de protéger les intérêts des veuves et les droits des mineurs. Enfin, ils se rendirent aussi nécessaires que les autres magistrats paraissaient inutiles ou tyranniques, et ils eurent l'art de se faire confier toutes les fonctions bienfaisantes de l'administration, ne laissant à l'Empire que celles qui étaient oppressives ou impopulaires.

C'est à ce moment où l'Église, après avoir utilisé la protection de l'Empire, cherchait à s'affranchir des obligations compromettantes qu'elle avait contractées envers lui, que les barbares apparurent. Elle les salua comme des libérateurs. Bien qu'ils appartinsent pour la plupart à la communion arienne, elle ne vit en eux que des soldats armés pour son triomphe. L'Empire était une force usée, décrépite, arrivée au terme de ses développements, impossible à transformer ; il ne lui promettait plus rien ; les barbares au contraire lui apportaient un élément jeune, vivant, plein d'expansion, de fécondité et d'avenir. A Rome, l'expression de son contentement est contenue par la crainte d'aliéner le cœur des vaincus en insultant à leur défaite ; mais partout ailleurs c'est un long cri d'allégresse, et le jour où Rome succombe devant Alaric, tout l'univers chrétien applaudit. On retrouve là à la fois la haine mal éteinte du chrétien contre le vieux temple du polythéisme, et le ressentiment des nationalités opprimées qui avait fait le premier succès du christianisme chez les peuples conquis. Mes-

sagers de justice pour les uns et de vengeance pour les autres, les barbares furent les bienvenus. « Elle est donc prise à son tour, s'écrie saint Jérôme, celle qui prit tout l'univers ! »

La chute de l'Empire d'Occident ne laissa debout en Italie, comme force organisée et agissante, que le pouvoir de la papauté, centre et personnification de l'Église. C'était le seul que l'invasion eût respecté. C'était le seul qui eût un caractère de permanence au milieu des fragiles établissements de la conquête qui se détruisaient les uns les autres comme le flot chasse le flot. Rien ne durait plus, excepté lui. Tel qu'il était alors, indéfini, désarmé, sans attributions précises, seul debout au milieu des ruines, il avait toute la majesté d'une puissance morale. Toujours actif, toujours dévoué, entouré d'un prestige qui frappait jusqu'aux conquérants, les peuples le voyaient sans cesse s'interposer comme médiateur entre la victoire et les vaincus. Attila avait respectueusement reculé devant lui, Alaric et Genséric traitèrent avec lui. Une immense popularité, mêlée de crainte et de vénération, fut sa récompense, et lorsque Odoacre, le chef des Hérules, fonda son royaume d'Italie, s'il laissa subsister une république romaine au centre de ses provinces, ce n'est pas devant un fantôme classique qu'il s'arrêta, c'est devant la ville sacrée où résidait le représentant de la foi chrétienne.

Cette répugnance à demi superstitieuse d'un barbare hérétique à violer l'asile du chef de l'Église

d'Occident présenta à l'esprit des papes la première idée d'un domaine temporel indépendant, en même temps qu'il leur offrit l'occasion d'en poser les premières assises. Ce que la conquête n'osait leur prendre, n'avaient-ils pas le droit de se l'attribuer? Pouvaient-ils se considérer comme les sujets de la petite municipalité romaine, ou de l'Empire grec qu'ils avaient contribué à chasser de l'Italie, et qui semblait avoir renoncé à la reprendre?

C'est à ce moment que la pensée de s'approprier cette domination commence à se faire jour dans leurs actes. Ils ont aperçu le moyen d'échapper à la tutelle des pouvoirs politiques, ils ne l'abandonneront plus. Dès lors leur conduite n'a plus qu'un but, c'est d'empêcher à tout prix qu'aucun royaume puissant ne parvienne à s'établir en Italie, parce qu'il recommencerait leur dépendance. Cette première inspiration, qui donne le sens de la politique qu'ils n'ont jamais cessé de suivre jusqu'à nos jours, eut une influence incalculable sur les destinées italiennes.

Le royaume des Goths succède à celui des Hérules; les papes le favorisent tant qu'il ne leur porte aucun ombrage; mais aussitôt qu'il devient trop fort, ils le battent en brèche, en excitant contre lui le sentiment national et la république fédérative dont ils sont les tribuns. Ces forces ne suffisent pas, ils appellent à leur secours ces mêmes empereurs d'Orient dont ils ont favorisé l'expulsion, allant au plus pressé sans s'embarrasser de la guerre qu'ils devront recom-

mencer contre eux le lendemain de la victoire, et préférant ces maîtres faibles et lointains à une domination doublement menaçante par sa force et sa proximité. Les Lombards viennent ensuite, ils les combattrent par des moyens analogues, et le jour où ils se sentiraient insuffisants, ils iront leur chercher des ennemis au delà des Alpes. Du sein de la ville libre qui sert de berceau à leur pouvoir naissant, ils déchaîneront un perpétuel orage, parce que dans l'orage seulement ils trouvent leur sûreté. Pour qu'ils puissent grandir, il faut que tout diminue et s'affaiblisse autour d'eux.

Ainsi ils détruisent les unes par les autres toutes les dominations qui peuvent leur faire obstacle, et ils déploient dans cette œuvre une patience et une habileté qu'on serait tenté d'admirer, si elles ne produisaient pas de si grands maux et si elles profitaient à une meilleure cause. Ici se révèle déjà l'infirmité qui pendant tant de siècles doit être la fatalité de l'Italie. Ces dominations successives qui se présentent à elle, et qu'à aucun prix les papes ne veulent lui laisser adopter, ce n'est plus la servitude qu'elles lui apportent, mais la nationalité. C'est par des dominations de ce genre que se constituent dans toute l'Europe les nations modernes. Odoacre, le grand Théodoric, Luitprand lui-même, sont tout gagnés d'avance à la civilisation italienne. Ils ne demandent qu'à la servir en la rajeunissant, à lui donner une épée. La papauté ne veut voir s'élever aucune grande puis-

sance autour d'elle, il faut qu'ils périssent. Ces fusions de races qui, en France, en Espagne, en Angleterre, forment de nouveaux peuples plus fortement trempés par ce mélange même, et préparent ainsi l'unité qui assurera leur indépendance, les papes les rendent impossibles en Italie en leur substituant une extermination sans cesse renaissante, une irréfrénable mobilité. Aussitôt qu'ils voient apparaître un commencement d'unité, un centre, un point de ralliement, un pouvoir national, un élément de stabilité, qui promettent à l'Italie une défense, une individualité, la libre possession d'elle-même, ils appellent l'étranger pour les détruire.

Alors même qu'il n'est encore qu'un projet, leur pouvoir politique porte déjà, grâce aux tendances qui le préparent, tous les fruits qu'on lui verra produire plus tard. Il condamne l'Italie à n'avoir pas de nationalité, et, par une conséquence inévitable, à ne pas connaître l'indépendance. On a dit que les papes lui avaient apporté en échange la royauté spirituelle qu'ils possédaient sur le monde; compensation illusoire, puisqu'ils commencèrent à perdre leur autorité morale du jour où ils acquirent une souveraineté politique; sacrifice inutile, puisque l'Église avait pu se passer de tout pouvoir temporel pendant les siècles les plus difficiles et les plus glorieux de son existence.



III

LA DONATION DE PEPIN ET LE PACTE DE CHARLEMAGNE.

Au commencement de la plupart des pouvoirs, on rencontre une usurpation, et cependant, lorsqu'ils sont attaqués, ils en appellent tous à la légitimité de leur origine. Ils étalent avec ostentation leurs titres falsifiés, mais jamais il ne leur vient à l'esprit de répondre : Jugez-moi d'après mes œuvres. Ce n'est point leur durée qu'ils invoquent pour leur justification, puisqu'ils la suppriment en quelque sorte en remontant à la source dont ils émanent ; ce ne sont pas non plus leurs bienfaits, qu'on est d'autant plus excusable de ne pas se rappeler, qu'eux-mêmes semblent n'en avoir pas conservé la mémoire ; c'est une possession régulière, légale, fondée sur l'apparence d'un droit. Il semble qu'ils puissent échapper

à toutes les revendications de la justice s'ils peuvent montrer un seul instant sa main étendue sur leur berceau.

On conçoit ces préoccupations chez les pouvoirs fondés sur la fiction de l'hérédité. La pureté du droit réside ici tout entière dans celle de la transmission, et le dernier venu d'une race royale ne possède d'autres titres que ceux qu'il tient de son premier auteur. Mais chez un pouvoir si longtemps fondé sur l'assentiment du peuple et dont la nature exclut jusqu'à l'idée de la solidarité héréditaire, cette défense est un faux calcul qui ne s'explique que par les difficultés d'une situation désespérée. Si l'on renonce à la thèse spécieuse du consentement universel, c'est qu'on a la conscience intime de ne plus le posséder, et qu'on sait bien que celui d'aujourd'hui serait retourné avec avantage contre celui d'hier ; si l'on ne plaide plus la circonstance atténuante des services rendus, c'est qu'on n'ignore pas que ces services se sont changés en calamités.

L'histoire ne saurait cependant, sans une souveraine injustice, réduire ce débat à une question de légalité. C'est à elle à faire valoir les titres qu'on oublie, mais aussi à rendre leur vraie signification à ceux qu'on dénature. La longue existence de la papauté serait une énigme et une honte pour le genre humain, si elle n'avait à invoquer des titres plus sérieux, plus méritoires et plus dignes de confiance que les donations fausses ou suspectes que des apologistes

maladroits font seules valoir aujourd'hui. On doit la juger avant tout sur l'ensemble de ses actes, sur son rôle dans la civilisation, sur son influence en Europe et spécialement en Italie, et non sur les inventions assez mesquines des continuateurs des fausses Décrétales. Toutefois, en raison même de l'importance qu'elle a attachée à la légitimité des origines de la souveraineté temporelle, à toutes les époques où elle l'a vue menacée ou compromise, on ne peut se dispenser de les soumettre à une critique attentive. Dans cette question préjudicielle est d'ailleurs cachée à côté du principe de son pouvoir politique la source beaucoup plus importante et en général trop peu remarquée de ses prétentions sur l'Empire.

Nous avons vu comment l'idée d'une souveraineté temporelle indépendante avait dû être suggérée aux pontifes romains à la fois comme le moyen le plus expéditif, sinon le plus légitime, de protéger leur autorité morale au milieu des bouleversements et du chaos des invasions, et comme un fait reconnu pour ainsi dire par l'imagination populaire avant même d'exister. En s'inclinant par avance devant ce pouvoir encore idéal, les peuples le leur désignaient et les sollicitaient de s'en emparer. Deux sortes d'obstacles s'opposaient pourtant à la réalisation immédiate d'un tel projet. C'était d'une part la suzeraineté restaurée à Rome et dans les provinces de l'Exarchat au profit de l'Empire grec, suzeraineté presque nulle il est vrai, comme fait, mais intacte comme droit, et, d'une autre,

les efforts persévérants des rois barbares pour faire de l'Italie une nation forte et homogène centralisée sous une seule domination. Les papes adoptèrent pour tactique de combattre les Grecs par les barbares et les barbares par les Grecs. Quant à eux, ils trouvèrent un point d'appui dans l'Italie elle-même. Elle leur fournissait de son propre fonds une force en quelque sorte personnelle dont ils surent tirer parti avec une rare habileté.

Cet allié était le vieux sentiment national et républicain resté très-vif chez les Romains, surexcité plutôt qu'affaibli par leurs humiliations, et auquel se mêlait un regret vague mais persistant des traditions impériales et de la grandeur perdue. Les Romains étaient déjà ce peuple indiscipliné et incompréhensible, bizarre compromis entre l'ancienne ambition et l'impuissance nouvelle, qui, toujours fidèle et jamais soumis, à la fois positif et chimérique, durant tout le moyen âge les servit et leur fit la guerre, les adora et les maudit, les exalta en les détestant, vit tour à tour en eux, tantôt avec idolâtrie et tantôt avec horreur, les continuateurs de la gloire romaine et les alliés des barbares, sans pouvoir jamais ni démêler le sens de leurs contradictions, ni les aimer, ni se détacher d'eux d'une manière définitive.

Une fois les Hérules exterminés, une fois le royaume des Goths et l'ouvrage du grand Théodoric anéantis, une fois l'empereur grec réduit à une puissance nominale, tout l'effort des papes se tourna contre les

Lombards, qui avaient recueilli leur succession. C'est sous leur domination de deux cents ans que se fit le plus long et le plus obstiné travail qui ait peut-être jamais été entrepris pour fonder une nationalité italienne, car c'est en réalité pour elle seule qu'ils travaillaient en cherchant à consolider leur établissement. Il n'est guère permis de douter qu'ils n'y fussent parvenus, sans l'opposition invincible qu'ils rencontrèrent chez les souverains pontifes.

Du reste, il est facile d'apercevoir, sous les malédictions dont la mémoire de ce peuple a été chargée par les écrivains ecclésiastiques, les qualités qui semblaient le prédestiner à ce rôle. Aussi énergique, aussi aventureux que les autres races barbares, il était plus souple, plus humain, plus accessible à la civilisation. En peu d'années on avait vu ses mœurs s'adoucir, et il s'était promptement assimilé à la population indigène. Arien de croyance, il avait embrassé la foi catholique pour favoriser ce mélange du sang et des intérêts par la solidarité des opinions religieuses. Il montrait d'ailleurs une rare intelligence des conditions politiques et militaires de l'Italie. Il s'était établi au pied des Alpes comme une sentinelle avancée pour garder la Péninsule contre les invasions. Il soutenait cette défense naturelle par une ligne de forteresses qui dominaient tous les défilés de ces montagnes. Ce rempart eût bientôt été rendu inutile par la force du peuple nouveau qui n'eût pu manquer de se développer à son abri.

Ce fut cette entreprise même qui les perdit. Plus ils avaient été près de la réaliser, plus ils devaient l'expier chèrement. La haine implacable que les papes vouèrent à ce peuple et qui survécut à son extermination ne peut s'expliquer que par l'obstacle qu'il opposa à l'exécution de leurs plans favoris au moment où elle était sur le point de devenir définitive. Ils eurent l'art de faire partager cette soif de vengeance à toute la population indigène en s'adressant à la fois aux passions religieuses et aux sentiments patriotiques. Jamais race n'a été à ce point maudite, mise hors la loi et vouée à l'exécration des siècles ; jamais les fléaux de Dieu n'ont été appelés sur un peuple avec une si sauvage colère. Leurs anathèmes font penser à ces imprécations du fanatisme judaïque qui demandent que la tête des nouveau-nés soit écrasée sur la pierre. Et lorsqu'on cherche dans l'histoire de cette nation de quoi les motiver, on s'étonne de voir que le moment où ils lui sont prodigués avec le plus de fureur est précisément celui qui suit sa conversion au catholicisme, et où, par leurs mœurs, par l'état de leur civilisation, par l'esprit de leurs institutions, les Lombards se montrent si supérieurs non-seulement à tous les autres barbares, mais surtout à ces Grecs corrompus, à ces Francs avides et féroces qu'on appelait de si loin contre eux.

Quel était donc le crime des Lombards ? C'était d'avoir voulu créer un royaume sur les domaines consacrés au dieu jaloux, c'était d'avoir entrepris de

fonder une nationalité chez le peuple épris de la domination universelle, c'était d'avoir cherché à élever un trône dans la patrie des tribuns, c'était d'avoir songé à constituer, il y a douze siècles, la barrière que sur le même sol des hommes qui ont peut-être quelques gouttes de leur sang dans les veines cherchent aujourd'hui à élever contre une autre barbarie, mais en opposition avec les mêmes ennemis. Un royaume ne pouvait durer en Italie qu'à la condition de l'absorber tout entière dans une seule unité politique. Dès lors, la domination pontificale y devenait impossible. Les Lombards furent sacrifiés. Ce qui donne une immense importance à leur tentative avortée, c'est qu'elle est la plus grande défaite d'un principe essentiel à la vie des nations et auquel l'Italie devait revenir après avoir payé cher les coups qu'elle lui avait portés, et appris par de sanglantes leçons qu'un peuple ne s'en passe pas impunément. La gravité de cet événement est tout entière dans la signification que lui prêtent les révolutions ultérieures de ce pays.

Le choix que firent les papes en confiant aux Francs le soin de leur vengeance s'explique naturellement par l'état de l'Europe au huitième siècle. L'Empire bysantin paraissait seul avec eux en état de remplir ce rôle, mais sa force n'était qu'apparente et les temps de Bélisaire étaient déjà bien loin. Léon l'Isaurien, qui occupait le trône d'Orient, était d'ailleurs un des ennemis les plus persévérants du culte des images et de l'Église romaine. On ne pouvait

rien attendre de lui. Il n'était ni à ménager ni à craindre, et les pontifes le traitaient en conséquence : « Tu veux m'effrayer, lui écrit Grégoire III, et tu dis : J'enverrai mettre en pièces l'image du bienheureux Pierre, je ferai arrêter Grégoire, je le traiterai comme Martin fut traité par Constant. Mais sache bien que si tu oses menacer le pontife romain, quelques milles suffiront pour le mettre hors de tes atteintes, et alors tu ne battras que le vent. Sache encore que le bienheureux Pierre est considéré comme un dieu terrestre par tous les royaumes d'Occident, et si tu veux outrager son image, tous les peuples de l'Occident et même ceux de l'Orient se lèveront contre toi pour venger son injure. »

L'empereur d'Orient écarté, restaient les Francs comme les alliés les plus puissants dont les papes pussent réclamer l'appui. C'était parmi les nations germaniques la première qui eût embrassé le catholicisme, c'était aussi celle qui se montrait la plus entreprenante, et, malgré sa férocité alors proverbiale, semblait appelée aux plus brillantes destinées. Tout récemment, elle venait de sauver la chrétienté en refoulant au delà des Pyrénées le flot de l'invasion musulmane qui avait été à la veille de submerger le monde, et cette victoire lui avait donné un prestige et un éclat extraordinaires. Dès ce moment, les papes tournèrent leurs regards du côté des Francs. Une circonstance favorable à leurs vues les y sollicitait indépendamment de ces considérations générales.

Tout près du trône, ils avaient rencontré en France une ambition qui, comme la leur, ne semblait attendre pour se déclarer que le signal des événements. La famille d'Héristall gouvernait l'État sous le règne des derniers Mérovingiens, convoitant avec d'autant plus d'avidité les honneurs du pouvoir suprême, qu'elle en exerçait toutes les prérogatives. Mais, plus la barrière qui les séparait de ce dernier pas vers la royauté était fragile, plus elle semblait inviolable. Les Mérovingiens ayant perdu tous les attributs du pouvoir, on ne voyait plus en eux que leur droit ; et cette légitimité était protégée par une antique superstition. Leur faiblesse était devenue leur plus sûre sauvegarde.

De toutes les idées, ou, si l'on veut, de tous les préjugés apportés dans le monde par les peuples barbares, le plus énergique, après le sentiment de l'indépendance individuelle, était sans contredit celui du droit absolu de l'hérédité, et au fond ils provenaient chez eux d'une source commune. On leur a attribué, et fort à tort, la notion du droit individuel, conception toute philosophique qui ne s'est développée que beaucoup plus tard, entre le seizième et le dix-septième siècle. Ils en avaient tout au plus un instinct très-incomplet et fort grossier. Les droits de la personne ne se présentent jamais dans leurs lois et leurs stipulations que sous la forme de privilèges souverainement injustes et arbitraires ; et ils attribuent à ces usurpations sur la liberté d'autrui la

même force qu'à une propriété naturelle. De là leur brutale théorie de l'hérédité qui a si longtemps pesé sur le monde moderne, et en vertu de laquelle une nation devient le patrimoine inaliénable d'une famille.

Pour vaincre une superstition aussi profondément enracinée dans l'esprit des Francs, un seul sentiment était assez puissant, c'était le sentiment religieux interprété par les papes ; un seul peuple était assez fort pour détruire les Lombards, c'étaient les Francs. De cette double opportunité devait naître un double compromis. Les pontifes avaient d'ailleurs à affronter, en se déclarant souverains indépendants, une superstition toute semblable à celle qui retenait les ambitieux maires du palais : c'était aussi une légitimité, celle des empereurs grecs, presque aussi faibles que les Mérovingiens, mais comme eux protégés par un préjugé encore puissant en Italie. Même en leur résistant, les papes attestaient chaque jour leur droit dans les actes publics. Cette légalité avait un caractère si antique, qu'ils avaient plus d'une fois reculé au moment de porter la main sur elle. D'autres scrupules les arrêtaient encore. Tout le passé de l'Église était là pour protester contre l'usurpation qu'ils méditaient. La tradition des premiers siècles n'était pas encore effacée, quoiqu'elle fût affaiblie, et ils en retrouvaient l'écho dans leur conscience. Pour le faire taire sans retour, pour ôter tout prétexte aux revendications futures, il fallait le déchaînement d'une

nouvelle conquête et le droit que les peuples y attachent, il fallait l'état de chaos qui livre la terre au premier occupant. Et puisque dans l'opinion des hommes la force avait la vertu de purifier comme le feu, c'était à la force qu'il fallait demander des titres.

Les rapports des papes avec la famille des Héristall prouvent avec évidence qu'ils furent frappés de très-bonne heure de cette analogie de situation, et employèrent toute leur habileté à l'exploiter au profit de leur propre élévation. Ils s'adressèrent d'abord à Charles Martel comme au seul véritable roi des Francs. Grégoire III lui envoya des ambassadeurs porteurs de riches présents et des plus flatteuses promesses. Ils firent briller à ses yeux des titres et des honneurs qui devaient éblouir l'imagination du barbare. Ils lui décernèrent en grande pompe la dignité de patrice et celle de consul romain, sorte de protectorat mal défini destiné à stimuler son ambition et en même temps à servir de supplément à cet empereur idéal que l'imagination des Italiens s'obstinait à placer sur le trône du monde. La mort l'empêcha de rien faire pour la cause de ses bienfaiteurs.

Ce fut sous Pepin que se conclut définitivement l'alliance de la papauté avec la race carlovingienne. Embarrassé du semblant de roi que défendaient seuls une vieille habitude et des scrupules auxquels il obéissait lui-même sans les partager, décidé à se défaire enfin de cette ombre importune, Pepin en vint à bout, grâce à la complicité du pape Zacharie, au

moyen d'une scène de comédie convenue à l'avance. L'évêque Burchard et le chapelain Fulrad vinrent de sa part à Rome consulter le souverain pontife sur le cas de conscience qui embarrassait leur maître. Valait-il mieux conserver à la France un roi sans autorité, ou conférer les titres de la royauté là où résidait la réalité du pouvoir? Tels furent les termes dans lesquels les deux casuistes soumirent la question à Zacharie. Celui-ci, après en avoir mûrement délibéré, déclara se prononcer pour le dernier parti. Pepin pouvait désormais s'emparer de la couronne en toute sûreté de conscience. Cependant cette décision ne lui parut pas encore suffisante pour l'absoudre de son usurpation aux yeux de ses peuples. Il fallut, pour lever ses derniers scrupules, que le pape lui *ordonnât* solennellement de prendre le titre de roi des Francs. Ce fut encore sur son ordre exprès, si l'on en croit Eginhard, que le dernier Mérovingien fut jeté dans le cloître où il finit ses jours.

Ainsi fut donnée la première couronne que la main d'un pape ait posée sur le front d'un ambitieux. Les rois devaient se repentir plus d'une fois d'avoir laissé prendre aux pontifes de Rome un si dangereux privilège. Ce fait n'avait dans l'histoire de l'Église qu'un seul précédent, et encore n'offre-t-il avec lui qu'une analogie assez éloignée : c'est la déposition du roi Vamba par le concile de Tolède, qui avait eu lieu vers la fin du septième siècle. Cette intervention de l'Église dans les affaires de l'État s'était opérée

du moins par le ministère d'une assemblée essentiellement nationale. On sait d'ailleurs qu'à cette époque les conciles étaient loin de ne renfermer que des éléments ecclésiastiques, bien qu'ils y fussent en majorité.

Il est superflu de montrer dans le couronnement de Pepin le prix anticipé des services qu'on attendait de lui, et la cause première de cette donation fameuse par laquelle le nouveau roi des Francs allait constituer le domaine temporel en cédant avec tant de libéralité à ses bienfaiteurs des provinces qu'il ne possédait pas et qu'il connaissait à peine de nom. Ce qui s'y trouve aussi et ce qu'on y voit moins généralement, c'est l'origine des prétentions des papes à un droit de suzeraineté sur l'autorité des rois, ou pour mieux dire, sur tous les pouvoirs humains, car le sacre de Charlemagne, qui les mit plus clairement en évidence, n'est que le complément du sacre du roi Pepin.

Spectacle singulier sur lequel on ne saurait trop insister. Tout le moyen âge gravite en réalité autour de ces deux usurpations qui devaient décider à la fois de la constitution de l'Église et de celle de l'Empire. Elles s'élèvent en se donnant la main, elles se servent de mutuelle garantie et n'éprouvent aucun scrupule à s'emprunter réciproquement le titre qui leur manque et auquel elles ne croient pas. Ce que ni l'une ni l'autre n'ose prendre, elles le reçoivent sans remords d'une transmission plus illégitime encore.

Pepin, qui n'ose pas toucher à une couronne tombée à ses pieds, donne sans hésiter des royaumes dont il ne connaît pas même la situation géographique ; le pape qui donne la France à Pepin n'ose pas s'emparer d'une souveraineté placée entre ses mains, mais, du jour où Pepin la lui octroie, il s'en considère comme le propriétaire légitime. Ni l'un ni l'autre n'ont plus aucun doute sur leurs droits. Les pontifes et les Carlovingiens se présentent hardiment au tribunal de l'histoire, ceux-ci invoquant la donation du pape Zacharie, ceux-là attestant celle du roi Pepin. C'est se faire une étrange idée de ses devoirs que de vouloir qu'elle accepte une telle théorie de la légitimité. Elle ne verra jamais dans ces deux investitures que deux usurpations, dont l'une, celle du roi, la plus condamnable au point de vue des barbares, peut être amnistiée pour les services qu'elle a rendus à la cause de la civilisation, tandis que l'autre, celle des papes, acclamée par une immense popularité, a produit des maux dont le monde n'a pas encore vu la fin, et ne sera jamais absoute.

Moins de trois ans après la singulière consultation mentionnée plus haut, Pepin payait au pape Etienne II la rançon promise à Zacharie, en procédant à l'extermination des Lombards. Avant même de se mettre en route et d'avoir conquis un arpent de terre en Italie, il lui avait octroyé à l'assemblée de Quercy-sur-Oise la donation à demi fantastique qui a tant exercé la perspicacité et l'imagination des historiens.

Comme la teneur n'en est connue que par la relation fort suspecte du bibliothécaire Anastase, compilateur qui écrivait plus de cent ans après l'époque où elle a dû ou pu être rédigée, les hypothèses se sont donné carrière et sur la nature du pouvoir qu'elle accordait au pape et sur l'étendue des provinces qu'elle lui soumettait. Ce sont là des questions qui peuvent avoir leur intérêt au point de vue de la curiosité, mais qui n'ont aucune importance au point de vue du droit. Si l'on considère du reste le soin extrême qu'on apportait dès lors à la conservation et, au besoin, à la fabrication des pièces et documents qui pouvaient servir les vues de la Cour de Rome, on est en droit d'en conclure que le texte original renfermait des clauses dont elle n'était pas complètement satisfaite. Lorsque Pepin fit sommer Astolphe, roi des Lombards, d'avoir à *restituer* au pape les provinces énumérées dans l'acte de donation, ces provinces n'appartenaient, selon les principes du droit historique, ni à Astolphe ni au pape et encore moins à Pepin, qui venait d'en disposer, mais à l'empire grec, dont elles n'avaient pas cessé de faire partie. Toutefois l'idée de donner un immense territoire sur lequel on n'a pas même acquis un droit de conquête offre quelque chose de si choquant, que les historiens ecclésiastiques, et plus récemment de Maistre et les derniers défenseurs du pouvoir temporel, se sont autorisés de ce mot de *restitution* dont Pepin se servit envers Astolphe, pour marquer que

les papes possédaient une souveraineté antérieure à la donation et remontant à une époque déjà réculée. Malheureusement pour ce système, des faits nombreux sont là pour démontrer que même après cette donation les papes n'osèrent pas se croire déliés de tout engagement de fidélité envers les empereurs de Constantinople. Leurs lettres continuent à être datées de l'année du règne de l'empereur, comme du temps où ils étaient les souverains légitimes. Cet hommage leur est rendu jusque dans une lettre d'Adrien, postérieure de dix ans à la confirmation de Charlemagne.

Ces lettres des pontifes fondateurs du pouvoir temporel sont un triste témoignage de l'abaissement où l'Église chrétienne était tombée vers le milieu du huitième siècle et jettent un jour accablant sur les moyens que la papauté ne craignit pas de mettre en œuvre pour arriver à son but. On y voit toute la grossièreté des époques barbares, sans aucune des formes naïves sous lesquelles elle se déguisait parfois. Empruntant tour à tour le langage de l'audace, de la ruse, de la flatterie, et, lorsqu'ils s'adressent à leurs ennemis, celui de la plus brutale violence, les papes s'y montrent exclusivement préoccupés d'intrigues et d'intérêts étrangers à leur mission spirituelle. Les yeux sans cesse fixés sur la proie qu'ils convoitent, ils ne s'occupent pas un instant de l'influence morale de l'Église. Au lieu de combattre les superstitions et l'ignorance de leur temps, ils les exploitent par des artifices honteux, par des supercheries combinées et

soutenues avec la plus incroyable assurance. Le huitième siècle est une époque à part dans l'histoire du monde par le succès inouï qu'y obtint le mensonge. Une immense révolution fut accomplie en quelques années au moyen de quelques pièces fabriquées par des faussaires et qui devinrent dans toute l'Europe la source du droit public. Lorsque après plusieurs siècles la fraude fut découverte, elle avait depuis longtemps produit tous ses effets. Jamais, ni avant, ni depuis, on ne vit rien d'analogue : c'est l'âge d'or de l'imposture. Jamais les déclamations sur la fourberie sacerdotale n'atteindront à l'éloquence d'un simple inventaire de ces ruses pieuses et des résultats qu'elles amenèrent.

C'est à cette époque qu'il faut rapporter la plupart des interpolations, d'ailleurs si maladroites, qui ont défiguré les premiers monuments de la tradition chrétienne dans le but de les forcer à témoigner en faveur de la prééminence pontificale. C'est à cette époque qu'Isidore Mercator fabrique ses fausses Décrétales, sortes de consultations qui eurent bientôt force de loi et attribuées à des papes qui n'avaient jamais existé ou dont le nom seul était connu ; c'est à cette époque que sont inventées les fables les plus invraisemblables de la légende chrétienne ; c'est à cette époque que se rédige cette ridicule donation de Constantin que jusqu'au seizième siècle les papes ont invoquée comme une autorité irréfragable. C'est encore à cette époque qu'on doit rapporter la charte

attribuée à Louis le Débonnaire, bien qu'elle remonte à un temps un peu postérieur.

Toutes ces falsifications, d'ailleurs faciles à reconnaître pour des yeux exercés, possèdent, outre la parenté de la forme et du fond qui leur donne une date presque certaine, un caractère commun : elles ont pour but unique l'élévation des papes soit au-dessus des rois, soit au-dessus du pouvoir épiscopal qui était encore redoutable pour eux. Leurs auteurs n'ont pas plus de souci des règles de la vraisemblance que de celles de la bonne foi. C'est ainsi que pour rattacher l'origine de la papauté à celle du christianisme ils intercalent leurs altérations dans des textes dont chaque ligne leur donne un démenti.

Les fausses Décrétales sont un des plus grands crimes qui aient jamais été commis contre la vérité, et méritent une place à part dans ce dénombrement. Dès le cinquième siècle, Denis le Petit avait formé un recueil des décisions émanées de l'autorité pontificale, et elles étaient connues sous le nom de Décrétales. Les plus anciennes qu'il eût pu recueillir après de longues et patientes recherches remontaient au pontificat de Sirice, vers 390. Il y avait un excellent motif pour que celles des papes antérieurs n'eussent pas été conservées, c'est que la juridiction des premiers évêques de Rome ne s'étendait guère au delà des limites de leur diocèse. Ce fait était invoqué avec raison par ceux qui plus tard refusaient de reconnaître leur autorité. Les papes ne pouvaient laisser

subsister une lacune aussi embarrassante. Elle fut comblée vers la fin du huitième siècle par la mystification la plus hardie dont on ait gardé le souvenir. Un prêtre dont on ne connaît que le nom, probablement aussi faux que l'œuvre en tête de laquelle il est inscrit, Isidore Mercator, recomposa d'un trait de plume toute l'histoire de l'Église primitive. Il mit dans la bouche des papes du premier siècle le langage, les maximes et les prétentions de ceux du huitième, il antidata de sept cents ans leurs droits imaginaires que la chrétienté se refusait encore à admettre, et donna ainsi le prestige de l'antiquité et de la tradition à des innovations dont le plan était à peine conçu.

Cette œuvre, exécutée d'ailleurs sans art, avec l'inexpérience d'un barbare ignorant, pleine de contradictions, d'anachronismes et d'impossibilités, n'eût jamais soutenu l'examen, si l'esprit d'examen eût existé alors. C'est un ramassis de textes empruntés pour la plupart aux pères, aux conciles, aux décrets des empereurs, aux recueils des lois canoniques, détournés de leur vrai sens par des altérations sans nombre, et placés sous forme de lettres dans la bouche des différents papes à partir de saint Pierre. La primauté des pontifes sur les rois et sur les conciles y revient presque à chaque page (1). La fable

(1) On doute si le recueil d'Isidore fut écrit tout entier à la même époque, ou s'il reçut plus tard quelques addi-

devait durer autant que cette primauté elle-même. Ce n'est que lorsqu'elle commença à décliner que Erasme et Fra Paolo Sarpi démasquèrent l'imposition et que Baronius et Bellarmin la désavouèrent.

La fausse donation de Constantin pour être une pièce controuvée n'en est pas moins un document historique des plus précieux, parce qu'il exprime en les antichristes de quelques siècles, mais avec une parfaite exactitude, les mobiles et la secrète ambition des papes qui l'ont forgée. C'est le programme de leurs aspirations vers le milieu du huitième siècle. Elle paraît avoir été rédigée principalement à l'adresse des empereurs d'Orient et pour repousser leurs revendications sur les provinces qu'ils avaient perdues. Mais on y trouve surtout au sujet de l'Italie un des aveux les plus significatifs qui aient jamais échappé à la politique pontificale. Constantin, après avoir énuméré les honneurs, privilèges et autres avantages qu'il accorde aux papes, leur donne libéralement la ville de Rome et l'Italie en toute propriété, et il ajoute alors ces paroles remarquables : « Quant à nous, nous avons jugé convenable de transférer notre empire dans les provinces orientales et sur le territoire de Bysance, *car là où le Roi céleste*

ditions. D'une part, il est cité dès 785 dans la collection d'Ingelram, évêque de Metz ; d'une autre, les attaques spécialement dirigées contre le pouvoir des évêques semblent se rapporter plutôt à l'époque de la féodalité épiscopale.

a placé la souveraineté sacerdotale et la tête de la religion chrétienne, il n'est plus juste qu'un roi conserve une puissance terrestre. »

Toute la politique des papes est contenue, théorie et pratique, dans cette courte maxime, qui confirme d'une manière éclatante tout ce qui a été dit de leur incompatibilité avec la formation d'une nationalité italienne. Voilà la pensée qui avait frappé de stérilité toutes les tentatives qui s'étaient proposé ce but, c'est elle qui tua les Lombards et fit le prompt succès des Francs, c'est elle qui ressuscita l'Empire en couronnant Charlemagne. La première condition imposée au nouvel Empire fut de réaliser le vœu formulé dans la donation de Constantin, une domination lointaine qui laisserait le champ libre en Italie à la « souveraineté sacerdotale. » Les Souabe ont péri pour n'avoir pas voulu comprendre cette clause du pacte.

Quelques mois après son retour de l'expédition contre les Lombards, Pepin reçut la lettre suivante qui lui était adressée par l'apôtre saint Pierre en personne :

« Pierre, nommé apôtre par Jésus-Christ, fils du Dieu vivant, qui, régnant avant tous les siècles avec son Père dans l'unité du Saint-Esprit, s'est incarné dans ces derniers temps et s'est fait homme pour votre salut, avec moi et par moi toute l'Église de Dieu catholique et apostolique, c'est-à-dire l'Église romaine, mère de toutes les Églises de Dieu, fondée

sur la ferme pierre par le sang de notre Rédempteur, et Étienne, chef de cette même Église, pour arracher cette Église des mains de ses persécuteurs, ainsi que le peuple romain qui m'est confié ,

« A vous rois, Pepin, Charles et Carloman, aux saints évêques et abbés, prêtres et moines, ducs et comtes, aux armées et aux habitants de la France,

« Moi Pierre, apôtre appelé par le Christ, en vertu d'un décret de la souveraine clémence, pour éclairer tout l'univers, etc.

« Je provoque et j'exhorte votre charité à défendre cette ville de Rome et le peuple qui m'est confié contre leurs ennemis, de quoi je vous presse et vous adjure à cause des afflictions que l'exécrable nation des Lombards leur fait endurer. Ne vous y trompez pas, mes chers amis, mais tenez pour certain que c'est moi-même que vous avez ici vivant et comme en chair devant vous, et que c'est moi en personne qui vous conjure et vous adresse ces très-pressantes exhortations, etc.

« Accourez, secourez votre mère l'Église avant qu'elle ne soit humiliée et violée par les impies. Votre nation, ô peuple franc, est aux yeux de l'apôtre Pierre la première qui soit sous le ciel... Si vous m'obéissez promptement, vous obtiendrez une grande récompense, vous vaincrez vos ennemis, vous mangerez les biens de la terre et vous jouirez de la vie éternelle ; si vous différez d'exécuter mes ordres, vous serez exclus du royaume de Dieu, etc. »

Les historiens religieux ont éprouvé, en présence de ce document, un embarras facile à comprendre. Il était malaisé d'attribuer de telles pauvretés à un pur esprit. D'autre part, la pièce est d'un bout à l'autre rédigée avec un sérieux terrible. On a renoncé à en soutenir l'authenticité, et on l'a présentée comme une prosopopée ingénieuse et hardie du pape Etienne II, pour rappeler Pepin en Italie, où les Lombards avaient repris tous leurs avantages. Malheureusement, quand on rapproche cette lettre des monuments de même nature qui abondent à cette époque, il est difficile de se ranger à cette opinion. Un rapprochement est surtout décisif, c'est la comparaison de la lettre de l'apôtre avec celle où le même pape Etienne raconte en détail son entretien avec saint Pierre et saint Paul dans l'église de Saint-Denis, lors de la maladie qu'il fit au monastère de ce nom. Si ce sont là des figures de rhétorique, les fausses Décrétales doivent être appelées une admirable fiction, et le mensonge lui-même n'est plus que l'ornement de la vérité.

Tels sont les titres légaux de la papauté considérée comme pouvoir politique, et ce n'est pas un des moindres torts de cette institution que d'avoir réussi par de tels moyens. Les institutions sont responsables au même titre que les individus, et la conscience humaine se trompe rarement en les jugeant sur les moyens qu'elles ont employés. Quand elles ont consenti à obtenir leur succès de la fraude, c'est

qu'elles n'en avaient à espérer aucun de la justice.

Au moment où il paraissait le mieux assuré, l'avvenir des projets des papes faillit être compromis par le mariage de Charlemagne avec Hermangarde, fille de Didier, roi des Lombards. Le pape Étienne III se hâta de lui écrire pour le détourner de « se souiller, lui le chef d'un peuple si noble et si illustre, par une alliance avec le sang impur des Lombards, cette race de lépreux, ces parjures, ces réprouvés, ces éternels ennemis de l'Église de Dieu. » Le chef des Francs n'était pas homme à tenir compte de cette exhortation et passa outre. Restait la ressource du divorce, plus tard si peu accessible et si fatale aux rois lorsqu'on chercha à les dompter. Pour lors, on ne cherchait qu'à les gagner, et on la leur prodiguait. Charlemagne, qui fut le mari de neuf femmes et l'amant de ses propres filles, était tout disposé à en user largement. Dès l'année suivante, Hermangarde était répudiée, et, peu de temps après, Charlemagne, appelé par Adrien, ravageait la Lombardie, bloquait Didier dans Pavie et venait confirmer à Rome la donation faite par son père, en y ajoutant, selon le chroniqueur Anastase, la Corse, la Sardaigne, la Ligurie, la Sicile, Venise et Bénévent, pays dont il n'avait pas plus le droit de disposer que Pepin.

Le texte de cette confirmation n'est pas mieux connu que celui de la donation originale, et c'est sur le point le plus intéressant de ce traité, c'est-à-dire

sur la définition exacte des droits respectifs du pape et du souverain, que les éclaircissements nous font le plus défaut. Sans prendre au mot les assertions du moine Sigebert de Gemblours au sujet du droit de choisir les pontifes, qu'un concile de Rome aurait alors attribué à Charlemagne, on peut affirmer avec certitude qu'il s'était au moins réservé le droit d'intervenir activement dans leur nomination. Quant aux autres prérogatives de la souveraineté, nul doute qu'il n'en ait gardé quelques-unes des plus importantes. Il prend le titre de roi d'Italie et de patrice des Romains, administre, fait frapper la monnaie à son effigie, règle les différends qui s'élèvent entre le pape et l'archevêque de Ravenne, casse les jugements ecclésiastiques lorsqu'ils lui paraissent mal rendus. Un caractère aussi hautain, une personnalité aussi énergique, n'étaient pas faits pour plier facilement devant les hommes d'Église. Les plaintes et les gémissements d'Adrien prouvent assez que la donation de Pepin commençait à être traitée comme une légende, et que Charlemagne ne tenait guère compte de ses propres engagements.

On conçut alors la pensée de les lui faire renouveler par un acte solennel qui ne lui permettrait plus désormais de revenir en arrière et de reprendre ce qu'il avait donné. Pour garder contre lui l'Italie, il fallait l'enchaîner par une légalité nouvelle. Ainsi, c'est au moment où le pouvoir de Charles, affermi chez les plus grandes nations de l'Europe, paraissait

sans contre-poids possible dans le monde, que les pontifes formèrent le projet hardi de le subalterniser en lui donnant en apparence le couronnement le plus glorieux qu'il pût rêver. Tel est le vrai sens du rétablissement de l'Empire d'Occident.

Cette reconstitution n'a rien de commun avec le type du vieil Empire. Ce n'est nullement la grandeur des empereurs qu'elle a en vue, mais bien celle des papes. L'ignorance barbare permettait seule de prendre cette contrefaçon pour une continuation du règne des Césars : elle n'en a ni l'homogénéité, ni la centralisation, ni l'absolue autorité. Cela est si vrai que, si l'on en croit Eginhard, Charlemagne sentait vaguement que ce nouveau titre ne devait pas profiter à son pouvoir, et montrait de la répugnance à l'accepter. Cette acceptation entraînait en effet un abandon déguisé de l'Italie. Il échangeait son droit de conquête et l'unité d'un royaume formé avec son épée contre une sorte de fédéralisme impérial trop favorable à la liberté des peuples pour l'être à la force des souverains. Roi, il avait été pour les papes un protecteur tout-puissant; empereur, il trouvait en eux des rivaux.

On emprunta autant que possible la mise en scène aux traditions antiques. L'élection par l'acclamation populaire qui, le jour de Noël de l'an 800, investit Charlemagne de la dignité impériale, était incontestablement une forme et une idée antiques; mais ce qui n'était ni l'un ni l'autre, le voici : le représen-

tant légal de ce peuple était et devait rester le pape. La couronne était mise sur le front de l'empereur par le pape en sa qualité de chef de la république romaine, source unique du pouvoir impérial. L'empereur devait prêter entre les mains du pape un véritable serment de fidélité qui devait être renouvelé à chaque changement de règne. Ses successeurs étaient tenus de venir se faire couronner à Rome, sans pouvoir y fixer leur résidence, comme pour rendre hommage à leur suzerain par cette comparution périodique. Ces conditions si étrangères à l'antique constitution du pouvoir impérial le plaçaient sous la dépendance des pontifes de Rome. Qu'importent les concessions apparentes au prix desquelles ils achètent cet immense avantage ? Qu'importe que l'empereur s'attribue de son côté le droit de confirmer l'élection des pontifes ? Qu'importe même que Rome ne soit nominativement qu'un fief et le pape un grand vassal de l'empire ? Il s'agit bien du petit territoire de la principauté temporelle ! les papes sont sur le chemin de la monarchie universelle.

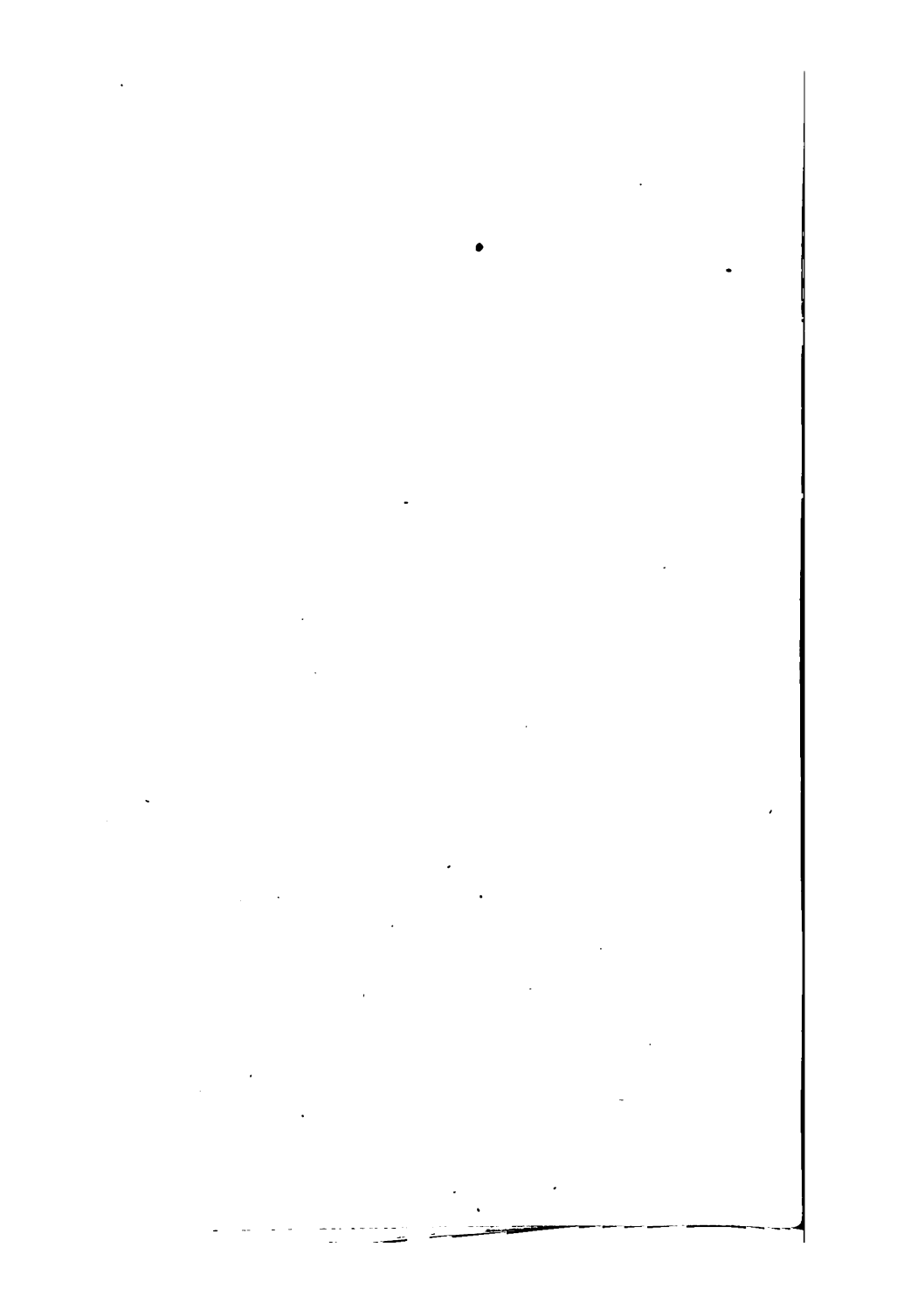
Ce pacte fameux entre l'Église et Charlemagne n'avait donc presque rien de commun avec les anciennes traditions impériales et pontificales. Par la forme, il rappelle plutôt les stipulations d'origine barbare dans lesquelles l'engagement même entre le seigneur et le vassal est toujours double et réciproque. Sous les empereurs romains, ce contrat n'eût jamais été synallagmatique. Le droit de confirmation

que l'Eglise leur avait reconnu dans les élections pontificales, et dont les empereurs grecs héritèrent pour un temps après eux, n'avait eu d'autre corrélatif qu'une promesse de protection vague et sans garantie. Par le fond, il est encore plus étranger au temps des Césars, car il subordonne l'Empire à l'Eglise. Il ouvre à l'ambition des papes un champ illimité. Au premier abord, le contraste qu'il y a entre ces deux pouvoirs dont l'un paraît si fort, l'autre si désarmé, étonne, et l'on se demande s'il n'aurait pas mieux valu pour la papauté de rester dans sa première situation, si précaire qu'elle fût, entre les Lombards et les empereurs de Constantinople ; mais ce doute ne tient pas devant l'analyse des nouvelles conditions de leur autorité. Le droit que les deux pouvoirs se sont donné l'un sur l'autre, l'antagonisme inévitable créé par le pacte ne peut que tourner au profit des papes. Est-ce que les hasards de l'hérédité concentrée dans une race royale et représentée quelquefois par un enfant, quelquefois par un fou, sont de force à lutter contre une institution fondée sur le calcul et la prudence, sans cesse renouvelée par l'élection, personnifiée par ce qu'il y a de plus sage, de plus intelligent, de plus expérimenté dans les conseils de l'Eglise ? L'organisation impériale pourra-t-elle d'ailleurs se maintenir dans ses limites actuelles, au milieu de tant de causes de dissolution ? Celle du clergé chrétien ne tend-elle pas, au contraire, à se discipliner et à se fortifier tous les

jours, et le premier terme de cette grande dualité une fois affaibli, le second ne devient-il pas tout-puissant ?

Ainsi se prépare le drame saisissant qui va remplir le moyen âge de ses combinaisons variées. Des deux principaux éléments qui se sont jusqu'à présent montrés en Italie, à savoir le principe démocratique et municipal qui a le plus contribué à l'élévation des papes, et le principe aristocratique qui, sous la forme du royaume, et avec l'appui des chefs militaires de la conquête, s'est efforcé de fonder une nationalité italienne, le premier s'inféode à la papauté et le second à l'Empire, sans toutefois s'y absorber d'une façon absolue, car nous retrouverons de loin en loin leurs manifestations. L'Empire et la papauté restent seuls sur le champ de bataille, ils éblouissent l'imagination italienne par le prestige d'un double idéal également chimérique, la détournent du destin plus modeste, mais plus solide, qui donne aux nations l'indépendance, et ils la condamnent à un cosmopolitisme brillant et stérile.

La popularité qui accueille dans ce pays le sacre de Charlemagne, s'inspirait en outre d'un sentiment plus puissant encore que la magie des souvenirs. Cette couronne, signe de la domination universelle, c'était l'Italie vaincue qui la donnait. De conquise elle devenait conquérante.



IV

PREMIÈRE LUTTE DE LA PAPAUTÉ CONTRE L'EMPIRE. LA FÉODALITÉ ÉPISCOPALE.

Les conséquences renfermées dans le pacte de Charlemagne éclatèrent dès le début du règne de son successeur, avec une spontanéité et une logique proportionnées à la simplicité de ces époques barbares, où aucun médiateur autre que la force ne s'interposait entre les principes extrêmes, et où tout temporairement paraissait une trahison. Tant que Charlemagne vécut, le prestige qui s'attachait à son caractère et à son génie, la terreur qu'inspiraient ses exploits, qu'on pourrait aussi bien nommer des exécutions, ôtèrent aux papes toute pensée de rien entreprendre contre son autorité. Ils durent ajourner leurs projets à des temps plus favorables. Les Capitulaires de Charlemagne attestent une intervention

de tous les jours dans les affaires intérieures de l'Église. Ils ont pour objet le règlement des questions religieuses presque aussi fréquemment que celui des questions civiles. On voit le nouvel empereur juger un pape, fixer l'époque de la réunion des conciles, réformer sur des points essentiels les prescriptions de la discipline ecclésiastique. Il exerce sur les évêques la même autorité à peu près que sur ses *missi dominici*. Il va jusqu'à prétendre régler l'étiquette de la cour céleste comme celle de son propre palais. Il défend aux docteurs de l'Église d'introduire de nouveaux anges dans la liturgie catholique ; il veut qu'elle se contente des trois anges Michel, Gabriel et Raphaël, nombre suffisant, à ses yeux, pour le service des purs esprits. Il traitait Dieu en allié et le protégeait contre les novateurs.

Mais aussitôt que son fils Louis le Débonnaire monte sur le trône, le spectacle change. C'était un empereur fait à souhait pour des papes ambitieux. Étienne IV venait d'être élu. Il se fait proclamer souverain pontife sans demander la confirmation convenue. Louis se plaint de cette atteinte portée à ses droits ; on le flatte, on l'intimide, on le caresse, on l'apaise avec des présents, on fait si bien qu'il appelle Étienne à Reims, et demande à être couronné lui-même, justifiant dès lors le surnom que lui a donné l'histoire. L'empereur vient au-devant du pontife à plusieurs milles en dehors de l'enceinte de la cité, au milieu d'un immense concours de popula-

tion. A peine l'a-t-il aperçu, qu'il descend de cheval, se prosterne trois fois à terre, reste à ses pieds dans cette humble attitude jusqu'à ce que le pape le relève. Trois jours après, le couronnement a lieu. Le pape repart comblé de richesses, de bénédictions et de nouveaux privilèges.

Tel fut le résultat de la première tentative de la papauté pour s'affranchir de ses engagements envers le nouvel Empire. Il n'était pas fait pour décourager ses espérances. Aussi voit-on, moins d'un an après, le pape Pascal imiter l'audace heureuse de son prédécesseur. A peine élu, il s'installe sans attendre le consentement impérial, en s'excusant toutefois par une lettre d'avoir été forcé d'accepter précipitamment la tiare. La seule vengeance que le Débonnaire en tire, c'est de lui faire couronner son fils Lothaire lorsqu'il l'associe à l'Empire.

Il montra la même résignation lorsque deux de ses officiers, chargés de représenter ses intérêts près de la cour romaine, furent assassinés dans le palais du Latran. Il se borna à faire jurer publiquement Pascal qu'il était étranger à crime, dont il protégeait les auteurs, qui demeurèrent impunis. Mais sa faiblesse alla jusqu'à l'imbécillité dans une des circonstances qui contribuèrent le plus à humilier le pouvoir civil devant l'autorité ecclésiastique. En concurrence avec Lothaire, Louis le Débonnaire avait appelé à participer au gouvernement deux de ses autres fils, Pepin et Louis. Cette mesure eut pour effet de mé-

contenter gravement son neveu **Bernard**, déjà roi d'Italie. **Bernard** conspira pour détronner son oncle. Mais l'entreprise à peine commencée, soit irrésolution, soit terreur, soit remords, il recula, s'abandonna lui-même, demanda grâce. Cruel comme ceux qui sont faibles, l'empereur lui accorda la vie, mais en le condamnant à perdre les yeux, supplice auquel **Bernard** ne survécut pas. Le repentir de **Louis le Débonnaire** fut aussi excessif et inconsidéré que sa colère avait été violente. Il voulut imiter la pénitence de **Théodose**, fit une confession publique, s'humilia aux pieds de ces évêques, qui s'habituaient à voir dans ces genuflexions l'attitude naturelle de la royauté devant le sacerdoce, et songèrent dès lors à s'établir en juges souverains des rois.

Après la mort de **Pascal**, **Eugène II** suivit son exemple en se passant à son tour de l'intervention de l'empereur. **Lothaire** protesta au nom des droits que lui avait donnés son association à l'Empire, vint à Rome, y releva son autorité méconnue en forçant le pape à la soumission. On possède encore le texte d'un serment qu'il imposa aux Romains en cette occasion. « Je promets, y est-il dit, d'être fidèle aux empereurs **Louis** et **Lothaire**, sauf la foi que j'ai promise au pape, et je m'engage à ne pas consentir qu'un pape soit élu sinon conformément aux canons, ni consacré avant qu'il ait fait en présence de l'empereur un serment pareil à celui que le pape **Eugène** a fait par écrit. »

Ce document est une des mille preuves de l'existence de ce droit de confirmation que le pacte de Charlemagne avait attribué à l'Empire et dont les papes ont si souvent nié la réalité ; mais en ce qui concerne la teneur exacte du serment qui y est mentionné dans les derniers mots, on est réduit aux conjectures. Il est probable qu'il n'était autre chose qu'une reconnaissance de la suzeraineté des empereurs.

C'est sans doute à l'énergie déployé par Lothaire en cette circonstance qu'il faut attribuer la docilité de Grégoire IV, qui, selon Eginhard, ne fut consacré qu'après qu'un représentant de l'empereur eut examiné l'élection. Les actes de son pontificat ne permettent pas de supposer qu'il ait suivi en cela sa propre inspiration. On ne le voit pas figurer en personne dans la première révolte des fils de Louis le Débonnaire contre leur père, mais il est difficile d'admettre qu'il y soit resté tout à fait étranger, car ce sont des évêques qui en furent l'âme, et ce sont aussi des évêques qui, assemblés en concile et choisis pour juges par l'imbécile monarque, y mirent fin par une absolution qui ne l'amnistia que pour le faire tomber plus bas encore.

La rébellion s'étant réveillée peu de temps après, le pape Grégoire IV accourt en France, encourage par sa présence les fils révoltés et paraît en allié dans leur camp. Une partie des évêques refuse de l'y suivre, pour rester fidèle au vieil empereur ; Grégoire

leur enjoint d'obéir, il proclame hautement le droit du saint-siège à disposer des couronnes et à délier les sujets de leur serment de fidélité. Ainsi était retournée contre le petit-fils de Pepin l'arme dont l'aïeul s'était si bien servi. On doit noter ici que les prétentions de Grégoire ne rencontrèrent de résistance dans le royaume que chez des évêques encore en minorité, mais fermes et décidés jusqu'à la violence. Louis le Débonnaire ne sut pas mieux mettre à profit leur appui que ses propres ressources. On s'empara de lui sans combat. Cerné par les armées de ses fils, il consent à recevoir dans son camp la visite du pontife, qui se présente en pacificateur, offre sa médiation paternelle, harangue et bénit les soldats. Dans la nuit même, la médiation produit son effet : les troupes abandonnent l'empereur et passent à l'ennemi. Cette plaine a conservé le nom de Champ du Mensonge. Cela fait, Grégoire retourne à Rome et laisse le soin d'achever son ouvrage aux évêques, qui déposent solennellement l'empereur.

Cette satisfaction ne devait pas leur suffire. Aussitôt Lothaire couronné et l'Empire partagé une seconde fois, les évêques, désireux de mettre au nouvel établissement le sceau de leur autorité et d'en imprimer l'image dans le souvenir des peuples par une de ces scènes qui parlent plus vivement à leur imagination que tout autre enseignement, imposent à Louis le Débonnaire une seconde pénitence publique, à laquelle il se soumet après de longues hésitations.

Couvert d'un cilice, prosterné à genoux devant les évêques, en présence du peuple rassemblé, il se reconnaît coupable de tous les crimes qu'on lui a imputés et dont il tient la liste écrite dans ses mains. Un de ces crimes consistait à avoir fait marcher ses troupes pendant le carême; un autre, à avoir rassemblé tous ses sujets en un même lieu pour les faire périr ensemble. C'était une allusion à la triste campagne qui venait de mettre fin à son empire. Après quoi on lui imposa les mains et on le jeta dans un cloître. La pitié que ses malheurs inspiraient ne vint l'y chercher que deux ans plus tard.

L'ambition sacerdotale semblait avoir atteint en quelques années le but où elle ne devait cependant arriver qu'après plus de deux siècles de lutte. Ce succès avait été trop facile et trop prompt pour être solide et définitif. Il montrait toute l'impatience et tous les excès d'une victoire surprise. Le clergé chrétien était loin encore de posséder la discipline, l'unité d'action et de pensée, nécessaires à la consolidation d'un tel ordre de choses. C'est ce que les papes durent reconnaître lorsque se dissipa l'ivresse de leur triomphe inespéré. Nous avons constaté que les seuls adversaires sérieux que rencontra Grégoire dans sa lutte contre le Débonnaire furent des évêques français. Ils s'emportèrent jusqu'à le menacer de l'excommunication, fait qui prouve qu'ils avaient une foi médiocre en sa suprématie. Sous ses successeurs, qui continuent la même guerre contre

les faibles Carlovingiens, avec des alternatives de succès et de revers, on voit plus fréquemment encore les droits du pouvoir civil défendus par des évêques. Parfois même ils soutiennent les privilèges des empereurs et des rois, lorsque ceux-ci semblent tout résignés à en faire le sacrifice. Ainsi, lorsque Charles le Chauve est déposé par un concile à l'instigation de Vénilon, archevêque de Sens, loin de repousser la compétence de ce tribunal, il accepte le principe de sa décision, il ne se plaint pas du jugement, mais seulement de l'irrégularité avec laquelle on y a procédé : « Vénilon m'a sacré, dit-il, il s'est engagé à ne point me déposer sans le concours des évêques qui m'ont sacré avec lui. Je suis prêt à me soumettre aux décrets de ces évêques, mais il faut qu'ils y procèdent régulièrement. » Et il en appelle à d'autres évêques qui condamnent Vénilon et relèvent le roi.

Le divorce de Lothaire avec sa femme Teuthberge lui attire, quelque temps après, la menace d'une excommunication de la part du pape Nicolas, un des ennemis les plus persévérants de la puissance impériale. Ce sont encore des évêques, Gonthier, Teutgaud, Adventius de Metz qui se lèvent pour sa défense. Et Nicolas ayant réalisé sa menace, ils ne craignent pas de lancer contre lui l'anathème. Gonthier, abandonné par Lothaire, soutient seul sa querelle. Il fait porter de vive force sur le tombeau de saint Pierre, par son frère Hilduin, homme d'Église comme lui, la protestation suivante au milieu des Ro-

mains ameutés : « Écoutez, seigneur pape Nicolas, nous avons été envoyés par nos confrères, nous sommes venus vous consulter sur notre décision, vous montrant par écrit les autorités et les raisons que nous avons suivies, vous demandant humblement votre sentiment et prêts à suivre ce que vous nous montreriez de meilleur. Mais nous avons attendu trois semaines en vain votre réponse. Enfin vous nous avez fait amener en votre présence, et lorsque nous ne nous défiions de rien, nous nous sommes trouvés accablés d'une troupe confuse de clercs et de laïques... Là, vous avez prétendu nous condamner par votre fureur tyrannique, mais nous n'acceptons pas votre maudite sentence. Nous la méprisons comme un discours injurieux..., etc. »

Un tel langage annonçait dans le pouvoir épiscopal un ennemi plus dangereux pour la papauté que l'autorité des rois. C'est un autre évêque, Hincmar, l'homme le plus lettré de cette époque, qui soutient la cause des princes en deux circonstances importantes. Les principes émis par Hincmar sont devenus la tradition de l'Église gallicane et ont reçu de l'éloquence de Bossuet une consécration éclatante. Ils sont surtout exprimés dans deux lettres adressées au pape Adrien II. La première fut motivée par l'opposition de ce pape au partage des États de Lothaire entre Charles le Chauvé et Louis de Germanie. Hincmar y parle au nom du corps entier des évêques français, sur lequel l'adroit pontife, pour le gagner à sa cause,

lui avait offert une suprématie dont il possédait toute la réalité, et refusa le titre. Il y pria le pape de considérer « qu'il ne peut pas être tout ensemble pontife et roi, que ses prédécesseurs ont réglé l'Eglise qui les regarde, et non pas l'État, qui n'appartient qu'aux rois... qu'on ne défend pas le royaume de France contre les Normands avec des prières, et que la guerre se fait avec des armes et non avec des excommunications. »

La seconde de ces lettres fut écrite à l'occasion d'une querelle qui partagea le clergé français en deux camps, et qui s'était compliquée d'une guerre civile. Un fils de Charles le Chauve s'était révolté contre son père, et l'évêque de Laon avait pris parti pour lui et excommunié le roi. Condamné à être déposé, il en appela au pape Adrien, qui voulut contester à Charles le Chauve le droit de punir le coupable : « Il faut que vous sachiez, lui écrivit Hincmar au nom du roi, que nous autres rois de France, nés de race royale, nous n'avons point passé jusqu'à présent pour les lieutenants des pontifes, mais pour les seigneurs de la terre. Les rois et les empereurs que Dieu a établis pour gouverner le monde ont permis aux évêques de régler les affaires suivant leurs ordonnances, mais ils ne sont pas les économistes des évêques, et si vous feuillotez les registres de vos prédécesseurs, vous ne trouverez point qu'ils aient écrit aux nôtres comme vous venez de le faire. »

Langage qui par sa fermeté forme un comple

contraste avec celui du temps, et devant lequel le pape, jusque-là si impérieux et si violent, s'adoucit avec une facilité surprenante. Il répond par une lettre pleine de flatteries et de promesses, dont la conclusion mérite d'être citée, parce qu'elle donne en peu de mots une idée exacte de la diplomatie pontificale au neuvième siècle : « Ayez grand soin, lui dit-il, de tenir secrète cette lettre, n'en faites part qu'à vos plus fidèles serviteurs, nous vous promettons que si vous survivez à l'empereur, nous ne lui reconnaitrons jamais d'autre successeur que vous, quand on nous donnerait plusieurs boisseaux remplis d'or. Sachez enfin que dès à présent le clergé, le peuple et la noblesse de Rome vous désirent pour chef, roi, patrice, empereur et défenseur de l'Église. »

On se tromperait gravement si l'on attribuait à une conviction désintéressée ce beau zèle des évêques à défendre le droit des couronnes. Toute l'histoire de cette époque proteste contre une telle supposition. On y voit à chaque page les évêques s'arroger le pouvoir qu'ils contestent aux papes, et déposer ou excommunier ces mêmes rois dont ils plaident si chaudement la cause lorsqu'il s'agit de les défendre contre les entreprises des pontifes. C'est qu'ils ne voient en ceux-ci que des compétiteurs incommodes. Ils soutiennent les intérêts des princes, mais c'est comme un patrimoine qui leur appartient, et dont ils se réservent exclusivement l'exploitation.

« Ce n'est pas vous qui m'avez choisi pour gouverner l'Église, écrit, quelques années plus tard, un prélat à Louis III, c'est moi qui, avec mes collègues, vous ai délégué pour administrer le royaume, à condition que vous en observeriez les lois. » De qui sont ces paroles où la menace est si peu déguisée ? elles sont de ce même Hincmar qui vient de se montrer si ardent en faveur de Charles le Chauve.

La vérité est que, pendant les neuvième et dixième siècles, le mouvement de dislocation qui vient de se manifester dans l'empire de Charlemagne et en a amené le fractionnement au profit des rois, des ducs, des comtes et marquis, se reproduit dans l'Église au détriment de la papauté et au profit des évêques. Les nationalités artificiellement réunies par la double centralisation impériale et pontificale réagissent par une double décomposition politique et religieuse. Elles s'émiettent en mille petites souverainetés ecclésiastiques ou militaires. La féodalité des évêques s'élève à côté de celle des princes, et lui donne la main toutes les fois que leurs intérêts ne sont pas opposés. Souvent elles ne font qu'un, car l'évêché et le duché sont réunis sur la même tête, et les ornements sacerdotaux sont cachés sous la cotte de mailles.

Concentrée uniquement sur la conquête du domaine temporel, puis sur le rêve de la monarchie universelle, l'ambition des papes a perdu de vue la discipline de l'Église, négligé le gouvernement intérieur. L'aristocratie épiscopale, aidée d'ailleurs par

la transformation qui métamorphose l'Europe, et que l'Église subit malgré ses prétentions à l'immuabilité, profite de cette diversion pour ressaisir son ancienne indépendance, mais en la fondant sur le pouvoir et les richesses, au lieu de la redemander à l'autorité morale, qui lui avait donné tant d'éclat pendant les premiers siècles. Elle acquiert une telle force, en France surtout, qu'elle peut y disposer souverainement du royaume, et que les conciles sont les véritables états généraux de cette époque. En Allemagne, les barons tremblent devant les évêques. En Italie, les archevêques de Milan et de Ravenne sont pour les papes des rivaux plutôt que des subordonnés, et ils jouent souvent un rôle beaucoup plus important que le leur dans les événements politiques. De tous côtés on voit des tentatives pour organiser des Églises nationales ; chaque évêque s'isole, cherche à faire de son diocèse un petit État, reproduit pour son propre compte la révolution que la papauté vient d'accomplir, marche à la conquête d'un fief, d'une principauté, d'un domaine temporel.

Ce mouvement de décentralisation devait retarder de deux siècles la grande ère de la domination théocratique, mais il ne pouvait être ni aussi profond, ni aussi durable, au sein d'une société organisée, disciplinée, solidaire, ayant au plus haut degré la conscience de son action comme était l'Église, que dans une institution inerte, complexe, impersonnelle et fondée sur l'hérédité comme était l'Empire. Aussi

la féodalité épiscopale fut-elle beaucoup plus facile à renverser que celle des princes.

Il faut donc s'entendre lorsqu'on place au neuvième siècle la date de la complète séparation du temporel et du spirituel. Ces formules sont commodes, parce qu'elles simplifient beaucoup l'histoire, mais il est rare qu'elles ne donnent pas une idée très-inexacte des situations qu'elles ont la prétention de résumer. On ne peut pas nier que l'Église ne soit plus indépendante sous le second Empire que sous le premier, mais le principe de la séparation des pouvoirs n'en est pas mieux respecté ; il est violé à son profit au lieu de l'être à ses dépens, voilà tout. Il n'a peut-être jamais été réellement pratiqué qu'à l'époque où l'Église était séparée de l'État par les persécutions, c'est-à-dire, pendant les trois premiers siècles. A partir de son alliance avec Constantin, et tant que l'Empire romain dure, elle lui est subordonnée par une dépendance très-onéreuse, qui se transforme sous Charlemagne en une sorte de réciprocité de services, et sous ses successeurs en usurpation. Maintenant c'est l'Église qui envahit le pouvoir civil et compromet le principe, au lieu de le maintenir comme on l'en glorifie à tort. Tant qu'elle est faible, elle implore la liberté ; aussitôt qu'elle se sent forte, elle réclame l'empire.

Ce premier coup d'État de la papauté contre les rois a trouvé de nombreux apologistes, même parmi les historiens les plus éloignés des habitudes de l'es-

prit catholique. On l'absout d'ordinaire au nom de la supériorité d'intelligence et de moralité que le clergé possédait sur ses rivaux. On doit reconnaître qu'elle était réelle, quoiqu'elle ne paraisse pas toujours dans les moyens qu'il emploie ; mais il est fâcheux qu'au lieu de la mettre au service de la civilisation, il n'en use le plus souvent que pour accroître son influence, et qu'il ne cherche à vaincre la barbarie qu'en se faisant lui-même barbare. On conçoit qu'une autorité qui règle les intérêts éternels de l'homme puisse se croire, à plus forte raison, le droit de s'emparer de la direction de ses intérêts politiques ; mais si elle ne se sert des uns que pour exploiter les autres, elle perd toute excuse. Or comment contester que les préoccupations temporelles du clergé ne lui aient fait trahir ses vrais devoirs ; comment nier, en présence des fausses Décrétales et des falsifications qui les ont suivies ou précédées, qu'il n'ait entretenu l'ignorance au lieu de la combattre ? Par quelle tentative honorable mérite-t-il ici la louange qu'on lui a décernée plus tard d'avoir sauvé les lettres, et quelle distance n'y a-t-il pas sous ce rapport entre sa faible initiative et les efforts si naïfs mais si touchants de Charlemagne pour relever l'instruction publique ? Si le peu de lumière qu'il y avait encore dans le monde s'est conservé dans le sein du clergé, c'est moins par son zèle à l'entretenir, que par le privilège d'une situation qui l'en rendait le seul dépositaire.

Il est encore plus difficile d'admettre la nécessité prétendue où se trouvait l'Église de s'entourer d'un grand appareil pour en imposer à l'imagination des peuples à demi sauvages. Les succès de sa première propagande évangélique prouvent au contraire que les barbares se montrèrent incomparablement plus sensibles que les populations romaines à la majesté si nouvelle pour eux de la force spirituelle. Ils se laissèrent conquérir par l'Église avec une merveilleuse docilité. La faiblesse de ses commencements eut plus de véritable influence sur eux que tout l'éclat de ses jours de grandeur. Attila retourne sur ses pas à la prière d'un homme désarmé, Clovis tombe à genoux devant saint Remy, ce ne sont pas là des faits particuliers, c'est l'attitude générale du monde barbare devant l'Église, tant qu'elle conserva son caractère désintéressé. Aussitôt, au contraire, qu'elle devient une force politique, on voit se multiplier les attentats contre la personne des pontifes et des évêques. Elle n'est plus protégée par le respect, mais par la crainte.

La nouvelle direction que la papauté avait imprimée à l'Église pouvait donc être condamnée dès lors au nom des intérêts chrétiens, et bien plus encore au point de vue de ceux de la civilisation. Il semble que le seul entretien des querelles théologiques, ce continuel rappel aux monuments de la foi primitive, eût dû prévenir un tel abandon des plus essentielles traditions du christianisme ; mais les controverses étaient délaissées, et les hérésies elles-

mêmes, cette éternelle protestation de la liberté de l'esprit humain contre les doctrines infaillibles, semblaient se résigner au silence. L'Orient seul affirme son indépendance par la voix de Photius, qui reste sans écho en Europe. L'initiative religieuse des peuples nouveaux qui occupent la scène ne se manifeste que sous des formes d'une naïveté enfantine dans lesquelles on retrouve, non sans surprise, la préoccupation des nationalités naissantes. Chaque nation veut avoir ses saints dans le ciel romain, et souvent elle y place sous un déguisement catholique ses anciens dieux, métamorphosés par l'imagination populaire. C'est la grande ère de la mythologie chrétienne. Le culte des reliques, l'adoration des images, les jugements de Dieu, telles sont les pratiques qui s'introduisent dans un culte d'abord tout spiritualiste. Vers le même temps, naissent les ordres monastiques, cette milice du saint-siège contre la féodalité des évêques, instrument redoutable d'unité et d'assimilation, élément essentiellement catholique et cosmopolite, chez lequel la patrie, la famille, la personnalité, sont remplacées par une règle.

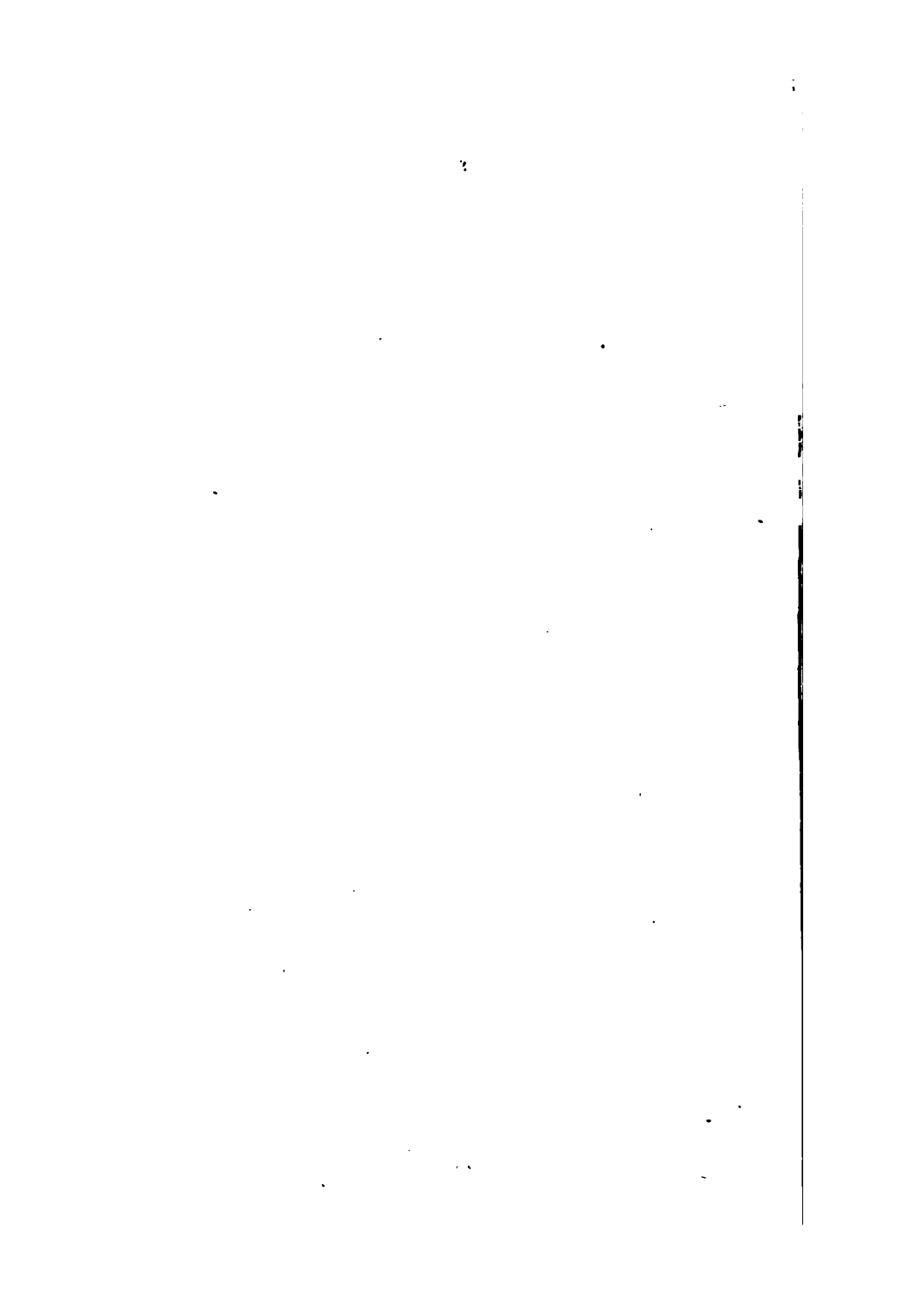
Ce qui sauva à ce moment l'Église d'un complet naufrage, ce furent quelques principes du christianisme primitif qui s'y étaient conservés intacts au milieu de l'altération de tous les autres. Je n'entends pas parler ici de l'admirable livre de morale dont on la considérait alors comme le seul interprète légitime et dont la flamme toujours vivante purifiait tant

de souillures, mais de certaines formes de son gouvernement intérieur. Bien que le sacerdoce, autrefois intimement uni au peuple, tendît de plus en plus à former une classe à part, se gouvernant et se recrutant par elle-même sans se soumettre à aucun contrôle, bien qu'il montrât depuis longtemps la prétention de régler les questions religieuses comme des affaires personnelles qui ne regardaient que lui, il n'en était pas moins la seule société de ce temps où se fussent maintenues quelques règles de justice, et il conservait par là une immense supériorité morale sur les institutions barbares qui avaient pour caractère dominant le privilège et l'arbitraire. Le gouvernement de l'Église était le seul dans le monde où fût connu et pratiqué le principe de l'égalé admissibilité de tous à toutes les dignités, et cette grande leçon de justice qu'elle n'a jamais cessé de donner à travers ses nombreuses vicissitudes a puissamment contribué à sa popularité et à sa durée.

Par cet hommage rendu à l'esprit d'égalité et grâce au système électoral qui en assurait l'efficacité, l'Église attirait à elle tout ce qu'il y avait chez les peuples de forces méconnues ou sacrifiées, et mettait au service du plus intelligent tous les moyens d'action et d'influence que les autres systèmes politiques n'offraient qu'au plus fort. Des deux formes d'élection qui ont subsisté de tout temps, et dont l'une consiste à faire choisir le supérieur par l'inférieur, l'autre à remettre le choix de l'inférieur au supérieur, elle

variait l'emploi selon les cas, attribuant par exemple la nomination du prêtre à l'évêque, celle de l'évêque au bas clergé ; mais la plus libérale et la plus démocratique l'emportait encore sur l'autre. Le peuple, il est vrai, n'intervenait déjà plus que très-rarement dans l'élection des évêques, mais il s'y intéressait vivement, et son influence s'exerçait d'une façon indirecte, mais souvent efficace. A Rome surtout, où une décision rendue sous Jean IX, en 898, ne lui laissait plus que le droit d'assister à l'élection des papes et de manifester des vœux au lieu d'une volonté, il se passionnait avec ardeur pour ou contre les concurrents. Il ne s'était pas encore accoutumé à considérer comme une compensation suffisante de la perte de son droit de suffrage celui de piller le palais du pape défunt et la maison du pape élu. Il se pressait autour de l'enceinte où délibérait le clergé réuni au sénat et quelquefois aux commissaires de l'empereur ; il leur imposait ses choix par des insurrections lorsqu'ils refusaient de les accepter à l'amiable.

Tels étaient, avec le mariage des prêtres, encore admis généralement, mais comme un état beaucoup plus éloigné de la perfection que le célibat, les derniers liens qui rattachassent le clergé aux peuples. Si faibles qu'ils fussent déjà, c'est à eux qu'il dut son salut et ses plus grandes victoires au moyen âge. Malgré tous les abus qu'elle portait dans son sein, malgré le pouvoir absolu qui y grandissait chaque jour, l'Église était encore la seule démocratie qu'il y eût dans le monde.



V

ÉCLIPSE SIMULTANÉE DE LA PAPAUTÉ ET DE L'EMPIRE.

Ce ne fut donc pas la résistance des princes, mais l'opposition dangereuse et inattendue qu'elle rencontra de la part du pouvoir épiscopal, qui fit perdre à la papauté les bénéfices de sa victoire sur l'Empire. Jusqu'à l'extinction de la race carlovingienne il ne manqua aux papes pour réaliser leurs projets de domination que le concours des évêques, car de la part des empereurs la docilité fut telle qu'elle justifiait surabondamment toutes les entreprises qu'on formait contre leur indépendance. Jean VIII donne de son autorité privée à Charles le Chauve la couronne impériale, qui revenait de droit à son frère le roi de Germanie ; Charles la reçoit comme un présent et paye ce service en signant une renonciation à tous

les droits essentiels de l'Empire sur la papauté. Bientôt après le pontife, encouragé par ce début, lui envoie un légat pour gouverner la France à sa place. Charles le reçoit avec toutes les marques d'une entière soumission. Mais ici tout l'épiscopat français se lève pour protester contre l'étranger. Est-ce le danger qui menace l'autorité de l'empereur qui lui inspire ce zèle et ces ombrages? Non, c'est le soin de son propre pouvoir. Après la mort de Charles le Chauve, Jean refuse pendant trois années consécutives de lui désigner un successeur, pour bien faire voir que l'empire ne relève et ne dépend que de lui. Au bout de ce temps ce ne sont encore ni les comtes ni les marquis, ce sont les évêques italiens, l'archevêque de Milan à leur tête, qui le forcent à couronner Charles le Gros.

La période de temps qui est comprise entre la déposition de Charles le Gros et l'élection d'Othon I^{er} (887-962) qui fit passer l'empire aux mains des Allemands, est une des périodes les plus étranges et les plus obscures de l'histoire. On chercherait vainement à établir une liaison étroite et systématique entre les événements qui s'y succèdent sans aucun enchaînement, et les historiens qui ont eu la prétention d'en découvrir une ont abouti à une logique encore plus folle que tous les hasards de ce pêle-mêle extravagant. C'est la convulsion désordonnée de tous les éléments contraires qui se sont montrés jusqu'à présent dans les combinaisons du drame italien; mais comme ces éléments n'y ont pas même une person-

nification constante et que les hommes qui les représentent y changent à chaque instant de rôle et de costume, le fil de l'action se rompt sans cesse, et il est presque impossible d'y trouver une autre unité que celle qui résulte d'une classification abstraite des principes. Chacun d'eux agit pour son propre compte avec une aveugle énergie, sans se préoccuper jamais de se mettre d'accord avec ce qui existe à côté de lui, comme si la vie des États n'était pas une harmonie.

Toutes les institutions, toutes les individualités, tous les groupes hétérogènes formés en Italie par tant d'invasions successives, de superpositions de races confondues sans être fusionnées, d'agglomérations discordantes, d'intérêts et de passions inconciliables, se choquent avec furie dans cette mêlée anarchique, que favorise encore le mouvement féodal qui a gagné toute l'Europe, et le combat n'a pas d'autre but que le combat lui-même. L'Empire disparaît un moment dans le naufrage de la race carlovingienne en Italie, et devient la proie d'obscurs aventuriers ; la papauté, qui, depuis le pacte de Charlemagne, semble ne pouvoir ni se passer de lui, ni vivre en paix avec lui, subit la même éclipse. Elle perd son caractère d'universalité, se laisse absorber par les petites intrigues qui s'agitent autour d'elle. Rome suscite les rois contre les papes, et les papes contre les rois, pour conserver une ombre de liberté à la faveur de leurs divisions. Les cités ne son-

gent à se défendre que contre les incursions hongroises ou sarrasines, et se donnent à qui veut les prendre, mettant une sorte d'ostentation à n'être fidèles qu'à leur propre mobilité. Les comtes favorisent de tout leur pouvoir les rivalités des prétendants au trône ; plus leur nombre s'accroît, plus leur autorité diminue, et ce sont eux qui hériteront de ses dépouilles. Enfin, les Italiens du midi opposent leur monarchie au royaume des Italiens du nord, et le centre penche tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, sans autre but apparent que d'établir l'équilibre d'un double néant.

Au milieu de cette agitation confuse et stérile, deux tendances seulement sont constantes et lient cette histoire à celle des temps antérieurs ; sans elles on pourrait croire qu'il s'agit d'une autre époque et d'un autre pays. La première est la persistance de l'aristocratie de la haute Italie, héritière des traditions lombardes, périodiquement foulée par les invasions, et pour ce motif même plus frappée de la nécessité d'une organisation forte, à constituer l'Italie en royaume, à fonder sa nationalité sous la forme la plus propre à assurer son autonomie et son indépendance ; la seconde est celle non moins constante de la papauté à détruire sans cesse cette œuvre difficile à mesure qu'on la recommence. Cette persévérance implacable, qu'on ne saurait trop souvent signaler et qui est le véritable crime du pouvoir temporel, est aussi le seul point sur lequel la politique pontificale

ne se soit jamais donné de démenti, et elle prend un caractère plus odieux à mesure que la victime semble renaître sous ses coups. On la retrouve exactement la même à dix siècles de distance et agissant avec les mêmes auxiliaires contre le dernier roi de Piémont et contre Didier, roi des Lombards. Elle a eu rarement autant d'occasions de se montrer que dans le court espace de temps qui s'étend de 888 à 962.

Bérenger I^{er}, duc de Frioul, ouvre le premier la série de ces tentatives, sans se préoccuper en rien, il est presque inutile de le dire, du grand principe qu'il servait. Il importe peu que, comme la plupart de ses devanciers ou de ses imitateurs, il n'ait eu en vue que son élévation personnelle; ce qui importe, c'est que son intérêt fût d'accord avec celui de ce principe. Mais à peine est-il couronné roi d'Italie par la diète de Pavie, que le pape Étienne V lui oppose Guido, duc de Spolète, qu'il élève à l'empire pour lui donner l'appui des Romains. Mais Guido n'était lui-même qu'un instrument qu'on ne pouvait prendre au sérieux et qu'on devait briser une fois sa mission accomplie.

Cet empereur tout italien ne répond en rien au type traditionnel dont le représentant doit avant tout vivre et régner loin de l'Italie, lui appartenir sans la posséder, afin de mieux laisser à l'Église sa liberté d'action. L'unité nationale, si menaçante pour la papauté, a tout autant de chances de se fonder avec lui qu'avec un roi. Le pape Formose appelle donc

contre Guido Arnolphe, roi des Allemands, qu'il fait empereur à son tour. Mais le pape mort, Lambert, le fils de Guido, gagne son successeur qui fait déterrer le cadavre de Formose, le traduit devant un concile, instruit son procès, obtient sa condamnation et jette ses cendres dans le Tibre. Ce pape plein de fantaisie est lui-même assassiné peu de temps après.

Le mobile des pontifes romains en empêchant à tout prix la formation d'un royaume d'Italie était dès lors si clair pour tout le monde, que ce même Lambert eut l'idée de leur ôter tout prétexte en offrant spontanément à Jean IX de renouveler le pacte de Charlemagne, mais sur des bases tout italiennes, en lui garantissant la complète indépendance des terres de la donation, avec tous les avantages dont la papauté jouissait sous la domination franco-italienne. Mais il promettait là plus qu'il ne pouvait tenir ; un empire italien ne pouvait être qu'un royaume déguisé, et il eût exigé pour subsister une unité aussi étroite. Les concessions de Lambert ne le préservent pas du sort commun : il est assassiné, et Béranger revient sur la scène. On appelle contre lui Louis, roi de Provence, et celui-ci est à peine couronné qu'on le chasse après lui avoir crevé les yeux. Béranger reparaît de nouveau pour céder bientôt la place à Rodolphe, duc de Bourgogne, qui lui-même est presque aussitôt remplacé par Hugo, duc de Provence.

Telles sont les péripéties de ces luttes inextricables dont les héros semblent les jouets d'une force

supérieure et malfaisante qui n'a d'autre pensée que de les briser les uns contre les autres pour empêcher que rien ne s'établisse ni ne dure autour d'elle. Pensée dont la ténacité étonne lorsqu'on songe à l'état d'abaissement sans nom où la papauté était tombée de chute en chute. L'instinct de conservation avait concentré tout ce qui lui restait d'énergie sur cet objet unique. Terrible encore sur ce terrain, hors de là elle semblait morte. Soit que leur élévation si soudaine leur eût donné le vertige, soit qu'ils se fussent sentis pris de lassitude et de découragement en présence des difficultés presque insurmontables que leur avait suscitées la féodalité épiscopale au moment où le succès de leurs plans paraissait le mieux assuré, les papes donnèrent alors au monde le scandale de toutes les corruptions des anciens Césars. Et, comme il arrive chaque fois que la décomposition se met chez un peuple ou dans une institution, on vit inaugurer à la cour romaine le règne des femmes. La papauté tomba en quenouille. Des courtisanes de grande maison, les deux Théodora, Marozia, disposent pendant près de soixante ans de la tiare. Elles ont les clefs du château Saint-Ange; elles tiennent l'aristocratie par leur famille, le peuple par la douceur de leur administration, les papes par leurs vices. Elles font passer leurs amants de leur lit sur le trône pontifical ou dans une prison. Ces pontifes pratiquent les mœurs des Sarrasins auxquels ils payent tribut, et meurent presque tous empoisonnés ou étranglés ainsi

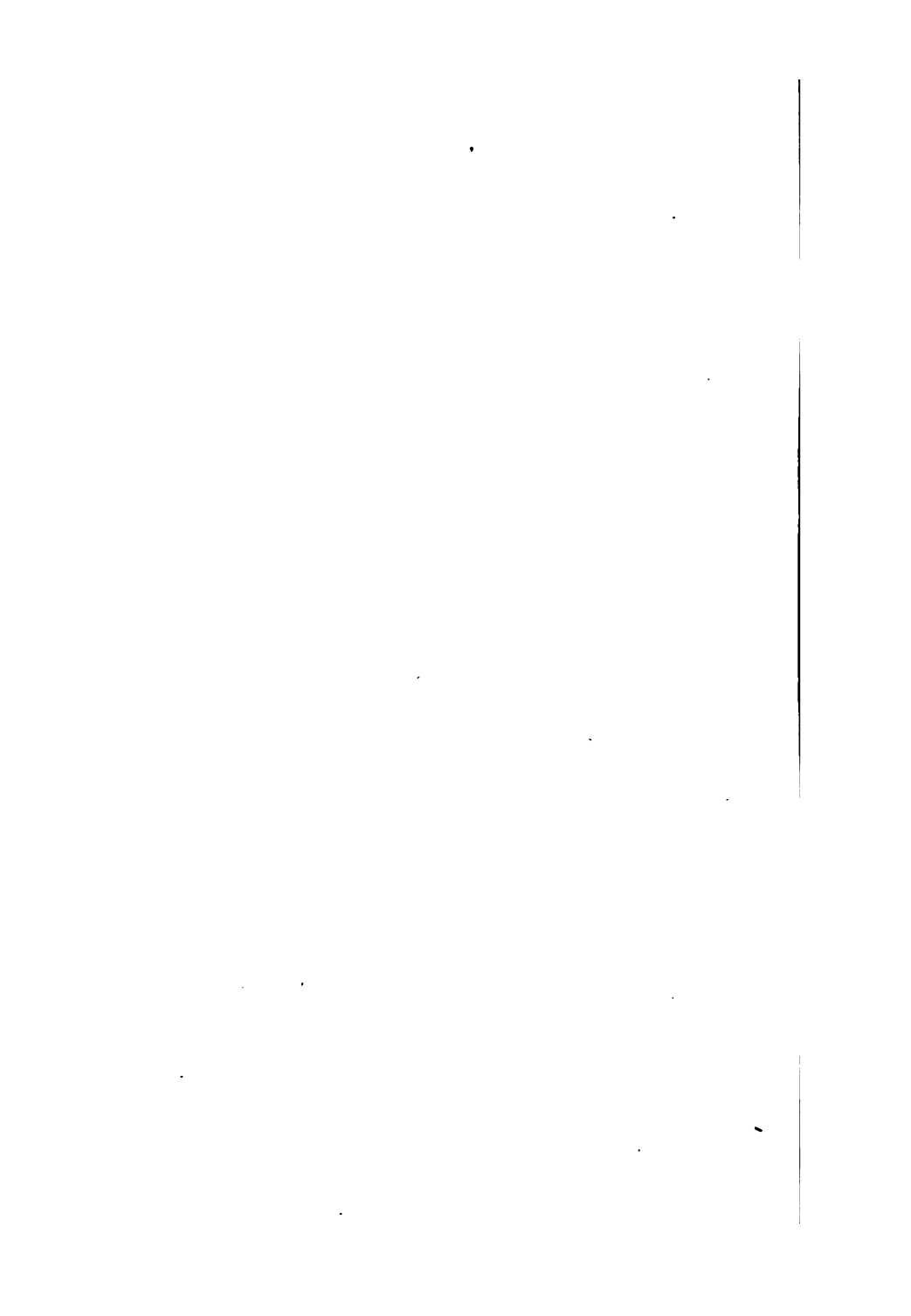
qu'il convient à des héros de sérail. L'un d'eux, Jean XII, le petit-fils de Marozia, homme couvert d'incestes et d'adultères, ordonnait des prêtres dans une écurie et invoquait Vénus et Bacchus, en franc païen qu'il était, comme l'empereur Othon le lui reproche gravement dans une lettre. Il mourut assommé à coups de marteau par un mari jaloux. Mais ce sont là les travers des hommes et non les torts de l'institution, qui rentrent seuls dans le plan de cette histoire.

Ce qu'il y a de singulièrement remarquable dans le gouvernement de ces fameuses patriciennes, c'est la popularité dont il jouit auprès des Romains, d'ordinaire si impatientes de toute domination, à commencer par celle des papes, qu'ils chérissent et abhorrent tour à tour avec une égale violence. Elles eurent l'art de régner sans trop gouverner, ménagèrent les susceptibilités démocratiques, laissèrent un libre cours aux fantaisies municipales et atteignirent ainsi à l'idéal de ces républicains si obstinés dans leur chimère, qui voulaient que Rome fût à la fois le centre de l'Église et de l'Empire sans obéir ni au pape ni à l'empereur, et que la vieille république vécût avec ses formes populaires sous cette double agglomération.

Ainsi s'explique encore l'administration relativement très-longue et surtout si originale, dans l'Europe du dixième siècle, d'Albéric, le fils de Marozia. Il continue la tradition de sa mère en maintenant

l'indépendance de la cité contre les papes et contre les rois. Il règne en dictateur municipal et féodal pendant que le pontife dort au Latran, et Hugo n'ose rien entreprendre contre lui.

On conçoit que pendant un tel anéantissement, qui rappelle celui des Mérovingiens sous les maires du palais, les grandes vues théocratiques de Nicolas et d'Étienne II fussent laissées dans l'abandon et dans l'oubli. Pourtant elles étaient à la veille de reparaître avec les situations qui leur avaient donné naissance. L'antagonisme de l'Église et de l'Empire allait être rétabli par le seul fait de leur commune résurrection, et avec lui la question de savoir lequel des deux servirait à l'autre d'instrument. Hugo, Béranger II, poussés par la logique de leur rôle, travaillent de toutes leurs forces à l'unification des provinces italiennes ; mais ils échouent devant la même hostilité qui avait paralysé les efforts de leurs prédécesseurs. Après des luttes sanglantes et prolongées, au moment où Béranger II semblait sur le point d'atteindre à l'unité si péniblement cherchée, Jean XII s'interrompt un instant de ses orgies pour faire un signe, et Othon I^{er} accourt du fond de l'Allemagne pour se précipiter sur l'Italie. Le chemin était ouvert pour des siècles à l'invasion germanique.



VI

LUTTE DE LA PAPAUTÉ CONTRE LA FÉODALITÉ ÉPISCOPALE.

Le premier soin de Jean XII en couronnant Othon empereur fut de lui faire renouveler le pacte de Charlemagne, circonstance que les papes n'avaient garde d'oublier et qu'ils ramenaient le plus souvent possible, parce que le vague des clauses de ce contrat, dont l'original n'avait peut-être jamais existé que sous la forme de stipulations verbales, leur permettait de les interpréter à leur avantage et d'en augmenter graduellement l'étendue. A l'exemple de Pepin, de Charlemagne et de Louis le Débonnaire, Othon ne se fit nullement faute de donner des provinces et des villes qui ne lui appartenaient pas. C'est ainsi qu'il n'éprouva aucune répugnance à abandonner aux papes la propriété de la Sicile, alors

aux mains des Sarrasins. Cependant les dernières clauses de son acte de confirmation montrent clairement que l'empereur n'avait point entendu se déposséder de son droit de suzeraineté sur tous les États du saint-siège, et qu'il s'en réservait la haute juridiction ; car il y est dit expressément que le pape ne sera pas sacré sans le consentement des commissaires de l'empereur, qui résideront à Rome et qui chaque année lui adresseront un rapport sur la manière dont la justice aura été rendue dans les provinces dépendantes du domaine pontifical.

La guerre éternelle inévitable contenue dans ce pacte, qu'on ne signa jamais qu'avec l'arrière-pensée d'en éluder les conditions, se déchaîna dès l'année suivante. Jean XII voulut revenir à Béranger II, dont la domination lui semblait douce, comparée à la brutalité germanique ; mais il était trop tard. Othon les bat, dépose Jean, et le fait condamner par un concile qui nomme Léon VIII à sa place. Les Romains prennent en haine ce pape élu sans eux, le chassent, rappellent Jean XII, et à sa mort lui donnent pour successeur Benoît V. Othon marche sur Rome, y replace par la force des armes son protégé sur le trône pontifical, et après lui désigne Jean XIII. Les Romains profitent encore de son absence pour exiler ce nouveau pape. Ils se flattent de reprendre sous le règne de l'empereur les licences de l'administration municipale et aristocratique, si complaisamment tolérées par les Béranger. Mais Jean XIII

vient bientôt dissiper ce beau rêve avec les soldats d'Othon. Il fait déterrer et couper en morceaux le cadavre de Roffredo, le dernier préfet des Romains, dont la mort était récente ; il fait pendre haut et court leurs douze tribuns. Leçon mille fois répétée et toujours inutile. Une des principales préoccupations des Romains au moyen âge paraît avoir été de conserver en même temps toutes les formes de pouvoir qui, à un titre quelconque, avaient eu une place et un nom dans leur histoire, sans s'aviser que ces formes avaient été successives et s'excluaient les unes les autres. Il leur faut à la fois des comices, un sénat, des tribuns, des consuls, des préfets, des patrices, des rois, des empereurs, des papes. Ils veulent que leur ville puisse montrer toutes ces institutions réunies, de même qu'elle renferme dans son sein tous les monuments divers qui les rappellent à leur mémoire ; et on les y trouve en effet, mais comme dans un musée ou dans une nécropole. Ils veulent appliquer aux quelques bourgades qui dépendent de leur cité l'immense mécanisme administratif que leurs ancêtres avaient jeté comme un réseau sur le monde. Comme leur dernier tribun Rienzi, ils sont passés maîtres en archéologie ; ils prennent leurs exhumations pour des choses vivantes et ne peuvent pas se figurer que les autres peuples n'y voient que des objets de curiosité.

Malgré la vivacité de ces premières reprises d'hostilités entre l'Église et l'Empire, la papauté était en-

core trop faible et trop avilie pour soutenir la lutte, et les évêques s'y présentent le plus souvent à sa place. Ils y portent des vues toutes différentes et qui n'étaient peut-être pas plus désintéressées, mais qui avaient du moins le mérite de ne pas tout sacrifier au profit d'une centralisation unique. Ce moment fut l'apogée du pouvoir épiscopal. Au commencement du onzième siècle, toute la vie de l'Eglise se réfugie en eux, et ils se montrent très-supérieurs par les mœurs et par les lumières à ce qu'ils avaient été pendant les trois siècles précédents. On peut affirmer sans crainte que l'esprit d'indépendance dont ils étaient animés ne fut pas étranger à ce progrès. Il suffit presque toujours d'accroître la responsabilité pour développer la moralité et fortifier le caractère. Les évêques de ce temps avaient à un haut degré le sentiment de leur dignité individuelle; ils avaient une grande idée de leur mission et voulaient la faire respecter. Ils croyaient que toute l'Eglise était en eux, et ils se refusaient à en reconnaître la personification dans les créatures des courtisanes romaines. Ils décidaient dans leurs synodes toutes les questions qui intéressaient l'épiscopat et ne s'en remettaient plus à l'arbitrage des pontifes : « Il ne faut pas, dit Gerbert, le plus illustre d'entre eux, dans un de ces conciles, il ne faut pas donner à nos ennemis une occasion de dire que le sacerdoce soit tellement soumis à un homme, que si cet homme se laisse corrompre par argent, par faveur, par crainte ou par ignorance,

personne ne puisse être évêque sans se recommander auprès de lui par de tels moyens. »

Il ne venait à la pensée de personne de trouver à redire à ce langage, tant l'abaissement de la papauté formait un contraste frappant avec l'autorité morale de l'épiscopat représentée alors par des hommes comme Gerbert, saint Dunstan, saint Romuald, saint Boniface, saint Adalbert. Le nom de Rome était universellement méprisé : « Oh ! Rome, s'écrie Arnoul, évêque d'Orléans, au concile de Reims, combien tu es à plaindre et quelles épaisses ténèbres ont succédé à la douce lumière que tu répandais sur nos cieux ! Là s'élevaient les Léon, les Grégoire, les Gélase... Alors l'Église pouvait se dire universelle. Pourquoi faut-il qu'aujourd'hui tant d'évêques illustres par la science et la vertu se soumettent aux monstres qui la déshonorent ? Si l'homme qui est assis sur ce trône sublime manque de charité, c'est un antechrist ; s'il manque à la fois de charité et de sagesse, c'est une idole : autant vaudrait consulter un morceau de marbre. Qui donc consulterons-nous, s'il nous arrive d'avoir besoin d'un conseil sur les choses divines ? Tournons-nous du côté de la Belgique et de la Germanie, où brillent tant d'évêques, les lumières de la religion, et invoquons leur jugement, puisque celui de Rome se vend au poids de l'or et appartient au plus offrant. Et si, en nous opposant Gélasse, quelqu'un vient nous dire que l'Église romaine est le juge naturel de toutes les Églises, répondons-lui : Com-

mencez donc par placer à Rome un pape infallible! »

On peut mesurer par ces paroles, dont Luther égalerait à peine l'énergie, l'étendue du danger que courut alors l'unité romaine. La rivalité pontificale et épiscopale se compliquait de la vieille haine des nationalités contre l'empire des Césars. Luitprand raconte, dans la curieuse relation de son ambassade à Constantinople, que l'empereur Nicéphore, voulant le railler, lui dit un jour : Vous n'êtes pas des Romains, vous n'êtes que des Lombards. — Nous autres Lombards, Saxons et Francs, répondit Luitprand, nous n'avons pas de plus grande injure à dire à un homme que de l'appeler Romain. Ce nom signifie tout ce qu'on peut imaginer de bassesse, de lâcheté, d'avarice, d'impureté et de fourberie.

Ces qualifications donnent une idée un peu sommaire, mais assez exacte, des faits et gestes des pontifes de ce temps. On peut s'en rapporter en ceci aux appréciations des historiens ecclésiastiques qui ne sauraient être suspects de partialité. Il serait quelquefois très-embarrassant de traduire l'intrépide latin de Baronius lorsqu'il exprime son opinion sur quelques-uns de ces papes.

Le seul événement qui mérite d'être noté sous leur règne est la tentative de Crescentius pour rétablir à Rome le gouvernement municipal en reprenant les traditions d'Albéric. Il était, comme Albéric lui-même, de la maison des comtes de Tusculum et fils de Marozia. Il passait pour lui être encore supérieur

par le courage et l'éloquence. Mettant à profit l'absence d'Othon II, et après sa mort la minorité d'Othon III, il se fit nommer consul par le peuple, réduisit le pape Jean XV à son domaine spirituel, et gouverna Rome en tribun à la fois démocratique et féodal, singulière association de deux éléments ennemis par nature et qu'on ne devait retrouver ni dans Rienzi ni dans Arnaud de Brescia, qui furent cependant ses continuateurs. Mais la mort de Jean XV offrit bientôt à Othon III l'occasion d'intervenir dans les affaires romaines. Il le fit remplacer par Grégoire V. Un pape allemand, un pape allié de l'empereur, c'était déjà une impossibilité morale, une contradiction vivante, et il parut aux Romains un être odieux et contre nature. Aussi Crescentius lui fit-il substituer un Grec nommé Philagatus, évêque de Plaisance.

Cette nomination se rattachait dans sa pensée à un projet chimérique comme tous ceux qu'enfanta au moyen âge l'imagination de ce peuple d'Épiménides. Pour s'affranchir du joug des Allemands, il conçut le dessein de rendre aux empereurs grecs leur suzeraineté sur Rome et l'Exarchat ; plan absolument irréalisable dans l'état de décrépitude où était tombée Constantinople, mais qui souriait aux Romains parce qu'il flattait leur chimère favorite : un maître étranger faible et éloigné.

Othon était aux portes de Rome avant qu'un seul soldat grec fût débarqué en Italie. Philagatus fut li-

vré— selon un usage antique et toujours nouveau— par le peuple dont il avait été l'idole, et promené à travers les rues dans un horrible état de mutilation. Quant à Crescentius, il s'enferma dans le château Saint-Ange, anciennement le môle d'Adrien, forteresse alors imprenable. Les Allemands n'ayant pas réussi à l'y forcer, Othon l'amena à parlementer, lui promit la vie sauve, lui garantit sa liberté; puis aussitôt qu'il se fut rendu, lui fit couper la tête et mit sa femme dans son lit. Peu de temps après, il fut empoisonné par elle.

Quelques années plus tard, Jean, le fils du « grand Crescentius, l'ennemi des papes et des rois, » comme disaient les épitaphes romaines, marqua le dernier contre-coup de ces agitations dont l'esprit survécut durant tout le moyen âge en devenant de plus en plus démocratique, mais dont le développement resta anarchique comme celui de la plupart des éléments de l'histoire italienne. Grâce à des illusions héréditaires que la superstition du monde contribuait à entretenir, des tendances bonnes et louables en elles-mêmes, puisqu'elles étaient inspirées par le patriotisme, vinrent invariablement aboutir à une ambition fautive, mesquine, ridicule, qui se proposait pour objet unique d'élever la petite municipalité romaine au-dessus de toutes les puissances de la terre.

Une tentative d'un caractère tout différent, bien qu'elle émanât, comme celle de Crescentius, d'une réaction du sentiment national contre la domination

étrangère, éclata dès le début du règne d'Henri II, le successeur d'Othon III : c'est la longue guerre soutenue contre l'empire par Ardoïn, marquis d'Ivrée, dans le but de reconstituer le royaume. Appuyé par Pavie, la vieille capitale du royaume des Lombards, et par la féodalité de la haute Italie, il lutta pendant près de dix ans avec ces forces inégales et obtint des succès mêlés de revers. Il échoua comme tous ceux qui l'avaient précédé dans cette entreprise et devant les mêmes obstacles. Le titre de saint que Henri, son vainqueur, reçut de la papauté reconnaissante, dit assez de quel côté elle se prononça.

Sous Conrad, qui fut élu roi, puis couronné empereur après Henri le Saint, ce fut encore la féodalité épiscopale qui soutint, à défaut des papes, la cause de l'Église contre l'Empire. On chercherait en vain un motif personnel ou seulement un prétexte dans l'agression inattendue d'Héribert, archevêque de Milan, car l'empereur l'avait comblé de bienfaits. Elle n'en avait pas d'autres que l'éternel antagonisme des deux principes dont l'état naturel était l'état de guerre. Conrad y répondit en déchaînant contre la féodalité épiscopale la petite noblesse et les bourgeois des cités. Il la frappa au cœur par des lois qui bouleversèrent de fond en comble la grande propriété féodale, qui était presque toute aux mains des évêques. Il rendit le fief héréditaire et l'immobilisa ainsi au profit des petits vassaux jusque-là possesseurs précaires et viagers. Au milieu de ces guerres, Héri-

bert invente le signe qui, par une transposition comme on en voit beaucoup à cette époque, deviendra l'arche sainte des républiques lombardes. C'est le *Caroccio*, personnification vivante de la cité. Sur le même char, l'autel s'élève à côté du drapeau municipal, et le prêtre paraît donnant la main au magistrat. Cet emblème de la municipalité devait se montrer plus d'une fois avec gloire sur les champs de bataille de l'Italie, mais on n'y vit jamais paraître celui de la patrie.

L'Église, dans ses jours de péril, s'était fréquemment appuyée sur les forces démocratiques; Conrad, par ces nouvelles mesures, crut les avoir gagnées sans retour à la cause de l'Empire; mais il ne frappa en réalité que le pouvoir épiscopal, et les coups qu'il lui porta profitèrent surtout à la papauté qui garda toutes ses alliances.

C'est dans le cours de cette lutte que se dévoila pour la première fois aux peuples le caractère avide et intéressé de l'aristocratie des évêques qui s'était corrompue comme l'institution pontificale elle-même pour avoir renoncé à son caractère tout spirituel et ambitionné un rôle politique. Après s'être rendue odieuse par sa résistance inintelligente aux nouvelles lois de l'Empire, évidemment conformes à l'intérêt général, elle se vit menacée au sein de l'Église elle-même par des attaques tout autrement dangereuses, et s'achemina désormais vers sa décadence. L'opposition que les évêques ont faite aux papes est

retournée contre eux au nom de la démocratie monastique et cléricale. On leur applique la loi qu'ils ont invoquée en les rappelant à leur tour aux traditions de la primitive Église; et, comme dans toutes les guerres de l'égalité contre les oligarchies, le grand nombre cherche son allié dans le pouvoir suprême. C'est sous le patronage de la papauté que se place la révolution nouvelle. On dénonce l'ambition des prélats, leurs richesses, leur intraitable orgueil, le relâchement de leurs mœurs, leur complaisance à couvrir les abus introduits dans la collation des bénéfices, leur avidité qui va parfois jusqu'à cumuler les revenus de plusieurs sièges épiscopaux à la fois.

Ces reproches étaient mérités. Chaque évêché avait en quelque sorte reproduit en abrégé les crises de la transformation politique de la papauté. Il avait contracté les dépendances et les infirmités de cette nouvelle constitution en même temps qu'il en avait acquis les profits et les privilèges. De même qu'en retour des donations faites aux papes les empereurs s'étaient réservé le droit de confirmer ou d'annuler leur élection, les princes et les seigneurs qui avaient fondé en faveur des évêques les petites souverainetés temporelles qui formaient le principal objet de ce qu'on a nommé les bénéfices ecclésiastiques, s'étaient presque invariablement réservé à eux et à leurs héritiers le droit d'en nommer les possesseurs ou les usufruitiers.

Ainsi le problème du pouvoir temporel, les incon-

vénients qu'il entraînait, le régime qui l'avait consacré, s'étaient généralisés dans toute la chrétienté, et soulevaient des abus identiques à Rome ou au fond d'un village. Les artifices mis en œuvre pour l'élection des papes se reproduisaient en petit et sous des formes plus grossières, mais semblables, toutes les fois qu'il s'agissait de nommer un évêque et de transférer un bénéfice. Les hautes dignités sacerdotales s'obtenaient alors presque partout à prix d'argent ou par faveur; c'est ce qu'on nommait la simonie. En cela encore les prélats imitaient les papes. C'est en achetant les suffrages du peuple à prix d'or et le consentement des empereurs aux prix de concessions honteuses, que la plupart d'entre eux se faisaient élire. On peut à peine en excepter Gerbert lui-même, qui fut pape sous le nom de Sylvestre II; encore ne fut-il nommé que grâce à Othon III dont il avait été le précepteur. Benoît IX, non content d'avoir acheté la dignité pontificale, la revendit pour une somme d'argent à l'archiprêtre Jean qui régna sous le nom de Grégoire VI. On vit alors sur le marché de Rome jusqu'à trois papes à la fois se disputer le saint siège.

Mais de même que la papauté avait précédé l'épiscopat dans les voies de la corruption, elle le devance dans celles de la régénération. Sous les papes élus par l'influence allemande, Clément II, Léon IX, Victor II, Gerbert, le plus grand homme de son temps, Étienne IX, le saint-siège se relève, et il prélude à

ses prochains combats contre l'Empire en s'efforçant de rétablir une forte et sévère discipline au sein de l'Église et de ressaisir son ancienne autorité, qu'il considère comme usurpée par les évêques. Avec ses seules forces il n'eût jamais pu l'entreprendre : un secours inespéré, formidable lui vint des moines et du bas clergé, sur qui pesait l'oligarchie des prélats.

Léon IX vient tenir un concile en France malgré le roi avec l'appui de la plèbe monastique et sacerdotale, et dépose ou excommunique tous les évêques qui refusent de reconnaître sa prééminence. De toutes parts on voit se multiplier les conciles contre les prélats simoniaques. La simonie, qui sert de mot d'ordre à cette guerre, devient, par le vague de sa définition, une arme merveilleuse dans la main de la révolution naissante. Il y a, si l'on en croit Pierre Damiens, la simonie de la langue, la simonie de la main et la simonie des services. Qui pourra se flatter d'échapper aux pièges de cette loi des suspects ? Les missions des légats, lieutenants du saint-siège et représentants de sa dictature, deviennent une fonction normale, permanente qui s'étend partout, et ils s'attaquent aux évêques avant de s'attaquer aux rois. Les moines, ennemis nés de la féodalité épiscopale, sont élevés aux premières dignités de l'Église et en remplissent les charges les plus influentes. Un moine, Pierre Damiens, écrit contre elle ses virulentes philippiques, où il applique à chaque page à ces princes de l'Église les dénominations de courtisans, bouffons,

esclaves, etc. Il les persifle, les tourne en ridicule, les chansonne. Il y a de lui une sorte de chanson en latin grotesque qui caractérise en quelques mots les principaux reproches qu'on leur adressait (1). Il les invite à faire pénitence par le jeûne et les macérations. Il invente à leur usage la flagellation volontaire dont il veut qu'on porte les coups jusqu'à mille, sous prétexte que « ce qui est bon ne saurait être poussé trop loin. » Étienne IX, reconnaissant des services qu'il a rendus à la cause papale, est obligé d'employer une menace d'excommunication pour contraindre Damiens à accepter l'évêché d'Ostie et le titre de premier cardinal. A ses yeux, c'était déchoir que de quitter l'habit de moine pour celui d'évêque.

Dans chaque évêché apparaît un moine représentant de la réforme nouvelle. A Florence, le moine Pierre traverse, sans être atteint, un bûcher ardent en présence du peuple pour convaincre l'évêque de

(1) Cedant equi phalerati,
 Cedant cœci rabulæ,
 Cedant canes venatores,
 Ac minorum fabulæ
 Et accipitricæ rapaces
 Necnon aves garrulæ.
 Cedat
 Sacerdotum simul atque
 Scelus adulterii,
 Et laicorum dominatus
 Cedat ab ecclesiis, etc.

simonie par ce signe de Dieu. Un autre moine, Lanfranc, le champion de la suprématie romaine contre Béranger, vient en Angleterre dompter l'épiscopat anglo-normand, et le gouverne comme s'il eût été le pape lui-même. Enfin c'est encore un moine, Hildebrand, le même qui sera Grégoire VII, qui parcourt la chrétienté en prêchant cette croisade, et telle est la popularité qui s'y attache, qu'il devient presque dès son début le plus important personnage de l'Église, et qu'Étienne IX se sentant menacé de mourir pendant son absence, ordonne aux cardinaux de laisser vaquer le saint-siège jusqu'au moment de son retour, afin que l'élection se fasse sous son influence. Cette recommandation fut en effet ponctuellement suivie, malgré les inconvénients qu'elle présentait et en dépit de l'opposition de l'aristocratie romaine, dont l'antipape dut se renier lui-même aux pieds de Nicolas II que désigna Hildebrand. Alexandre II fut également élu pape sous cette inspiration, à laquelle il obéit docilement pendant tout son règne ; après quoi la révolution se couronna elle-même dans la personne d'Hildebrand.

Vertical line on the left side of the page.

Vertical line on the right side of the page.

VII

GRÉGOIRE VII,

Les institutions ont leur idéal ainsi que toutes les choses humaines, mais comme leur développement est essentiellement inégal et aléatoire, elles sont le plus souvent forcées de le taire et de l'ajourner. C'est donc seulement dans les rares occasions où il leur est donné de le manifester au grand jour, qu'elles disent tous leurs secrets et qu'on peut connaître à fond leur esprit, leur moralité, leur influence. Tout ce qu'elles ont de force et de vie à l'état latent se condense en quelque sorte dans cet instant rapide, et c'est sur lui seul qu'elles veulent être jugées en dernier ressort, de même que les individus ne peuvent être appréciés équitablement que sur la pensée qui les a fait agir. La papauté a eu deux de ces instants, l'un sous Gré-

goire VII, l'autre sous Innocent III. Dans le reste de son histoire, elle se montre telle qu'elle a pu être, ici elle dit ce qu'elle aurait voulu être.

Hildebrand, qui fut pape sous le nom si connu de Grégoire VII, est la plus haute et la plus complète personnification de l'idéal théocratique tel que le rêvèrent les pontifes romains. S'il n'en a pas réalisé toutes les conditions pratiques, il en a du moins le premier formulé et maintenu les prétentions dans toute leur rigueur et jusqu'au dernier jour de sa vie. Quelque troublé qu'il ait pu être, son règne marque pour la papauté une ère qu'ayant lui elle a toujours appelée de ses vœux, et après lui regrettée. Par sa bouche elle osa dire enfin à la face du monde ce qu'elle entendait par ce mot indéterminé de pouvoir temporel ; elle désavoua la mesquine ambition qu'on lui avait prêtée sur parole et qui avait servi de déguisement à sa faiblesse ; elle se proclama hardiment la législatrice de l'humanité, la seule souveraine légitime des nations. Attitude pleine de péril et de grandeur, à laquelle elle doit la plus belle page de son histoire. Il faut ici se dépouiller de tout préjugé d'opinion et de parti. On ne peut que réproucher le système tyrannique dont Hildebrand se fit l'apôtre et les moyens souvent peu honorables qu'il mit en œuvre pour réaliser ses vues, mais ce serait se faire tort à soi-même que de méconnaître le dévouement, le courage et le génie qu'il y dépensa avec une foi absolue à la justice de cette cause. C'est toujours un devoir

de relever ces nobles qualités partout où elles apparaissent. Cet hommage ne s'adresse pas à un homme, mais à la nature humaine.

Qu'Hildebrand ait été sincère, je ne dis pas dans le détail de ses actions et de ses entreprises politiques, dont la mauvaise foi est souvent évidente, mais dans la grande conviction qui leur servait à la fois de but et d'excuse à ses yeux, c'est ce dont il est impossible de douter lorsqu'on a étudié de près sa vie. Elle est tout entière dévouée à une idée, ce qui est encore beau même quand cette idée est fausse. L'homme ne s'élève guère à la vérité que par des approximations successives ; à quelle sorte de mérite lui serait-il donc permis d'aspirer si le dévouement n'avait sa beauté indépendamment de la légitimité du but qu'il poursuit ? Il y a dans Hildebrand l'unité et le désintéressement des ambitions supérieures. Dès sa jeunesse, on le voit exclusivement appliqué à faire prévaloir le principe qui était pour lui une seconde religion, et il lui subordonne invariablement sa propre élévation. Il ne veut de succès que par lui et pour lui. J'ai déjà parlé de l'extraordinaire influence qu'il exerça sur les pontifes qui furent ses prédécesseurs immédiats, et dont l'élection fut remise à sa décision. On se demande comment ce faiseur de papes ne songe pas à se faire pape lui-même ; mais un examen plus attentif révèle bientôt les motifs de son peu d'empressement. Avant d'en venir aux grands combats qu'il médite, il veut que les voies soient dès longtemps préparées ; il fait

décréter par d'autres les mesures qui, émanées de lui, éveilleraient des défiances peut-être insurmontables, et il place lui-même sur le saint-siège ses précurseurs et ses ministres. Il leur fait adopter et propager d'avance tous les principes essentiels de sa réforme. C'est par son inspiration qu'ils frappent à coups redoublés la féodalité épiscopale, qu'ils s'efforcent d'affranchir le bénéfice ecclésiastique de sa dépendance envers les princes, et de faire du célibat une loi fondamentale de l'Eglise. Mais sa plus grande préoccupation est de soustraire le saint-siège à l'influence impériale, alors toute-puissante; opération délicate dans laquelle il déploie une souplesse et une diplomatie sans pareilles. A chaque élection nouvelle, il s'interpose en médiateur entre le peuple romain et l'empereur, de manière à imposer à celui-ci la volonté de Rome en ayant l'air de s'en rapporter à la sienne et sous prétexte de lui épargner l'embaras du choix. Il substitue un hommage insignifiant au droit de l'Empire, et, chaque fois qu'il parvient à en éluder quelque disposition, il fait prendre acte de l'omission, afin qu'elle devienne le point de départ d'une prescription définitive.

C'est ainsi qu'il dicte, dès l'année 1059, à Nicolas II, sa créature, le décret voté en concile au Latran, qui remet l'élection des papes au collège des cardinaux, sans laisser au peuple d'autre droit que celui *de consentir*, et qui ne mentionne le droit de confirmation de l'empereur que comme un simple

titre honorifique (*salvo honore et reverentia dilecti filii*). Dès l'élection suivante, il invoquait ce décret comme une autorité sans réplique, et l'empereur, ne pouvant ou n'osant l'annuler, était réduit à l'enregistrer.

Dès ce moment aussi il fonde avec un admirable esprit de prévoyance les alliances qui le soutiendront à l'heure du danger. Au midi, il achète l'amitié de Robert Guiscard et des Normands en donnant à leurs conquêtes la consécration apostolique qui a la vertu de changer la force en droit, l'usurpation en légitimité. Au nord, il gagne celle de Mathilde, comtesse de Toscane, en plaçant auprès d'elle un directeur habile et dévoué ; il séduit par l'ascendant de son génie cette âme vaillante et passionnée. Il prépare laborieusement, lentement, sans impatience, tous les éléments sur lesquels il s'appuiera plus tard, et, lorsque enfin la vieillesse et les infirmités d'Alexandre II lui annoncent que son jour est proche, il ouvre les hostilités en faisant intimer au jeune roi d'Allemagne, Henri IV, l'injonction, jusque-là inouïe, de comparaître à Rome pour y rendre compte de sa conduite et s'y justifier de l'accusation de simonie au tribunal du souverain pontife, prélude admirablement choisi pour préparer les esprits aux entreprises qu'il méditait.

Hildebrand se fit élire par le collège des cardinaux et le peuple de Rome, qu'on ne consultait déjà plus que dans les occasions où l'on avait besoin d'une

manifestation imposante. Il se passa du suffrage de l'empereur, naguère encore nécessaire pour valider l'élection; mais il ne se sentit pas encore assez fort pour se faire sacrer sans son consentement, et il l'obtint par une soumission affectée, malgré l'opposition des évêques allemands, qui détestaient en lui l'ennemi de l'aristocratie épiscopale.

Dès la première année de son pontificat son but est révélé: il éclate dans ses paroles et dans ses actes. C'est à la monarchie universelle que Grégoire VII aspire, et il y marche avec l'assurance sereine du prêtre certain d'agir pour la bonne cause et de purifier l'action par l'intention. Celle que Grégoire montre dans le mensonge a lieu de surprendre en une âme si haute. C'est un étonnement qui revient souvent dans le cours du moyen âge. On se demande quelle sorte de mutilation ont dû subir ces âmes sacerdotales, non-seulement pour acquérir une telle impassibilité dans l'imposture, mais pour conserver une sérénité inaltérable au milieu de tant d'horreurs, et rester aussi inaccessibles au remords que le couteau sacré après l'hécatombe. Entre Hildebrand et ses successeurs il y a du moins cette différence que les subterfuges qu'il emploie n'ont rien de sangui-naire et ne sont encore que des ruses pieuses.

« Vous n'ignorez pas, écrit-il aux comtes d'Espagne, que, depuis les temps les plus anciens, le royaume d'Espagne est une propriété de saint Pierre, et qu'il appartient encore au saint siège et à nul

autre, bien qu'il soit entre les mains des pafens. Car ce qui est entré une fois dans la propriété de l'Eglise ne cesse jamais de lui appartenir. »

C'est ainsi qu'il invoque sur l'Espagne un droit dont jamais personne n'avait entendu parler; et il profite de cette hypothèse hardie, dont l'ignorance, la crédulité, l'état de chaos où l'Espagne se trouve plongée, favorisent le succès, pour réclamer aux comtes la suzeraineté des terres qu'ils conquerront sur l'ennemi avec un tribut annuel.

Il était difficile d'accréditer une fable de ce genre en France, où les luttes récentes d'Hincmar et de l'épiscopat contre les prétentions du saint-siège avaient laissé dans les esprits des idées assez arrêtées sur les droits respectifs de l'Eglise et de l'État; aussi Grégoire se contente-t-il des menaces spirituelles, mais en ayant grand soin de faire remarquer au roi qu'elles peuvent le renverser aussi sûrement qu'un coup d'État politique : « Si le roi ne renonce pas au crime de simonie, les Français, frappés de l'anathème, refuseront de lui obéir plus longtemps. » Mais avec le roi de Hongrie il revient à sa thèse favorite :

« Comme vous avez pu l'apprendre par vos prédécesseurs, lui écrit-il avec assurance, votre royaume est une propriété de la sainte Eglise romaine depuis que le roi Étienne a remis tous les droits et toute la puissance de son Eglise à saint Pierre... Néanmoins, nous avons appris que vous avez reçu ce royaume

comme un fief du roi Henri (d'Allemagne). S'il en est ainsi, vous devez savoir comment vous pourrez recouvrer notre bienveillance et la faveur de saint Pierre. Vous ne pourrez avoir ni l'une ni l'autre, ni même rester roi, sans encourir l'indignation pontificale, à moins que vous ne rétractiez votre erreur et ne déclariez tenir votre fief non de la dignité royale, mais de la dignité apostolique. »

Il offre un nouveau royaume à Suénon, déjà roi de Danemark : « Il y a près de nous, lui dit-il, une province très-riche occupée par de lâches hérétiques. Nous désirerions qu'un de vos fils vint s'y établir pour en être le prince et s'y faire le défenseur de la religion, si toutefois, comme nous l'a promis un évêque de votre pays, vous consentez à l'envoyer, avec quelques troupes d'élite, pour le service de la cour apostolique. »

Il donne également le royaume de Démétrius de Russie, sous prétexte qu'on le lui a demandé en lui promettant que le roi ne trouverait pas la demande indiscreète ; il est vrai que le demandeur est le propre fils de Démétrius : « Votre fils, visitant les tombeaux des apôtres, est venu à nous et nous a déclaré qu'il voulait recevoir votre royaume de nous, comme un don de saint Pierre, en nous prêtant serment de fidélité ; il nous a assuré que vous approuveriez sa demande. Comme elle nous a paru juste, nous lui avons donné votre royaume de la part de saint Pierre. »

Il emploie des formes beaucoup moins civiles dans la lettre suivante, adressée à Orzoc, duc de Cagliari, en Sardaigne, souverain peu redoutable : « Tu dois savoir que plusieurs nous demandent ton pays et nous promettent de grands avantages si nous voulons leur permettre de l'envahir. Ce ne sont pas seulement les Normands, les Toscans, les Lombards, mais même des ultramontains qui nous font à ce sujet les plus vives instances; mais nous n'avons pas voulu prendre de décision avant de connaître ta résolution par notre légat. Si tu persistes dans l'intention que tu as manifestée d'être dévoué au saint-siège, loin de permettre que tu sois attaqué, nous te défendrons avec les armes spirituelles et séculières contre toute agression... »

On ne connaît pas un homme tant qu'on n'a pas observé son attitude et son langage vis-à-vis des faibles. Combien il y a loin de là au ton caressant et paternel que Grégoire prend avec Guillaume le Conquérant, même pour lui demander un serment de fidélité, et même après que celui-ci le lui a refusé! Il en obtient du moins le denier de saint Pierre, sorte de dîme prélevée sur la conquête qu'il a appuyée de tout son pouvoir. Enfin il distribue en peu de temps les couronnes de Hongrie, de Pologne et d'Allemagne, dépose l'empereur Nicéphore Botoniate, fait payer tribut à Wratislas, roi de Bohême, crée la principauté de Gaète en faveur du comte d'Aversa, pour se préparer un défenseur en prévision de

la défection possible de Robert Guiscard. Dès le début de son pontificat, il n'était plus de prince en Europe dont il n'eût usurpé ou ébranlé la souveraineté. Ce fut Henri IV, le jeune roi d'Allemagne, qui, pour se défendre lui-même, descendit dans la lice et prit leur cause en main.

Henri, que ses démêlés avec Hildebrand ont rendu si célèbre, et qu'on ne connaît guère que par les récits passionnés des historiens ecclésiastiques, ses ennemis, était, à l'époque où son rival fut élu pape, engagé dans une lutte périlleuse contre les chefs de la féodalité germanique. Il avait pour alliées toutes les villes libres de l'Allemagne, circonstance qui détermine nettement le caractère de cette guerre, assez semblable à ce qu'on vit plus tard en France, lorsque le pouvoir royal tendit la main aux communes. Bien que les chroniqueurs ecclésiastiques l'aient comparé à Néron, l'ensemble de sa conduite et de sa vie prouve qu'il valait mieux que la plupart des souverains de ces temps. Le mélange singulier de courage et de faiblesse, de loyauté et d'esprit de ruse, de persévérance et d'irrésolution qu'on remarque en lui, s'explique suffisamment par l'inexpérience de sa jeunesse, par les extrémités désespérées où il fut jeté de si bonne heure et par les superstitions qui se disputaient son cœur. C'est contre lui qu'Hildebrand dirigea ses coups avec une sorte de prédilection justifiée par les liens de sujétion qui avaient si longtemps fait de la papauté un fief de l'empereur.

Henri était d'ailleurs pour cet ennemi des rois la victime la plus illustre qu'il pût immoler. Il devait avant tout viser aux têtes les plus hautes. En l'humiliant, ce n'était plus un roi, c'était la royauté elle-même qu'il abaissait avec lui.

Au reste, le parti politique dont Hildebrand épousa la querelle en Allemagne à cette occasion, dit assez ce qu'il faut penser du portrait de fantaisie que le néo-catholicisme a voulu imposer à l'histoire, lorsqu'il a peint en lui un prêtre démocrate armé de l'anathème pour délivrer les peuples du joug de l'oppression monarchique et féodale. Ce lieu commun ne résiste pas à une critique sérieuse. Si l'on se met au point de vue des idées, le système que Grégoire VII se proposait de substituer à l'arbitraire des rois était mille fois plus tyrannique encore ; si l'on se place au point de vue des faits, on le voit le plus souvent aggraver le poids qui pèse sur les peuples au lieu de le rendre plus léger.

Grégoire VII n'a point inauguré sur le saint-siège une politique nouvelle, il n'a fait que donner plus d'éclat à celle de ses prédécesseurs et des papes en général, qui agirent toujours par des considérations fort étrangères à ce que nous nommons les intérêts démocratiques. Ils ne furent jamais préoccupés que de l'accroissement de leur propre puissance, qui était loin d'être conforme à ces intérêts, puisqu'elle excluait toute institution libérale. On doit reconnaître cependant que, par les éléments qu'elle avait laissé

subsister de l'ancienne organisation de l'Église, elle donnait quelque satisfaction à l'esprit d'égalité et à d'autres instincts de la démocratie ; mais l'autorité des papes tendait elle-même à faire disparaître ces précieux débris d'une tradition presque abandonnée. Le soulagement des peuples était le dernier objet dont ils fussent préoccupés. Ils soutenaient tour à tour les peuples contre les rois et les rois contre les peuples, selon les opportunités de leur propre situation, et Grégoire n'agit pas autrement. Si l'intérêt démocratique était de quelque côté dans la lutte qui donna lieu à son intervention dans les affaires de l'Allemagne, c'était incontestablement du côté de l'empereur, l'allié des villes libres contre la féodalité saxonne.

Le raisonnement qui a fait dire : il était l'ennemi de l'empereur, donc il était l'ami des peuples, est donc un non-sens historique. Ici, comme pendant presque tout le cours du moyen âge, il faut renverser la formule et dire : l'ami du roi c'est l'ami des peuples ; car l'unité monarchique n'avait encore rien de menaçant, et la fédération impériale était loin d'être oppressive comme l'eût été la centralisation théocratique rêvée par les pontifes. Grégoire a si peu de souci de l'intérêt des peuples, que, partout où il y a une usurpation, il accourt pour consacrer l'usurpateur, dans l'espérance de se faire de lui un soutien. Est-ce par zèle pour la défense des opprimés qu'il appuie en Angleterre l'usurpation de Guillaume

le Conquérant; dans les Deux-Sicules, celle de Robert Guiscard; celle de Geïsa en Hongrie, celle de Rodolphe en Allemagne, celle de Boleslas en Pologne, celle de Zwonimir en Dalmatie? Non; il se dit que, tenant leur légitimité de lui, ces princes seront des vassaux dociles du saint-siége; il se souvient en cela de la politique qui a fait la puissance temporelle des papes; il imite Zacharie sanctionnant l'usurpation de Pepin, Adrien couronnant Charlemagne, Grégoire IV déposant Louis le Débonnaire au profit de ses enfants.

De même, dans sa lutte contre Henri IV, il n'est préoccupé que d'accroître son autorité, et n'a pas plus en vue les intérêts populaires que l'empereur lui-même, qui ne s'appuie sur eux que dans l'intérêt de sa propre ambition. Aussi recherchent-ils tous deux sans le moindre scrupule, dans le camp de leur ennemi, l'appui du parti qu'ils combattent dans leurs propres domaines. Le pape, qui dans le gouvernement de l'Église combat avec une haine implacable la féodalité épiscopale, n'hésite pas à tendre la main à la féodalité germanique, et l'empereur, que met en péril l'aristocratie des ducs et des comtes allemands, n'a pas de plus ferme soutien que l'aristocratie des évêques.

On doit conclure de tout ce qui précède que la querelle des investitures, qui a donné son nom à la guerre du sacerdoce contre l'Empire sous Grégoire VII, Henri IV et leurs successeurs, n'en fut

qu'un incident et une forme particulière. A défaut de ce prétexte, leur animosité en eût trouvé mille autres.

Le droit d'investiture, c'est-à-dire le droit de conférer un bénéfice en remettant au bénéficiaire la crosse et l'anneau du prélat auquel il succédait, avait une origine très-analogue à celui de l'empereur dans l'élection des papes. C'était une faveur laissée aux princes et seigneurs, en retour des donations qu'ils avaient faites à l'Église, et elle s'exerçait naturellement sur la chose donnée elle-même. Il est inutile de signaler les abus sans nombre qui, par la seule force des choses, avaient dû s'introduire dans l'exercice d'un tel droit. Une fois le premier moment de ferveur passé, les princes ne pouvaient que chercher à tirer du bénéfice le parti le plus avantageux à leurs intérêts soit en en vendant la jouissance, soit en le conférant à leurs créatures.

Mais si ces abus pouvaient être imputés à quelqu'un autre qu'à la nature humaine, qui se montrait en cela ce qu'elle est partout et toujours, c'était sans doute à l'Église, qui pour s'enrichir avait accepté une aussi humiliante servitude. Quelque graves que ces inconvénients fussent d'ailleurs, la collation des bénéfices avait un côté salubre et légitime depuis que le clergé affichait la prétention de former un corps à part, seul juge de sa propre conduite, et seul compétent dans les questions religieuses. Elle maintenait vis-à-vis de lui l'ombre d'un contrôle laïque, et si ce

contrôle s'exerçait par l'arbitraire des princes, c'est que l'Église lui avait elle-même donné la préférence sur celui de l'élection populaire.

Dans tous les cas, le droit des collateurs résultait des termes mêmes de leur donation qui était conditionnelle par nature ; il était inséparable de la chose donnée, et on ne pouvait les en priver sans joindre l'ingratitude à l'iniquité. Si l'Église y trouvait des inconvénients, il ne tenait qu'à elle de s'en affranchir en renonçant aux immenses avantages qu'elle en recueillait. Mais la constitution des bénéfices était intimement liée à celle du pouvoir temporel ; elle s'inspirait du même esprit de conservation et devait suivre fidèlement toutes les phases de ses révolutions. De même que les papes cherchaient à prescrire les droits de l'Empire sur leur élection tout en gardant les domaines qu'ils tenaient de lui, les autres princes de l'Église prétendaient conserver les propriétés qui faisaient l'objet de la collation des bénéfices, sans se soumettre à l'avenir aux obligations contractées envers les donateurs et leurs héritiers. Et lorsqu'ils n'y songeaient pas, ce qui était alors le cas de la plupart des évêques allemands, la papauté s'efforçait de les y contraindre, pour les enchaîner à ses propres vicissitudes et les rendre solidaires de sa politique.

Tel fut le prétexte dont se servit Grégoire VII pour intervenir dans les affaires de l'Allemagne, après avoir vu ses offres de médiation une première fois

repoussées par Henri IV et les seigneurs saxons. A la suite de ce refus, ses légats vinrent sommer Henri de leur permettre de rassembler un synode en Allemagne pour y déposer au nom de Grégoire les évêques et les abbés qui avaient obtenu leur investiture par voie de simonie. Proposition pleine d'équité et de perfidie, moyen admirablement trouvé pour bouleverser le royaume sans sortir de la légalité et selon toutes les formes de la jurisprudence canonique. Les évêques allemands s'élevèrent vivement contre un projet qui les mettait à la discrétion du saint-siège, et Henri refusa son autorisation. Alors les légats, procédant de leur propre autorité, déposèrent plusieurs prélats sans que le roi osât protester. Mais il en fut profondément blessé, et, en dépit des félicitations et des assurances affectueuses dont Grégoire le combla au sujet de sa docilité inespérée, la lutte était désormais engagée et ne devait plus s'arrêter.

Le clergé allemand, à qui les innovations de Grégoire dans la discipline ecclésiastique étaient odieuses, et qui était frappé plus que celui d'aucun autre pays par les canons nouveaux qui interdisaient d'une manière absolue le mariage aux prêtres, lui opposa une résistance énergique et décidée. Il faut remarquer à ce propos que c'est dans les contrées où les mœurs étaient le plus pures que les lois sur le célibat ecclésiastique rencontrèrent le plus d'opposition. Il n'en coûte rien à un homme sans mœurs et sans famille de signer un enga-

gement de chasteté, d'abord parce qu'il n'a rien à y perdre, et ensuite parce qu'il ne le tiendra pas. Grégoire pouvait trouver tout simple de généraliser le régime monastique en l'appliquant au clergé tout entier afin d'avoir en lui une milice plus docile, plus disciplinée, plus dégagée des liens et des devoirs sociaux, plus désintéressée des affections des autres hommes; mais il était difficile de persuader aux évêques allemands que pour cette convenance particulière du saint-siège ils dussent du jour au lendemain s'arracher à leurs familles, sacrifier leurs femmes et leurs enfants.

L'année suivante les hostilités s'enveniment. Hildebrand fait signifier en plein synode défense à tous ecclésiastiques d'accepter aucun bénéfice avec investiture, qu'elle fût simoniaque ou non, et, comme pour provoquer par un outrage direct celui dont il méditait l'abaissement, il retranche de la communion des fidèles cinq officiers de la maison de l'empereur, coupables d'avoir enfreint les nouveaux règlements. Henri, distrait par les occupations multipliées que lui donnait la révolte saxonne, ne répondit pas à ce défi. Bientôt cependant la scène change. Le clergé de la haute Italie se prononce avec passion contre les réformes de Grégoire, les armées saxonnes sont battues par les troupes impériales, et, à Rome même, une fraction puissante de l'aristocratie, dirigée par Cencius, conspire pour détrôner le pontife. Pendant la nuit de Noël, le pape, officiant à Sainte-Marie-Ma-

HISTOIRE POLITIQUE

jeune, est tout à coup entouré par une troupe armée. On le saisit, on le couvre d'outrages, on lui arrache ses habits pontificaux, on le jette au fond d'une tour. Mais il est presque aussitôt délivré par le peuple, qui chasse de Rome Guibert, archevêque de Ravenne, pape d'une heure, que les chefs du complot avaient voulu lui substituer.

C'est alors qu'arrivèrent vers Grégoire des députés saxons chargés de l'implorer contre l'empereur au nom des princes révoltés. Leur requête ne pouvait être que bien accueillie, puisqu'en humiliant le souverain elle exaltait le pontife et faisait de Grégoire l'arbitre des destinées de l'Empire. Ils y avaient d'ailleurs mêlé beaucoup de griefs imaginaires : « Henri fait des sacrifices à Vénus, célèbre des fêtes en son honneur, et mène la vie la plus dissolue, etc. Un tel roi est d'autant moins digne de régner qu'il n'a pas été couronné par Rome ; c'est à Rome de reprendre son droit de couronner les rois. » Les victoires d'Henri avaient été trop éclatantes pour que Grégoire osât dès lors le braver ouvertement. Il se contenta de lui adresser des représentations où la menace se déguisait encore sous un ton de réprimande paternelle. Mais peu de temps après il le fit sommer par ses légats de comparaître à Rome pour s'y justifier devant un concile des crimes dont il était accusé, faute de quoi il serait excommunié et retranché du corps de l'Église.

Henri répondit à cette sommation en convoquant

lui-même un concile national à Worms. L'immense majorité du clergé germanique s'y rendit, et Grégoire y fut solennellement déposé. Imitant presque aussitôt cet exemple, le clergé de la haute Italie se réunit à Pavie, la vieille capitale des ennemis des papes, et le dépose à son tour. Grégoire assemble de son côté un synode à Rome, excommunie de nouveau Henri, le déclare déchu de ses droits au trône, et délie ses sujets du serment de fidélité.

La lettre qu'il écrivit en cette circonstance au corps des évêques, ducs, comtes et autres seigneurs de l'Empire teutonique, se termine par une réflexion qui donne une idée du genre d'autorité qu'il voulait voir attribuer aux décisions du saint-siège : «... Quand même, disait-il, il serait démontré que nous avons excommunié le prince sans des motifs tout à fait suffisants et contre les formes qu'exigent les saints pères, notre jugement ne serait point à rejeter pour cela, il faudrait en toute humilité se rendre digne de l'absolution.» Préten-tion plus hardie que l'infail-libilité, puisqu'elle proclamait l'erreur elle-même souveraine, impeccable et sainte ! Il expose lui-même les motifs où il croyait trouver la justification d'un tel droit dans un bref qu'il adressa vers la même époque à Hermann, évêque de Metz :

«... Si le saint-siège, lui dit-il, a reçu de Dieu le pouvoir de juger les choses spirituelles, pourquoi ne jugera-t-il pas aussi les choses temporelles?... Quand Dieu dit à saint Pierre : *Paissez mes brebis,*

fit-il une exception pour les rois ? L'épiscopat est autant au-dessus de la royauté que l'or est au-dessus du plomb ; Constantin le savait bien lorsqu'il prenait la dernière place parmi les évêques. » Ces raisons, qui n'ont rien de péremptoire, sont pourtant les seules que la théocratie pontificale ait jamais su faire valoir en faveur du pouvoir qu'elle réclamait. C'était trop ou trop peu.

Les Saxons profitèrent avec empressement de la diversion que leur offrait Hildebrand, et se révoltèrent de nouveau. Cette fois leur ligue s'accrut des secours de plusieurs princes de l'Empire, qui jusque-là étaient restés inébranlables dans leur fidélité à Henri, et que la crainte des anathèmes pontificaux décida à passer dans le camp de ses ennemis. Le sort des armes tourna contre Henri : les troupes impériales furent battues dans plusieurs rencontres, et l'empereur se vit contraint de venir s'enfermer à Worms, ville qui lui était fidèle dans la bonne comme dans la mauvaise fortune. Pendant ce temps, Grégoire pressait ses adversaires de lui désigner un successeur, en se réservant toutefois d'une manière expresse le droit de confirmer cette élection :

« Si Henri ne revient pas à Dieu, leur disait-il, trouvez un prince qui vous fasse secrètement la promesse d'observer ce qui est nécessaire à la conservation de l'Église et de l'Empire ; faites-nous connaître au plus tôt sa personne, sa position et ses mœurs, afin que nous confirmions votre choix par notre au-

torité apostolique, et que nous lui donnions plus de force comme nous savons qu'ont fait nos saints prédécesseurs... Quant au serment prêté à l'impératrice Agnès, notre très-chère fille, dans le cas où son fils mourrait avant elle, il ne saurait vous arrêter dans ces circonstances. Vous ne pouvez pas supposer que son amour pour son fils soit jamais assez fort pour la porter à résister à l'autorité du saint-siège. »

Bien que les princes de l'Empire fussent très-éloignés de voir un piège dans les conditions que Grégoire mettait à sa coopération, et surtout dans la restriction plus perfide encore que prudente par laquelle il semblait se réserver un accommodement avec Henri, dans la double éventualité où celui-ci consentirait à se soumettre, et où la fortune se prononcerait pour lui, ils se laissèrent désarmer par les promesses de l'empereur, et convinrent avec lui que le pape serait engagé à se rendre à une diète générale des princes, archevêques et évêques de l'Empire, convoquée à Augsbourg, où, après avoir entendu les raisons alléguées de part et d'autre, on prendrait une résolution définitive.

Grégoire reçut les ambassadeurs, promit de se rendre à la diète et d'y plaider leur cause. Mais Henri, trouvant moins humiliant de comparaître en pénitent devant le père spirituel de la chrétienté que de se présenter en accusé devant une assemblée de princes qui étaient ses vassaux, changea tout à coup de détermination et résolut de gagner le pape par sa sou-

mission, avant même que la diète fût ouverte. Il traversa les Alpes presque sans escorte, au cœur de l'hiver et au risque d'être enseveli sous les neiges, et vint à Canossa, place forte inexpugnable de la comtesse Mathilde, où Hildebrand faisait souvent sa résidence avec elle. Là Henri demanda à être admis devant lui, et exposa sa demande en réconciliation. Il suppliait le pontife de lever l'interdit et de lui rendre la communion de l'Église, promettant en retour une obéissance entière à ses décrets. Grégoire repoussa cette requête, alléguant l'engagement qu'il avait pris avec les Saxons de ne rien décider sans avoir entendu ses accusateurs. Mais il n'avait d'autre but en cela que de marquer l'humiliation de l'empereur d'un caractère plus ineffaçable, car lorsqu'il jugea l'avoir suffisamment constatée pour qu'elle se gravât pour longtemps dans la mémoire des peuples, il se laissa fléchir.

La forteresse avait trois enceintes. La suite de Henri resta en dehors de la première. Il entra dans la seconde pieds nus sur la neige, couvert d'un habit de pénitent et dépouillé de tous les insignes de la royauté. Là il attendit trois jours. Le quatrième jour, Hildebrand consentit enfin à le recevoir. La comtesse Mathilde intercédait pour lui, et à sa prière l'anathème fut levé, à condition que l'empereur se rendrait à la diète d'Augsbourg, qu'il en appellerait au pape comme à son vrai juge, quitterait ou reprendrait sa couronne selon sa décision, et que jusqu'à ce jour il n'exercerait aucune des pré-

rogatives royales. Henri s'y engagea par serment.

Quelque admiration qu'on ait pour cet audacieux génie, on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'Hildebrand céda en cette occasion à l'orgueil de mettre son rival à ses pieds plutôt qu'à des inspirations vraiment politiques. C'était une étrange illusion de sa part que de croire que l'homme qu'il venait d'outrager aussi mortellement lui pardonnerait jamais un tel excès de honte. Il eût dû ou le renverser ou se faire de lui un ami. Au reste, il fut loin de montrer sur le trône l'esprit pratique et l'habileté dont il avait fait preuve avant son élévation. A mesure que le champ ouvert à son ambition devient plus illimité, il perd le sens du possible, l'utopie qui est cachée au fond de son système l'envahit et lui trouble la vue, il devient absolu comme un sectaire, et ne sait plus que déployer une exigence insatiable dans le succès ou une inflexibilité invincible dans le revers.

En sortant de Canossa, Henri trouva ses amis frémissant de colère et d'indignation au récit de ses lâches condescendances, dont le bruit était parvenu jusqu'à eux. Ils l'accablèrent des plus violents reproches, et un grand nombre d'entre eux refusa de le suivre plus longtemps et retourna en Allemagne. Les villes lombardes ne voulurent pas le recevoir et lui fermèrent leurs portes. Son ressentiment s'aggrava de tout le poids de ces nouvelles humiliations. Moins de huit jours après son départ, il avait rompu avec le pape.

Cependant les confédérés saxons attendaient toujours l'arrivée de Grégoire, qui mettait dans ses retards une lenteur calculée de manière à leur faire mieux sentir que tout dépendait de son arbitrage. La diète d'Augsbourg passa, puis celle d'Ulm, et ses promesses continuaient à rester sans effet. L'Allemagne était livrée à tous les déchirements de la guerre civile et de l'anarchie, chaque seigneur profitant de ce long interrègne pour s'agrandir aux dépens des plus faibles. Le mal croissant chaque jour et devenant intolérable pour ceux mêmes qui y avaient le plus contribué, on résolut de tenir une nouvelle diète à Forsheim, pour donner définitivement un chef à l'Empire, et on envoya une dernière députation à Grégoire pour le supplier de venir mettre fin, par sa présence, à des calamités qui étaient en grande partie son ouvrage.

Mais Henri avait eu soin de garnir de ses troupes la plupart des passages des Alpes, et les légats du pape purent seuls pénétrer en Allemagne et assister à l'assemblée de Forsheim. Ils demandèrent de nouveaux délais. L'assemblée les leur refusa au nom du salut commun; Rodolphe, duc de Souabe, fut élu roi, et Henri déclaré déchu de ses droits au trône. Les légats confirmèrent l'élection au nom du saint-siège.

Ce furent les évêques qui relevèrent la cause de Henri avant même son retour en Allemagne. Grégoire avait été mécontent que l'élection de Rodolphe

se fût faite sans lui ; le nouvel élu, voulant à tout prix gagner sa protection, rendit exécutoires dans toutes les provinces qui lui étaient soumises les décrets d'Hildebrand contre les évêques simoniaques, c'est-à-dire indépendants, et les clercs concubinaires, c'est-à-dire mariés et pères de famille. Tout le clergé allemand se souleva contre lui.

Mais c'était en vain qu'il exposait sa couronne pour le succès de la réforme introduite dans l'Église ; c'était en vain qu'il adressait députation sur députation à Grégoire pour le supplier de confirmer son élection comme les légats s'y étaient engagés en son nom, et comme il l'avait si souvent promis par ses lettres aux princes de l'Empire, le pape restait de nouveau indécis et offrait maintenant sa médiation entre les deux rois, » singulière expression qui semblait admettre des droits égaux dans deux prétentions dont l'une était la négation de l'autre.

Henri ayant battu son rival dans une première rencontre, l'indécision du pape ne fit que s'accroître. Il en venait peu à peu à trouver qu'il y avait du bon dans la cause de Henri ; que l'affaire demandait beaucoup de réflexions ; il recevait tour à tour ses envoyés et ceux de Rodolphe ; il les encourageait tous deux, sans se prononcer ni pour l'un ni pour l'autre, ayant seulement grand soin d'insister en toute occasion sur la nécessité de sa présence en Allemagne pour trancher leur différend par un arrêt définitif. Il voulait voir les choses par lui-même, se mettre en contact

avec les peuples; il s'adressait directement par des manifestes apostoliques « à ses très-chers frères les sujets de l'Empire teutonique, » discutait avec eux le mérite relatif des deux concurrents, traitait la question comme un arrangement de famille dont le règlement ne regardait que le peuple et lui, et continuait à leur promettre une décision prochaine: « Celui des deux rois, ajoutait-il, qui recevra avec respect le jugement que le Saint-Esprit aura rendu par notre bouche, celui-là obtiendra notre appui et votre obéissance. »

Les princes partisans de Rodolphe, qui dans tout le cours de ces événements n'avaient agi que d'après les inspirations ou les ordres exprès du pontife, et qui ne s'étaient permis qu'en une seule occasion et sous la pression d'une nécessité terrible de devancer le signal qu'il leur faisait attendre, ne tardèrent pas à pénétrer le secret de ses tergiversations intéressées, et ils s'en plainquirent avec une vive amertume. Mais les mois, les années s'écoulaient sans rien changer à son attitude équivoque. Il voulait amener tout à la fois le peuple et les deux rois à se rendre à discrétion, à se jeter à ses pieds en implorant de guerre lasse une solution quelle qu'elle fût comme un bienfait du ciel, il attendait ce résultat de l'excès même de leurs maux, il persistait à accueillir les amis de Henri avec une faveur marquée. Les hommes incertains ou irrésolus en concluaient que la cause de Rodolphe était condamnée dans son esprit, et ils allaient grossir les rangs de son rival.

Affaiblis par ces défections, battus en brèche par les efforts combinés de la féodalité épiscopale et de la démocratie des villes libres, les seigneurs saxons voyaient chaque jour s'accroître les forces de Henri. Dans cette extrémité, ils adressèrent un suprême appel à l'auteur de leurs déceptions et de leurs désastres :

« ... Tu sais, lui disaient-ils, et tes lettres l'attestent, que ce n'est ni par notre conseil ni pour notre intérêt, mais pour les injures du saint-siège, que tu as déposé notre roi et que tu nous as défendu sous de grandes menaces de le reconnaître comme tel. Nous avons obéi à nos risques et périls, en nous soumettant à d'horribles souffrances. Beaucoup d'entre nous y ont perdu la vie, leurs enfants et leurs biens. Tout le fruit que nous avons retiré de ces sacrifices a été de te voir absoudre l'auteur de ces calamités en lui accordant la liberté de nous nuire et de nous jeter dans de nouveaux malheurs... Dans cette guerre des deux rois dont tu as entretenu les espérances et les prétentions, les domaines de la couronne ont été ruinés à tel point qu'à l'avenir nos souverains seront forcés de vivre de rapines ! Tous ces maux n'existeraient point ou seraient moindres si tu ne t'étais détourné ni à droite ni à gauche de ta résolution... »

Grégoire refusa de répondre directement à cette requête hautaine et sévère ; mais il s'obstina à leur faire demander par ses légats la convocation d'une diète générale de l'Empire pour y prononcer en der-

nier ressort sur la compétition d'Henri et de Rodolphe après une complète information du procès. A quoi les Saxons répliquèrent par cette objection aussi embarrassante que sensée : Si la cause de Henri n'a pas encore été examinée, de quel droit le saint-siège a-t-il pu le dépouiller de sa dignité royale?

Lorsqu'après s'être longtemps fait prier, et décidé par quelques actes d'insubordination de Henri, le pape se prononça enfin pour Rodolphe, en excommuniant et en déposant de nouveau son ennemi dans un concile tenu à Rome, la cause saxonne était désespérée et ce secours lui vint trop tard. Henri, désormais assez puissant pour le braver ouvertement, convoqua à Mayence une assemblée générale du clergé et de la noblesse, puis un concile à Brixen. Là on frappa d'anathème « Hildebrand le magicien, le nécromancien, le moine possédé de l'esprit de l'Enfer, » et on nomma pape à sa place son ancien concurrent, Guibert, archevêque de Ravenne. Peu après, l'armée saxonne était attaquée près de Mersebourg par les troupes de Henri, et Rodolphe tombait mortellement frappé sur le champ de bataille.

Ainsi Grégoire VII perdit en un jour les fruits de sa politique, pour s'être obstiné à les recueillir tous à la fois. Il eût pu soumettre l'Empire, il le voulut asservi et manqua le but. Sa longue hésitation, inspirée par un calcul perfide, lui aliéna le cœur des uns, découragea les autres et lassa la fortune. En se prononçant plus tôt, il n'eût certes rendu ni définitif ni

complet le triomphe du principe théocratique, il y avait dans les Etats de l'Europe et dans le sein de l'Eglise elle-même trop d'éléments de vie, d'indépendance, de nationalité, pour qu'un système aussi uniforme et aussi absolu pût s'emparer du gouvernement des sociétés; mais il eût légué à ses successeurs une puissance formidable. Ayant l'empereur pour vassal, il serait promptement parvenu, selon toute probabilité, à faire reconnaître sa suzeraineté à tous les rois contemporains. Cependant, même circonscrite dans ces limites, cette unité factice n'eût été ni plus solide ni plus durable que celle qu'avait créée Charlemagne. L'unité romaine était morte, et il n'était donné à personne de l'imposer de nouveau à l'humanité.

La période des revers était venue pour Hildebrand. Il les supporta avec le stoïcisme indomptable d'une âme habituée aux grandes pensées et plus forte que le malheur. Il disputa le terrain pied à pied, opposa tour à tour à Henri les Normands, les Romains, la comtesse Mathilde, guerrière intrépide en qui il avait fait passer quelque chose de son âme héroïque; il soutint contre lui des sièges dans Rome, lui chercha des ennemis en France, en Angleterre et jusque parmi les Sarrasins. Tout fut inutile. Les princes, qui avaient eu la plupart à se plaindre de ses impérieuses exigences, ne répondirent pas à son appel. Guillaume lui-même, qui lui devait en partie le rapide succès de sa conquête, lui refusa ses secours :

« Souviens-toi, lui disait Grégoire, souviens-toi de quelle affection sincère je t'ai aimé avant même d'arriver aux honneurs pontificaux, avec quelle efficacité j'ai travaillé à tes intérêts, avec quel zèle je me suis employé à te faire monter sur le trône ! Quels reproches n'ai-je pas eus à supporter de la part de plusieurs de mes frères indignés de ce que j'eusse prêté la main à tant d'homicides ! Mais Dieu m'était témoin, dans ma conscience, que je le faisais à bonne intention, plein d'espérance en sa grâce et de confiance en tes grandes vertus... »

Hildebrand se peint fidèlement dans ces paroles. Ce mélange de machiavélisme dans les moyens et de sincérité dans le but est le résumé de sa vie entière. Mais si c'est avec justice qu'on a pu l'appeler un fanatique, on doit ajouter que son fanatisme est celui d'une grande âme. Il n'eut jamais la froide insensibilité des héros favoris de la théocratie, et on n'a à lui reprocher aucun de ces sanglants holocaustes qui teignirent après lui la pourpre romaine. Il n'y avait en lui rien de médiocre ; il se montra presque toujours clément et généreux envers ses ennemis personnels.

En lisant ses lettres, on se sent en communication avec une *humanité* supérieure à celle de son temps ; elles ont de l'âme, une dignité d'éloquence que la rhétorique ne donne pas, n'offrent aucun de ces traits si fréquents chez ses contemporains qui vous dévoilent tout à coup le sauvage dans le rhéteur, et vous rap-

pellent que vous avez devant vous des êtres à peine ébauchés appartenant à un monde auquel vous êtes étranger. Il fait partie de cette noble famille d'esprits qui sont de tous les siècles et de tous les pays. Cette supériorité qui domine de si haut les hommes de ce temps les trouble et les séduit à la fois, et ne pouvant s'y soustraire, ils accusent Hildebrand de sortilège et de magie comme on en avait accusé Gerbert. Ses amis eux-mêmes semblent subir son amitié comme une fascination plutôt que comme un attrait, et il se mêle à leur sentiment une sorte de répulsion superstitieuse. Pierre Damiens le jalouse et ne peut se détacher de lui ; il l'appelle son *archidiacre saint Satan*, son *hostilis amicus*.

Le désintéressement des grandes passions tempère l'âpreté de ce cœur inflexible où l'on trouve, non sans étonnement, un profond amour de la justice mêlé à tant d'iniquité. On conçoit pourtant qu'au milieu du chaos bizarre de ces profondeurs du moyen âge le système dont il se fit l'apôtre lui soit apparu comme la meilleure forme de gouvernement, qu'il ait pris l'uniformité pour l'ordre, l'immobilité pour l'équilibre, la discipline pour l'harmonie, et l'universelle compression pour la paix. Mais on n'a pas à chercher bien loin l'état politique et social qui serait né du succès de sa tentative. Le mahométisme, qui était alors à l'apogée de sa force, offre dans son développement toutes les phases de l'existence réservée aux sociétés unitaires : une impulsion d'abord irrésis-

tible, puis une prompte décadence et un long sommeil dans la servitude.

Étrange illusion ! cette nature humaine qu'Hildebrand ne jugeait ni digne ni capable d'exercer le pouvoir dans les limites circonscrites de l'organisation féodale telle qu'elle existait de son temps, il voulait l'investir, et dans la personne d'un seul homme, de l'empire temporel et spirituel de toute la terre. Il se figurait que l'ordination sacerdotale était un préservatif suffisant pour garantir ce mortel privilégié des fautes et des travers qu'il reprochait aux rois, comme si l'histoire de ses prédécesseurs n'était pas un démenti donné à de telles rêveries.

Il vit en mourant son ouvrage à demi détruit, et put douter que la papauté parvint jamais à se relever des coups terribles que ses ennemis lui portèrent ; mais il ne douta pas un instant de la sainteté de sa cause. Sa fin le montra tel qu'il avait été toute sa vie : austère, indomptable, absolu. Vaincu, abandonné, poursuivi de ville en ville, entraîné comme un prisonnier plutôt que comme un allié à la suite de hordes à demi barbares, moitié normandes et moitié sarrasines, il n'envisagea sa défaite qu'avec l'orgueil d'une grande âme frappée d'un malheur immérité, et comme la récompense ordinaire du juste. « J'ai aimé la justice, dit-il en expirant, et j'ai haï l'iniquité ; voilà pourquoi je meurs dans l'exil. »

Cri vraiment humain ; protestation plus belle que la résignation et plus fière que la plainte !

VIII

DÉNOUEMENT DE LA GUERRE DES INVESTITURES.

1085-1123.

La théocratie seule avait été vaincue avec Hildebrand. Quant au pouvoir des papes en lui-même il n'avait souffert qu'une atteinte passagère. Aussitôt après sa mort, le duel de la papauté contre l'Empire recommence sur le terrain des investitures où il l'avait transporté. En choisissant ce terrain, le but de Grégoire VII n'avait nullement été de réduire la querelle à une question de propriété, mais de lui ouvrir une carrière facile à exploiter et de lui imprimer une direction suivie et déterminée. C'est ce que ses successeurs immédiats ne surent pas comprendre. Ils prirent le prétexte pour le fond même du débat et ne surent point le relever par l'éclat de grandeur, de courage et de génie qu'il y avait mêlé.

Le sujet était d'ailleurs admirablement choisi pour assurer à l'Église la complicité des sympathies populaires. Elle y avait pour elle les apparences ; et c'était là le grand point avec des esprits incapables de saisir les nuances et peu curieux de remonter aux causes. Les abus dont le scandale se renouvelait chaque jour dans toute l'étendue de la chrétienté, et dont elle se plaignait bien qu'elle en fût le premier auteur, se commettaient cependant par l'entremise des princes qu'elle en accusait. Les peuples, qui d'ailleurs ne se souciaient guère d'être impartiaux envers ces princes, n'allaient pas au delà de cet examen sommaire et lui donnaient raison sur parole.

Les villes italiennes surent prendre une position originale dans le débat. Au fond, il ne leur inspirait qu'un seul sentiment bien prononcé : c'était le désir de voir ces dissentiments se prolonger le plus longtemps possible. Entre le pape et l'empereur elles tinrent la balance égale, prenant tour à tour parti pour l'un et pour l'autre avec un parfait scepticisme, multipliant comme à plaisir les péripéties, les surprises et les coups de théâtre ; profitant de chaque désastre et de chaque victoire pour arracher à leur détresse ou à leur confiance tous les éléments de leurs franchises municipales et politiques, mais sans se préoccuper jamais d'un intérêt plus général et sans reconnaître jamais la patrie hors de l'enceinte de la cité.

Malgré l'incontestable fermeté des successeurs de

Grégoire, il devint bientôt évident que la papauté faiblissait. Après les prétentions qu'elle avait élevées si haut, ne plus monter c'était déchoir. Le timide Victor III meurt après quelques mois de pontificat. Urbain II accepte hardiment la succession d'Hildebrand en renouvelant toutes ses bulles et tous ses anathèmes contre les partisans de Henri IV et son antipape Guibert ; mais il sacrifie les points les plus essentiels du programme théocratique à des expédients moins dangereux mais sans portée, qui peuvent renverser l'empereur, mais qui laissent l'Empire debout et sa légalité intacte, qui peuvent donner au pape un triomphe personnel, mais qui restent sans profit pour la cause de l'Église. Urbain n'a plus en vue ce distributeur de couronnes, ce créateur souverain du droit religieux et monarchique, cette image de Dieu sur la terre que Grégoire VII voulait faire du pape, il se résigne à être un roi comme un autre. Il ne se pose plus en présence de Henri comme un arbitre ou comme un juge, il dispute et chicane avec lui, se met à son niveau. Il ne lui suscite pas un rival qui soit la chose et la créature du saint-siège, comme était Rodolphe vis-à-vis de Grégoire, il oppose à Henri son propre fils Conrad qui tient son droit, non de la papauté, mais de Henri lui-même et des lois de l'Empire sur l'hérédité. La guerre se fait contre un homme au lieu de se faire contre un principe.

La réduction qui s'opère en ce moment dans les ambitions sacerdotales est d'autant plus significative

qu'on ne peut l'attribuer qu'à une défaillance morale; car, malgré ses récents échecs, l'influence de l'Église, loin de périlcliter, s'était merveilleusement relevée depuis la mort d'Hildebrand, et semblait n'avoir jamais été mieux en état d'atteindre son but. C'est sous Urbain II que se réalise une des vues les plus profondes de la politique d'Hildebrand; la première croisade. Quoi de plus propre à graver en traits impérissables dans l'esprit des peuples la légitime souveraineté du prêtre sur le monde que le spectacle de ces millions d'hommes s'ébranlant à sa voix, d'une extrémité à l'autre de l'Europe; pour aller conquérir un tombeau vide sur des terres inconnues et pour mourir au besoin sur un signe de lui? Quoi de plus propre à les détacher de leurs préjugés de race, de leurs superstitions de dynastie ou de nationalité; à les soustraire aux dominations locales; à déraciner du sol cette végétation féodale qui étouffait de son ombre les germes de l'unité romaine; à relever le faible contre le fort, à enrichir le pauvre aux dépens du riche, à former en un mot la grande clientèle des tribuns de la théocratie? N'est-ce pas là le règne du Christ, le royaume spirituel réalisé dès cette vie terrestre? Que sont les rois et les princes au milieu de ce débordement des multitudes chrétiennes? Courbés comme tout le monde sous la main d'un simple moine, ils ne comptent plus comme seigneurs, mais comme fidèles, et semblent soumis par avance à l'égalité du ciel catholique.

Mais si l'on peut croire que le génie d'Hildebrand entrevit la possibilité de ces résultats et en espéra peut-être de plus grands encore qu'il n'était permis d'en attendre, il est douteux que ses successeurs en aient jamais soupçonné l'importance. Du moins ne surent-ils faire qu'un usage assez mesquin du pouvoir nouveau que les croisades mirent dans leurs mains. Urbain prêcha en personne et avec une grande ardeur la première croisade en Italie et en France. Il y entraîna d'immenses assemblées d'hommes ; mais loin de chercher à rester à la tête du mouvement, il se hâta d'en abandonner la direction à des aventuriers subalternes, comme Gauthier sans Avoir et Pierre l'Ermite, aussitôt qu'il en eut obtenu le seul résultat qu'il y avait cherché : l'expulsion des troupes impériales et le rétablissement de son autorité à Rome. Une fois ce but atteint, il les laissa aller.

Deux autres faits qui sont aussi l'ouvrage de l'Église et qui appartiennent à la même époque, attestent également par quelles attaches solides et profondes elle avait su incorporer en quelque sorte sa domination au tempérament et à la constitution des sociétés renaissantes. Ne pouvant se flatter d'anéantir l'esprit de fantaisie et d'indépendance, le goût des aventures et de la vie errante qui étaient innés dans l'homme du moyen âge, l'Église les avait adoptés, disciplinés, consacrés par l'institution des ordres de chevalerie, qui mit dans sa main une milice innombrable, dont une partie se voua exclusivement

à sa défense et forma des légions de moines séculiers armés pour elle et par elle. L'homme d'Église eut à son tour son droit d'investiture sur l'homme de guerre : l'investiture de l'épée par la croix. Ne pouvant non plus se faire attribuer la connaissance et le règlement du nombre infini de différends qui naissaient à toute heure des complications d'un état social qui était la guerre organisée, elle en avait tempéré les calamités par la trêve de Dieu, qui imposait à l'anarchie féodale un temps d'arrêt et de concorde forcée, neutralisait trois jours de la semaine sur huit, faisait d'elle aux yeux des peuples une messagère de paix et de clémence.

Mais les papes du douzième siècle, comme effrayés de l'immensité de la tâche que Grégoire avait voulu leur léguer, et pris de vertige devant les hauteurs entourées d'abîmes auxquelles il avait aspiré, combattus d'ailleurs par l'opposition qui commençait à s'élever contre de tels projets au sein même de l'Église et au nom de la tradition chrétienne, et plus encore par un manque de confiance en la légitimité de leur propre cause, ne surent ou n'osèrent pas mettre à profit les circonstances, les faits, les institutions qui leur donnaient des prises si puissantes et si directes sur les sociétés. On les vit un instant, comme embarrassés de l'excès de leur force, hésiter à faire usage des armes qu'ils avaient dans la main. La conscience de leur droit leur manqua. Un rapprochement frappait surtout beaucoup d'esprits.

L'Église, qu'on avait toujours peinte comme faible et désarmée, en était venue par le simple développement de sa puissance à intervertir si bien les rôles que, dans sa lutte actuelle contre l'Empire, c'était le pape qui maintenant représentait la force, et l'empereur qui représentait le droit. De là le mouvement de réaction qui ne tarda pas à se produire contre elle, et dont les juristes de ce temps furent les interprètes inflexibles et persévérants; de là surtout dans la politique ecclésiastique des tâtonnements et une indécision qu'on peut attribuer à la crainte de tout perdre pour avoir voulu tout gagner, mais plus justement encore à l'intime persuasion d'être en désaccord avec les principes et le passé du christianisme.

C'est surtout sous le pontificat de Pascal II, le successeur d'Urbain, qu'on peut le mieux saisir le caractère de ces hésitations; ce n'est ni l'audace ni la ruse qui lui font défaut, c'est plutôt la conscience de son droit et la confiance dans le succès définitif de sa cause. Les scrupules singuliers qui se trahissent dans ses pensées ressortent d'autant mieux qu'il n'en montre aucun dans sa conduite. Comme politique, il semble n'avoir pas même la notion de ce que c'est que le remords, comme chef de l'Église il est plein de trouble, d'incertitude et de perplexité.

Son premier soin fut d'imiter l'exemple d'Urbain en poussant à la révolte contre Henri le plus jeune de ses fils, Henri frère de Conrad. Dégagé par le pape de ses serments de fidélité et de tous ses autres

devoirs envers son père, le prince se fit couronner roi par la diète de Mayence. Les souverains pontifes ont toujours tenu en très-médiocre estime les droits de la nature. En cette circonstance ils interprétaient le texte de saint Luc : « Celui qui ne hait pas son père et sa mère, celui-là ne peut être mon disciple. »

Le vieux roi s'était retiré au château d'Ingelheim. Là les archevêques de Worms, de Cologne et de Mayence se présentent tout à coup devant lui au nom de la diète. Ils parlent en maîtres avec l'aigreur et la menace à la bouche, ils l'accablent de reproches, exigent impérieusement son abdication ; et comme Henri demandait pourquoi : « C'est parce que, lui disent-ils, pendant de longues années, tu as déchiré le sein de l'Église de Dieu, parce que tu as vendu les évêchés, les abbayes et les dignités ecclésiastiques ; parce que tu as violé les lois sur l'élection des évêques ; c'est pour ces motifs qu'il a plu au souverain pontife et aux princes de l'Empire de te repousser du trône et de la communion des fidèles. »

« Mais, vous qui m'accusez, répondit-il, vous, archevêques de Mayence et de Worms, qui me condamnez pour avoir vendu les dignités ecclésiastiques, dites du moins le prix que j'ai exigé de vous lorsque je vous donnai vos églises, et s'il est vrai que je ne vous aie rien demandé ainsi que vous êtes forcés de le confesser ; si j'ai rempli mes devoirs envers vous, pourquoi m'accusez-vous d'un crime que je n'ai pas commis ; pourquoi vous joignez-vous à ceux qui ont

trahi leur foi et leurs serments ? Prenez patience quelques jours encore, attendez le terme naturel de ma vie, que mon âge et mes peines indiquent assez comme prochain. »

Attendris par les plaintes du vieux roi, deux des envoyés hésitaient. Mais l'archevêque de Mayence : « Pourquoi hésiterions - nous ? s'écria-t-il avec emportement. N'est-ce pas à nous qu'il appartient de sacrer les rois ? Si celui que nous avons revêtu de la pourpre en est indigne, qu'il en soit dépouillé ! » Alors les trois prélats se jettent sur lui pour en finir ; ils lui arrachent sa couronne, son manteau, ses ornements et ses insignes royaux, et ils les apportent à son fils qui s'en fait aussitôt revêtir.

Peu de temps après, Henri, échappé de leurs mains, tentait à deux reprises différentes le sort des armes, qui par deux fois se déclarait contre lui, et il tombait de nouveau au pouvoir de ses ennemis. Les derniers jours de ce malheureux prince, qui valait mieux que la plupart de ses contemporains, et montra du courage et de la générosité parmi quelques faiblesses, résultats de son éducation plutôt que d'un mauvais naturel, sont un des spectacles les plus attendrissants qu'offre l'histoire. On y voit combien fatale, impossible à conjurer, était la malédiction qui dans ces temps d'aveugle croyance s'attachait à l'ennemi des papes.

Abandonné de tous ses amis, étranger au sein de ses villes, objet d'horreur et d'effroi, délaissé de ses

serviteurs eux-mêmes qui s'éloignaient de lui avec une terreur superstitieuse, l'empereur Henri vint à Spire se réfugier dans un temple qu'il avait élevé à la Vierge, espérant y trouver un asile pour mourir en paix. Il aborda l'évêque en suppliant, lui demanda de lui accorder de quoi vivre, offrant en échange de faire l'office de clerc et de servir le chœur. Cette humble requête fut repoussée. Alors le vieillard se tournant vers les assistants : « Vous du moins, mes amis, leur dit-il, ayez pitié de moi ! voyez la main du Seigneur qui me frappe ! » croyant avec simplicité expier par cet excès d'infortune quelques égarements de sa première jeunesse. Peu de jours après il mourut de chagrin. Mais l'anathème le poursuivit par delà le tombeau. Le clergé de Liège avait enseveli son corps ; le pape Pascal le fit déterrer, et pendant cinq ans il resta sans sépulture dans une cellule de la cathédrale de Liège.

Les pieux écrivains, qui, selon le vieux thème de l'interprétation des décrets providentiels, ont voulu montrer le doigt de Dieu dans les malheurs de l'ancien rival de Grégoire VII, auraient fait plus d'honneur à ce doigt en le reconnaissant dans le châtement qui frappa les auteurs de ces traitements, barbares d'une part, parricides de l'autre. Les complices se chargèrent eux-mêmes du soin de venger leur victime. Henri V, le nouveau roi d'Allemagne, était moins disposé encore que son père à accepter le joug de la papauté, et à abandonner ses droits d'in-

vestiture. C'est accompagné d'une armée de trente mille hommes de cavalerie et d'un conseil de jurisconsultes plus dangereux encore que ces hommes d'armes, qu'il vint prier le pape Pascal de lui octroyer sa couronne impériale, après avoir exterminé sur son passage tout ce qui lui opposa quelque résistance. Il traînait à sa suite, dans ses bagages, un certain Maginulphe, antipape de profession, qu'il était prêt à substituer à Pascal si celui-ci refusait d'accéder à sa demande.

Intimidé par ces démonstrations, Pascal envoya au devant de Henri son légat Pierre de Léon. Outre son couronnement, Henri exigeait le règlement de la querelle des investitures plus embrouillée que jamais. C'est alors que, dans son désir d'y mettre fin par une transaction définitive, le pape Pascal, s'autorisant de scrupules qu'il ne ressentait peut-être pas, mais qui commençaient à être assez puissants au sein de l'Église pour s'y faire écouter, posa pour la première fois le problème dans sa simplicité, et montra dans un accès de découragement combien peu il croyait à la légitimité de sa cause.

A qui pouvait-on équitablement imputer les abus qu'on signalait depuis si longtemps dans les investitures? Ce n'était pas aux laïques, car le droit qu'ils avaient conservé sur les biens donnés à l'Église était la condition même de cette cession incomplète. Ils l'avaient gardé comme une légitime compensation de leurs sacrifices et comme un gage du bon

usage qui en serait fait par les donataires : c'était une sorte de servitude, ou d'hypothèque réelle dont ces biens restaient à jamais grevés. Si des inconvénients nombreux étaient attachés à ce genre de propriété, ceux-là seuls devaient les supporter, qui en recueillaient le principal bénéfice. L'Église n'avait aucunement le droit de réclamer la propriété entière, sous prétexte qu'elle la trouvait plus avantageuse que la propriété incomplète. Ces abus ne pouvaient donc dans aucun cas entraîner la caducité du droit des laïques. Si l'Église était impuissante à les prévenir, elle avait un moyen bien simple de les couper dans la racine, c'était de renoncer à ces biens. Elle ôtait ainsi toute prise aux laïques, car elle regagnait en autorité morale tout ce qu'elle perdait en richesses.

Telle est la pensée qui se présenta à l'esprit du pape Pascal comme elle s'était déjà présentée à bien des consciences chrétiennes, et il en laissa échapper le secret dans le traité de Sutri. L'Église renonçait à ses bénéfices et à ses droits régaliens de toute nature, duchés, marquisats, comtés, charges, marchés, etc., pour s'en tenir aux dîmes et aux oblations des fideles, et l'empereur de son côté abandonnait ses droits d'investiture qui devenaient désormais sans objet. C'était la séparation absolue de l'Église et de l'État réalisée dès le douzième siècle ; car le domaine temporel de Rome n'aurait pu que suivre la loi commune et retourner aux empereurs par une consé-

quence toute simple. Pascal reniait et détruisait en un seul jour tout le travail de la papauté depuis plus de six siècles.

On a à tort attribué à un calcul machiavélique ce retour inattendu aux véritables traditions de l'Église chrétienne. C'eût été un expédient bien peu habile, une ruse bien mal inspirée que d'indiquer bénévolement aux ennemis des papes une thèse si facile à exploiter, dont Arnaud de Brescia était à la veille de s'emparer et dont les réformateurs devaient faire un si terrible usage. Tout ou rien, telle est la politique ordinaire des esprits extrêmes comme était Pascal, et la lassitude, la difficulté des circonstances, jointes à la certitude de ne porter aucune atteinte aux principes du christianisme, produisirent chez lui ce que l'amour de la justice aurait seul suggéré à une grande âme.

Ce serait entrer dans le domaine des hypothèses que de vouloir déterminer les effets qui seraient résultés de l'adoption d'une telle mesure. Cette réforme était trop contraire au mouvement général des institutions, de la société et des esprits, pour se maintenir contre cette espèce de conspiration universelle et permanente. Selon toute probabilité le domaine ecclésiastique, en cessant d'être une propriété conditionnelle, aurait reparu sous une forme nouvelle, affranchie de tout contrôle et qui eût fait regretter l'abus des bénéfices. Sous cet abus il y avait une garantie. Une fois libre et irresponsable, qui peut dire

les inconvénients que la propriété de l'Église eût entraînés ?

La nouvelle du traité fut accueillie par une immense stupéfaction qui bientôt se changea en un long cri de colère. Lorsqu'il s'agit d'y apposer les signatures pendant la cérémonie du couronnement de l'empereur, il se manifesta une si violente opposition parmi les cardinaux et les hauts dignitaires de l'Église que le pape n'osa pas signer. Il refusa donc de sanctionner les obligations qu'il avait contractées pour sa part ; mais il prétendit astreindre Henri à observer un traité qu'il considérait comme non avenu pour lui-même, l'obliger à renoncer aux investitures sans lui rendre les droits régaliens ainsi qu'il s'y était engagé.

Henri transporté de fureur s'empara du pape et d'une douzaine de cardinaux, les fit attacher avec de grosses cordes comme des animaux qu'on mène au marché, sortit de Rome en s'ouvrant un passage l'épée à la main à travers le peuple soulevé, et se retira dans la Sabine avec ses prisonniers, en veillant à ce qu'ils fussent traités avec beaucoup de brutalité afin de venir plus vite à bout de leur résistance. Il n'insista pas pour la reprise du projet abandonné qu'il n'avait vu lui-même qu'avec défiance, et qu'il considérait comme étant d'une exécution presque impossible ; ainsi qu'il résulte de la lettre justificative qu'il adressa aux Romains vers cette époque, mais il se montra fermement résolu de ne rien céder des

droits de l'Empire. Dans ses rapports avec son ancien complice, il employait tour à tour l'ironie et la menace, tantôt lui faisant insinuer confidentiellement que l'empereur se préparait à le faire mettre en pièces lui et ses cardinaux, tantôt l'accablant de témoignages d'un respect dérisoire et se comparant à Jacob qui retint un ange prisonnier jusqu'à ce qu'il eût été béni par lui.

Enfin Pascal le vit si froidement déterminé à maintenir ses droits, que, désespérant de le fléchir, il imagina une nouvelle transaction beaucoup moins extrême que la première, mais infiniment moins courageuse et honorable pour l'Église. Elle consistait à remettre toutes choses dans le même état où elles se trouvaient avant le début de la querelle des investitures. Ce n'était plus désavouer tout le passé de la papauté, mais c'était la déclarer vaincue par l'Empire et abandonner non-seulement la politique de Grégoire VII, mais même les vues étroites d'Urbain II. Henri gardait purement et simplement son droit d'investiture en s'engageant à n'en faire aucun trafic simoniaque, et le pape le relevait de toutes les excommunications qu'il pouvait avoir encourues par le sans-gêne de ses procédés envers la cour apostolique.

L'Empereur eut grand soin de ne relâcher le pape et les cardinaux que lorsqu'ils eurent mis leur signature au traité et achevé son couronnement selon toutes les formes usitées. Mais à peine eut-il repassé

les Alpes avec son armée qu'un tolle général éclata contre eux dans toute l'Italie, qui se trouvait humiliée en leur personne, et surtout dans le sein de l'Église, dont les sièges les plus importants étaient encore occupés par les anciens compagnons d'Hildebrand. On accusa leur faiblesse en termes outrageants et on les chassa de Rome. Pascal n'osant assumer sur lui la responsabilité d'un second parjure, ni surtout s'exposer de nouveau à la vengeance de l'Empereur dont il avait appris à redouter le ressentiment, assembla un concile au Latran, y expliqua sa conduite et s'efforça de la justifier. Mais ces princes de l'Église, s'élevant contre lui d'un accord unanime, décident que sa promesse est nulle et hérétique, l'en déclarent délié et lancent l'excommunication contre Henri et ses adhérents; sentence que Pascal ne consent à confirmer que dans un second concile et devant des sommations devenues menaçantes.

Ce solennel parjure était d'autant moins propre à mettre fin à l'interminable débat des investitures, qu'un nouveau sujet de contestation venait de naître entre le pape et l'empereur. L'amie d'Hildebrand, la vaillante amazone de l'Église, la fidèle alliée dont la longue vie n'avait été qu'un perpétuel combat en faveur de la cause des pontifes, la comtesse Mathilde venait de mourir en léguant tous ses biens au saint-siège.

L'authenticité de cette donation, faite et confirmée plusieurs fois de son vivant, ne pouvait être mise en

doute par personne, mais aux termes mêmes de l'acte elle semblait ne comprendre que les propriétés territoriales de la comtesse, et il n'y était nullement question ni des fiefs, ni des droits de souveraineté (1). Henri, qui était son héritier naturel, lui contesta jusqu'au droit d'aliéner ses terres. Il accourut en Italie, pour y prendre possession de cette riche succession. Cela fait, il marcha sur Rome, y entra triomphalement, et installa en grande pompe au Vatican Burdino, un des antipapes dont il était toujours pourvu, à la place de Pascal, dont la mort suivit de près cette défaite.

L'élection de Gélase II et son court pontificat ne firent qu'attester la lassitude et le découragement où était tombé le parti des papes. Il se montra impuisant non-seulement à défendre Rome contre les Allemands, mais même à conserver un coin de terre en Italie pour servir de refuge à son élu, qui, chassé de la Péninsule, alla mourir à Cluny sous la protection du roi de France.

Son successeur fut Calixte II, prélat de haute naissance, issu de la maison de Bourgogne et parent de

(1) Voici la partie du texte qui a autorisé cette interprétation qui n'a jamais été sérieusement réfutée : « Pro re-
« medio animæ meæ et parentum meorum, dedit et obtuli
« ecclesiæ Sancti Petri per interventum domini Gregorii
« papæ VII omnia bona mea *jure proprietario* tam
« quæ tum habueram quam ea quæ in antea acquisitura
« eram, etc. »

l'empereur. Initié de bonne heure à la diplomatie des grandes affaires, assez indifférent au fond du débat pour n'y apporter aucune prétention exagérée, le nouveau pape était l'homme d'Église le mieux fait pour préparer la transaction qui devait mettre fin à la querelle des investitures. L'accord fut en effet conclu par ses soins à Worms, où Henri avait assemblé une diète. Le droit d'investiture fut divisé dans son exercice comme il l'était dans son objet. L'investiture spirituelle par la crosse et l'anneau fut laissée exclusivement au pape. Celle des biens régaliens forma une investiture politique, fut conservée à l'empereur et se fit par le sceptre. L'élection eut le même caractère mixte : on la confia aux chapitres assistés d'un représentant de l'empereur.

On s'est étonné que cet expédient si simple n'eût pas été adopté plus tôt. C'est ignorer d'une façon absolue le sens de la querelle des investitures. On n'eût voulu à aucun prix de cet arrangement avant qu'il ne fût imposé par l'évidence de l'inutilité d'une plus longue lutte sur ce terrain. On l'eût repoussé d'un commun accord et comme un aveu d'impuissance. C'est qu'il s'agissait d'un tout autre intérêt que celui qui était invoqué par les deux partis. Il s'agissait de la suprématie de l'Église, de la guerre éternelle entre le sacerdoce et l'Empire, entre la théocratie et les pouvoirs politiques. Les investitures avaient servi de champ de bataille ; elles avaient été le prétexte, mais non le vrai sujet de la querelle. Aussi le traité

de paix qui venait d'être signé ne pouvait-il être considéré que comme une courte suspension d'armes. Chaque mouvement de défaillance produit par l'impossibilité où l'Église et l'Empire se trouvaient encore de se vaincre ou de s'anéantir mutuellement, devait être ainsi marqué par une phase nouvelle de cette guerre dont la forme pouvait varier, mais dont le fond ne changeait jamais.

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and activities. It emphasizes that proper record-keeping is essential for transparency and accountability, particularly in the context of public administration and government operations. This section also highlights the role of technology in streamlining record management processes and reducing the risk of data loss or corruption.

2. The second part of the document focuses on the implementation of robust internal controls and risk management frameworks. It outlines the need for regular audits and assessments to identify potential vulnerabilities and ensure that organizational policies are effectively enforced. This section also discusses the importance of employee training and awareness programs in fostering a culture of integrity and ethical behavior.

3. The third part of the document addresses the challenges of data security and privacy protection in the digital age. It provides guidance on how to safeguard sensitive information from unauthorized access, disclosure, or misuse. This includes recommendations for implementing strong encryption protocols, access controls, and incident response plans to mitigate the impact of potential security breaches.

4. The fourth part of the document explores the role of external stakeholders and the public in ensuring the transparency and accountability of government operations. It discusses the importance of open data initiatives and public participation in decision-making processes. This section also highlights the need for clear communication and reporting mechanisms to keep the public informed about government activities and performance.

5. The fifth and final part of the document provides a summary of the key findings and recommendations. It reiterates the importance of a holistic approach to governance, one that integrates record management, internal controls, data security, and public engagement. The document concludes by expressing confidence in the organization's ability to implement these measures and achieve its mission of providing high-quality, transparent services to the public.

IX

EUGÈNE III ET ARNAUD DE BRESCIA.

Après le règlement de la querelle des investitures, c'est l'héritage de la comtesse Mathilde qui sert de prétexte aux luttes de la papauté contre l'Empire. Cette substitution n'impliquait ni d'une part ni de l'autre le désaveu des prétentions antérieures, elle n'était qu'une simplification acceptée par les deux parties momentanément hors d'état de faire valoir leurs griefs dans toute leur étendue.

En Allemagne, la dynastie franconienne s'était éteinte avec Henri V (1125) et Lothaire, duc de Saxe, était arrivé au trône grâce à l'appui des Welf de Bavière, mais il avait dû accepter leurs conditions et prendre l'engagement de rester fidèle à la politique traditionnelle de cette maison. Elle n'en avait jamais

eu d'autre qu'un zèle invariable à défendre les intérêts du saint-siège, ce qui lui valut un peu plus tard l'honneur de donner son nom au parti des papes en Italie comme en Allemagne. En face d'elle s'élevait déjà une maison rivale non moins ardente à soutenir la cause opposée ; c'était celle des Souabe, qui lui disputait l'Empire au nom des traditions de Henri IV et de la maison des Gibelins. Une division analogue se manifestait à Rome entre les Frangipani et les partisans de Pierre de Léon, le négociateur du traité de Sutri, et l'Italie avait ses deux papes, comme l'Allemagne ses deux empereurs. Des deux côtés on luttait, mais avec mollesse, et les peuples, comme désintéressés du résultat final du combat, semblaient ne lui accorder que l'attention qu'on donne à un spectacle et ne lui fournir que les aliments indispensables pour l'empêcher de finir trop vite faute de combattants.

C'est qu'en effet, à l'ombre de ces rivalités entre l'Église et l'Empire, une immense révolution venait de s'opérer à petit bruit au sein des cités italiennes. Quels que soient les regrets qu'inspire l'usage impolitique qu'elles firent plus tard de leurs libertés, on ne peut qu'admirer la persévérance et l'habileté qu'elles déployèrent pour les conquérir. Après avoir enchaîné sinon vaincu la domination germanique et la féodalité des comtes avec l'alliance de l'Église, après avoir substitué l'évêque au comte dans toutes ses magistratures, la cité italienne s'était servie de

l'Empire pour tuer la féodalité des évêques, et elle se constituait maintenant avec ses propres forces, remplaçant partout les évêques par les consuls, souverains municipaux sortis de son sein, élus par les citoyens, assistés d'une espèce de sénat, sous le nom de *credenza*, et joignant au pouvoir judiciaire le commandement des forces militaires de la ville et de son territoire.

Chose singulière ! cet établissement essentiellement républicain par toutes ses tendances, loin d'exclure le double pouvoir impérial et pontifical, dont il venait de briser les deux représentants l'un après l'autre, le réclamait au contraire comme son couronnement naturel et indispensable, il se déclarait constitué sous son patronage, il subissait jusque dans ses révoltes l'antique fascination si chère aux imaginations italiennes. Entre la papauté et l'Empire, la cité prétendait vivre libre sans être absorbée par ce formidable voisinage, participer à leur grandeur et à leur gloire sans rien sacrifier de sa propre individualité, recevoir sans donner. C'était, comme on voit, l'utopie des Romains mise en action et généralisée dans toute l'Italie.

Chacune de ces petites républiques était d'autant plus ombrageuse qu'elle était plus faible. Si elle tenait si fort à ne relever que de l'Empire, c'était en grande partie pour ne pas tomber sous la dépendance de la municipalité voisine. On est allé chercher très-loin la cause des haines et des rivalités qui

les séparent dès leur naissance. On l'a vue dans des oppositions d'intérêt qui n'étaient cependant pas plus fortes en Italie que dans le reste de l'Europe, et plus récemment dans des différences d'origine et des antipathies de races qui se retrouvaient également dans d'autres pays où elles n'ont pas produit de tels résultats. Ces deux éléments sont entrés sans doute pour leur part dans le développement anarchique des cités italiennes ; mais ils ne suffisent pas à en rendre compte. Il n'est pas de système qui, appliqué à cette histoire d'une façon absolue, n'y rencontre des démentis à chaque pas, et ces explications ne soulèvent tant d'objections que parce qu'elles sont incomplètes. La constitution des républiques italiennes sous les auspices de la dualité impériale et pontificale doit être comptée à plus juste titre que toute autre influence au nombre des causes de leurs divisions. Grâce à ce souverain abstrait, fictif, impersonnel, elles échappent à la discipline, à la subordination, aux servitudes de tout genre qui sont la loi des souverainetés réelles ; elles se donnent deux maîtres pour n'en avoir aucun, et chacune d'elles se fait naïvement le centre du monde, à l'exemple de Rome, n'admettant au-dessus d'elle que le pape et l'empereur, ne se reconnaissant d'obligation qu'envers eux, parce qu'elles comptent bien les éluder, acceptant leur juridiction, mais à la condition qu'elle restera dans l'état indéfini où elle leur est apparue d'abord, faible, divisée, invisible, absente, et n'in-

terviendra que dans les cas où il leur plaira de l'invoquer. Partout ailleurs la cité dépendait de la province, qui se rattachait elle-même par mille liens à l'État, à la patrie commune ; ici rien de semblable. Ne pouvant voir la patrie ni dans l'Italie, parce qu'elle n'était qu'une fraction de l'Empire et ne s'appartenait pas à elle-même, ni dans l'Empire parce qu'il n'était qu'une abstraction, un composé indistinct de vingt nationalités diverses, ni dans l'Église, parce qu'elle était le patrimoine commun de l'humanité, la cité italienne devait être amenée à la placer tout entière en elle-même.

Tel était le mouvement qui transformait l'Italie pendant les nouvelles phases de l'antagonisme de la papauté et de l'Empire ; telle était l'activité qui se cachait sous sa langueur apparente, pendant que ses deux ennemis poursuivaient dans le vide le fuyant mirage d'un triomphe stérile. Aussi la transaction ou plutôt la trêve qui fut signée entre l'empereur Lothaire et le pape Innocent II au sujet de l'héritage de la comtesse Mathilde, n'eut-elle qu'à un très-faible degré le privilège d'attirer l'attention, et on ne prit pas plus au sérieux la victoire du pontife que la défaite du souverain, qui consentit à recevoir les biens allodiaux de la princesse en échange d'un serment de fidélité. Outre que des intérêts d'un nouveau genre et mille fois plus émouvants passionnaient les esprits, on avait vu trop souvent le langage et l'attitude changer avec la fortune pour que les deux pouvoirs ri-

vaux n'eussent pas beaucoup perdu de leur ancien prestige aux yeux des peuples. Le même Innocent II qui, à la suite du traité dont il vient d'être question, avait fait peindre un tableau parlant où Lothaire était représenté à genoux, recevant de lui sa couronne, et et qui ne craignait pas de jeter l'interdit sur un royaume comme la France, à propos d'un refus d'investiture épiscopale, cet Innocent II s'infligeait à lui-même sans hésitation le plus lâche démenti en sacrant roi, à la suite d'une bataille perdue, le Normand Roger de Sicile qu'il avait déclaré déchu du trône peu de jours avant l'ouverture de la campagne.

Ce n'était pas l'influence de tels pontifes qui pouvait empêcher Rome de prendre part à son tour à une révolution dont elle seule en réalité avait été la véritable initiatrice. N'était-ce pas Rome, en effet, qui la première avait posé les termes du grand problème dont les autres villes cherchaient la solution : maintenir l'indépendance de la cité à côté du prince impérial et pontifical ? Elle retrouvait cette tentative à chaque page de son histoire, et en la recommençant ne faisait que reprendre ses propres traditions. Ce nouvel essai devait échouer comme les précédents, par une conséquence du pacte fatal qui faisait d'elle la clef de voûte de l'Église et de l'Empire ; mais elle sut lui communiquer cette fois un caractère d'universalité et de radicalisme qui forme un contraste original et imprévu avec les révolutions du moyen âge, et lui donne l'aspect d'une guerre de

principes. Ce caractère tout philosophique n'était du reste nullement romain d'origine; il était en quelque sorte le produit d'une réaction du monde sur Rome qui ne fournit que la mise en scène. Il faut dire par quel enchaînement de circonstances il vint s'adapter à une révolution municipale qui n'avait rien de particulier ni de nouveau par elle-même.

Une renaissance intellectuelle pleine de jeunesse et de vigueur commençait à se manifester dans toute l'Europe, et son représentant le plus éloquent et le plus hardi était le Breton Pierre Abailard, nom immortel dans la légende, comme dans l'histoire. Sa parole avait un retentissement infiniment plus grand qu'on ne pourrait le soupçonner, les communications entre les peuples étant alors peut-être plus fréquentes et surtout plus intimes qu'aujourd'hui, grâce aux croisades, aux pèlerinages, aux missions, qui suppléaient amplement sous ce rapport à ce qu'ont pu faire depuis les relations industrielles et commerciales. « Les livres d'Abailard passent les Alpes et traversent les mers, écrivait à saint Bernard Guillaume, abbé de Saint-Thierry, ses nouveaux dogmes se répandent dans toutes les provinces, on dit même qu'ils sont estimés à Rome. »

Sa doctrine se résumait en un rationalisme encore embarrassé dans les langes de la théologie, mais libre et hardi pour le temps. Elle posait avec une netteté alors sans précédents la contradiction inévitable de la foi et de la raison, et, au lieu de sacrifier

celle-ci à celle-là selon la méthode théologique, elle s'efforçait de leur créer à chacune un domaine séparé et indépendant. C'était le premier bégayement du libre examen demandant le droit d'exister, avant de réclamer la domination qui lui est due. La conséquence naturelle de ce principe qu'Abailard ne pouvait proclamer en France que sous des formules scolastiques, était en politique la séparation absolue des deux ordres temporel et spirituel. Arnaud de Brescia, qui avait suivi assidûment ses leçons, osa dire tout haut en Italie le secret de son maître, et il exposa dans toute leur rigueur les déductions de ses principes.

Il propagea successivement les doctrines d'Abailard développées par son propre génie à Brescia sa patrie, dans les villes lombardes, puis à Rome même. Cet enseignement, traduit et commenté par l'inspiration d'une âme ardente et intrépide, fut accueilli avec un enthousiasme facile à comprendre dans ces cités à peine émancipées du joug des évêques. C'étaient presque sans modification les principes de la primitive Église, auxquels dans une heure de défaillance le pape Pascal II avait failli rendre une sanction légale par le traité de Sutri, et qu'il avait proclamés comme un remède désespéré à des déchirements dont on ne pouvait plus entrevoir le terme. Le clergé ne devait posséder ni fiefs, ni droits séculiers, ni seigneuries, ni même de propriétés, il devait se contenter des dîmes et des oblations volontaires du peuple. Quant

au pape, simple souverain spirituel, il s'abstiendrait de tout acte de gouvernement et laisserait à la république romaine le soin des affaires politiques. En dépit de leur ressemblance apparente, il y avait une distance infinie entre la doctrine d'Arnaud et la transaction avortée de Pascal. Celle-ci n'avait en effet que la valeur d'un fait, d'un expédient, d'une concession, que l'Église pouvait reprendre à volonté sous une autre forme et qui ne l'engageait à rien, tandis que la revendication de l'éloquent républicain de Brescia, fondée sur des déductions philosophiques, se présentait comme une règle de justice, comme un droit éternel du laïque contre les usurpations du prêtre. L'une émanait du dogme de l'autorité, l'autre n'était qu'une application du principe de liberté.

Condamné comme hérétique par un concile tenu au Latran et pour des opinions qui ne touchaient qu'à la discipline ecclésiastique, Arnaud de Brescia quitta momentanément l'Italie et vint à Zurich prêcher sa croisade contre l'ambition sacerdotale. Mais sa doctrine avait rencontré à Rome le terrain le mieux préparé pour la recevoir, sinon pour la rendre féconde. Elle y donna la main à une révolte municipale, et les partisans de l'une et de l'autre éclatèrent sans attendre le retour d'Arnaud de Brescia. S'emparant du premier prétexte venu, d'un traité du pape avec les habitants de Tivoli, ils courent aux armes, entraînent le peuple au Capitole, y installent un sénat,

et vouent à l'exécration le gouvernement des prêtres sous les yeux d'Innocent II, qui en meurt de douleur. Sous le pontificat de Lucius II, ils complètent leur nouvelle constitution et l'on voit reparaître le patrice à côté du sénateur, et sur les actes l'antique et glorieuse formule : *Senatus Populus Que Romanus* :

Mais la lettre seule revivait et l'esprit de la vieille Rome était absent. Ces vaines évocations étaient impuissantes à le ressusciter. On restaurait fidèlement les formes extérieures, mais comme s'il se fût agi d'une action de théâtre, et sans aucune idée du labour immense dont elles étaient le symbole et l'expression. Toutes les ambitions des Romains de la république se retrouvaient dans ceux de la cité des papes, mais ils s'imaginaient se rendre dignes de leur gloire par cela seul qu'ils en avaient l'imagination éblouie, et ils se flattaient de la reconquérir sans rien ajouter au prix dont leurs pères l'avaient payée, rester les maîtres du monde sans faire aucun des sacrifices nécessaires pour en conserver l'empire.

Ces sentiments se trahissent sous une forme naïve dans une lettre qu'ils écrivirent vers cette époque à l'empereur d'Allemagne et qui nous a été conservée par Othon de Frisingen. Leur intention était de se ménager son appui contre Roger, roi de Sicile, que le pape Lucius avait gagné à sa cause, et ils prirent occasion de là pour tâcher de le convertir à leurs vues politiques. Après lui avoir annoncé en termes emphatiques la grande nouvelle de la déli-

vance du peuple et du rétablissement du sénat, ils lui faisaient savoir pour le séduire et comme un événement de la plus haute importance qu'ils travaillaient activement à rétablir le pont Milvius afin de faciliter le passage de ses troupes. L'Église allait être par eux définitivement domptée et soumise à l'Empire, l'univers allait de nouveau être rendu aux Césars, le sénat et le peuple romain en prenaient l'engagement, mais ils ne pouvaient se passer de son concours : « C'est ce même peuple et ce même sénat, lui disaient-ils, par qui Justinien et Constantin ont tenu le monde dans leurs mains. » Et ils l'assuraient qu'il ne tenait qu'à lui d'en faire autant, supposant ainsi que toute la force de la vieille Rome avait été dans ses maîtres, pour se dispenser d'être eux-mêmes les artisans de leur propre grandeur, n'attribuant le vide de leur récente histoire qu'au hasard qui leur avait refusé un chef, se considérant comme des instruments afin de pouvoir imputer à autrui leur impuissance, et sans se douter que les peuples vraiment grands agissent par leurs chefs, mais que leurs chefs n'agissent pas par eux, témoignant enfin par cette interversion des rôles, par ces formules de la servitude qui s'imposaient invinciblement à leur esprit au sein même de la liberté, de l'incurable incapacité où ils étaient de redevenir un grand peuple.

Ils montrèrent cependant quelque énergie pour défendre leur nouvel essai de république. Le pape Lucius, s'étant flatté d'en venir à bout avec ses seules

forces, se présenta un jour en grande pompe au Capitole entouré d'un cortège de prêtres et de soldats, dans un appareil militaire et sacerdotal à la fois. Le peuple-roi, d'abord intimidé, se ravisa, chargea à coups de pierres cette armée de cérémonie, et le pontife resta lui-même parmi les morts.

Eugène III qu'on élut à sa place était un fervent disciple de saint Bernard, l'implacable antagoniste d'Abailard et d'Arnaud de Brescia. Saint Bernard avait été un des premiers à dénoncer ce qu'il appelait l'hérésie des politiques, et, non content d'avoir fait condamner Arnaud en concile, il l'avait poursuivi jusque dans son refuge de Zurich, écrivant à l'évêque de Constance de le faire enfermer, cherchant partout des ennemis à ce magicien « dont la parole était du miel, la doctrine du poison, qui cachait le dard du scorpion sous un visage de colombe ! »

Ne pouvant lutter d'éloquence et de raison avec de tels adversaires, saint Bernard s'était fait le chevalier du dogme et ne les avait vaincus qu'en les impliquant dans l'éternel procès du mystère contre l'évidence, de la grâce contre le libre arbitre, terrain sur lequel leur supériorité même était le plus sûr garant de leur condamnation, parce qu'elle ne pouvait prendre au sérieux les apparences et les sophismes dont se payait le vulgaire.

Il était en ce moment, grâce à l'ardeur qu'il avait déployée dans ce rôle, la plus haute puissance de l'Église chrétienne. Il jouissait d'une immense popu-

larité en France, en Allemagne et même en Italie, où l'on avait vu les populations accourir au-devant de lui pour lui baiser les pieds; il allait à lui seul décider le départ de la seconde croisade, et c'était lui qu'on venait de nommer pape dans la personne d'Eugène III, sa créature et son disciple. Il avait grand soin de le lui faire entendre sans aucune obscurité dans ses lettres : « On dit que c'est moi qui suis pape et non pas vous. » (*Epist.* 239.) Il lui rappelait à tout propos le texte *De stercore erigens pauperem*, non sans laisser paraître son dépit d'avoir été lui-même écarté du trône pontifical. Enfin ce zéléteur avait pour lui un don de Dieu qui allait dès lors se perdant tous les jours, et qui n'est pas auprès de l'histoire une recommandation aussi irrésistible qu'elle l'était encore auprès du plus grand nombre de ses contemporains : c'était le don de faire des miracles.

Les saints de cette époque avaient déjà en général adopté la sage habitude de n'opérer de miracles qu'après leur mort, ce qui est le propre du saint moderne, essentiellement discret, prudent, réservé, et ce qui prouve en sa faveur. Mais lui, il allait en semant partout sur son passage, s'entourait de prestiges, et, en présence du peuple rassemblé, redressait les boiteux, rendait la parole aux muets, l'ouïe aux sourds, la vue aux aveugles, produisait avec facilité une multitude de prodiges dont on possède encore l'inventaire détaillé. Souvent même il lui arrivait de

prophétiser, mais cela ne lui réussissait pas toujours, témoin sa fameuse prédiction sur l'issue de la seconde croisade, méprise qui lui procura quelques désagréments.

Ardent et artificieux, enthousiaste et insinuant, grand parleur, grand diplomate, plein d'activité, de vanité, d'ambition, habile dans les petites choses, médiocre dans les grandes, tel se peint lui-même par ses lettres l'homme dont les inspirations prévalaient alors dans les conseils du saint-siège. Il ne put que mettre en pratique en cette occasion la politique étroite et banale qui est exposée dans son livre sur *la Considération*, sorte de manuel à l'usage des papes de son temps. Les Romains lui opposèrent Arnaud de Brescia lui-même, qu'ils rappelèrent de son exil. Il revint à Rome, y fut reçu en triomphe, et s'efforça d'y réaliser des plans de réforme qu'on ne connaît guère que par ce qu'en ont dit de mauvais chroniqueurs dans leur prose versifiée, où tout ce que les faits pouvaient présenter de caractéristique est sacrifié à la correction d'un alexandrin plat et incolore. On en sait assez toutefois pour reconnaître qu'à ses vues si justes sur la nécessité d'exclure l'Église de toute participation au gouvernement, se joignait l'illusion commune sur la possibilité de restaurer les formes de la république romaine au milieu d'un peuple dégénéré. Il aborda résolument cette utopie, essaya de faire revivre l'ordre équestre, les consuls, les tribuns, se flattant sans doute que l'héroïsme an-

tique répondrait tôt ou tard à l'appel de ces formules magiques, et ne réussissant qu'à entretenir l'orgueil stérile d'un peuple qui prétendait gouverner le monde et ne pouvait, en rassemblant tout son courage et toutes ses forces, parvenir à dompter la rébellion d'une ville imperceptible comme Tivoli !

En Allemagne, Frédéric de Souabe, surnommé Barberousse, âme despotique, volonté indomptable, main de fer, avait succédé à Conrad III. Allié à la fois à la maison des Welf de Bavière et aux Gibelins de Franconie, il avait su rassurer les deux partis ennemis et rendre la paix à l'Empire. C'est lui qu'Eugène III implora contre les Romains. Une double promesse fut échangée entre eux : celle du rétablissement du pape à Rome, et celle du couronnement de Barberousse comme empereur d'Allemagne. Mais la tâche de Frédéric était loin de se borner là, car la révolution qu'il allait étouffer à Rome, il avait à la vaincre d'abord dans toutes les villes italiennes, insurgées à la fois contre les évêques et les comtes, contre le pouvoir pontifical et le pouvoir impérial, comme les Romains étaient révoltés contre le pape et l'empereur.

Ces deux puissances, si longtemps divisées, s'unirent donc pour conjurer le péril commun, et les cités italiennes formèrent en même temps une confédération pour repousser leurs attaques. On voit par là combien cette ligue lombarde, qui devint un peu plus tard la plus sûre défense des papes contre l'Empire,

prophétiser, mais cela ne lui réussissait pas, témoin sa fameuse prédiction sur l'issue de la croisade, méprise qui lui procura de nombreux échecs.

Ardent et artificieux, et grand parleur, grand directeur, grand vanité, d'ambition, haï par les médiocres dans les grades, ses lettres l'homme d'État, alors dans les conseils, mettre en pratique la liberté étroite et basse.

la Consid' ... classe passa plus de deux ans à 'de son ... gue des cités, dont le faisceau sans cesse de P ... se reliant sans cesse. Il ne vint à bout de leur exi' ... qu'en les écrasant par la supériorité de ses forces et par des exécutions terribles. Adrien IV était monté sur le trône de saint Pierre lorsqu'il se décida à marcher sur Rome. Au bruit de son approche, Arnaud de Brescia s'éloigna, sur les supplications du sénat épouvanté, et choisit pour refuge le château d'un seigneur de la Campanie. C'est là que l'empereur le fit saisir par trahison. Livré aux mains de ses ennemis, le disciple d'Abailard fut attaché de grand matin à un poteau élevé sur un bûcher et brûlé vif au milieu d'une place de Rome. Ses cendres furent jetées au vent qui les porta sur des terres fécondes, et le peuple ne connut la mort de son tribun qu'en voyant disperser les débris fumants du bûcher. Ainsi

premier martyr de la philosophie au moyen

urs après, les députés du sénat de Rome
 une harangue solennelle devant Fré-
 , comme s'ils ignoiaient l'événe-
 ils étaient décidés à ne s'aperce-
 pages qui leur étaient adressés.
 it le cas d'en imposer au
 ance, s'efforcèrent de lui
 ur ville du gouvernement des
 endre la domination de l'univers, se
 prêts d'ailleurs à accepter son serment de
 nté avec un tribut de cinq mille livres. Frédéric
 les interrompit avec mépris; il leur rappela que
 l'empire, et les consuls, et le sénat, et l'ordre éques-
 tre, et la vertu romaine n'étaient plus à Rome, mais
 en Allemagne avec les conquérants de l'Italie; puis
 il les congédia brusquement. Le peuple essaya une
 émeute qui fut exterminée. L'empereur se fit cou-
 ronner à Saint-Pierre par le pape Adrien, et bientôt
 après il regagna les Alpes, poursuivi par des malé-
 dictions unanimes.

X

ALEXANDRE III ET FRÉDÉRIC BARBEROUSSE. — LE DÉCRET DE GRATIEN.

Ainsi le pape et l'empereur se donnèrent le baiser de paix sur les ruines des cités lombardes et le bûcher d'Arnaud de Brescia : raccommodement trop factice pour être durable. Chez l'un comme chez l'autre, il n'avait d'autre mobile que le désir d'empêcher qu'aucun établissement indépendant pût se fonder en Italie en dehors de leur propre domination. Aussitôt ce but atteint, même d'une façon incomplète, superficielle et provisoire, le vieil antagonisme se réveilla et la bonne harmonie fit place à la guerre.

L'Église en cette occasion avait pratiqué à l'égard des jeunes républiques italiennes une politique exactement semblable à celle qui avait dicté sa conduite vis-à-vis des essais avortés du royaume national. Seu-

lement, comme le danger était ici beaucoup moins grand pour son influence, vu la fragilité de cette confédération qui se dissolvait d'elle-même aussitôt l'orage passé, elle s'en effraya moins à mesure qu'elle connut mieux l'instabilité de ce nouveau principe, et s'habituait peu à peu à le considérer comme une arme défensive excellente contre les empereurs et presque impossible à retourner contre elle-même. Elle eut toutefois grand soin de réprimer énergiquement à Rome, chaque fois qu'elles s'y montrèrent, les tendances qu'elle ne craignait plus d'encourager dans la Lombardie. Politique facile, car elle ne consistait pas à faire, mais à empêcher que rien ne se fit. - En face de ce veto fatal, la constitution de l'Italie par les républiques confédérées était encore plus impossible que ne l'avait été son unité par le royaume.

Adrien IV n'eut pas plus tôt consolidé cette réconciliation forcée qu'il venait d'imposer aux Romains avec l'épée des Allemands, qu'il devint l'instigateur secret et bientôt le chef avoué de la ligue des villes lombardes. Frédéric Barberousse était redescendu en Italie avec une armée plus formidable encore que la première. A une répression impitoyable il joignit un système raisonné d'administration destiné à prévenir toute velléité d'indépendance. Dans toutes les cités prises d'assaut ou soumises par la terreur qu'inspiraient ses exécutions, il installa un podestat, c'est-à-dire un représentant des droits de l'Empire, un instrument de sa volonté déclarée « la loi vivante » par

les jurisconsultes de Bologne à la diète de Roncaglia. Cette qualification était dans la bouche de ces légistes une réplique au décret de Gratien, qui venait tout récemment d'en faire l'application à l'autorité des pontifes.

Mais au milieu même de ses succès, Frédéric sentait le sol trembler sous ses pas. Il lui fallait se multiplier, être présent partout. Aussitôt qu'il s'éloignait d'une ville, la révolte commençait à y gronder sourdement. Gênes refusait de recevoir ses magistrats ; Adrien ne voulait lui reconnaître aucun droit régalien sur son fief de Rome, et formait une alliance étroite avec son ennemi juré, Guillaume le Mauvais, roi de Sicile, oubliant ses ressentiments les plus profonds pour parer à ce qu'il considérait comme le plus pressant des périls.

Déjà du reste les prétentions pontificales avaient reparu sous leur forme la plus blessante lors d'une contestation un peu antérieure au sujet de l'évêque de Lunden : « L'empereur, s'était écrié Adrien, aurait-il donc oublié les bienfaits du saint-siège ? N'est-ce pas le souverain pontife qui lui a conféré la couronne impériale ? » Les désaveux humbles et hypocrites dont il avait dû faire suivre ce défi hautain (1) n'avaient pu que rendre sa haine plus impatiente. Un

(1) Voici les propres termes de ces excuses sans dignité comme sans vraisemblance : « En parlant de votre couronne, écrivit-il, nous n'avons pas prétendu vous l'avoir

nouveau grief, futile en apparence, était encore venu l'envenimer. Dans une lettre écrite en réponse à de nouvelles réclamations d'Adrien, Frédéric avait affecté de placer le nom de l'empereur avant celui du pontife. C'était aux yeux de celui-ci une insupportable arrogance, et il avait aussitôt sommé Frédéric de la rétracter, sous peine « de perdre la couronne dont il l'avait gratifié. » Ces misérables querelles avaient en réalité une importance sérieuse, parce qu'elles montraient combien le temps avait peu fait pour atténuer la rivalité que le pacte de Charlemagne avait créée entre les deux pouvoirs. Elles n'étaient d'ailleurs que des prétextes et couvraient un parti pris qu'on n'osait pas encore avouer. Chacun d'eux n'y cherchait qu'une occasion de rompre, en rejetant sur son adversaire l'apparence des premiers torts et la responsabilité de l'agression. Lorsque la mesure fut pleine, le refus d'un droit de fourrage que réclamait l'empereur suffit pour la faire déborder.

La lutte se trouvait donc tout engagée d'avance, et Adrien s'apprêtait à en donner le signal par l'excommunication de Frédéric Barberousse, lorsqu'il fut surpris par la mort. Alexandre III accepta sans hésiter cette succession grosse de tempêtes. L'em-

réellement conférée, nous rappelions seulement l'honneur que nous avons eu de la placer sur votre tête auguste ; nous avons dit *contulimus*, c'est-à-dire *imposuimus*. »

pereur, s'étant assuré qu'il n'avait rien à espérer de la docilité du nouveau pontife, lui opposa, selon la tradition impériale, un antipape du nom de Victor III, qu'il installa dans Rome après avoir écrasé les milices de la ligue, démantelé ses places, rasé la ville de Milan et distribué ses habitants dans les bourgades environnantes. Alexandre s'enfuit précipitamment et se réfugia en France.

L'insurrection paraissait anéantie, mais elle ne tarda pas à se relever. Les têtes de l'hydre reparaissaient toujours plus menaçantes sous les coups qu'on leur portait. Frédéric, étant retourné en Allemagne pour reformer son armée qui s'était licenciée elle-même et comme fondue instantanément selon les habitudes féodales, trouva à son retour l'Italie entière debout pour lui livrer bataille. Alexandre III était revenu de France, Milan avait relevé ses remparts, le pacte d'alliance avait été confirmé par les plus solennels serments, et non-seulement le roi de Sicile, mais Venise elle-même, jusque-là étrangère à ces guerres, faisait partie de la confédération. L'empereur, au lieu d'aborder de front la ligne de bataille des confédérés sur le terrain choisi par eux, résolut de frapper la révolte au cœur en marchant tout droit sur Rome. Il s'y porta rapidement avec son armée, mais elle y périt presque tout entière des fièvres maremmanes, et il put à grand'peine regagner les passages des Alpes, accompagné d'un petit nombre de chevaliers échappés au désastre.

Le pape était devenu le héros et l'inspirateur de la ligue. Ces jeunes républiques accueillaien^t avec transport le pontife qui venait partager leurs dangers et apportait à leur cause le prestige d'une guerre sainte. N'était-ce pas contre lui que venait de se briser l'effort de l'Allemagne en expirant au pied des murs de Rome? On donna son nom à une ville improvisée par le démon de la guerre au confluent du Tanaro et de la Bormida, et qui sembla sortir de terre à l'appel du désespoir. Alexandrie tint pendant plus de quatre mois les Allemands en échec lors de la dernière expédition de Barberousse. Une circonstance trop caractéristique pour être omise marqua la fin de ce siège. L'empereur ayant constamment échoué dans ses assauts furieux et multipliés contre cette ville de paille, ainsi qu'il l'avait surnommée lui-même avant de connaître sa solidité, se vit contraint de lever le siège et de battre en retraite devant des forces supérieures. Il put se retirer impunément sans qu'on fit aucune tentative pour le cerner et le forcer à se rendre, bien que de l'aveu de tous il fût alors entre les mains de ses ennemis. Il défila avec tous ses soldats, en bon ordre et sans coup férir, devant ces hommes dont il avait si souvent ravagé les campagnes, brûlé les maisons, rasé les villes et fait pendre les magistrats, sans qu'une seule voix s'élevât pour crier vengeance. C'était l'ennemi des villes lombardes, mais c'était l'empereur d'Italie, le fils légitime des Césars, la personnification abstraite et idéale

qui servait de supplément à la nationalité absente, le représentant de la suprématie italienne sur tous les peuples du monde. En l'immolant ils eussent cru se frapper eux-mêmes ; on se défendait contre lui, mais nul ne songeait à l'attaquer ; on ne contestait pas ses droits, mais seulement l'extension qu'il prétendait leur donner. Ambitieuse et puérile illusion, superstition funeste qu'aucune déception ne pouvait détruire et qui devait rendre toute victoire stérile.

On dit qu'il fut touché de cette générosité. Il est certain du moins qu'il se montra dès lors disposé à traiter et à se départir de l'inflexibilité inexorable qui avait jusque-là caractérisé sa politique. L'arrangement était sur le point de se conclure, lorsque les prétentions d'Alexandre III firent rompre les négociations. Il fallut une nouvelle victoire éclatante et chèrement payée de l'armée des confédérés pour amener Barberousse à traiter de nouveau. On signa, à Venise, une trêve de six ans qui, à l'expiration de ce délai, fut suivie de la paix de Constance.

Cette paix consacrait la victoire des villes lombardes, mais elle laissait intact le vieux droit impérial, et par là ne pouvait être qu'un temps d'arrêt plus ou moins prolongé. Les cités rentraient en possession du droit d'élire leurs consuls et leurs autres magistrats ; on leur rendait la faculté de se fortifier, de lever des armées, d'exercer dans leur enceinte la juridiction tant civile que criminelle ; mais elles s'engageaient, par un serment imposé à tous les citoyens,

à maintenir la suzeraineté de l'empereur, à lui prêter aide et secours, et à lui livrer passage toutes les fois qu'il voudrait se rendre en Italie. L'invasion étrangère était ainsi garantie et régularisée comme une institution. Chaque cité n'avait d'ailleurs stipulé que pour elle-même, et, aussitôt la réconciliation opérée avec l'Empire, les républiques lombardes rentraient les unes envers les autres dans l'état de guerre qui semblait être leur état naturel. Par une anomalie non moins difficile à expliquer, le podestat, magistrat d'importation germanique, fut conservé, et cette magistrature d'origine étrangère resta confiée à un étranger. Il devint le commandant des forces militaires de la cité, et au sein de la liberté prépara l'ère des tyrannies. La paix entre le pape et l'empereur avait été conclue en même temps que la trêve qui précéda le traité de Constance. Par un échange spontané de bons procédés, Frédéric sacrifia son antipape, qui fit les frais de la réconciliation comme c'était le sort des antipapes, et Alexandre III le releva de l'excommunication en lui cédant pour quinze ans la jouissance de l'héritage de la comtesse Mathilde, sur la possession définitive duquel un arbitrage devait prononcer lorsque ce terme serait arrivé.

Les résultats apparents de cette longue guerre pouvaient être considérés comme médiocrement avantageux pour la cour de Rome, si on les compare aux succès qu'elle avait obtenus à d'autres moments de son existence ; mais en réalité elle en

sortait fortifiée, surtout si on la rapprochait de sa situation sous les successeurs immédiats de Grégoire VII. Elle y avait gagné une immense popularité auprès des républiques italiennes, qui devaient identifier désormais leur cause avec la sienne, et lui assuraient par là un rempart presque invincible. Quant à ses droits, à dessein si peu définis par le nouveau traité, ils gagnaient autant que ceux de l'Empire perdaient à rester dans cet état d'indécision.

Son activité d'ailleurs avait été bien loin de se concentrer uniquement sur l'Italie pendant l'espace de temps qui venait de s'écouler. Elle avait travaillé non sans succès à maintenir dans le reste de l'Europe la politique d'Hildebrand, mais avec plus de prudence et de diplomatie qu'il n'en avait montré. Elle y avait repris sa marche envahissante, tournant les obstacles qu'elle ne pouvait briser, attentive à profiter de toutes les opportunités, cédant lorsqu'elle rencontrait une résistance décidée, consacrant les usurpations pour gagner l'appui des usurpateurs, offrant des couronnes pour se faire reconnaître le pouvoir de les donner, invoquant des précédents imaginaires ou fortuits comme des autorités ou des traditions, supposant le droit partout où elle parvenait à établir le fait.

C'est ainsi que le pape Adrien IV donna un jour l'Irlande au roi d'Angleterre Henri II, qui n'osait la prendre, mais qui le suppliait de lui permettre d'y

entrer, dans la pieuse intention « d'y rétablir le christianisme dans sa pureté. »

« Vous savez comme tout le monde, lui répondit Adrien, que l'Irlande, *ainsi que toutes les îles qui ont reçu la foi chrétienne*, appartient à l'Église romaine. Vous nous faites entendre que vous voudriez entrer dans cette île pour en soumettre le peuple aux lois et faire payer à saint Pierre un denier par an pour chaque maison. Nous vous l'accordons avec plaisir pour l'accroissement de la religion chrétienne. » Et il lui envoya un anneau orné d'une émeraude en signe d'investiture. On se demande avec stupéfaction d'où pouvait provenir ce droit fantastique sur toutes les îles qui est invoqué ici avec tant d'assurance ; mais Henri II n'y regardait pas de si près, et il le tint pour authentique jusqu'au jour où on lui fit remarquer que son royaume était aussi une île. La façon humble et furtive dont le denier se présente à côté de la religion n'est pas moins digne d'attention. Qui se défierait d'un denier ? et cependant qu'est-il autre chose ici que la domination ecclésiastique ! C'est avec ce denier qu'elle a régné au moyen âge. Ainsi le premier auteur des malheurs de l'Irlande a été ce même saint-siège auquel elle est restée si inviolablement fidèle.

Les rois, qui étaient en général si portés à reconnaître les droits de l'Église sur les royaumes dont la possession leur faisait envie, ne les admettaient plus qu'avec une extrême répugnance lorsqu'il s'agissait

des leurs. Le point de vue changeait subitement. Le même Henri II devait se montrer souverainement ingrat envers ses bienfaiteurs, moins de dix ans après la donation qu'on lui avait octroyée si libéralement. Thomas Béquet (1), archevêque de Cantorbéry, ayant fait soustraire à la justice séculière un clerc convaincu d'assassinat, que la juridiction ecclésiastique frappa d'une peine dérisoire, tant elle était peu en proportion avec le crime qu'il avait commis, le roi invoqua contre l'archevêque les anciennes coutumes du royaume, exigea que le coupable fût soumis à la loi commune, et le prélat en appela de son côté à la liberté de l'Église, aux privilèges des clercs et enfin à la décision du saint père. Il vit une oppression odieuse et intolérable dans l'idée d'attribuer aux tribunaux ordinaires la connaissance des crimes commis par les ecclésiastiques. L'Angleterre fut bientôt mise en feu par cette querelle. Le pape envoya

(1) Il paraît résulter des recherches les plus récentes que Thomas était d'origine normande et non saxonne, comme on l'avait cru jusqu'ici, et que son nom doit s'écrire Béquet au lieu de Becket. Cette remarque n'a d'importance que parce qu'elle infirme une théorie fort accréditée, qui fait de Thomas un tribun de la race saxonne contre la domination normande. On ne doit pas confondre l'esprit qui l'animait avec les passions qui s'agitèrent autour de lui. Il pensait et agissait en homme d'Église, pour la domination du saint-siège, et nullement pour venger une race opprimée. Il ne faisait que répéter ce que l'Italien Lanfranc avait pratiqué en Angleterre un peu avant lui.

sur les lieux des légats chargés, à ce qu'il semble, de faire durer le débat au lieu d'y mettre fin, tergiversant, temporisant à l'infini, plaidant tour à tour le pour et le contre, prêts à exploiter les opportunités que leur offriraient sans doute tôt ou tard les péripéties de cette dangereuse agitation, dont commençaient à s'emparer les passions encore mal éteintes de l'époque de la conquête.

Condamné au concile de Northampton par la grande majorité de ses collègues, sur lesquels il s'attribuait une domination spirituelle, en s'efforçant avec l'appui du clergé inférieur de transformer sa dignité archiépiscopale en une sorte de papisme anglican, Thomas Béquet se réfugia en France, et y fut accueilli avec faveur par le roi Louis le Jeune, en haine de l'Angleterre. De là il excommuniait ses adversaires, menaçait le roi de mettre son royaume en interdit, repoussait avec une inflexible opiniâtreté des transactions qui à toute autre époque eussent paru à l'Église des avantages inespérés, flétrissait comme tyranniques et injustes des coutumes qu'il avait lui-même solennellement juré de faire respecter, et refusait de se soumettre à un autre jugement qu'à celui du pape, qu'il avait tout lieu de croire conforme au sien.

Le roi de France s'interposa inutilement à plusieurs reprises comme médiateur entre Henri et lui. Le prince montra les dispositions les plus conciliantes ; mais elles échouèrent devant l'opiniâtreté

du prélat. « Il y a eu avant moi, disait Henri, plusieurs rois d'Angleterre plus ou moins puissants que je ne suis ; il y a eu avant Thomas Béquet plusieurs grands et saints archevêques de Cantorbéry. Qu'il m'accorde ce que le plus grand et le plus saint de ses prédécesseurs a accordé au moindre des miens et je me déclare satisfait. — Seigneur archevêque, dit alors le roi de France, que craignez-vous? Voulez-vous être plus sage que les saints? Voilà la paix. — Si les saints se sont montrés faibles en quelque chose, répondit l'archevêque, ce n'est point en cela que je dois les imiter. »

Après de longues contestations, le roi d'Angleterre, effrayé de la fermentation croissante des passions populaires et menacé d'une sentence de déposition de la part du pape, céda devant son sujet et reçut de lui le baiser de paix. Thomas Béquet rentra dans son diocèse aux acclamations de la multitude, qui voyait en lui l'ennemi des seigneurs et des évêques. Cet accueil accrut son audace ; le premier acte qui signala sa réintégration fut le renouvellement de toutes les excommunications qu'il avait fulminées contre ses adversaires. A ses anciennes exigences il joignait maintenant la prétention d'être seul en possession du privilège de sacrer le fils du roi d'Angleterre, sous prétexte qu'il avait appartenu à quelques-uns de ses prédécesseurs au siège de Cantorbéry. Il s'autorisait de ces précédents pour déclarer nul et non avenu le couronnement du jeune fils de Henri,

parce que cette cérémonie s'était faite par le ministère de son collègue l'archevêque d'York. Loin de s'apaiser après la satisfaction qui lui avait été si largement accordée, l'agitation du royaume ne faisait que grandir. Le nombre de ses partisans s'accroissait d'une façon inquiétante. Les populations accouraient partout sur son passage ; il les haranguait, s'exerçait au rôle de tribun. On apprit un jour que les habitants de Londres s'étaient portés en masse au-devant de lui sur la nouvelle d'une visite qu'il se proposait de faire à leur ville, et deux gentilshommes vinrent lui en défendre l'entrée au nom du roi. L'irritation était devenue extrême ; les choses étaient de part et d'autre poussées à ce point où l'on ne peut plus ni reculer sans déshonneur, ni avancer sans donner le signal du combat, situations qui n'ont d'autre issue que l'appel à la force, et dont les hommes n'ont pas le droit d'accuser la fatalité, parce qu'elles sont leur ouvrage.

« Il n'y aura donc personne pour me délivrer de ce traître ! » s'écria Henri en présence de quelques courtisans. Ces paroles furent entendues. Peu de jours après, Thomas Béquet était assassiné dans son église par quatre gentilshommes. Cette mort a laissé sur son nom un prestige d'héroïsme qui a fait oublier la juste réprobation qui doit s'attacher à ses actes. C'est sans doute par une expiation inséparable de ces voies sanglantes que non-seulement elles transfigurent pour l'histoire des hommes peu dignes d'un tel honneur, mais qu'elles réhabilitent les mauvaises

causes et déshonorent les bonnes. L'Église, pour qui Thomas Béquet s'était sacrifié, fit de lui un martyr et un saint. C'était avant tout un soldat fidèle à sa consigne. Il se servait d'une autre arme que son ennemi, mais on ne voit pas qu'il ait manié le glaive spirituel avec plus de scrupule que Henri n'en éprouva à le frapper avec l'épée de ses favoris.

C'est ainsi que l'ambition sacerdotale, un instant découragée et affaiblie par les revers de Grégoire VII, regagnait peu à peu par de nouveaux efforts le terrain qu'elle avait perdu. La tentative d'Abailard et d'Arnaud de Brescia pour lui arracher la double abdication du pouvoir qu'elle s'arrogeait à la fois sur la pensée et sur le gouvernement des affaires humaines n'avait réussi provisoirement qu'à fortifier l'autorité de l'Église. En se séparant d'elle, ils l'avaient délivrée d'un contre-poids pour ainsi dire intérieur, d'une opposition légale, constitutionnelle, et qui par cela même eût été plus efficace que celle des princes. Mais qui peut dire que leur parole eût gardé sa vertu s'ils s'étaient pliés aux exigences d'un tel rôle ? Ils préférèrent la vérité à cette savante diplomatie, et une seule bataille perdue amena le complet anéantissement de leur école. Toute une civilisation naissante disparut avec eux. Quelle distance infinie n'y a-t-il pas entre la pacifique et studieuse colonie du Paraclet et les fanatiques légions de saint Dominique !

Après ce premier essai d'indépendance, le mou-

vement intellectuel du monde fut donc violemment replacé sous la direction de l'Église, et toute liberté d'esprit parut pour longtemps anéantie. Mais les hérésies qui se multipliaient dans son sein attestaient au même instant la vitalité indomptable de l'esprit humain, qui la forçait elle-même à parler pour lui, lorsqu'il ne trouvait plus d'autre interprète. La tolérance et la douceur philosophique, les armes inoffensives de la raison étaient convaincues d'insuffisance ; pour vaincre le fanatisme orthodoxe il fallait un fanatisme nouveau. Les hérétiques se levèrent pour suppléer aux philosophes vaincus, la libre interprétation des écritures parla, à défaut de la libre pensée étouffée dans son berceau. On ne peut que regretter une substitution qui n'avait trop souvent d'autre effet que de remplacer une superstition par une autre, mais elle était justifiée par ce fait encore vrai aujourd'hui, que le commun des hommes trouve plus de force pour défendre une superstition que pour soutenir un principe. Le dévouement à la vérité pure a toujours été le fait d'une minorité presque imperceptible.

Les hérétiques vengeaient à leur manière l'esprit humain des siècles de morne et plate orthodoxie qu'il venait de subir, et alors même qu'ils se trompaient leur erreur était encore salutaire, parce qu'elle servait la liberté. Ils se multipliaient avec une fécondité rassurante, armée de la première heure, médiocre par le génie, grande par la vertu, invincible

par la masse et la bonne volonté, faite pour lasser les bourreaux, user les instruments de torture, éteindre le feu des bûchers avec le sang des martyrs, décourager toutes les inquisitions et laisser le champ libre à de nouveaux lutteurs qui devaient profiter de leurs héroïques travaux en combattant pour d'autres dieux ! On en comptait déjà plus en quatre ans qu'on n'en avait compté en quatre siècles : les patarins, les passages, les humiliés, les Albigeois ou Cathares, les josépins, les mésopins, les Vaudois ou léonistes, etc.

Avec eux, les jurisconsultes, race à la fois impérieuse et servile, patiente, humble devant l'Empire, intraitable avec l'Église, opposaient seuls aux théologiens textes contre textes et docteurs contre docteurs. C'est dans l'histoire du moyen âge un étonnement toujours nouveau que de voir l'autorité presque illimitée dont ils jouissent et le petit usage qu'ils en font ; timides avec l'air du commandement, odieux ou insensés avec les formes de la plus vénérable gravité, mais médiocres en toute chose hormis en un point, la résistance et la conservation ; ennemis par système et par tempérament de toute innovation, surtout si elle constitue un progrès, amis de toutes les tyrannies pourvu qu'elles aient une apparence de légalité, esclaves plutôt qu'interprètes des lois dont ils connaissent le mieux l'iniquité, et semblables à ces prêtres qui finissent par croire aux idoles qu'ils font parler. Leur évangile, le lourd recueil des Pandectes,

avait été récemment découvert par les Pisans à la prise d'Amalfi : d'infatigables commentateurs s'en emparèrent aussitôt pour en faire sortir tout armée la Thémis vengeresse du vieil Empire.

Ne pouvant faire, et pour cause, aucune découverte de ce genre, l'Église avait la ressource de l'inventer, comme elle l'avait déjà fait, au huitième siècle. Les falsifications d'Isidore Mercator avaient montré ce dont était capable sous ce rapport l'imagination de ses zéloteurs. Pendant le pontificat d'Eugène III, au moment le plus critique de la lutte de l'Église contre les partisans d'Arnaud de Brescia, le moine Gratien vint à son secours en publiant, sous le nom de *Concorde des canons discordants*, une compilation analogue aux fausses Décrétales, mais conçue sur un plan beaucoup plus vaste. Outre le recueil complet des lois canoniques, ce répertoire comprenait tout l'ensemble des Décrétales vraies ou fausses des papes, y compris celles d'Isidore, des lois tirées du Code, du Digeste, des capitulaires, d'innombrables autorités extraites des ouvrages des Pères de l'Église et des controverses de ses docteurs.

Les contre-sens, les altérations de texte, les fraudes et les mutilations de tout genre étaient l'âme même de cette encyclopédie de la jurisprudence sacerdotale. Élever l'Église au-dessus de tous les trônes de la terre, et le pape au-dessus de toutes les puissances de l'Église, telle était la seule pensée qui donnait quelque unité à tant de décisions incohérentes et

souvent même inconciliables ; mais elle se produisait cette fois avec un caractère de force et d'universalité fort supérieur à celui qui s'était manifesté dans ses premiers essais. C'était un réseau d'une souplesse infinie en même temps que d'une solidité merveilleuse, pouvant s'adapter avec une égale facilité aux sociétés les plus diverses, une organisation capable de vivre par elle-même, et atteignant tout l'ensemble de la vie humaine sous un système d'administration destiné en apparence aux seuls intérêts religieux, contenant en un mot tous les éléments d'un gouvernement complet sous prétexte de régler d'une manière définitive la discipline et la hiérarchie ecclésiastiques.

Une doctrine qui n'était pas nouvelle dans le catholicisme, mais qui osait pour la première fois se déclarer sans ambages et sans réticences, servait à Gratien pour s'orienter parmi les contradictions sans nombre des documents qu'il venait de codifier, et prévenir tout dissentiment ultérieur. Que décider quand l'Église avait dit à la fois oui et non sur la même question ? Selon lui l'Église ne pouvait se contredire, parce qu'elle était, comme le Christ lui-même, la loi vivante. Il n'y avait donc là qu'une question de date ; la vérité de la veille était devenue le mensonge du lendemain, il n'y avait pas à chercher à résoudre autrement la difficulté. Ne pouvant la démontrer immuable, il divinisait non-seulement sa mobilité, mais jusqu'à ses caprices. L'Église était supérieure à ses propres décrets, leur prêtait son autorité, mais ne la

leur donnait jamais pour toujours; elle ne pouvait jamais être liée par ses volontés antérieures; sa parole était une révélation continue, sa souveraineté était la source même du droit, aucun engagement ne pouvait l'enchaîner, aucun démenti la compromettre; elle n'interprétait pas la vérité, elle la créait. Elle était impeccable en matière de discipline, de même qu'elle était infaillible en matière de dogme. C'était la théorie même de l'arbitraire, et le complément de l'idéal théocratique absolu, tel que les peuples d'Asie l'avaient connu et pratiqué.

Ainsi fut constitué le corps du droit ecclésiastique, et un humble moine en fut le Justinien, symbole de la force anonyme et collective qui en avait de longue main préparé les éléments. Le décret de Gratien domine tout le moyen âge. Jamais législation n'exerça une telle influence sur une telle quantité d'hommes. A la fois civile, politique et religieuse, sous prétexte de régler des intérêts tout spirituels, elle s'emparait de l'homme depuis sa naissance jusqu'à mort, et le reconduisait au delà du tombeau, en le remettant à Dieu comme à un ministre subdélégué chargé de l'exécution de ses décrets.

Le premier soin d'Eugène III fut d'en imposer l'enseignement à Bologne même, le quartier général de l'armée des jurisconsultes. De là le livre de Gratien se répandit dans toute l'Europe, fut commenté, enseigné dans toutes les universités, invoqué par les cours de justice, appliqué par une foule d'arrêts et

de traités, devint en un mot une des principales sources du droit public et privé, et régna presque sans opposition jusque vers le seizième siècle.

Cette recrudescence de discipline, d'unité, d'ambition, d'activité intellectuelle, pervertie mais ardente, qui se manifestait par de tels signes au sein de l'Église du douzième siècle, ne devait pas rester à l'état purement spéculatif; mais la pensée précédait l'action, comme il arrive toutes les fois qu'un mouvement d'idées, quel qu'il soit, porte en lui une véritable force. C'est en ce sens qu'on peut dire qu'il n'y a pas de surprises pour l'histoire. Les époques calamiteuses sont toujours préparées par les faux systèmes. Le pas immense que Grégoire VII fit faire à l'institution pontificale avait été dès longtemps amené par les idées dont les Décrétales d'Isidore Mercator furent l'expression la plus complète et la plus saillante; de même le décret de Gratien annonçait le pontificat d'Innocent III.



XI

INNOCENT III.

Les années qui séparent la mort de Frédéric Barberousse de l'avènement d'Innocent III au trône pontifical semblent un intermède uniquement destiné à lui préparer les voies en simplifiant la position respective de l'Église et de l'Empire. En apparence, c'est l'Empire qui gagne du terrain, puisque Henri VI, le fils de Barberousse, réunit à ses États le royaume normand des Deux-Sicules par son mariage avec l'héritière du dernier descendant de Robert Guiscard ; mais en réalité c'est l'Église, puisque cet agrandissement de son ennemi, en éveillant les alarmes et les défiances de la liberté, lui donne sans retour l'alliance des villes lombardes, jusque-là plus républicaines que pontificales.

que ces hé-
gu le choc de la
c'est surtout pour
elles prendront les
solidaires et font cause
rivalité créée par le pacte
re les deux pouvoirs naît une
du droit politique italien, l'une qui
à l'Empire, l'autre qui la
pour des siècles! toutes deux se faisant gloire de
pour des siècles l'un et l'autre principe, mais repoussant
comme une fiction. Le sort en est jeté
le parti des Guelfes et celui des Gi-
belins sont désormais constitués. Dans chaque pro-
vince, dans chaque cité, dans chaque famille ils sont
en présence, s'observent, s'étreignent avec fureur
sans pouvoir s'étouffer. Tous deux représentent un
élément nécessaire, une tendance légitime de la vie
d'un grand peuple : les Gibelins représentent plus
spécialement la liberté, l'ordre légal, l'indépendance
des pouvoirs civils, l'amour de la dignité individuelle;
les Guelfes la révolution, le mouvement, la passion
de l'égalité, l'activité industrielle; mais ils les trahis-
sent tous deux pour leur chimère favorite, le premier
en maintenant la nouvelle tradition césarienne qui
enchaîne la patrie à un chef étranger, en s'imaginant
que l'Italie mène l'Empire parce qu'elle couronne
l'empereur, en échafaudant son utopie sur quelques
apparences aussi vaines que cette cérémonie, en

nant à voir des sujets dans les maîtres dont il
 le joug ; le second en éternisant au cœur de
 domination théocratique qui la paralyse et
 ut développement national. Double et
 éprise, dont l'une condamne l'Italie à
 ement son centre hors d'elle-même,
 ure ne lui en promet un dans sa propre
 que pour lui en offrir une ombre encore plus
 enteuse ! Comment s'étonner que cette poursuite ar-
 dente à travers tant de sanglants holocaustes soit
 allée se perdre dans le vide, lorsqu'on a constaté que
 ceux qui la dirigèrent n'avaient en vue qu'un but im-
 possible et chimérique ? Mais les discordes des deux
 sectes guelfe et gibeline n'étaient heureusement
 qu'une des manifestations de la vie puissante de ce
 peuple ; elles ne comprimèrent pas l'admirable acti-
 vité qui débordait du sein des républiques italiennes ;
 on peut même affirmer que les illusions dont elles
 étaient l'expression, si funestes à tant d'autres égards,
 contribuèrent à entretenir au sein de la nation une
 grandeur dans les vues et les ambitions qui fit revi-
 vre plus d'une fois les plus beaux jours de son his-
 toire.

Cette nouvelle crise d'une nationalité en travail
 donna aux papes une force politique organisée, un
 point d'appui permanent, ce que la stratégie appelle
 une base d'opérations. Mille opportunités se réuni-
 rent à cette circonstance heureuse pour faire d'In-
 nocent III le grand pontife de la théocratie romaine :

la mort prématurée de l'empereur Henri VI, la longue minorité de son fils Frédéric encore au berceau, son héritier désigné comme roi des Romains et souverain du royaume de Naples, les longs démêlés des deux compétiteurs à l'Empire Philippe de Souabe et Othon de Saxe, qui annulèrent pour un temps l'influence germanique en Italie, la lassitude des Romains fatigués de leurs propres agitations, l'enthousiasme des villes encore frémissantes de leurs émotions guerrières, et plus que tout cela la docilité des rois et des peuples de l'Europe, dès longtemps façonnés au joug ecclésiastique par l'éducation, par l'enseignement, par la prédication, par les mœurs, par les préjugés, par la tradition, par le culte.

La trempe particulière de son esprit ne semblait pas moins le prédestiner à ce rôle. A la fois impérieux et subtil, son caractère savait employer tour à tour la ruse et l'énergie et, comme dit Machiavel : *usar la volpe ed il leone*. Violent en paroles, il était calme dans l'action, y portait une insensibilité froide, restait impassible en mettant en jeu les machinations les plus atroces. Il passait surtout et à juste titre pour l'homme de son temps le plus versé dans la connaissance du droit canonique. Ses innombrables lettres contiennent en effet des dissertations interminables sur tous les points controversés des décisions pontificales, et l'on croirait difficilement que tant de bavardage ait pu aller avec tant de barbarie,

si l'on ne se souvenait que l'Inquisition fondée par lui fut aussi une école de subtilité et de casuistique.

La correspondance d'Innocent III est un perpétuel commentaire des fausses Décrétales d'Isidore et du décret de Gratien, de même que sa politique est une constante application des principes qu'ils avaient accrédités. Ce pontificat est à jamais mémorable dans l'histoire, comme le premier sinon l'unique instant où le système dont les papes ont toujours poursuivi la réalisation ait été approximativement mis en pratique avec tout l'ensemble des moyens et des institutions qu'il comporte. Grégoire VII a sur Innocent III une grande supériorité de génie et de caractère, surtout si l'on tient compte de la distance qui sépare les époques où ils apparurent ; il ne s'est jamais souillé d'aucune horreur du genre de celles qui accompagnèrent la croisade contre les Albigeois, mais il avait été l'apôtre et le théoricien plutôt que l'homme d'État de la théocratie, car la vaste organisation qui devait en régulariser l'administration existait à peine en germe. Innocent III au contraire la trouva établie et consolidée en fait dans les pays mêmes où elle ne l'était pas en droit ; il fut à la fois le législateur et l'homme d'action du gouvernement sacerdotal, et c'est son règne qu'il faut étudier si l'on veut en bien connaître le mécanisme et la valeur pratique.

Une fois tranquille du côté de Rome, dont il accepta complaisamment les inoffensives fantaisies

municipales, après avoir pris la précaution de les faire siennes en s'attribuant la nomination des principaux magistrats, Innocent concentra toute son attention sur la grande monarchie chrétienne. L'Italie l'occupa d'abord. Par son influence, la confédération des républiques lombardes fut réorganisée plus étroitement qu'elle ne l'avait jamais été, et les villes de la Toscane, qui jusque-là y étaient restées étrangères, y furent admises sous ses auspices. Il fit mieux encore dans les Deux-Sicules. Des circonstances exceptionnelles lui donnaient sur ce pays un pouvoir presque discrétionnaire. Constance, la veuve de l'empereur Henri VI, cédant à une inspiration peu politique, lui avait confié la tutelle de son jeune fils Frédéric. Connaissant son inimitié contre la maison de Souabe, elle avait sans doute pensé la désarmer plus sûrement, en faisant appel aux sentiments de générosité que ne pouvait manquer d'exciter en lui la situation d'un orphelin sans défense.

Il accepta la tutelle, mais ce fut pour dépouiller son pupille. Il fit passer aux mains de l'Église la plupart des prérogatives essentielles de la couronne de Sicile et, afin de prévenir toute revendication ultérieure de la part de celui dont il venait d'usurper les droits, il légalisa la spoliation par un de ces expédients alors si familiers à la chancellerie romaine. Les titres dont il avait besoin pour légitimer sa prise de possession aux yeux des peuples se trouvèrent à point nommé dans un testament qu'Innocent préten-

dit avoir découvert à la suite d'une victoire dans les bagages de Markvald, le principal des chefs impériaux en Sicile. Il est remarquable qu'il ne fasse aucune mention d'une circonstance aussi intéressante et aussi singulière dans le compte rendu qu'il adressa à l'archevêque de Naples le lendemain de la bataille. Il y avait alors près de quatre ans que l'empereur était mort et que son général était dépositaire de cette pièce importante, sans que personne en eût jamais entendu parler. Comment l'avait-il conservée si longtemps ayant tout intérêt à la détruire et pouvant le faire en toute sécurité, c'est ce que les auteurs de la découverte ont négligé de dire. Dans ce testament, le vindicatif ennemi de l'Église, donnant un démenti à la politique de toute sa vie, adjurait son fils Frédéric de se reconnaître feudataire du saint-siège pour le royaume de Sicile, et de lui restituer religieusement l'héritage de la comtesse Mathilde aussitôt qu'il serait couronné empereur. On doit rendre justice à l'esprit de modération qui dicta cette dernière clause, car il eût été aussi facile d'exiger une restitution immédiate. En vertu de ce testament, Innocent envoya une armée dans les Deux-Siciles, y écrasa le parti allemand au nom même du jeune roi qui en était le chef naturel, le fit élever à l'ombre des autels en fils de l'Église, en vassal du saint-siège, lui conservant un simulacre de royaume en prévision des complications futures de l'Empire.

Philippe de Souabe, frère de Henri VI, de la mai-

son des Gébelins, et Othon de Brunswick, de la maison des Welf, étaient les deux compétiteurs entre lesquels l'Allemagne se partagea pour échapper aux dangers que semblait lui réserver une longue minorité. Leur rivalité mettait l'Empire à la merci du pape dont on invoqua l'arbitrage. Après s'être fait prier pendant deux ans afin qu'on connût mieux le prix de sa protection, tactique renouvelée de Grégoire VII, Innocent se prononça en faveur du Guelfe par une sorte de manifeste dans lequel il discutait le mérite respectif des deux concurrents qui étaient en présence. Il mentionnait avec eux son jeune pupille Frédéric, à qui son élection comme roi des Romains, faite du vivant de son père, donnait des droits incontestables, et qui avait aussi de nombreux partisans. Il écartait celui-ci comme trop jeune, mais surtout comme possédant déjà la Sicile « dont il refuserait sans doute de faire hommage au pape s'il venait à la réunir à l'Empire, » et repoussait également Philippe de Souabe, son oncle, bien qu'il eût réuni la grande majorité des suffrages des électeurs, comme ayant encouru une excommunication du pape Célestin III, mais surtout comme faisant partie « de cette famille de Souabe, accoutumée à persécuter l'Église, » race malfaisante sur laquelle il était bien permis de punir les crimes de ses pères, comme l'Écriture y autorise. Ayant rendu cette décision, il la fit signifier à l'Allemagne par ses légats.

Les légats, qu'on nommait *à latere*, dans la langue

hiérarchique, pour les distinguer de ceux qui avaient une résidence fixe, étaient alors les agents les plus actifs et les plus redoutés de l'autorité pontificale. Ils n'en représentaient guère que les rigueurs et les vengeances. Habités à imposer leurs volontés d'un geste, grâce au prestige de respect, de superstition, de terreur qui s'attachait à leur pouvoir, ils portaient la foudre avec eux et la terre se taisait sur leur passage. Le monde n'avait rien vu de semblable depuis ces redoutables envoyés de la république romaine qui firent si longtemps trembler les rois.

Il n'est pas de souverain parmi les contemporains d'Innocent III qui n'ait reçu la visite des légats et n'en ait vu son trône ébranlé. Dès l'année 1200, la France avait reçu ces messagers de la colère céleste. Philippe-Auguste ayant divorcé avec Ingelburge pour laquelle il ressentait une insurmontable aversion et épousé Agnès de Méranie dont il était passionnément épris, les légats lancèrent l'interdit sur le royaume. Où était-il le temps où le saint-siège encourageait le divorce de Charlemagne avec la fille du roi des Lombards ?

L'interdit était le principal ressort et l'*ultima ratio* du gouvernement théocratique, de même que les légats en étaient les ministres de prédilection ; il servait de sanction à leurs décrets, arme terrible dans ces siècles d'aveugle croyance. Sur un signal donné par un étranger, toutes les églises du royaume se fermaient à la fois devant les fideles consternés,

et les morts gisaient abandonnés sans sépulture. Toutes les habitudes sociales étaient suspendues, tous les liens rompus ; la vie elle-même semblait s'arrêter : plus de mariages, plus de baptêmes, plus de fêtes, plus de réconciliation des mourants avec Dieu, ordre de laisser croître la barbe et les cheveux en signe de deuil, défense de saluer ses amis, etc. C'était une perturbation, une affliction universelles ; et l'Église réunissait toutes ces angoisses, tous ces fléaux, toutes ces souffrances en un seul faisceau pour en frapper son ennemi. Le peuple tout entier se retournait contre l'auteur désigné de ses maux, et, quelle que fût sa fermeté, le prince, chargé de la malediction publique, mis hors la loi, exposé à toutes les entreprises de ses voisins et de ses sujets dégagés de leurs devoirs et de leurs serments, était bientôt contraint de céder pour ne pas perdre sa couronne.

Lorsqu'il s'agissait d'une république au lieu d'un royaume, l'interdit perdant de son opportunité, puisqu'il avait surtout pour but de soulever les sujets contre un seul homme, le monarque, on le remplaçait plus ordinairement par l'excommunication générale. C'est ainsi qu'à la même époque fut excommuniée la république de Venise. Les Vénitiens étaient devenus, grâce à leur marine alors sans rivale, les entrepreneurs des croisades de la chrétienté, industrie qu'ils avaient su rendre très-productive. Non contents de se faire payer fort cher leurs transports, ils profitaient du passage des croisés pour prendre, chemin faisant,

quelques comptoirs pour leur commerce, et quelques principautés pour leurs patriciens. C'est par attachement à cette règle de conduite qu'ils enlevèrent la ville de Zara au roi de Hongrie. Par malheur celui-ci était vassal du saint-siège, qui prit fait et cause pour lui et lança l'anathème contre les Vénitiens. Ils n'en montrèrent aucun souci et gardèrent la ville. Ces rusés spéculateurs savaient bien qu'au fond le saint-siège ne blâmait ici que l'application et nullement le principe, et la suite même de l'expédition qu'ils exploitaient ainsi, leur montra combien ils avaient deviné juste, puisque, sous prétexte de délivrer les lieux saints, elle prit Constantinople avec l'approbation du pontife. Cet événement, étant un de ceux où se peint le plus naïvement l'esprit d'arbitraire illimité qui est le fond des régimes théocratiques, mérite d'être retracé avec quelques détails.

Une des premières pensées d'Innocent III en montant sur le trône de saint Pierre avait été de négocier la réconciliation des deux Églises d'Orient et d'Occident, ou plutôt d'étendre sa domination sur ce qu'il considérait comme la moitié de son empire. Pour réaliser ce projet, il s'était adressé simultanément à l'empereur Alexis l'Ange et au patriarche de Constantinople par des lettres où la menace était habilement combinée avec la prière, et où il leur promettait de grands avantages en retour de leur coopération à la réunion des Grecs.

L'un et l'autre répondirent en contestant ses affir-

mations au sujet de la primauté de l'Église de Rome, mais en lui offrant, pour faire preuve de bonne volonté, de s'en remettre à la décision d'un concile œcuménique. Le pape accueillit cette proposition avec joie, et se déclara prêt de son côté à se soumettre à un tel arrêt; mais on ne s'entendit plus lorsqu'il s'agit de fixer le lieu de la convocation du concile, Innocent insistant pour que ce fût l'Italie, et Alexis pour que ce fût la Grèce.

Voilà où en étaient les négociations lorsque les croisés prirent Zara au roi de Hongrie pour le compte des Vénitiens. Par un esprit de prévoyance qui donne un démenti aux prétextes qu'ils invoquèrent plus tard, ils emmenaient avec eux un enfant, un prétendant au trône de Constantinople, le propre neveu de l'empereur actuel, comptant bien se servir de lui pour avoir plus facilement accès dans les provinces de l'Empire. Innocent III, grand protecteur des orphelins comme il venait de le montrer dans le royaume des Deux-Siciles, tenait la légitimité de cet enfant pour indubitable, depuis qu'il avait échoué dans ses combinaisons diplomatiques auprès de l'empereur régnant. Cependant, soit qu'il craignit de voir les princes croisés disposer sans lui de ce riche butin, soit qu'il fût frappé de l'imminence du danger qui menaçait en ce moment les lieux saints et jugeât nécessaire de les rappeler au but de l'expédition, soit enfin qu'il ne voulût se prononcer ouvertement en faveur de l'entreprise que lorsque le

succès en serait assuré, il leur enjoignit de gagner au plus tôt la Palestine sans s'arrêter à Constantinople, leur permettant toutefois, par une restriction qui donne beaucoup à penser, de se fournir des provisions dont ils pourraient avoir besoin, en s'en emparant de vive force si on les leur refusait ; « car, leur disait-il, vous êtes au service de Jésus-Christ, & qui toute la terre appartient. »

Il leur laissait ainsi et peut-être leur suggérait le prétexte dont ils avaient besoin pour accomplir leur projet, et il en repoussait la responsabilité si on venait à la rejeter sur lui en cas de revers. Quoiqu'il en soit, les croisés oublièrent ses instructions, à l'exception de ce dernier article, qui avait à leurs yeux toute la clarté d'un axiome. Ils entrèrent donc à Constantinople, y intronisèrent leur orphelin, et s'y fournirent abondamment de toutes les provisions auxquelles ils avaient droit en leur qualité de soldats de Jésus-Christ. La lettre qu'ils écrivirent au pontife à cette occasion contient une longue énumération des taxes et des impôts de toute nature qu'ils frappèrent sur l'Empire. Leur protégé, résigné à une mauvaise fortune que sa nouvelle situation n'avait guère améliorée, mettait à la fois son église et son trône aux pieds d'Innocent. Au bout de quelques mois, il était obligé de vendre les vases sacrés et les ornements sacerdotaux pour subvenir aux besoins de son trésor épuisé par les réquisitions de ses alliés, et comme il était loin de satisfaire à leur

avidité, ils se disposaient à le renverser du trône, lorsqu'un aventurier leur épargna ce crime en les devançant et porta ainsi le coup de grâce à l'Empire grec.

Les croisés accoururent aussitôt pour délivrer Constantinople de la tyrannie de cet usurpateur, et par la même occasion ils la mirent au pillage, ravagèrent les églises et les monuments publics, chargèrent un immense butin sur leurs mulets et leurs navires, puis élurent pour empereur le comte Baudoin de Flandres.

Mais ce qui prouve d'une façon péremptoire, au dire des historiens ecclésiastiques, combien était sincère la vertu de ces pèlerins, en dépit des procédés peu réguliers auxquels ils se laissèrent entraîner dans un instant d'oubli, c'est le pieux acharnement avec lequel ils se disputèrent les reliques conservées à Constantinople. Ils ne laissèrent aux Grecs pas un de leurs saints en entier. L'évêque de Troyes eut la tête de saint Mamès; le duc de Venise, le bras droit de saint Georges et la mâchoire de saint Jean-Baptiste; le légat Pierre de Capoue, le squelette de l'apôtre saint André; le roi de France, une côte et une dent de l'apôtre saint Philippe. Des citadins de Venise s'adjudgèrent le corps du prophète Siméon, et des pèlerins siciliens celui de sainte Agathe. Tels furent les trophées d'une croisade plus lucrative que celles qui avaient pour théâtre les rivages brûlés de la Palestine. Ce fait d'armes fut couronné par une

circulaire dans laquelle Baudoin invitait les habitants de l'Occident de toute condition, de tout âge et de tout sexe, à venir prendre possession des terres fertiles de son nouvel empire et jouir des indulgences qui y étaient attachées, puis par une lettre d'Innocent III qui rendait à Dieu de solennelles actions de grâces en reconnaissance « des merveilles qu'il venait d'opérer pour la gloire et l'utilité du saint-siège. »

La prise de Constantinople lui donnait en effet une suprématie politique et religieuse toute-puissante sur l'Europe orientale. L'antique patriarcat si longtemps le rival de la papauté disparaissait ; l'Empire, selon son expression, « passait des Grecs superbes, indociles et superstitieux, aux Latins, humbles, soumis et catholiques. » Toutes les dominations nouvelles et menacées que cet heureux coup de main y créa ne pouvaient s'y maintenir qu'avec son appui ; il représentait à leurs yeux les secours de l'Europe contre l'invasion asiatique qui s'avançait. Elles ne demandaient qu'à se donner à lui. Lui seul avait la voix assez haute pour se faire entendre de tous les peuples et parler au nom de l'intérêt commun de la chrétienté. Les royaumes de date plus ancienne obéissaient à la même nécessité et se soumettaient d'eux-mêmes à sa domination. Joannicc, roi des Bulgares et des Valaques, se faisait sacrer par lui, lui prêtait serment de fidélité, lui payait tribut. Le roi de Hongrie se mettait sous sa protection, se reconnaissait son vassal et son sujet. Primislas, duc de Bohême,

consentait à recevoir de lui la dignité royale, à condition de soutenir en Allemagne le parti guelfe contre son bienfaiteur Philippe de Souabe, envers qui on le déclarait délié de tout devoir de reconnaissance. Il n'était pas jusqu'au roi d'Arménie qui n'invoquât la protection d'Innocent contre son ennemi le comte de Tripoli.

En Occident, la tâche était moins facile, en raison des résistances antérieures que la politique du saint-siège y avait rencontrées dans des contestations fameuses dont le souvenir n'avait point péri. Mais un souvenir n'était pas une défense suffisante contre tant de causes puissantes qui conspiraient à la fois en faveur du même résultat, et il n'était plus impossible de prévoir l'instant où tout esprit d'indépendance finirait par y succomber, tellement cette œuvre paraissait déjà avancée. Le travail le plus apparent et en même temps le plus profond des époques précédentes, les idées, les institutions, les mœurs, conduisaient par une pente irrésistible au règne de la théocratie, et il faut qu'il révolte des instincts bien forts de la nature humaine pour n'avoir pas réussi à s'établir alors. Il y avait tel pays où la nouvelle domination était attendue, souhaitée. En Espagne, le roi d'Aragon accourait de lui-même au-devant du joug, venait à Rome, se jetait aux pieds d'Innocent, recevait de sa main le manteau, le sceptre et la couronne; et, comme s'il eût réellement accepté un bienfait, en se livrant ainsi lui-même, il déposait en témoignage

de gratitude sur l'autel de saint Pierre une lettre patente, par laquelle il offrait son royaume au pontife et s'engageait à lui payer un tribut annuel, malgré les doléances de son peuple et des Cortès qui refusèrent de sanctionner sa promesse. Dans les pays où les souverains se montraient moins bien disposés, on passait outre avec la complicité des passions populaires ou religieuses. C'est ainsi qu'en France, où la mauvaise volonté de Philippe-Auguste et de ses grands vassaux lui était connue, Innocent III fit acte de souveraineté en décrétant la croisade contre les Albigeois.

Le peu qu'il est possible d'entrevoir de la vraie croyance des Albigeois à travers les interprétations systématiquement hostiles et mensongères qui sont parvenues jusqu'à nous, indique en eux une secte assez analogue, malgré quelques dissemblances, à celle dont les adeptes s'étaient fort multipliés en Italie vers la même époque, sous le nom de Pauliciens ou de Patarins. C'était, à peu de chose près, la même hérésie que l'Église primitive avait condamné dans le manichéisme; et, selon Muller, elle nous revenait d'Asie, où elle était née plusieurs siècles auparavant du contact du christianisme avec la religion des Perses, et où depuis lors elle s'était conservée sans interruption. Si les Albigeois s'étaient contentés d'admettre le dogme persan des deux principes, on s'expliquerait difficilement non leur condamnation, mais le déchaînement inouï de fureur avec lequel ils furent

livrés à l'extermination. Mais, en même temps qu'ils rejetaient la corporéité du Christ comme une idée païenne, ils repoussaient tout l'ensemble du système politique qui s'était développé au sein du catholicisme; et la rapidité avec laquelle leur secte s'était propagée tenait surtout à la critique habile et justifiée qu'ils faisaient des nouvelles institutions de l'Église, de l'organisation hiérarchique du clergé, de sa tyrannie, de ses usurpations, de ses mœurs dissolues.

La doctrine des Albigeois était surtout populaire dans la province où la réforme devait jeter plus tard ses plus profondes racines, je veux dire dans le Languedoc. Cette terre féconde, qui a fourni tant de héros à toutes les guerres de la liberté française, était alors le berceau de l'esprit d'examen, comme elle avait été déjà celui de notre poésie et comme elle fut ensuite le seul asile que les franchises politiques aient eu en France avant la Révolution. Le comte de Toulouse, le comte de Foix, les seigneurs les plus puissants du pays s'étaient hautement déclarés en faveur des Albigeois, au mépris des anathèmes des légats que le souverain pontife y avait envoyés à plusieurs reprises pour étouffer la secte naissante. Dans le cours de ces missions, un de ces légats, Pierre de Castelnau, s'était particulièrement rendu odieux par ses prédications irritantes et ses appels à la guerre civile. Un jour il fut assassiné par un gentilhomme avec qui il s'était pris de querelle. Ce fut le signal. Heureux de

concilier à la fois et l'intérêt de Dieu et celui de sa propre ambition, Innocent III vengea son légat en déchaînant tous les fléaux contre ces malheureuses provinces, jusque-là les plus florissantes du royaume. Il excommunia Raymond de Toulouse qu'il accusait, sans aucune preuve, d'avoir commandé le meurtre ; il offrit ses États à qui voudrait les prendre, et déclama la guerre sainte en promettant les indulgences attachées aux croisades à tous ceux qui viendraient y exterminer les hérétiques.

On retrouve encore toute palpitante dans les chroniques du temps l'impression d'épouvante que causa cet appel sauvage. Attirée par la convoitise d'une si riche proie, une bande immense, avide, effroyable à voir, formée de tout ce qu'il y avait d'aventuriers, de malfaiteurs, de bandits et de vagabonds dans les pays environnants, s'ébranla à la voix des moines et des évêques, et se mit en marche vers le Languedoc, dévorant tout sur son passage. Le comte de Toulouse, éperdu de terreur au bruit de l'approche des croisés et de leurs sinistres exploits, se soumit, vint de lui-même au-devant du châtement, fit pénitence publique, pieds nus et en chemise, en présence d'une innombrable multitude et aux genoux des légats, qui lui imposèrent pour expiation de prendre la croix contre ses propres sujets. Il put assister dans le camp de son ennemi Simon de Montfort à tous les épisodes de cette horrible tuerie qui s'appela la guerre des Albigeois. « Les nôtres, écrivaient à In-

nocent les légats dans leur rapport sur la prise de Béziers; les nôtres ont tué environ vingt mille personnes, sans distinction d'âge ni de sexe. La cité a été ensuite saccagée et brûlée. » Ce chiffre s'élevait à la fin de la guerre à plus de deux cent mille. Presque tous périrent frappés en dehors du champ de bataille, dans des exécutions qui étaient des cérémonies religieuses et où le fer des laïques, écarté comme un instrument profane; faisait place au feu purificateur, élément essentiellement sacerdotal et sacré. Cela s'accomplit, disent les mêmes rapports, « à l'édification et à la grande joie du bon peuple. »

Ainsi furent vengées les prérogatives apostoliques. Cette affreuse tempête ne laissa sur le sol où elle avait passé que des cendres et des ruines, à l'exception toutefois d'une institution qui y prit aussitôt racine, et qui atteignit en peu de temps à une prospérité merveilleuse : l'Inquisition. Elle est nommée, il est vrai, pour la première fois dans un concile tenu à Narbonne en 1235. Mais, à défaut du mot, la chose existait dans sa perfection dès la première croisade contre les Albigeois.

Mais de tous les pays qui formèrent comme les provinces de la vaste monarchie théocratique sur laquelle régna Innocent III, l'Angleterre est sans contredit celui où l'exercice de son gouvernement donna lieu aux péripéties les plus caractéristiques, et mit le plus vivement en lumière les particularités qui dis-

tinguent ce genre de domination des autres régimes politiques.

Jean sans Terre y avait succédé dès 1199 à Richard Cœur de Lion au mépris des droits de son neveu Artus, qui fut reconnu roi par une grande partie de la noblesse anglaise et soutenu par le roi de France. Impatient de se défaire de ce concurrent incommode, Jean sans Terre l'attaqua à l'improviste, le fit prisonnier dans une rencontre, exigea de lui une renonciation au trône et, n'ayant pu l'obtenir, poignarda Artus de sa main et jeta le corps dans la Seine. Philippe-Auguste, dont Jean était le vassal en sa qualité de duc de Normandie, le cita pour ce crime devant la cour des pairs et, comme il refusait d'y comparaître, le fit déclarer, par contumace, déchû de tous les fiefs qu'il possédait en France. De là une guerre acharnée entre les deux royaumes.

Au moment où elle était le plus vivement engagée, parurent en France les légats d'Innocent III. Ils venaient de sa part sommer les deux rivaux de remettre au saint père, toute hostilité cessante, la solution de leurs différends. Cette intervention en apparence impartiale, inspirée par le pur amour de la paix, était en réalité une démarche toute dans l'intérêt de Jean sans Terre. Celui-ci en effet, voyant le sort des armes se déclarer contre lui, avait imploré humblement la protection du pape, s'était déclaré prêt à se soumettre à sa décision quelle qu'elle fût, et Innocent n'avait eu garde de laisser échapper cette

occasion de donner un témoignage éclatant de sa suprématie sur les deux plus puissants monarques de l'Europe occidentale.

Une telle prétention tombant au milieu du tumulte des camps ne pouvait être que très mal accueillie par le roi Philippe-Auguste et par ses grand vassaux. Ils la repoussèrent par une protestation unanime. Mais le pape la maintint avec opiniâtreté. « Personne ne doute, disait-il dans une de ses lettres, qu'il ne nous appartienne de juger de tout ce qui regarde le salut et la damnation de l'âme. Or, les guerres injustes ne sont-elles pas des œuvres dignes de la damnation éternelle, et comme telles soumises à notre jugement?... Nous ne prétendons pas décider les questions qui concernent le fief, et qui sont du ressort du roi, mais seulement prononcer sur le péché, dont la correction nous appartient. Le roi ne doit donc point tenir à injure de se soumettre sur cet article au jugement du saint-siège, puisque l'empereur Valentinien disait aux évêques de la province de Milan : « Établissez un évêque à qui nous puissions nous soumettre quand nous ferons quelque faute. » Pâle amplification des arguments favoris de Grégoire VII, sophisme artificieux, mais qui laissait trop bien pénétrer ses mobiles, et qui, par une confusion calculée de la juridiction spirituelle avec l'autorité temporelle, tendait à soumettre aux papes non-seulement le domaine des questions politiques, mais le règlement de toutes les affaires humaines dont pas une ne peut être

indifférente au point de vue moral. La question du fief dont Innocent abandonnait le jugement au roi pouvait-elle être disjointe de la guerre dont elle était le seul prétexte, et, à supposer qu'une telle abstraction fût possible, n'était-elle pas susceptible de constituer un péché tout comme la guerre injuste, dès lors aussi n'était-elle pas justiciable au même titre de la juridiction pontificale ?

La querelle en était là, et cette médiation ne semblait pas faite pour en hâter l'apaisement, lorsqu'un revirement imprévu vint en changer complètement la tournure. Les rôles furent intervertis en un jour. Jean sans Terre, qui jusque-là avait gain de cause dans l'esprit du pontife, se trouva subitement avoir tous les torts ; et d'injuste agresseur Philippe-Auguste devint tout à coup le plus légitime des conquérants. Le bon droit de l'un devint usurpation, et l'iniquité de l'autre, justice. Ce miracle n'avait rien de surnaturel. Il fut le résultat de l'opposition mal inspirée que mit Jean sans Terre à la nomination d'un évêque de Cantorbéry, sous prétexte qu'on l'avait élu sans le consulter et au mépris des droits de sa couronne. Irrité de tant d'ingratitude, Innocent III jeta l'interdit sur l'Angleterre. Mais Jean, esprit très positif, ne se montra nullement intimidé par la crainte des supplices éternels. Il tint bon, croyant le pape trop compromis vis-à-vis de son rival pour lui faire aucune avance sérieuse, et s'inquiétant peu de perdre le royaume du ciel, pourvu qu'on lui

laissât la paisible jouissance de son royaume terrestre. Alors, Innocent, désespérant de rien obtenir de son obstination, le déposa, délia ses sujets du serment de fidélité, et donna son royaume à Philippe-Anguste, qu'il chargea spécialement de l'exécution de ce décret, afin qu'il fût bien constaté que rien ne se faisait que par sa volonté. Il n'eut garde de négliger l'expédient qui venait de donner de si puissants résultats dans l'expédition contre les Albigeois: la guerre contre Jean sans Terre fut déclarée croisade, et toutes les indulgences attachées à la délivrance des lieux saints furent accordées à ceux qui voudraient lui courir sus.

Comme le roi Philippe, après avoir employé quelque temps à réunir des troupes de débarquement et à préparer des armements formidables, se disposait à aller prendre possession de ses nouveaux États, Pandolphe, légat du pape, se présenta devant lui et lui signifia l'ordre de se tenir en paix. S'il faisait un pas de plus, il s'exposait à toutes les foudres de l'Église. Le bon droit, par une évolution nouvelle, avait repassé la Manche et se trouvait maintenant du côté de son rival.

Menacé de tous côtés, en horreur à ses voisins comme à ses propres sujets, Jean sans Terre, après avoir vainement cherché des alliés parmi les États européens, après avoir offert, en désespoir de cause, son royaume en hommage au miramolin musulman du Maroc qui n'en voulut pas, s'était décidé à la der-

nière extrémité à envoyer sa soumission au pape. Il abdiquait, signait sa honte, se rendait à discrétion. Il déclarait par une charte authentique que, pour l'expiation de ses péchés, de sa libre volonté et de l'avis de ses barons, il donnait en toute propriété au pape Innocent III et à ses successeurs les royaumes d'Angleterre et d'Irlande. Il reconnaissait ne plus tenir sa couronne que comme vassal et homme lige du pape, et s'engageait pour marquer sa sujétion à lui payer tous les ans mille marcs de sterlings, outre le denier de saint Pierre, obligeant tous ses successeurs à maintenir cette donation sous peine d'être déchu de leurs droits au trône. (15 mai 1213.)

« Qui vous a induit à votre résolution, lui écrivait Innocent pour le féliciter au sujet de cette détermination, qui, si ce n'est cet Esprit divin qui souffle où il veut ? Vous possédez maintenant votre royaume d'une manière plus sublime et plus solide qu'auparavant, puisqu'il est devenu un royaume sacerdotal selon l'Écriture... »

Cette transmutation ne parut pas une compensation suffisante à Philippe-Auguste, qui avait dépensé des sommes énormes en frais de préparatifs. Il se plaignit amèrement de la mauvaise foi du pontife ; il annonça hautement l'intention de ne tenir aucun compte de sa défense, et d'opérer sa descente en Angleterre aussitôt que les circonstances le lui permettraient. Mais il fut presque au même instant obligé de tourner ses armes contre une coalition redoutable

formée par le comte de Flandre et l'empereur d'Allemagne, et dans laquelle Jean sans Terre fut trop heureux d'entrer pour se joindre à ses ennemis. On sait comment elle fut anéantie à Bouvines.

Les barons anglais, dont Jean avait faussement allégué le consentement dans son acte de vasselage, et à qui le pouvoir de ce roi chargé de crimes était depuis longtemps un joug intolérable, ne furent point non plus d'avis qu'il fût devenu sublime pour avoir été souillé d'un mensonge et d'une humiliation de plus. Ils poursuivirent contre lui la guerre pour leur propre compte, et, complétant l'œuvre déjà commencée sous le règne de ses prédécesseurs, lui imposèrent la grande charte, aux applaudissements de toute la nation à qui ils constituaient pour des siècles un héritage de liberté qui devait s'accroître, et que le monde lui envie encore.

Jean sans Terre jura solennellement de maintenir la grande charte, bien qu'elle le forçât à s'incliner devant une suzeraineté qui lui était mille fois plus odieuse encore que celle du souverain pontife. Ce serment lui coûtait d'autant moins qu'il était fermement résolu à ne le pas tenir. De leur côté les barons et le peuple, peu confiants en ses promesses, prirent contre lui des garanties solides et efficaces. Mais en traitant avec lui ils avaient oublié une circonstance : c'est que depuis la donation de Jean sans Terre à Innocent, ils avaient deux souverains au lieu d'un, le roi et le pape ; que Jean n'était plus roi que de nom,

et que par conséquent le consentement qu'il avait donné à la charte était radicalement nul. Innocent, lorsqu'il apprit la nouvelle, laissa échapper un cri de colère : « De quel droit, s'écria-t-il, les barons d'Angleterre se sont-ils permis de toucher aux biens de l'Église romaine ? Par saint Pierre ! ce crime ne restera pas impuni. » Il annula aussitôt la concession de Jean sans Terre comme disposant d'une propriété qui ne lui appartenait pas, et il lui fit défense, ainsi qu'aux barons, d'en tenir aucun compte à l'avenir, sous peine d'encourir l'excommunication du saint-siège.

Quelque intéressées que fussent ses vues, Innocent ne se trompait pas dans sa haine. Le principe de la liberté individuelle, qui était contenu en germe dans la grande charte, était plus menaçant pour l'avenir de la domination théocratique, que toutes les hérésies ensemble. Les papes s'y sont d'ailleurs rarement mépris. On les a vus plus ou moins pactiser à différentes époques avec certaines passions démocratiques, principalement avec les tendances égalitaires qui font en général assez bon marché des droits personnels, s'accommodent volontiers du despotisme pourvu qu'il pèse également sur tout le monde, et impliquent souvent un grand fonds de bassesse et de médiocrité chez ceux qui les exploitent sous prétexte de les servir. Mais ce qu'ils ne pouvaient encourager sans un suicide, ce qu'ils n'ont jamais rencontré sans chercher à l'anéantir, c'est une idée, une institution

tendant à relever l'homme par l'énergie individuelle, par le libre développement de son activité intellectuelle et morale, par le respect de soi et d'autrui, par la responsabilité, par l'esprit de fierté et d'indépendance, par tout ce qui fait en un mot la beauté et la grandeur des créations de la liberté.

Ces faits donnent plus exactement que tous les autres le vrai sens de l'intervention des papes dans les affaires politiques, et montrent si elle fut aussi favorable qu'on l'a prétendu aux intérêts des peuples. Malgré tous ses inconvénients elle était un contrôle, a-t-on dit. Oui, c'était le contrôle de l'arbitraire monarchique par un arbitraire divinisé,

La guerre, ainsi rallumée, recommença entre Jean sans Terre soutenu par le pape et les barons excommuniés que défendait le peuple presque tout entier. La sentence d'Innocent apportée à Londres y excita, au témoignage de Mathieu Pâris, des sentiments d'indignation et de mépris qui annonçaient de loin la nation qui devait la première scinder par sa défection la grande unité catholique et pontificale. En quoi, disaient les bourgeois, nos affaires regardent-elles le pape, et qu'a-t-il à voir dans notre guerre ? Que nous veulent ces Romains cupides qui n'ont rien de noble ni de guerrier, et qui veulent dominer sur tout l'univers par leurs excommunications ? Cependant Jean gagnant du terrain grâce à l'appui du clergé et des bandes de mercenaires qu'il avait appelées du continent, les barons résolurent de le

renverser définitivement du trône et de lui opposer un concurrent redoutable, intéressé à défendre leur ouvrage comme le fondement de sa propre élévation,

Ils jetèrent les yeux sur Louis, le fils de Philippe-Auguste, qui reçut presque simultanément leur invitation à venir prendre possession du trône qu'ils lui offraient, et une défense formelle de la part du pape d'accepter la couronne d'Angleterre, sous peine d'être traité en ennemi de l'Église. Ce nouveau veto donna lieu à une curieuse négociation qui fut la dernière du règne d'Innocent III, et qui montre à quel point ce pontife prenait au sérieux ses droits sur l'Angleterre. Louis avait envoyé à Rome des députés chargés de plaider sa cause auprès de lui, et de le gagner à ses intérêts s'il était possible,

« L'Église, leur dit Innocent, ne peut éviter d'être gravement lésée en cette affaire. Si le roi d'Angleterre est vaincu, sa honte retombe sur nous, puisqu'il est notre vassal. S'il est vainqueur, la perte du seigneur Louis est encore la nôtre, puisque nous avons toujours compté sur lui comme sur un soutien assuré du saint-siège. » Il engagea alors avec eux une discussion comparée et en règle des droits que Louis disait tenir du chef de sa femme, car il ne pouvait être question ici de ceux de la nation qui l'appelait, et des droits du pape, abstraction faite de ceux de Jean sans Terre, auquel il se considérait comme ab-

solument substitué depuis la donation : « En effet, disait le pontife, c'est à moi que le royaume d'Angleterre appartient, en vertu du serment de fidélité qui m'a été prêté, et, si le roi Jean s'est rendu coupable de quelque crime qui entraîne sa déchéance, je n'ai commis quant à moi aucune faute pour laquelle le seigneur Louis doive me dépouiller de mon bien. » A quoi les envoyés répliquaient subtilement : « Mais avant que le royaume eût été donné au pape, la guerre était ouverte contre le roi Jean pour des crimes qui l'avaient déjà rendu indigne du trône. Il ne pouvait donc céder une couronne qui ne lui appartenait plus. »

Voilà où en était le débat, lorsque Innocent apprit tout à coup que le jeune Louis, qu'il croyait disposé à la plus entière soumission, était débarqué en Angleterre sans attendre sa décision : « Glaive, glaive ! s'écria-t-il dans un paroxysme de colère, glaive, sors du fourreau et aiguise-toi pour frapper ! » Ce fut le texte de son dernier sermon. Il mourut peu de jours après, comme foudroyé intérieurement par la violence de ses émotions. Il résumait dans ces paroles suprêmes l'esprit de tout son pontificat, qui semble uniquement inspiré par une pensée de vengeance et d'extermination.

Il lui fut donné de mettre en action dans ce drame rapide et sanglant tous les ressorts essentiels de ce gouvernement théocratique qu'on n'a pas craint de présenter au monde comme un idéal de justice.

d'harmonie et d'unité. Tous les moyens employés par lui sont en effet de l'ordre spirituel, et n'ont au fond d'autre sanction que celle qui leur était donnée par les consciences; fait qui prouve combien la tyrannie est liée à la nature intime des choses, et indépendante des instruments qu'elle emprunte. Celle des souverains pontifes pouvait en effet, comme tant d'autres, invoquer en sa faveur le consentement général, mais c'était le consentement de l'ignorance, le consentement de la superstition, le consentement de la crainte, le consentement de la servilité. le consentement des plus tristes passions de la nature humaine.

Les interdits, les excommunications, les croisades, les tributs, les dépositions, les sacres, l'inquisition, les indulgences, tels sont les principaux moteurs de ce grand mécanisme de la monarchie universelle, et en les réduisant à ces éléments si simples, Grégoire VII et Innocent III en ont beaucoup mieux compris les vraies conditions que la plupart de leurs successeurs. Ils étaient seuls compatibles en effet avec ce qui survivait en Europe des premiers principes du christianisme. C'est en se réduisant le plus possible à l'emploi des armes spirituelles que la théocratie catholique avait le plus de chances de durée et d'extension. Mais en cela aussi se trahissait d'avance le secret de son instabilité. Empruntant sa plus grande force à l'opinion, elle était condamnée à en subir toutes les variations; s'appuyant sur des croyances

plutôt que sur des institutions politiques, elle était condamnée à dominer sans *gouverner*, problème difficile à résoudre ! Il y avait toujours solution de continuité entre les deux pouvoirs temporel et spirituel, faute d'un lien qui les mît en communication directe. Manquant des instruments de gouvernement dont l'usage est quotidien et indispensable dans les petites choses, elle était réduite à n'agir que comme les forces révolutionnaires, par des appels à l'insurrection, par des explosions, par des coups d'État. Et comme son système coercitif n'avait d'autre méthode que d'intimider le roi en le menaçant de la révolte du peuple, il s'ensuivait qu'elle était obligée de déployer le même appareil pour obtenir le plus mince résultat que pour le plus important. De là répressions hors de toute proportion avec l'effet à obtenir. On mettait le royaume de Léon en interdit parce que le prince avait épousé sa cousine ; il eût commis les plus grands crimes que le châtiment eût encore été le même, car il s'agissait de soulever contre lui ses sujets, ce qui était à coup sûr bien plus difficile avec un prétexte aussi futile. De là aussi, avec un pouvoir si terrible de loin, cette incurable faiblesse de près qui ne peut pas venir à bout des rébellions de la municipalité romaine. Il n'est pas impossible de maintenir dans l'obéissance des royaumes lointains par des révolutions qui de temps à autre rappellent leurs chefs à la docilité. Mais cette arme s'érousse dans la pratique journalière d'un

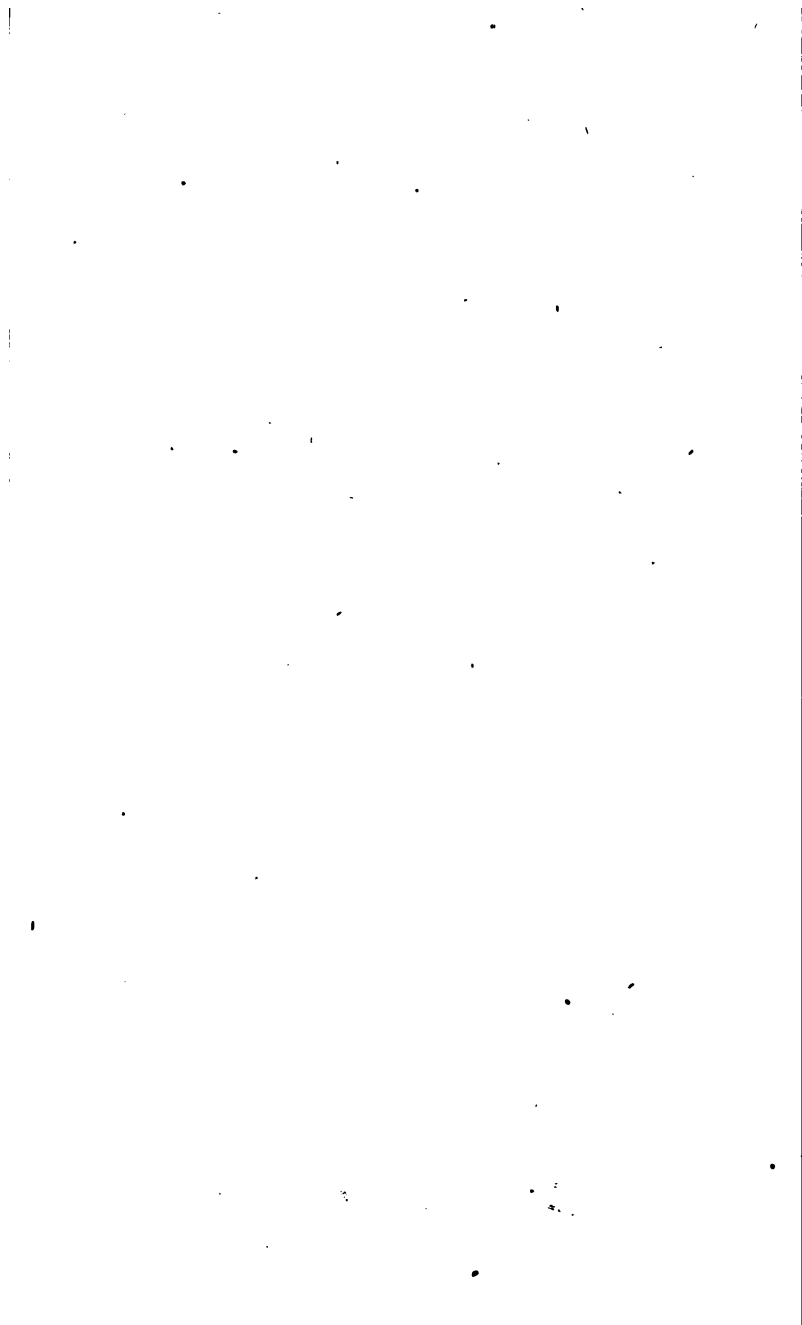
gouvernement régulier ; on ne gouverne pas avec un coup d'État répété chaque matin. On n'administre pas avec des interdits. Et cependant, si vous mettez dans la main de ce pape les institutions et les instruments de règne qui sont la force du commun des États, si vous lui donnez une administration, une police, une armée, vous faites de lui un souverain local, et le monde lui échappe. Il devient le représentant d'une nation, il n'est plus le père des peuples. Il épouse un intérêt spécial, il n'est plus l'arbitre impartial des intérêts de tous. Aussi vit-on la papauté déchoir rapidement aussitôt que les papes voulurent être des rois comme les autres. Les peuples exigeaient d'eux qu'ils fussent à tout le monde sans appartenir à personne. C'était là, en effet, leur vraie grandeur. Leur armée eût toujours dû rester ce qu'elle était alors, cette phalange de moines et de légats, comme eux soldats sans patrie et empruntant toute leur force à l'unité, au nivellement, au cosmopolitisme.

C'est à deux ordres monastiques, les plus fameux peut-être du moyen âge, qu'Innocent III dut en grande partie la vigueur et l'éclat de son pontificat. Tous deux naquirent sous son règne, mais spontanément et sans concert, car ils le servirent d'abord malgré lui, la multiplication extraordinaire des ordres religieux l'ayant forcé à défendre qu'on en fondât de nouveaux. C'étaient, d'une part, ces frères prêcheurs qui, à la voix de Dominique, se répan-

dirent dans le Languedoc, la torche des bûchers à la main, semblables à ces chiens symboliques qu'on voyait dans leurs armes parlantes porter un tison ardent dans leur gueule enflammée ; c'étaient, de l'autre, ces six mille moines mendiants que François d'Assise amena un jour aux portes du palais pontifical, exaltés, frémissants, possédés comme lui de la folie de la croix.

Ces deux ordres vinrent se greffer sur l'arbre déjà caduc des institutions monastiques et lui donnèrent une sève nouvelle. Ils furent d'un secours plus précieux encore à l'Église, les dominicains ou prêcheurs par une propagande appropriée au goût des classes supérieures, par un zèle qui n'excluait pas le calcul, par le fanatisme savant et discipliné qui fit d'eux les fondateurs de l'inquisition ; et les mendiants de François d'Assise en entraînant les masses populaires par leur éloquence triviale et emportée, par la contagion de leur délire, par les visions, par les convulsions, par les extases. Ces légions cosmopolites achevèrent la dissolution et le nivellement de l'Église féodale. En ce moment, presque toute la vie du clergé catholique était en elles. Les écrits de ce temps sont déjà remplis de lamentations sans fin sur la corruption sacerdotale. Foulques, abbé de Neuilly, dit un jour au roi Richard Cœur de Lion : « Sire, je vous avise de la part de Dieu de marier trois méchantes filles que vous avez. — Hypocrite, tu en as menti, répondit le roi, car je n'ai pas de filles. —

Sire, reprit Foulques, vous en avez trois, qui sont l'Avarice, la Superbe et l'Impudicité. — Eh bien, dit Richard, je donne ma Superbe aux templiers, mon Avarice aux moines de Cîteaux, et mon Impudicité aux prélats de la sainte Église. »



XII

GRÉGOIRE IX ET FRÉDÉRIC II. — L'EMPIRE EST VAINCU PAR LA PAPAUTÉ.

La minorité de Frédéric et la compétition de Philippe de Souabe et d'Othon de Saxe avaient permis à Innocent III de reléguer sur le second plan les affaires d'Allemagne ; mais le duel de l'Église et de l'Empire n'avait pas été suspendu un seul instant sous son pontificat ; on l'avait seulement enfermé dans un cercle plus restreint et subordonné à des questions qui intéressaient l'Europe entière.

Cependant un fait nouveau, imprévu, extrêmement significatif, était venu démontrer d'une façon éclatante combien ce débat tenait à des causes plus profondes que ne le soupçonnaient les parties belligérantes elles-mêmes. Le long antagonisme de la maison de Souabe avec les papes avait fait oublier l'origine première et le vrai principe de la querelle.

On s'habitua à croire qu'elle ne tenait qu'à une tradition de famille. Ainsi avait fait le peuple en personnifiant les deux principes opposés dans deux familles ennemies, selon son éternelle incapacité de servir une idée pour elle-même. En couronnant empereur Othon, le chef du parti guelfe, après la mort de Philippe de Souabe le candidat gébelin, Innocent III se figura naïvement couper le mal dans la racine. Avec la maison de Souabe allait disparaître toute cause de dissentiment entre le saint-siège et les Césars germaniques. Il oubliait, lui aussi, que l'ennemi de l'Église c'était l'Empire et non pas l'empereur. Voilà ce que la force des choses montra avec une merveilleuse évidence. Le Guelfe ne fut pas plus tôt sur le trône qu'il obéit à son tour à une fatalité plus forte que sa volonté, et se fit le champion de la querelle gébeline contre la papauté guelfe, malgré son propre parti, malgré sa famille, malgré lui-même.

Et pour que l'enseignement fût plus clair encore, Frédéric, le jeune héritier de la maison de Souabe et des Gébelins, d'abord dépouillé, maintenant soutenu par le pontife en haine d'Othon, dut s'appuyer sur le parti guelfe pour reconquérir son trône. Curieux renversement des rôles, qui embarrassa beaucoup les villes italiennes, dont les unes abandonnèrent leur drapeau pour rester fidèles à leur principe, et dont les autres trahirent leur principe pour conserver leur drapeau, mais qui n'a rien que de fort logique aux yeux de l'histoire.

Frédéric II fut à peine couronné empereur après la mort d'Othon, qu'il ajouta une confirmation nouvelle à la vérité de ce principe d'antagonisme qui, depuis le pacte de Charlemagne, était pour l'Empire aussi bien que pour l'Église une même condition d'existence. S'il se retourna si promptement contre l'Église sa nourrice, ce n'est point parce qu'il était le fils d'une race de vipères, comme le disait Grégoire IX, c'est parce qu'il était le représentant d'un droit incompatible avec celui que les papes s'arrogeaient sur l'Italie, et qu'il fallait absolument que l'un dévorât l'autre.

Cette nourrice n'avait elle-même jamais eu que des sentiments où la haine tenait beaucoup plus de place que l'amour. Elle l'avait vu grandir avec défiance, inquiétude, incertaine si elle devait le laisser vivre ou l'étouffer entre deux caresses. Dépouillé par elle dès le berceau de la plupart de ses droits comme roi de Sicile et comme roi des Romains, puis sauvé plus tard d'une ruine plus complète par l'ingratitude inattendue d'Othon, et la nécessité où se trouva le saint-siège de lui opposer un rival, Frédéric ne se faisait aucune illusion sur le genre de reconnaissance qu'il devait à ses tuteurs, mais il attendit, avant de leur témoigner sa gratitude, qu'il fût assez fort pour braver leurs coups.

Frédéric II est une des physionomies les plus originales et les plus attachantes qu'offre l'histoire. Cet homme d'État tout moderne égaré au milieu du

moyen âge, cet empereur du treizième siècle qui en appelle à l'opinion de l'Europe et combat avec des manifestes, ce railleur qui veut vaincre le fanatisme avec des ironies, ce pupille des papes qui tend sa main impartiale et tolérante aux Sarrasins, forme le contraste le plus saisissant avec la société qui l'entoure. Il ne tient à ses contemporains que par son goût pour l'astrologie, seule illusion ou plutôt seule fantaisie de cet esprit ferme et pénétrant. On discerne à regret dans son caractère quelques nuances fâcheuses qui repoussent la sympathie ; mais on lui pardonne ce machiavélisme en songeant aux difficultés formidables avec lesquelles il était aux prises. On a pitié de ses perplexités ; on s'intéresse à lui comme à un compatriote perdu au sein de quelque peuple étranger, lointain et sauvage.

Dégagé de toutes les superstitions de son temps, alliant le sens net et positif de l'esprit italien à la subtilité germanique, cet Éliacin de la papauté dut cependant faire quelques concessions aux exigences de sa mère adoptive et servir des préjugés qu'il ne partageait pas. Encore mal affermi sur un terrain qui s'effondrait à chaque instant sous ses pas, il se maintint à force de souplesse et de dissimulation. Il accepta résolument son rôle de bras séculier, manifesta une piété exemplaire, promit de s'enrôler pour la prochaine croisade, accepta du pape Honorius, le successeur d'Innocent III, le titre de roi de Jérusalem, avec la main d'Yolande de Brienne, et enfin

promulgua les édits atroces que l'Église lui imposa contre les Patarins du Milanais. Mais en réalité il ne travaillait que pour l'Empire, reconstituait secrètement ses forces épuisées, recommençait la guerre contre les villes lombardes sous couleur d'y réprimer les hérétiques, et, sommé par Honorius de mettre à exécution son vœu de partir pour la terre sainte, renouvelait ses promesses aussi souvent que le pontife réitérait ses supplications ou ses menaces.

Ces savantes temporisations durèrent autant que le pontificat d'Honorius ; mais l'avènement de Grégoire IX força Frédéric à abandonner cette politique dilatoire. Le caractère impérieux et violent du nouveau pape, en qui semblaient revivre l'ambition et l'âme indomptable d'Innocent III, mais sans l'habileté qui l'avait rendu si terrible à ses ennemis, ne laissait aucune place à l'indécision. Frédéric reçut de lui une lettre conçue dans le style contourné et amphigourique qui avait été mis à la mode par les anges de l'école et les docteurs sublimes de la scolastique. Grégoire l'y comparait « à un chérubin armé d'un glaive tournoyant pour montrer à ceux qui s'égarèrent le chemin de l'arbre de la vie, » mais il le sommait positivement de tenir ses promesses sans plus tergiverser. Et comme l'empereur, tombé malade au moment de s'embarquer à Otrante d'une épidémie qui lui emporta la moitié de son armée, faisait de nouveau attendre son départ, le pape l'excommunia.

Ce fut à cette occasion que Frédéric, laissant tomber enfin le masque de résignation et de longanimité qu'il avait porté jusque-là, envoya à tous les rois de l'Europe le premier de ces curieux manifestes justificatifs qu'on le vit publier périodiquement dans toutes les circonstances critiques de son règne, et où, s'adressant à l'opinion publique comme pourrait le faire un souverain du dix-neuvième siècle, il dévoilait avec une hardiesse toute philosophique la politique et les abus de la cour de Rome. Après s'être justifié des accusations que Grégoire IX avait formulées contre lui en l'excommuniant, il se déclarait prêt à accomplir son vœu aussitôt que sa pleine guérison le lui permettrait, non pour obéir au pape, mais par respect pour sa propre parole et pour la dignité impériale.

Il partit, en effet, l'année suivante en prenant son temps et ses aises, et après avoir réglé ses affaires en Italie. Peu de temps avant de se mettre en route, il avait reçu du pape une nouvelle excommunication, bientôt suivie d'une défense de s'embarquer à moins d'avoir été relevé de l'anathème. Il n'en tint aucun compte et se contenta de déchaîner sous main contre son ennemi les Frangipani, anciens partisans de l'Empire, et les chefs les plus influents de l'aristocratie romaine, qui chassèrent Grégoire de Rome et se chargèrent de lui donner de l'occupation pendant l'absence de Frédéric.

Arrivé en Palestine avec une très-faible armée,

Frédéric négocia au lieu de combattre, et, par son adroite diplomatie, obtint sans tirer l'épée ce que d'autres n'avaient pu conserver au prix de tant de sang. Il entra ainsi à Jérusalem. La haine ecclésiastique l'y avait devancé; le patriarche avait jeté l'interdit sur la ville et sur le temple. Lorsqu'il se présenta en habits royaux à l'église du Saint-Sépulcre, aucun évêque n'osa accepter l'office de sacrer roi de Jérusalem cet excommunié. Alors Frédéric s'avança vers l'autel, y prit la couronne et la plaça lui-même sur sa tête, en présence de l'armée, de la noblesse et du peuple. Cela fait, il quitta la Palestine, déjoua tous les pièges que lui tendirent sur la route ses ennemis les Hospitaliers et les Templiers, revint en Italie, reprit ses villes à Jean de Brienne, le général du pape, et força Grégoire IX, humilié et vaincu, à signer une paix qui répondait trop peu au programme des prétentions pontificales pour être durable.

Ce fut la ligue lombarde, secrètement excitée par les sollicitations du pontife, qui la rompit la première. La situation ambiguë des villes lombardes vis-à-vis de l'Empire, depuis la paix de Constance, s'était compliquée de luttes intérieures et de tyrannies locales qui y rendaient la bonne harmonie mille fois plus difficile encore à maintenir que du temps de Frédéric Barberousse. Une féodalité d'un genre particulier, sans analogie en dehors de l'Italie, qui avait ses châteaux fortifiés au sein même de la cité, y disputait la souveraineté aux bourgeois, et ceux-ci ne par-

venaient à écraser cette aristocratie citadine qu'en se mettant à la discrétion de quelque petit tyran, qui leur donnait un repos momentané au prix de leur liberté. On conçoit ce que ces querelles intestines durent ajouter à l'ancienne anarchie créée par les rivalités de ville à ville. Cependant la révolte d'un des fils de Frédéric, appuyée sous main en Allemagne par Grégoire, qui la désavouait ostensiblement avec une solennité trop affectée pour être sincère, leur procura une diversion qu'elles surent mettre à profit malgré leurs dissentiments. Elles firent taire leurs rancunes pour former de nouveau la grande ligue républicaine contre l'Empire. Lorsqu'après avoir forcé son fils à la soumission, l'empereur revint en Italie et mit le siège devant Mantoue avec ses chevaliers et ses Sarrasins de Sicile, il trouva en face de lui un légat du pape qui encourageait les Lombards à la révolte, sous prétexte de les amener à une réconciliation; et au plus fort de ses embarras, il reçut de Grégoire une lettre où on l'invitait, avec une ironie fort peu déguisée, à partir une seconde fois pour aller délivrer la terre sainte du joug des infidèles.

L'année suivante (1238), Frédéric, ayant donné à son fils Henzius la souveraineté de l'île de Sardaigne que le saint-siège considérait comme sa propriété, d'abord parce qu'elle était une île, et ensuite parce qu'elle avait fait partie de la donation de Pepin, titres qui commençaient à paraître un peu usés, la mesure des griefs réciproques se trouva comblée

de nouveau, et le pape lança contre lui l'excommunication.

Grégoire, empruntant à son adversaire son arme favorite, fit bientôt suivre cet anathème d'une lettre circulaire adressée à tous les prélats de la chrétienté. Il y déroulait la longue litanie de ses plaintes de toute nature contre Frédéric, examinait sa vie depuis le berceau pour l'incriminer tout entière, rappelait les soins maternels que l'Église lui avait prodigués dès son enfance, oubliant seulement de mentionner les spoliations qu'elle avait commises au préjudice de ce pupille tant aimé.

L'empereur y répondit par un manifeste aux rois et aux princes. Il y énumérait à son tour les torts de Grégoire, mettait au grand jour ses intrigues et ses machinations contre l'Empire ; puis, reprenant en détail toutes ses allégations, les réfutait article par article. Ainsi les deux plus hautes puissances qui fussent alors parmi les hommes plaidaient tour à tour leur cause au tribunal de l'opinion. Il avait suffi de l'évoquer pour la faire naître. Le pape, sans doute embarrassé de répondre par de bonnes raisons à ce plaidoyer solide et substantiel, répliqua par un dithyrambe apocalyptique où il comparait Frédéric à la bête décrite par le visionnaire de Pathmos, et revenait longuement sur ses premières récriminations. Toute l'importance de ce nouvel acte d'accusation était renfermée dans sa conclusion, qui eut un immense retentissement dans tout le moyen âge. Aban-

donnant brusquement l'empereur, il allait droit à l'homme, dénonçait son incrédulité au monde chrétien, le mettait hors la loi, le désignait à l'horreur des croyants en divulguant son fameux mot sur les trois imposteurs, mot dont on a fait depuis un livre qui n'a jamais existé que dans l'imagination des légendaires. « Frédéric prétend, disait Grégoire, que le monde a été trompé par trois imposteurs, qui sont Jésus-Christ, Moïse et Mahomet. Il a en outre osé soutenir qu'il n'y a que des insensés qui puissent croire que Dieu créateur de tout ait pu naître d'une vierge. Il dit qu'un homme ne peut être conçu que par l'union des sexes; qu'on ne doit croire que ce qu'on peut montrer par la raison naturelle. Tous ces blasphèmes horribles ont eu des témoins, et il en sera convaincu en temps et lieu. »

Cette guerre de plume, si nouvelle dans le monde, si imprévue dans une telle époque, si invraisemblable chez des souverains armés d'une telle force, prouve tout au moins combien est salutaire le principe de l'équilibre des pouvoirs, sous quelque forme qu'il se manifeste, puisqu'il imposait ces justifications à deux puissances qui s'étaient crues jusque-là au-dessus de toute discussion, et leur faisait accepter spontanément le contrôle de l'opinion publique. Tant que l'une ou l'autre avait été la plus forte, elles n'avaient pas songé à ce recours; du jour où elles se firent contre-poids, c'est à l'opinion qu'elles vinrent demander l'appoint qui leur manquait pour l'em-

porter, et la liberté en profitait, malgré son inexpérience. Plus d'une fois déjà les papes avaient joué le rôle d'agitateurs, mais en faisant presque exclusivement appel aux passions religieuses, et personne ne les avait suivis sur ce terrain. Ce qui faisait l'originalité de ce nouveau débat, ce qui pouvait le rendre fécond, c'est qu'il était contradictoire.

Frédéric y était puissamment aidé par l'habileté de son chancelier Pierre des Vignes, à la fois diplomate, jurisconsulte, administrateur et casuiste, discoureur subtil, dialecticien rompu à toutes les roueries de l'argumentation scolastique, écrivain fort supérieur aux scribes de la cour romaine. Il n'est pas douteux que, sans l'art extrême avec lequel furent rédigés les manifestes impériaux, Frédéric eût été bien vite hors d'état de soutenir la lutte. On n'y saurait trop remarquer surtout l'adresse qui y était dépensée pour rendre tous les rois solidaires de la cause de l'empereur. Cette cause n'était autre que la leur. L'Empire était la seule barrière assez solide pour les protéger efficacement contre l'usurpation qui les menaçait tous.

Les apologies de Frédéric produisirent une impression profonde et inespérée auprès des princes les mieux disposés à accueillir favorablement les griefs de son adversaire. Grégoire put s'en convaincre par lui-même, en voyant l'inutilité de ses instances, lorsqu'il s'efforça d'amener saint Louis à déclarer la guerre à Frédéric. Il n'eut pas plus de succès en lui

donnant sa parole de pape qu'il y aurait plus de mérite à détrôner l'empereur qu'à retirer la terre sainte de la main des infidèles. Il vit encore ses propositions repoussées, lorsque, dans l'espérance de le gagner plus sûrement, il lui offrit la couronne impériale pour son frère Robert d'Artois : « Comment, lui répondit saint Louis, comment le pape a-t-il osé déposer un si grand prince qui n'a pas son pareil entre les chrétiens? Quel crime a-t-il commis envers nous? Il s'est toujours conduit en bon voisin ; nous l'avons trouvé fidèle dans les affaires temporelles comme dans la foi catholique ; et pendant qu'il s'exposait aux périls de la guerre et de la mer pour délivrer la terre sainte, le pape, au lieu de le protéger, s'efforçait de le dépouiller pendant son absence. Nous ne ferons point pour contenter les Romains la guerre à un prince qui a pour lui la justice de sa cause. Le pape ne cherche à soumettre Frédéric que pour fouler à son gré les autres princes. »

C'était là la reproduction presque textuelle des arguments de Frédéric dans ses lettres aux souverains ; par où l'on voit qu'il n'avait pas pris un soin inutile. Au reste, ce n'est pas la première fois que saint Louis résistait au pontife et parlait ce noble langage. Dès l'année 1235, poussé à bout par les révoltants abus de pouvoir des évêques de France, qui, sous les plus futiles prétextes et pour les plus minces intérêts, jetaient l'interdit sur les villes et les

provinces, ou excommuniaient les particuliers, afin d'en obtenir plus facilement l'objet de leur convocation, il avait porté contre eux une ordonnance qui leur interdisait, sous les peines les plus sévères, toute juridiction en matière civile, et il l'avait maintenue avec fermeté, malgré les protestations et les menaces de Grégoire IX. Ce qui n'est pas moins remarquable, c'est l'unanimité de la noblesse de France, si indisciplinable à d'autres égards, pour défendre l'œuvre de son roi contre les prétentions du saint-siège. Pour qu'un tel concert se produisit, il fallait qu'il y eût là un danger public évident pour tout le monde. Saint Louis, connaissant la force que lui donnait un tel assentiment, eut grand soin de ne jamais prendre de détermination en cette matière sans avoir préalablement consulté ses barons ; et on a d'eux plusieurs déclarations collectives par lesquelles ils s'engagent à le soutenir contre le pape et les prélats.

Exaspéré de l'inutilité de ses démarches et des progrès que Frédéric faisait de nouveau en Italie, malgré la résistance énergique et obstinée des villes lombardes, Grégoire résolut de lui porter un coup décisif, en convoquant un concile. Il se proposait d'y traduire l'empereur et de l'y faire condamner. Frédéric déclara qu'il ne se soumettrait jamais au jugement d'une assemblée formée de ses ennemis, et dont il ne reconnaissait d'ailleurs nullement la compétence en matière politique. Il annonça, au nom de l'Empire et

de tous les rois, qu'il s'opposerait de toutes ses forces à la réunion du concile.

En même temps parut, sans nom d'auteur, un petit écrit ironique adressé aux prélats sous forme d'avis charitable, pour les détourner du voyage, en raison des dangers qui les attendaient. Il n'était pas difficile d'y reconnaître l'esprit sarcastique et mordant qui l'avait inspiré : « Quoi ! leur disait Frédéric en parodiant le style que Grégoire employait envers lui, vous vous exposerez donc aux embûches de ce monstre, de cet homme sans foi, de ce second Hérode, de cet autre Néron ? » On ne croyait pas devoir leur cacher que ce tyran sanguinaire tenait en son pouvoir tous les ports de l'Italie, et possédait une quantité considérable de galères montées par une infinité de pirates très-féroces. On leur représentait ensuite en détail toutes les menues incommodités du martyre peu glorieux auquel ils allaient s'exposer, la chaleur, le mauvais air, la maigre chère, les maladies, les privations, les mille petits inconvénients auxquels les prélats étaient déjà fort sensibles ; et pendant qu'ils s'exposeraient à ces ennuis, à ces calamités, le pape pour qui ils allaient les braver demeurerait immobile, en épicurien, au milieu des délices de sa bonne ville de Rome.

Ces représentations n'empêchèrent pas un certain nombre de prélats de se réunir à Gênes, afin de s'embarquer et de se rendre à Rome par mer. Frédéric les supplia une dernière fois, et d'une façon

directe, de n'en rien faire, au nom de leur propre sécurité ; cet avis ne fut pas mieux écouté que le premier. Alors sa flotte, combinée avec celle des Pisans ses alliés, vint s'embusquer entre la Méloria et l'île du Giglio. C'est dans ces parages que devait passer la flotte génoise qui portait les Pères de l'Église. On la signala en effet après une courte attente. Abordés avec impétuosité, les bâtimens génois furent pris ou coulés ; on fit prisonniers les prélats, on les chargea respectueusement de chaînes d'argent, et on les mit au cachot avec toutes sortes d'égards ironiques entremêlés de quelques mauvais traitemens. Frédéric, décidé à en finir du même coup avec son ennemi, se portait sur Rome à marche forcée, lorsqu'il apprit la nouvelle de sa mort. (1241.)

Le saint-siège resta vacant pendant près de deux années. Les cardinaux se trouvaient réduits à un très-petit nombre, par suite de la mort ou de la détention de plusieurs de leurs collègues ; et, comme ils avaient tous l'ambition et l'espérance d'arriver au pontificat, ils ne pouvaient parvenir à s'accorder pour un choix. Frédéric, après avoir épuisé les supplications pour les décider à faire cesser un état d'incertitude désastreux pour l'Empire, parce qu'il ajournait indéfiniment la pacification de l'Italie, leur reprochait sans ménagement leurs calculs intéressés. Il flétrissait leurs artifices dans les termes les plus méprisants : « C'est à vous, leur disait-il en style bi-

blique, fils de Bélial, à vous, fils d'Ephrem, troupeau de perdition, que j'adresse ces paroles : ce n'est point Jésus-Christ, le Dieu de paix, qui est au milieu de vous, mais Satan, père du mensonge et de la discorde ! »

Forcés de reconnaître, après des épreuves répétées, qu'ils ne pouvaient être papes tous à la fois, ils élurent, de guerre lasse, le Génois Sinibalde de Fiesque, comme l'homme le plus propre à rétablir la paix entre l'Église et l'Empire, en raison de ses opinions gébelines et de sa liaison antérieure avec Frédéric, tombant à leur tour dans l'illusion d'Innocent III, lorsqu'il avait fait élire Othon comme guelfe. Le gébelin, une fois pape, devenait guelfe, aussi fatalement que le guelfe, une fois empereur, était devenu gébelin. La logique des deux principes de l'Église et de l'Empire était encore trop puissante pour ne pas dominer les hommes. Frédéric ne s'y méprit point comme les prélats : « D'un cardinal ami, dit-il, on m'a fait un pape ennemi. »

Cependant, si cette dure nécessité devint bientôt évidente pour tout le monde, ce ne fut pas faute de bonnes intentions de part et d'autre. Frédéric vieillissait. Il voulait assurer l'avenir pour ses fils, sinon pour lui-même. Il commençait à désespérer de la victoire, à s'effrayer de cette guerre interminable où s'épuisaient toutes les forces vives de son empire. Il mit tout en œuvre pour se réconcilier avec le saint-siège et gagner le cœur du nouveau pontife. Il fit

annoncer à Innocent IV, — c'était le nom qu'avait choisi le cardinal de Fiesque, — qu'il était prêt à se soumettre, lui demanda sa nièce en mariage pour son fils Conrad, lui offrit les concessions les plus propres à le satisfaire. De son côté, le pape se montra touché, et lui prodigua les plus brillantes assurances.

Mais si le pape et l'empereur voulaient la paix, l'Église et l'Empire voulaient la guerre. C'était là le cri même des choses, et il leur était impossible de s'isoler de tout ce qui les entourait. En dépit des protestations les plus rassurantes, ni l'un ni l'autre ne pouvaient croire à un raccommodement sérieux ; et pendant toute la durée de ces négociations, en même temps qu'ils échangeaient les plus affectueux témoignages, l'un et l'autre, obéissant à une invincible défiance, poussaient activement leurs préparatifs pour une nouvelle lutte. Enfin ils résolurent, d'un commun accord, de mettre le sceau à ce pacte d'alliance, et de se rapprocher dans une entrevue pour se donner le baiser de paix. Ils allèrent ainsi l'un au-devant de l'autre, à petites journées, ralentissant le pas à chaque étape. Dans toutes les villes où passait le pape, il était aussitôt entouré, sentait circuler autour de lui une surveillance invisible. Par un sentiment de confiance non moins prévoyant que les précautions dont il était l'objet, il avait lui-même fait prévenir la flotte génoise de se trouver, comme par hasard, dans les eaux de Civita-Vecchia. Lorsqu'il fut à Sutri, qui est à trente-quatre milles de là, il re-

vêtit des habits de soldat, trompa la vigilance de ses surveillants, et franchit à cheval, en quelques heures, la distance qui le séparait de la mer.

Arrivé à Gênes, Innocent IV fit demander à saint Louis l'autorisation de pénétrer dans ses États, qui, disait-il, avaient toujours été une terre d'asile pour les papes. Le roi, qui se souciait peu de recevoir un hôte si dangereux, consulta là-dessus ses barons, qu'il savait être du même avis que lui, et les barons répondirent qu'ils ne le souffriraient point. Le roi d'Aragon opposa le même refus à une requête du même genre, et le roi d'Angleterre les imita l'un et l'autre, après une courte hésitation.

Le pape dut se contenter de venir à Lyon, qui était alors une sorte de ville libre placée sous le patronage d'un archevêque. Là, il convoqua un grand concile, où furent appelés tous les princes et prélats de la chrétienté, pour y prononcer entre lui et son adversaire.

Frédéric s'y fit représenter par deux de ses conseillers intimes, Pierre des Vignes et Thadée de Suessa. Celui-ci y porta la parole pour son maître contre le pape en personne, qui voulut y remplir le rôle d'accusateur. Il le justifia avec une rare éloquence des divers reproches dont Innocent l'avait chargé, récusa comme intéressés ou suspects les témoignages qui s'élevaient contre lui, et offrit pour garantie de ses promesses la caution des deux rois de France et d'Angleterre, ce qu'Innocent refusa d'ac-

cepter, sous le prétexte assez singulier « qu'il serait forcé de se brouiller avec eux en cas de non-exécution de la part de Frédéric. » Enfin, Thadée supplia le concile de lui accorder un court délai afin qu'il pût décider son maître à comparaître en personne devant l'assemblée. Ici Innocent se récria, déclarant que si Frédéric venait, il se hâterait de partir, « ne se sentant, disait-il, pas encore suffisamment préparé au martyre. »

Cependant l'assemblée consentit à proroger sa troisième session, sur l'insistance des envoyés de France et d'Angleterre pour donner le temps à l'empereur de se rendre à Lyon. Mais Frédéric ne se soucia pas de mettre sa couronne à la merci d'une assemblée en grande partie composée de ses ennemis personnels. Aussi, dès le début de la troisième session, sa condamnation parut elle inévitable. Après la lecture de différents décrets, comme tout le monde s'attendait à entendre lire l'arrêt de Frédéric, Thadée de Suessa se leva, et, au nom de son maître, il en appela d'avance à un futur pape et à un nouveau concile. Alors Innocent prononça la sentence. Il déposait Frédéric comme félon, parjure, sacrilège et hérétique, et faisait défense à tous ses sujets de lui venir en aide désormais en quelque manière que ce fût. Lorsqu'il se tut, les prélats qui tenaient à la main des cierges allumés les renversèrent en signe de malédiction devant les fidèles consternés, et Thadée, prévoyant les maux qui allaient suivre : « Voilà, s'écria-t-il, les

jours de la colère, les jours du deuil et de la calamité ! »

Frédéric était à Turin. Il se fit apporter sa couronne, la fixa sur sa tête, et, les yeux étincelants de colère : « Si elle tombe, dit-il, ce ne sera pas sans qu'il y ait du sang répandu ! »

Il protesta par un manifeste où il se plaignait avec amertume de l'esprit d'ambition et d'envahissement qui animait le clergé, et s'attachait surtout à démontrer aux rois que sa cause était la leur, et que c'était eux-mêmes qu'on frappait en lui. « On commence par nous, disait-il dans une lettre justificative spécialement adressée à saint Louis, mais c'est par vous qu'on finira. Déjà l'on se vante publiquement qu'on n'a plus aucune résistance à craindre après avoir abattu notre puissance... Défendez donc votre droit en soutenant le nôtre. »

Ému par ces représentations dont il comprenait mieux que personne toute la justesse, saint Louis essaya vainement d'apaiser dans plusieurs entrevues successives l'implacable pontife, en lui faisant comprendre la nécessité de cette réconciliation en présence de l'invasion mongole qui menaçait alors l'Europe. Innocent IV ne répondit à ses instances qu'en faisant élire empereur en Allemagne Henri, landgrave de Thuringe, pour donner un compétiteur à Frédéric.

Cette nomination obtenue, il réunit dans un effort suprême toutes les influences, toutes les armes dont

il put disposer comme prêtre, comme homme et comme souverain, pour en écraser d'un seul coup son ennemi. Il proclama une croisade qui le mettait hors du droit des gens, il jeta l'interdit sur tous les lieux qu'il souillerait de sa présence; il déchaîna sur l'Italie des légions de moines dominicains et mendiants, qui la parcoururent l'anathème et la vengeance à la bouche, et la soulevèrent de fond en comble; il appela les villes italiennes à la liberté par des proclamations enflammées où il leur reprochait « l'opprobre de leur servitude; » et enfin il tourna contre lui le poignard des conspirations, comme il l'avait déjà tenté deux ans auparavant.

Les conjurés, parmi lesquels se trouvaient plusieurs serviteurs de Frédéric, furent saisis au moment où ils se disposaient à exécuter leur projet, et ils confessèrent presque tous avant de mourir qu'ils avaient agi à l'instigation du pape. Les auteurs de ce complot étaient à peine punis, que Frédéric eut à frapper un nouveau coupable qui lui tenait de plus près encore. On l'avait choisi tout près de son cœur, pour que le coup l'atteignît doublement. C'était le confident et le témoin de toute sa vie, le chancelier Pierre des Vignes. Déjà on avait remarqué son silence inexplicable au concile de Lyon où il avait été envoyé pour défendre son maître.

Un jour que l'empereur était malade, Pierre des Vignes pénètre dans son appartement avec un médecin qui portait un breuvage. Frédéric approche la

coupe de ses lèvres, puis, comme frappé d'une idée subite : « Je pense, dit-il en les regardant fixement, que vous ne voudriez pas me donner du poison ? » Et il tend le breuvage au médecin en lui ordonnant d'en boire le premier. Celui-ci se trouble, pâlit, laisse tomber la coupe. On en fait prendre le contenu à des condamnés à mort qui expirent aussitôt. Le médecin est envoyé à l'échafaud, et Pierre des Vignes, condamné à perdre les yeux, se brise la tête contre les murs de sa prison.

Abattu et découragé par des chagrins et des mécomptes sans nombre, par la défection de ses alliés, par la trahison de ses amis et de ses parents, par le désir du repos et les premières infirmités d'une vieillesse prématurée, Frédéric fit une dernière tentative pour fléchir son ennemi. Il signa, en présence d'une réunion de prélats, une profession de foi conforme à la doctrine de l'Église, offrit d'abdiquer l'empire en faveur de son fils Conrad, et de partir pour la terre sainte où il emploierait le reste de sa vie à combattre contre les infidèles, engagea saint Louis à faire de nouvelles démarches en sa faveur ; rien ne put désarmer Innocent. Il voulait que l'empereur se rendit à merci. La guerre se poursuivit donc avec plus de fureur que jamais dans la Toscane, dans l'Émilie, dans les provinces lombardes. De nouveaux revers vinrent fondre sur Frédéric. Les Parmesans qu'il assiégeait surprirent son camp, le brûlèrent, et mirent en pièces Thadée de Suessa, son conseiller et son ami. Les Bo-

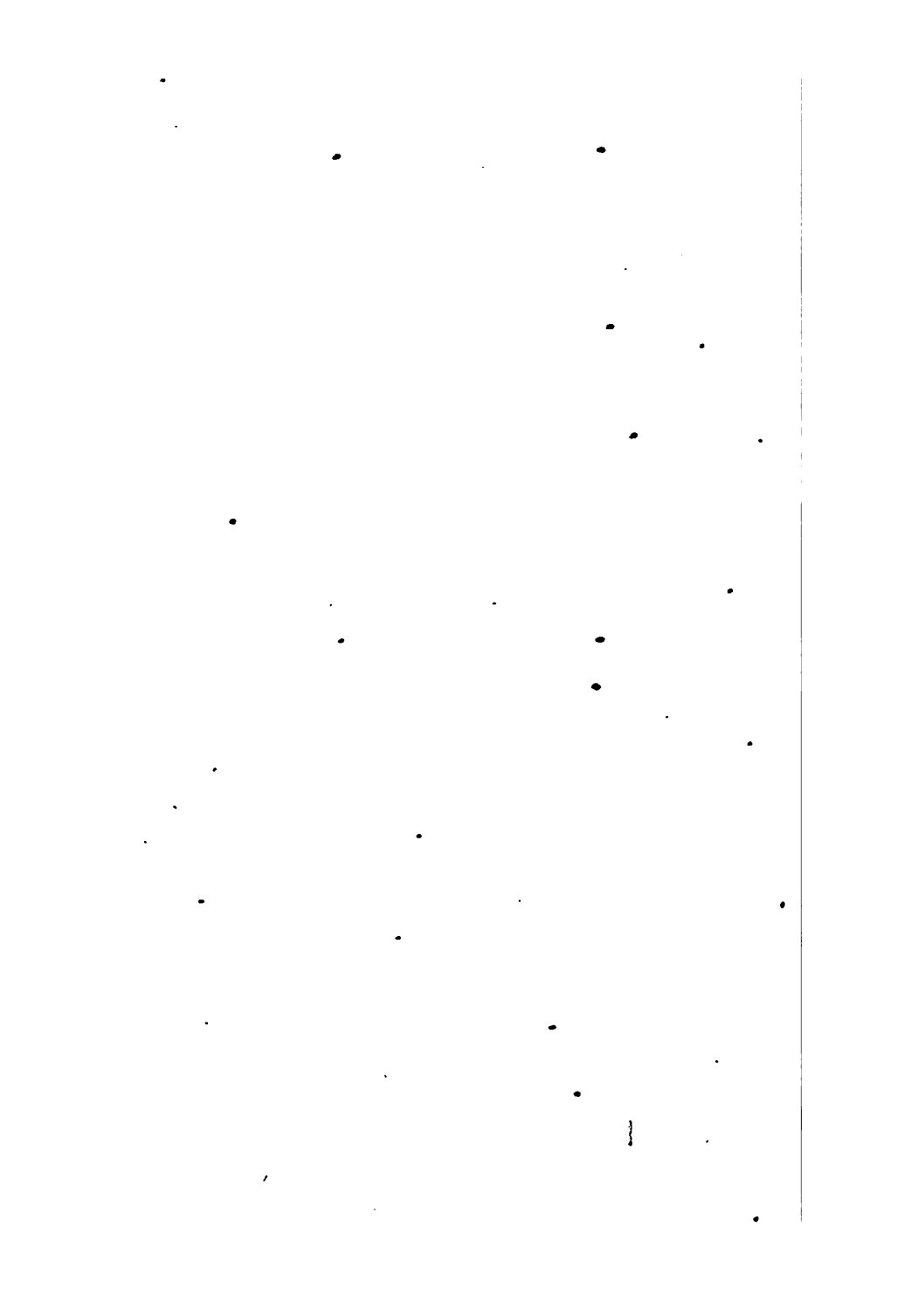
lonais lui prirent son fils Henzius, beau jeune homme qu'il préférait à ses autres enfants, et qu'il ne devait jamais revoir. Un autre de ses fils naturels mourut. C'est alors que, redressant la tête sous les outrages de la fortune, et brayant les puissances surnaturelles que le vulgaire disait conjurées contre lui, le roi vaincu s'enfonça dans la Pouille, adressa de nouveaux appels à ses amis, et fit venir d'Afrique dix-sept compagnies de Sarrasins pour un combat à toute outrance. Les Sarrasins étaient presque les seuls soldats auxquels il pût se fier désormais, et sur lesquels les influences religieuses n'eussent aucune prise. Il se disposait à regagner avec eux ses provinces révoltées pour y ressaisir la victoire, lorsqu'il tomba subitement malade, et mourut peu de jours après à Florenzola, dans le royaume de Naples. Comme, selon toutes les apparences, il avait péri de mort violente, les auteurs du crime se hâtèrent de rejeter les soupçons sur le chevaleresque Manfred, le plus loyal et le plus dévoué des fils.

En apprenant cette nouvelle, Innocent jeta un cri de joie : « Terre et ciel, réjouissez-vous, écrivit-il. l'oppresser n'est plus ! » Triomphe éphémère. Frédéric n'était plus en effet, et l'Empire avait pour longtemps perdu l'Italie ; mais le glaive pontifical était à jamais émoussé. Frédéric avait appris aux rois comment on pouvait jouer impunément avec ces foudres tant redoutées. Il succombait, mais comme un héros du droit, devant la violence et la trahison.

Cette longue guerre, il l'avait soutenue presque seul, par la force morale plutôt que par celle des armes, faisant sans cesse appel, lui, l'homme d'épée, à la discussion, à la modération, à l'équité, à la persuasion, au bon sens, tandis que ses adversaires, les hommes de l'Évangile, en appelaient à la haine, à la vengeance, aux passions, aux intérêts, à la force. Voilà pourquoi la sympathie s'attachera toujours à la mémoire de ce vaillant sceptique, en dépit des artifices qu'on est obligé de réprover dans sa conduite. Jeté en naissant au milieu de circonstances difficiles, élevé par les ennemis jurés de son pouvoir et de sa famille, il dut quelquefois emprunter leurs armes aux apôtres de l'absolutisme sacerdotal, mais ce fut pour les retourner contre eux. Il fit une chose originale, neuve, et qui lui appartient en propre ; il révéla l'Europe à elle-même, lui apprit par ses manifestes qu'elle avait une opinion publique, une puissance supérieure à tous les rois, qu'il ne tenait qu'à elle d'être maîtresse de ses destinées, qu'elle était capable d'une pensée et d'une action collective en dehors des entreprises purement extérieures comme les croisades.

Bien que les hommes de ce temps n'aient guère vu en Frédéric que cette physionomie satanique sous laquelle les intelligences supérieures apparaissent d'ordinaire aux faibles d'esprit, son influence persistante sur l'âme droite et pure de saint Louis, dont il devait blesser tant d'instincts, l'espèce de fascina-

tion qu'il exerce sur Dante lui-même, qui le damne pour son impiété, et le glorifie comme politique, attestent que ses contemporains ne furent pas sans démêler ses grandes qualités et la justice de sa cause. Il jeta par ses négations hardies le premier doute dans leur âme crédule. Il provoqua en souriant le fantôme théocratique, le mesura froidement de son tranquille regard, et, quoique vaincu par lui, il le chassa sans retour dans les sombres profondeurs du moyen âge.



XIII

NOUVELLES LUTTES DE LA PAPAÛTÉ CONTRE LE ROYAUME ITALIEN. — LA THÉOCRATIE FINANCIÈRE.

La ruine complète de la maison de Souabe suivit de près la mort de Frédéric. Son fils Conrad mourut prématurément, avant d'avoir eu le temps de relever la cause de l'Empire. Il laissait pour tout héritier un enfant en bas âge, du nom de Conradin, si célèbre depuis par sa destinée tragique et son précoce héroïsme. La féodalité germanique, lasse de la discipline que les Hohenstauffen lui avaient si longtemps imposée, se hâta de profiter de leur faiblesse pour mettre l'Empire aux enchères, et elle l'offrit à des étrangers, à Richard de Cornouailles, à Alphonse de Castille, selon la mode accréditée par les petites républiques italiennes dans l'élection de leurs podestats. Le trône resta vacant pendant plus de vingt

ans, sans qu'aucun de ces compétiteurs débonnaires se trouvât ou assez entreprenant pour risquer le voyage, ou assez fort pour étendre la main et prendre la couronne.

Cet interrègne rendait à l'Italie la libre disposition de ses destinées.

La loi de responsabilité, qui s'impose à l'esprit avec la même force lorsqu'il s'agit d'une nation que lorsqu'il s'agit d'un individu, fait qu'on s'arrête ici avec anxiété et recueillement, comme toutes les fois qu'on se trouve en présence d'un de ces moments solennels où la volonté des peuples décrète et décide pour des siècles. L'Italie venait de rejeter violemment l'Empire hors de son sein, une fortune inespérée la délivrait du fléau périodique des invasions allemandes, qu'allait-elle faire pour constituer son indépendance sur des bases plus sûres ? Son organisation politique était de nouveau brisée, la chimère du vieux pacte impérial démontrée, la nationalité redevenait possible. Comment allait-elle résoudre le problème ?

De tous les éléments assez puissants pour travailler de concert à cette reconstruction, la papauté était incomparablement le plus fort et celui qui possédait au plus haut degré la conscience en même temps que la liberté de son action. Incapable de réaliser ce résultat par ses seules ressources, en raison de son cosmopolitisme et de son infirmité comme système politique, elle pouvait tout comme auxiliaire. Il lui

suffisait d'un mot pour donner à un autre la force qu'elle ne trouvait pas en elle-même. Au nord, les républiques lombardes étaient presque toutes tombées sous la domination de petites tyrannies issues de l'institution des podestats et plus encore des discordes civiles; il n'y avait donc rien à attendre du principe de la confédération républicaine. Restaient les tyrans eux-mêmes. Mais le seul de ces princes d'aventure en qui se fût manifesté un esprit capable de s'élever à de grandes vues politiques avec l'énergie nécessaire pour les réaliser, était un forcené que des cruautés sans nom avaient mis hors de l'humanité, Eccelino da Romano.

Au midi, sur le trône des Deux-Siciles, se trouvait le seul homme qui fût à la hauteur d'une grande destinée politique. C'était Manfred, fils naturel de Frédéric, jeune homme de vingt-six ans, qui unissait aux rares et solides qualités de son père une séduction d'esprit et une grâce chevaleresque dont le charme pénétrant s'impose aux chroniqueurs qui ont pris la plume pour le dénigrer, et donne une singulière poésie aux derniers jours de la maison de Souabe. Manfred était sûr d'avance de l'appui de tous les Gébelins de l'Italie, et il ne représentait aucune des nécessités ni des compromis qui avaient rendu les Souabe odieux aux Guelfes. Il acceptait d'ailleurs toutes les conquêtes de ce parti sur l'Empire, dont il n'était plus solidaire à aucun degré depuis la mort de son frère Conrad, et se soumettait d'avance à

toutes les conditions que l'Église voudrait lui imposer. C'était, en un mot, le conciliateur le plus habile et le plus impartial auquel l'Italie pût se confier. C'est pour ces qualités mêmes que Manfred fut repoussé et qu'on le combattit jusqu'à la mort. Il y avait, en effet, une chose que la papauté avait détestée d'une haine bien plus profonde que l'Empire, c'était le royaume, cette expression si douloureusement cherchée de la nationalité de l'Italie, de son génie, de son indépendance, et toujours anéantie par cette implacable ennemie. L'Empire n'avait été qu'un rival, et comme il représentait la suprématie sur le monde entier, on pouvait partager avec lui. Dans ses étroites limites, le royaume ne souffrait ni rivalité ni partage : il fallait se soumettre et abdiquer.

Aux anathèmes contre la race impie de Frédéric se joignirent donc toutes les vieilles imprécations des papes contre les Lombards et leurs continuateurs. Et, comme ils n'avaient pas cessé d'être atteints de cette incurable impuissance organique qui semble attachée au gouvernement clérical et nous le montre incapable de la plus vulgaire administration au moment même où il suffit d'un signe de lui pour ébranler l'Europe, se trouvant hors d'état de renverser Manfred, ils appelèrent de nouveau l'étranger en Italie.

Ils offrirent le royaume de Naples à tous les princes sans États, à toutes les ambitions en disponibilité ; à Richard de Cornouailles à qui on avait déjà offert

l'Empire, à Edmond, fils de Henri III d'Angleterre, enfin à Charles d'Anjou, le frère de saint Louis. Dans le même instant où Innocent IV trafiquait ainsi des droits des royautes, ôtant la couronne à celui-ci pour la donner à celui-là, il tremblait devant le sénateur Brancaleone d'Andalo, dictateur municipal que les Romains lui avaient imposé, et il n'osait s'absenter de Rome sans sa permission. Quelque séduisantes que fussent ses offres pour l'ambition de Charles d'Anjou, ce ne fut que plusieurs années plus tard, sous le pontificat d'Urbain IV, qu'il lui fut permis de les accepter, après que les sophismes du légat Pignatelli eurent triomphé des scrupules et des répugnances de saint Louis.

Ainsi, l'invasion française reparut en Italie sur l'appel des papes, dix ans à peine après la ruine de la domination germanique. Elle était appelée contre Manfred, comme les Allemands d'Othon avaient été appelés contre Béranger II, comme les Francs de Pepin et de Charlemagne contre Didier et les Lombards, comme les Grecs de Justin et de Justinien contre le royaume de Théodoric. Si une telle succession de faits, se répétant avec une si frappante similitude à travers des époques si dissemblables, et tant de fois confirmée depuis lors par de nouveaux exemples, ne peut pas être considérée comme une conséquence attachée à l'institution qui lès a produits, si ces faits ne peuvent pas être invoqués contre elle en témoignage, ne faut-il pas renoncer à toute généralisation

des événements historiques, à toute conclusion sur la valeur comparée des institutions humaines ?

Ce qu'il y a de plus révoltant peut-être dans ce travail incessant de destruction où la papauté cherchait son salut et sa consolidation, c'est le peu d'illusion avec lequel chacun de ces libérateurs était appelé. On l'invoquait avec l'idée arrêtée de recommencer avant peu contre lui l'œuvre d'extermination qu'il venait accomplir contre un autre. C'était un instrument, un vengeur, jamais un allié. Aussitôt sa tâche remplie, il devenait un embarras, et on le traitait en ennemi. On savait d'avance qu'il serait forcé, à son tour, par la logique des circonstances, d'entreprendre ce que ses prédécesseurs avaient tenté, et dès lors on préparait les pièges où il devait tomber comme eux. On le recevait comme un mal nécessaire, avec des défiances injurieuses, avec des précautions infinies, et en l'enchaînant par tant d'engagements, de promesses, de restrictions, de clauses de résiliation et de cas rédhibitoires, que, sous le plus léger prétexte, au premier signe d'insubordination, on pouvait retourner contre lui le pacte qu'il avait juré, et l'en écraser.

Tel fut, à peu de chose près, celui qu'on exigea de Charles d'Anjou. Il ne consentit à le ratifier qu'après d'assez longues hésitations motivées par la médiocrité effective de ces offres en apparence si brillantes, et après qu'il se fut bien promis d'en imposer l'interprétation, au lieu de la subir, aussitôt qu'il se-

rait assez fort pour se dispenser de reconnaissance. Le principal article de ce traité montrait clairement le mobile qui avait inspiré ses bienfaiteurs. Charles devait s'engager par serment à ne jamais réunir au royaume des Deux-Siciles ni la couronne impériale, ni aucune des provinces importantes de l'Italie septentrionale, telles que la Toscane ou la Lombardie. Si, en effet, le nord venait à donner la main au midi, que devenait le domaine des papes? En d'autres termes, Charles devait promettre de ne jamais se faire roi d'Italie.

La réunion de Naples à l'Empire par le mariage d'Henri VI avec la fille des rois normands avait rappelé l'attention des papes sur cette condition si essentielle de leur sécurité. — Par les autres clauses, le frère de saint Louis déclarait accepter son royaume pour lui et ses descendants, comme un fief relevant du saint-siège. Il consentait à lui payer un tribut annuel de huit mille onces d'or, et à lui fournir un contingent d'hommes d'armes équipés et entretenus par lui.

Dès son arrivée en Italie, Charles d'Anjou éveilla les défiances de ses protecteurs. Les Romains l'éluèrent pour sénateur à son passage dans leur ville. Le pape en prit aussitôt ombrage, sans oser toutefois s'opposer à son acceptation, de peur que le peuple romain n'offrit la charge à Manfred ; mais Charles dut donner sa parole royale de se démettre de cette dignité sur la première injonction du saint-siège.

Avant même qu'il eût quitté la France, les hostilités avaient commencé en Lombardie entre Manfred et un premier corps d'armée, commandé par le gendre de Charles. La guerre contre le fils de Frédéric avait été sanctifiée, bénie, baptisée croisade. Manfred la soutint avec son courage accoutumé, et y déploya une rare habileté. Mais l'avènement du Français Clément IV, qui donna à l'entreprise une impulsion nouvelle, l'arrivée d'une seconde armée française plus redoutable que la première, la défection de ses alliés du Milanais, la trahison de ses généraux, la haine active, inexorable, de tout le clergé chrétien, les pressentiments qui, parmi ses partisans eux-mêmes, s'autorisaient de la ruine si rapide de sa maison, et cette désertion de l'espérance qui précède et annonce les défaites irréparables, montrèrent bientôt de quel côté la fortune penchait. L'Église n'avait peut-être jamais été si impitoyable et si impatiente. A ceux qui combattaient contre cet ennemi de Dieu, on avait accordé non-seulement les indulgences attachées d'ordinaire aux expéditions entreprises pour la délivrance des lieux saints, mais des faveurs spirituelles qui s'étendaient à toute leur famille. Débordé par des forces supérieures, hors d'état de défendre ses villes, qui s'ouvraient d'elles-mêmes à Charles d'Anjou, Manfred vint offrir la bataille à son rival près de Bénévent. Lorsqu'il la vit perdue par trahison, après avoir tenu longtemps la victoire dans sa main, il se jeta au plus fort de la mêlée pour

y périr. Son corps, découvert trois jours après sur le champ de bataille, fut enseveli près du pont de Bénévent, par les soldats de Charles, sous un énorme monceau de pierres, mausolée improvisé de la pitié et de l'admiration. Mais, sur des ordres venus de Rome, le légat Pignatelli le fit déterrer et jeter dans le fleuve.

Cette substitution de la domination angevine à celle d'une dynastie naturalisée en Italie par les liens du sang, par la culture de l'esprit et par les mœurs aussi bien que par le génie et les services, valait-elle, même au point de vue exclusif des intérêts de la papauté, les immenses sacrifices qu'elle lui avait coûtés? Tout le monde vit bientôt que non, à commencer par les papes eux-mêmes. Caractère ardent sous un extérieur rigide et glacé, âme concentrée, despotique, dévorée de cupidité et d'ambition, insensible jusqu'à la férocité, pleine de calcul, de ruse et de persévérance en même temps que de fanatisme, le taciturne Charles d'Anjou leur eût sans doute offert un prince selon leur cœur, partout ailleurs qu'en Italie. Dans tout autre pays, ils n'eussent pas hésité à favoriser ses projets d'agrandissement; mais sur cette terre fatale aux rois, et qu'ils considéraient depuis si longtemps comme leur patrimoine, il était condamné à subir le sort de toutes les dominations qui avaient successivement essayé de s'y acclimater et de s'y étendre.

Il n'eût pas réussi à se soustraire au sort commun

lors même qu'il n'eût conçu aucune des vues ambitieuses qu'il montra par la suite, et se fût strictement tenu à une politique de conservation, car pour se conserver il lui fallait s'accroître. Une conquête ne pouvait se maintenir sur ce sol volcanique qu'à la condition de se fortifier sans cesse. Pour se défendre elle était forcée d'attaquer ; pour ne pas déchoir, de grandir. Les conditions qu'on lui avait fait jurer lui rendaient l'existence même impossible. Les deux grandes factions qui se partageaient ce pays n'y souffraient d'ailleurs aucune autre division que leur propre dualité. Ayant pour ennemis tous les Gébelins de l'Italie, il fallait que Charles d'Anjou fût le roi de tous les Guelfes.

Ainsi reparaisait ce fantôme abhorré du royaume unitaire dans l'homme même qu'on avait suscité pour l'anéantir. Moins de deux ans après la mort de Manfred, Charles d'Anjou, emporté par la logique de la guerre, combattait sur les confins du territoire de Pise, à plus de cent lieues de la frontière napolitaine qu'il avait promis de ne jamais dépasser, au mépris des lamentations du pape alarmé, qui lui reprochait amèrement l'abandon de son royaume et les horribles dévastations qu'il y avait lui-même déchaînées en l'appelant. Clément lui remettait en mémoire les engagements qu'il avait contractés en acceptant sa couronne ; mais Charles, sans les contester en aucune manière, poursuivait ses opérations, tantôt sous un prétexte tantôt sous un autre, et agissait en homme

fermement résolu à ne tenir aucun compte de ces représentations.

La rupture qui était dès lors imminente entre le saint-siège et le nouveau roi des Deux-Siciles fut cependant ajournée par une communauté de périls plus forte encore que leurs mutuels ressentiments. Conradin, le petit-fils de Frédéric et le neveu de Manfred, descendait en Italie, appelé par les Gèbelins en détresse.

Entraîné par la noble témérité de la jeunesse, par les illusions trop complaisantes de proscrits qu'aveuglaient leurs patriotiques regrets, par l'ambition de venger sa famille si cruellement frappée, ce héros de dix-huit ans se trompa d'heure. S'il était venu quelques années plus tard, l'Italie entière se fût levée pour aller au-devant de lui, et les Vêpres siciliennes eussent été inutiles. Mais la domination française n'y était encore ni compromise ni usée, et ses ressources étaient entières, tandis que celles du parti gèbelin ne représentaient qu'un effort suprême et désespéré. Vaincu à la suite d'une marche rapide et brillante et d'une bataille où il déploya vainement l'ardeur et l'élan chevaleresques de sa race, le dernier des Souabe périt sur un échafaud avec son ami Frédéric d'Autriche, qui avait voulu partager sa fortune. « O ma mère ! dit-il, quelle triste nouvelle on te portera de moi ! » Tant de grâce, de jeunesse, d'héroïsme et de malheur ne purent toucher l'âme basse et implacable de Charles d'Anjou ; mais cette fleur de

vaillance et de courtoisie est restée une des poésies de l'histoire.

Le meurtre de cet enfant et les effroyables tueries qui l'accompagnèrent ne devaient profiter ni au roi ni au pape, qui se retrouvèrent en présence, se comblant à l'envi l'un l'autre de témoignages d'estime et de tendresse, mais avec une insurmontable défiance au fond du cœur, des intérêts divisés et des projets inconciliables. Clément IV étant mort peu de temps après cette exécution qu'il avait conseillée, le saint-siège resta vacant pendant près de deux années, dont Charles d'Anjou profita pour établir son pouvoir sur toute l'Italie : au midi, sous le nom de roi ; au nord, sous le nom de pacificateur ou de vicaire impérial ; à Rome, sous le nom de sénateur, charge dont le pape l'avait forcé à se démettre et qu'il reprit de sa propre autorité.

Lorsque Grégoire X vint du fond de la Palestine prendre possession de la chaire de saint Pierre, Charles d'Anjou était plus puissant en Italie que ne l'avaient jamais été Manfred et Frédéric lui-même. Il avait anéanti dans le Milanais et en Toscane les derniers restes du parti gébelin, et il considérait l'Italie comme si bien domptée, qu'il tournait les regards du côté de Constantinople, et préparait une flotte pour conquérir l'empire d'Orient, dont il avait déjà envahi plusieurs provinces des plus importantes, comme l'Achaïe, la Morée et l'Albanie.

Grégoire, effrayé de l'extension menaçante qu'il

avait prise, et n'osant encore l'attaquer de front, chercha des prétextes dans les dangers que couraient les chrétiens de la terre sainte, prêcha la paix et l'union, releva les Gébelins au nom de la réconciliation universelle. Il est possible qu'il n'ait eu en vue en cela que de donner de nouveau à l'Europe la fièvre des croisades, et qu'il n'ait combattu l'entreprise de Charles que dans la crainte qu'elle ne fût échouer ses projets en détournant encore l'expédition sur Constantinople ; mais il faut convenir qu'en tout cas sa tactique concordait merveilleusement avec les intérêts politiques de la papauté. Il s'efforça donc de créer un contre-poids à cette puissance qui était devenue si promptement redoutable, et ne trouvant pas ce contre-poids en Italie, c'est à l'étranger qu'il le demanda, selon les traditions de la politique pontificale. Le royaume se relevait sur les ruines de l'Empire, il rappela l'Empire contre le royaume.

Sur ses sollicitations pressantes et réitérées, les électeurs germaniques mirent fin à l'interrègne par le couronnement de Rodolphe de Habsbourg. Rodolphe, homme nouveau, créature des papes, prince besogneux, autorité précaire, sans cesse menacé en Allemagne, désireux de s'y établir solidement, étranger d'ailleurs aux affaires italiennes qu'il ne connaissait que pour avoir accompagné un prélat à Rome, et beaucoup plus préoccupé de conserver la protection du saint-siège que de maintenir les droits presque oubliés de l'Empire en Italie, accorda sans le

moindre scrupule toutes les promesses ou renonciations qui lui furent demandées, et donna aux papes un allié puissant en échange d'un pouvoir nominal et subalterne.

Nicolas III se fit le continuateur énergique de Grégoire X. Il opposa avec succès l'épée de Rodolphe aux envahissements multipliés de Charles d'Anjou, qui régnait déjà jusque sur les villes du Piémont. Il rappela à l'empereur que le roi de Naples ne gouvernait toutes les provinces italiennes du Nord qu'en qualité de vicaire impérial, mais il eut grand soin de lui faire entendre que Rodolphe lui-même n'y régnerait jamais qu'en qualité de vicaire de l'Église.

La menace seule suffit. Charles d'Anjou, intimidé par le vieux prestige de la puissance impériale, retira en frémissant de colère ses troupes de la Lombardie et de la Toscane, rendit tous les châteaux qu'il avait conquis au prix de tant de labeur et de sang, se démit de nouveau de sa charge de sénateur de Rome. On remarqua qu'il accueillit avec une douceur et un calme surprenants le légat qui vint lui dicter ces dures conditions, premier échec de son ambition humiliée. L'homme d'Église l'en félicita et s'en réjouit. Il eût pu s'en effrayer à bien plus juste titre, sans les catastrophes qui empêchèrent Charles de prendre sa revanche.

C'est à la suite de cette paix que Rodolphe de Habsbourg signa la charte fameuse qui sépara pour

la première fois, d'une façon nette et définitive, les provinces italiennes qui relevaient du saint-siège de celles qui continuèrent à dépendre de l'Empire. Toutes les formes successives qu'avait revêtues le pouvoir temporel des papes vinrent ainsi aboutir à la constitution du domaine de saint Pierre, à la souveraineté indépendante. Ce pouvoir politique qui avait été une délégation administrative sous les derniers empereurs romains, une influence nationale sous les rois barbares, une association à l'Empire sous les successeurs de Charlemagne, une théocratie à demi réalisée sous Innocent III, il allait entrer dans le cadre étroit des petites royautes.

La charte de Rodolphe prenait pour autorité et point de départ des actes notoirement dénaturés ou apocryphes, comme les donations de Pepin et de Charlemagne et la charte de Louis le Débonnaire ; elle légitimait des droits qui n'avaient jamais été bien authentiquement que des prétentions et dont les titres consistaient surtout dans la persévérance avec laquelle on les avait affirmés. C'est ainsi que le patrimoine de saint Pierre s'accrut des provinces de l'Émilie, de la Marche d'Ancône et de la Pentapole, qui n'en avaient jamais fait partie jusque-là. Rodolphe n'hésita pas davantage à abandonner l'héritage de la comtesse Mathilde, et à renoncer aux droits de suzeraineté de l'Empire, attestés par le serment que toutes les villes pontificales prêtaient à l'empereur. Les États de l'Église furent dès lors

constitués dans les limites qu'ils ont encore aujourd'hui.

La mort de Nicolas III vint mettre obstacle à l'exécution des plans du saint-siège contre Charles d'Anjou, en offrant à celui-ci l'occasion, qu'il n'eut garde de laisser échapper, de placer sur le trône apostolique un homme qui lui était tout dévoué. Avec l'appui du Français Martin IV, élu sous son influence, il regagna rapidement une grande partie du terrain qu'il venait de perdre. Martin lui rendit toutes les provinces que l'Église lui avait reprises, mais Charles dut renoncer pour le moment à recouvrer celles qu'il avait usurpées sur l'Empire. Il se tourna donc d'un autre côté, et revint avec plus d'activité et d'ardeur que jamais à ses projets de conquête contre l'empire de Constantinople. Il entassa dans ses ports de mer d'énormes préparatifs de toute nature, arma une nouvelle flotte, cent galères, vingt gros vaisseaux, trois cents transports, équipa de nombreux corps de cavalerie ; et, lorsque tout fut prêt, fit, selon l'usage, baptiser son entreprise du nom de croisade par le complaisant pontife. On se demandait sur quel point de l'Empire allait fondre l'orage, lorsque éclata soudainement le tocsin des Vêpres siciliennes. Charles venait de perdre sa plus belle province avec ses meilleures troupes.

Peu de temps après, le roi d'Aragon, complice des insurgés siciliens, attaqua avec son amiral Roger de Loria, et brûla sous les yeux mêmes de Charles

d'Anjou, tous les vaisseaux et armements préparés pour l'expédition de Constantinople. Cet ambitieux, foudroyé à son tour par la destinée, assista du rivage à cette destruction, qui était la ruine de toutes ses espérances. Ne pouvant rien faire pour l'empêcher, il mordait convulsivement le sceptre qu'il tenait à la main. A partir de cet instant, rien ne lui réussit. Bientôt, à la suite de nouveaux désastres, l'élu de l'Église, le vengeur des papes, le futur empereur de Constantinople mourut de désespoir et d'humiliation.

Chose étrange et bien digne d'attention, pendant tout le cours de ce long interrègne qui avait précédé l'élection de Rodolphe, le prestige de la papauté, au lieu de s'accroître en Europe par suite de l'abaissement de l'Empire, s'était comme effacé avec lui, bien qu'elle fût alors au plus haut point de sa puissance. On s'était flatté que la disparition d'un rival si redoutable lui donnerait une prépondérance illimitée ; il n'en fut rien. C'est que ce rival, par cela seul qu'il la combattait, l'élevait jusqu'à sa propre hauteur et couvrait sa faiblesse. Par son opposition même au pape, l'empereur partageait avec lui, l'associait à sa destinée, entretenait l'antique illusion de l'Empire spirituel considéré comme un des deux pôles éternels autour desquels gravitait le monde, créé pour faire contre-poids à l'Empire temporel. Tout le moyen âge avait vécu les yeux fixés sur leurs oscillations et attaché l'ordre universel au maintien de cet équilibre.

Les liens de dépendance réciproque qui enchaînaient la papauté à l'Empire étaient la cause de toutes leurs discordes, mais aussi le plus sûr garant de leur force et de leur durée. Séparées, les deux institutions étaient incomplètes et par conséquent faibles ; unies, elles pouvaient défier toutes les attaques. Filles d'une même conception malgré la disparité de leurs origines, jetées et fondues dans le même creuset à l'époque du pacte de Charlemagne, elles étaient solidaires, s'impliquaient l'une l'autre, devaient grandir et décroître en même temps.

Une fois séparé de l'Empire, l'établissement pontifical n'avait plus qu'un seul point stable, c'était le petit patrimoine de saint Pierre. Quant à sa domination-cosmopolite, fondée sur l'assentiment des consciences plutôt que sur des institutions régulières, elle était souverainement inconsistante et aléatoire. Quels que fussent au contraire les démêlés du saint-siège avec l'Empire d'Allemagne, ce dernier n'en était pas moins le seul État de l'Europe avec lequel ses rapports, ses droits, ses garanties, ses privilèges, fussent à la fois définis nettement, établis d'une façon normale, et consacrés par la constitution elle-même. Partout ailleurs ils étaient soumis à toutes les fluctuations de la volonté des princes ou de l'opinion des peuples.

L'Empire n'avait pas moins à souffrir de cette scission que la papauté. En perdant l'Italie, il perdait son caractère de grandeur et d'universalité. Il pou-

vait encore être un État plus ou moins étendu, il n'était plus l'antique héritage des Césars transformé par Charlemagne, le cadre idéal de la confédération des peuples.

Telle est la révolution qui avait été, non pas consommée, car elle devait mettre plus d'un siècle à s'accomplir, mais préparée par la chute de la maison de Souabe. Elle annonçait le monde moderne. Quant à la restauration si imparfaite de la constitution impériale et pontificale qui venait d'être tentée par Grégoire X et Rodolphe de Habsbourg, elle n'était qu'une pâle contrefaçon où les anciens noms couvraient des faits tout nouveaux, et qui ne pouvait faire revivre un passé à jamais disparu. Cet immense déchirement ne s'accomplit pas sans laisser des regrets dans les âmes qui avaient le sentiment de la grandeur et de la poésie de cet ordre de choses, et ne se rendaient pas compte des tristes réalités qui s'y mêlaient. Dante écrivit son livre *de la Monarchie*, testament de la pensée gébeline, magnifique interprétation du droit qui finissait, faite au point de vue de la complète séparation des deux pouvoirs temporel et spirituel que les Guelfes tendaient à confondre au profit de la papauté. Ses regrets se changent en douleur et en désespoir dans la *Divine Comédie*. Vers le même temps paraît Thomas d'Aquin, cette synthèse vivante de la foi guelfe au double point de vue politique et religieux. Mille autres après eux reprirent le thème, tantôt au nom de la papauté, tantôt au nom de l'Em-

pire, et bien des années s'écoulèrent avant que ce fantôme cessât de hanter les imaginations italiennes. Mais dans les œuvres même écrites pour la défense du vieux principe, un signe marquait l'impossibilité de son rétablissement : les deux théories guelfe et gébeline y sont exclusives, absolues, inconciliables. Elles s'y nient radicalement l'une l'autre, et par là rendent toute transaction impossible.

Le contre-coup de l'abaissement dont j'ai parlé se fit sentir aussitôt dans les rapports des papes avec les différents États de l'Europe. Quand le pape faisait la guerre à l'empereur, c'était tantôt l'Italie, tantôt l'Allemagne qui fournissaient les armées. Il décrétait la loi, et les peuples se chargeaient de l'exécution. Du sein d'une ville où il était venu en exilé, en fugitif, dénué de toute ressource, il soulevait la moitié de l'Europe contre son rival, sans avoir jamais à se préoccuper des moyens et des frais de la guerre. Au besoin, si le zèle de ses défenseurs faiblissait, il pouvait prêcher la croisade contre l'empereur ; la grandeur de l'ennemi faisait illusion sur la justesse de la qualification. Mais lorsqu'il s'agissait d'un roi de Sicile, ou d'un podestat de Vérone, ou d'un sénateur romain, à qui faire croire qu'il s'agissait de la cause de Dieu ? Comment armer toute la chrétienté contre la famille Colonna ? Tels étaient pourtant les ennemis auxquels le pape avait affaire le jour où la disparition de l'empereur le laissait isolé dans sa petite principauté, face à face avec ses petits voisins. Dès lors les

peuples cessaient de s'intéresser à une cause évidemment toute personnelle.

Dès lors aussi, il lui fallait une armée et beaucoup d'argent pour subvenir à son entretien. De là la mesquinerie honteuse et l'hostilité continue des rapports de la cour pontificale de la seconde moitié du treizième siècle avec les autres cours de l'Europe. Sa diplomatie n'a plus pour objet que des tributs et des exactions, des impôts volontaires ou forcés qui la rendent odieuse aux rois et aux peuples. Les taxes étant, au fond, le seul rapport bien régulier qui fût établi entre elle et les gouvernements, les querelles de suprématie une fois écartées, les contestations pécuniaires restaient presque seules. Les chroniques du temps sont pleines à chaque page des plaintes les plus vives contre l'insatiable avidité du fisc ecclésiastique. En Angleterre, ce sont les évêques eux-mêmes qui se font les interprètes de la réprobation publique. On ne dépassera jamais la sévérité et l'énergie avec lesquelles Robert Grosse-Tête, évêque de Lincoln, flétrissait la rapacité des exacteurs apostoliques, « qui mesuraient les indulgences selon l'argent, et vendaient aux rois des croisés comme on vend un bœuf, un porc ou un mouton. »

En France, c'est saint Louis lui-même, ce modèle des rois pieux, qui se charge d'exprimer les sentiments de ses sujets. Sa célèbre pragmatique-sanction, publiée dans un esprit qui était loin d'être hostile à l'Église, puisqu'elle parut la veille de son départ

pour la croisade, n'est pas autre chose qu'une mesure défensive contre « les exactions intolérables par lesquelles la cour de Rome avait appauvri le royaume, » ainsi que l'ordonnance elle-même le constatait. Joinville rapporte un trait qui peint fidèlement, sous une forme naïve, la fermeté que ce grand justicier sut opposer aux envahissements du clergé, malgré l'appui qu'ils trouvaient dans ses croyances religieuses : « Sire, vint un jour lui dire l'évêque d'Angers, tous vos prélats m'ont dit que vous perdez la religion. » Le roi, stupéfait, se signa et dit : « Évêque, dites-moi comment cela se fait. — Sire, reprit le prélat, cela vient de ce qu'on aime mieux mourir excommunié que de faire satisfaction à l'Église. Ordonnez à vos prévôts qu'ils contraignent l'excommunié à se faire absoudre. — Volontiers, répondit le roi, pourvu que les juges soient d'avis qu'il a fait tort à l'Église. » L'évêque se récria sur leur incompétence, mais le roi fut inébranlable. Ce que les prélats lui demandaient sous cette forme bénigne n'était rien moins que l'investiture du pouvoir judiciaire.

Boniface VIII fut la personnification la plus complète de cette période, qu'on pourrait nommer l'âge d'argent de la théocratie, alors que la papauté, restée seule debout en Italie au milieu des ruines qu'elle y avait faites, semblait n'être plus qu'une administration financière, et Rome le comptoir central de la chrétienté. Toutes ses querelles, même celles qui

sont en apparence désintéressées ou inspirées par la seule ambition, n'ont en réalité d'autre objet que des créances vraies ou fausses et des dettes non acquittées. Ses légats sont des percepteurs, ses anathèmes des sommations, ses faveurs spirituelles un négoce, et ses foudres ne tombent que sur des payeurs récalcitrants. Quand il revendique un royaume, comme il arriva pour la Bohême, la Hongrie, la Pologne, l'Écosse, l'Empire d'Allemagne et quelques autres États, c'est qu'il désire un tribut; quand il le donne faute de pouvoir le refuser, comme il arriva pour la Sicile, c'est encore un tribut qu'il exige. Il faut bien fournir aux dépenses de Charles de Valois, le général de l'Église. Boniface VIII voulait d'ailleurs voir ses goûts partagés, rendre les gens heureux et repus autour de lui; il gorgea ses Romains de richesses en attirant des milliers d'étrangers à Rome par le grand jubilé de l'an 1300.

Boniface succédait à un pauvre ermite nommé Pierre de Morone, qu'on était allé chercher au fond de sa cellule pour le placer sur la chaire de saint Pierre, et qui n'y avait fait qu'une apparition de quelques mois. Ce saint homme étonna le monde par un acte inouï jusque-là. Élu après une vacance de plus de deux ans, et par suite de l'impossibilité où se trouvaient les cardinaux de s'accorder sur un autre choix, ce simple d'esprit habitué à la vie contemplative des ascètes se trouva tellement dépaysé, abasourdi, sur ce trône autrefois objet de sa vénération

et où il voyait aboutir tant d'intrigues, de mensonges et de turpitudes, qu'il en perdit la tête, abdiqua, demanda en grâce à retourner au désert. Aussitôt sa renonciation acceptée, il s'enfuit précipitamment comme s'il eût craint qu'on le contraignît à reprendre la tiare. Désigné pour lui succéder, Boniface, son protégé, son conseiller et le rédacteur de l'acte que Dante a nommé « *il gran rifiuto* », fit immédiatement courir après lui. Pour prévenir chez lui toute velléité de repentir et tout esprit de retour, il le fit enfermer, avec les plus grandes démonstrations de respect, dans une prison tellement malsaine que ses gardes y tombaient malades, bien qu'ils fussent relevés chaque jour, et tellement étroite que le malheureux vieillard était obligé de coucher au pied de l'autel où il disait la messe. Il y mourut après une courte captivité.

Tels avaient été les débuts de Boniface, et son règne tint tout ce qu'ils promettaient. Les démêlés de ce grand pontife de la fiscalité catholique avec les princes ses contemporains n'ont d'ailleurs, à part le motif qui les caractérise, rien qui mérite l'attention de l'histoire, après les luttes mémorables où ses prédécesseurs avaient déployé tant de persévérance, de courage et quelquefois de grandeur. La jactance y remplace l'énergie, et la cupidité y supplée au fanatisme. Ils n'attestent que la prompte déconsidération où était tombé le pouvoir pontifical à l'apogée de ses succès, le contre-coup qu'il avait reçu de l'érou-

ement de l'ordre de choses dont il était la clef de voûte, la lassitude produite par l'abus des influences spirituelles dans le siècle même où elles avaient remué le monde à des profondeurs jusque-là inconnues. Qui croirait qu'il s'écoula à peine cinquante ans entre les triomphes d'Innocent III et le soufflet impuni que Boniface reçut, pour une querelle d'argent, de la main de l'envoyé de Philippe le Bel? Si ce soufflet n'est qu'une allégorie, comme on l'a prétendu, elle est du moins suffisamment expressive, et Dante, en plaçant Boniface VIII dans la bolge des simoniaques, n'était que l'interprète de la conscience universelle.

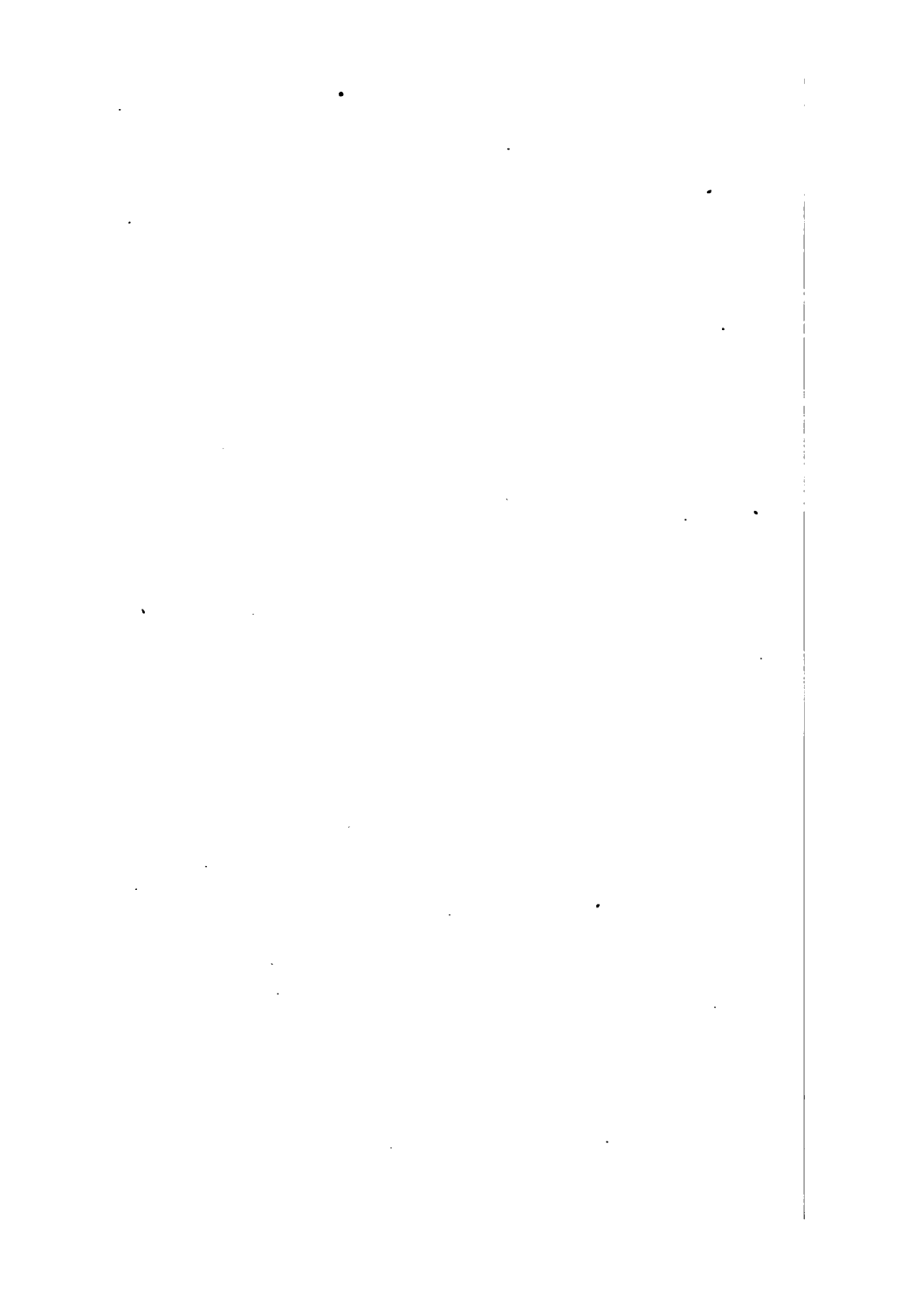
Avec cette décadence du principe théocratique concordait l'essor des nationalités qui se manifestaient dans toute l'Europe par une foule de créations originales et variées. Au lieu d'aller en s'affaiblissant depuis l'invasion des barbares, comme on le suppose d'ordinaire, elles suivaient, au contraire, une marche progressive et ascendante, même en Italie, dans cette patrie du cosmopolitisme à qui la papauté semblait vouloir interdire à jamais tout développement national. Le génie de cette terre féconde brisait le moule étroit de l'organisation ecclésiastique, enfantait une langue admirable en opposition du latin, la vieille langue de l'orthodoxie universelle, qui partout était délaissée pour les idiomes nationaux; et, loin d'être épuisée par les convulsions de la guerre et des révolutions, son indomptable vitalité produisait en se jouant les merveilles de l'art,

de la littérature, de la poésie, à côté des miracles industriels de Venise, de Pise et de Gênes; créait avec une égale facilité des héros et monstres, les Eccelino da Romano en même temps que le Dante, le Giotto, Cimabué, les deux Villani, saint Thomas d'Aquin, etc. Non-seulement elle ne doutait pas d'elle-même, mais elle se sentait assez forte pour donner au monde un nouveau Messie, car tel était le sens de la doctrine de l'Évangile éternel de Joachim de Fiore interprété par Jean de Parme et les Franciscaïns.

Partout, en un mot, les littératures, les arts, les institutions, les lois, les mœurs, au lieu de graviter vers l'uniformité nécessaire à l'établissement du système unitaire rêvé par la cour romaine, se révélaient sous des formes merveilleusement diversifiées, selon le caractère et le génie de chaque race. C'est un préjugé très-faux, quoique très-répandu, de croire que l'individualité, et par conséquent la nationalité, ait été plus fortement prononcée chez les peuples d'origine barbare à l'époque des invasions qu'elle ne le fut plus tard. Elle allait au contraire chaque jour en s'accroissant avec plus d'énergie. Il en est à cet égard des peuples comme des individus, ce qui constitue en eux le caractère et la personnalité est le fait de la virilité et non celui de l'enfance. De là la surprenante facilité avec laquelle les races barbares s'étaient pliées à l'unité spirituelle représentée par les papes. Elles n'avaient encore ni passé, ni tradition,

ni histoire, rien de ce qui constitue l'originalité d'une nation, lui donne une destinée, une volonté, avec la force de résister aux assimilations étrangères. Sans ce point d'appui, sans ce capital accumulé d'intelligence et de vertu, sans cette trace de son activité qui lui montre dans le chemin parcouru jusque-là la voie à suivre pour l'avenir, un peuple hésite, doute de lui-même et appartient au premier occupant.

C'est ce qui était arrivé aux nations de l'Europe en présence de la conquête théocratique. Mais à mesure que, grâce à leur activité intellectuelle et morale, elles se constituaient des traditions, elles revenaient de leur première surprise, acquéraient la conscience d'elles-mêmes et de leur rôle dans le monde, et commençaient à s'affirmer en se voyant agir et parler.



XIV

LA CAPTIVITÉ DE BABYLONE.

1805-1878.

S'il avait pu subsister quelques doutes au sujet de la force et de la grandeur que la papauté empruntait à l'Empire par le pacte qui l'unissait à lui, si l'on avait gardé quelque illusion sur l'instabilité politique de ce pouvoir invalide toujours forcé de s'appuyer sur quelqu'un pour rester debout, l'histoire de sa translation à Avignon eût dû, ce semble, les dissiper pour jamais dans les esprits les mieux disposés en sa faveur. Les racines par lesquelles elle tenait à cette Italie où avait été son berceau étaient si peu profondes malgré tant de souvenirs et de traditions qui l'y rattachaient, qu'un accident suffit pour les briser. Et elle n'échappa aux luttes inévitables mais glorieuses de son antique antagonisme contre les Césars que pour

tomber sous une dépendance ignominieuse. Elle échangea la tutelle impériale contre le joug d'un roi perfide, rapace, faux monnayeur et sanguinaire, de ce même Philippe le Bel qui venait de lui infliger les plus sanglants outrages dans la personne de Boniface VIII.

Ce changement de résidence tant regretté en prose et en vers par les Italiens, pour qui la papauté était surtout un besoin d'imagination, un titre de noblesse et de prééminence parmi les autres peuples, fut en effet déterminé par des circonstances purement accidentelles. Le gouvernement des papes était si mal affermi à Rome, qu'abstraction faite des conditions de mise en scène, du prestige de poésie et de majesté qu'il y fixaient, et dont une domination nominale suffisait à lui conserver le bénéfice, elle pouvait presque indifféremment faire son séjour de toute autre cité de la chrétienté. Si la préférence fut donnée au comtat d'Avignon, ce ne fut nullement l'effet d'un calcul.

Le début du pontificat de Benoît XI, le successeur de Boniface VIII, avait été un acte de faiblesse. Sous le coup de la terreur inspirée par les violences des ambassadeurs de Philippe le Bel, il s'était empressé de déclarer le roi absous de tout péché. Mais, revenant bientôt à des sentiments plus fermes à mesure que ses craintes se dissipèrent, il se ravisa, instruisit une procédure contre les auteurs de l'attentat, et, pour annoncer clairement son intention de remon-

ter jusqu'au vrai coupable, excommunia nominativement tous les gentilshommes qui y avaient pris part. Il préparait une bulle contre Philippe lui-même lorsque celui-ci le fit empoisonner.

Le conclave réuni pour l'élection ne pouvant se mettre d'accord sur un choix, selon l'habitude déjà invétérée des conclaves, qui semblaient se proposer pour objet, non de nommer un pape, mais d'empêcher qu'il fût élu, le cardinal de Prato appuya la candidature de Bertrand de Gotte, archevêque de Bordeaux. Il passait pour être l'ennemi juré du roi de France, et ils avaient eu en effet ensemble des démêlés violents en plus d'une circonstance. Mais, prévenu à temps, le roi Philippe le Bel, qui connaissait les hommes, eut avec le prélat une courte entrevue qui lui suffit pour s'assurer de lui : « Archevêque, lui dit-il, je puis te faire pape si je veux, pourvu que tu me promettes de m'octroyer six grâces que je te demanderai. » Le Gascon tomba à ses genoux et lui dit : « Monseigneur, c'est à présent que je vois que vous m'aimez plus qu'homme qui vive, et que vous voulez me rendre le bien pour le mal. Commandez, et j'obéirai. » Le roi fit ses conditions, l'archevêque jura, et peu après il fut pape sous le nom de Clément V.

Il montra tout d'abord quelle patrie il venait d'adopter, en forçant les cardinaux italiens à faire un voyage en France à leur corps défendant pour le couronner à Lyon. Il s'appliqua ensuite à témoigner

sa reconnaissance à son bienfaiteur. Philippe le Bel fut absous et relevé, ainsi que ses sujets, de toutes les censures qu'il pouvait avoir encourues dans ses derniers rapports avec le saint-siège. On remplit le sacré collège de ses créatures pour mettre dans sa main les élections futures ; on lui accorda sans réserve le droit de percevoir sur le clergé français les contributions qui avaient motivé sa querelle avec Boniface ; on instruisit contre la mémoire de ce pontife un véritable procès criminel, où il fut accusé non-seulement d'hérésie, mais de blasphème et d'athéisme ; et, sans oser le condamner expressément, ce qui eût été un coup trop dangereux pour l'autorité pontificale, on laissa espérer au roi, dont c'était la fantaisie favorite, que le corps de Boniface serait déterré et brûlé en grande cérémonie ; on révoqua ses décrets et constitutions ; on donna l'empire de Constantinople à Charles de Valois ; on autorisa le roi, qui avait besoin d'argent, à prendre en un jour et d'un seul coup de filet tous les juifs de son royaume, qui furent bannis après avoir été dépouillés de leurs biens ; enfin on lui sacrifia les Templiers, la milice du saint-siège, l'élite de la chevalerie religieuse, dont les immenses richesses avaient tenté sa cupidité, et dont les fautes, qu'on ne saurait sérieusement contester, étaient loin de justifier l'abominable guet-apens juridique auquel ils succombèrent.

C'était là, à ce qu'on a pu présumer, la substance des six grâces que Clément V avait promises à Phi-

lippe le Bel en échange de la tiare apostolique, car on ne saurait faire entrer en ligne de compte les menues trahisons qu'il y mêla, cet assaisonnement des complicités les mieux unies. C'est ainsi qu'il feignit d'appuyer de toutes ses forces le candidat de Philippe à l'empire d'Allemagne, tandis qu'il le faisait échouer sous main par ses menées, dans la crainte, d'ailleurs assez politique, de voir la France acquérir une prépondérance irrésistible en Europe.

D'après les données antérieures que présente cette histoire, il n'est pas permis de s'étonner que l'Italie se soit trouvée dans l'impossibilité de mettre à profit cette sorte d'interrègne que lui offrit l'absence des papes. Cela arriva par des motifs analogues à ceux qui l'avaient empêchée d'utiliser la longue éclipse de l'Empire. Nous avons vu comment les papes, tout incapables qu'ils se montrèrent de lui substituer un grand établissement politique fondé sous leurs auspices, furent tout-puissants pour empêcher que cette œuvre ne s'accomplît par d'autres. Pendant le séjour des papes à Avignon, l'Empire reparut à son tour et remplit exactement le même rôle.

Ces deux pouvoirs fussent-ils restés neutres et inactifs, il serait encore douteux qu'après tant de révolutions, de bouleversements, d'invasions, les éléments qui s'agitaient au sein de l'Italie lui eussent permis de réaliser à ce moment un résultat contre lequel protestait tout son passé. A la longue les fautes créent une fatalité qui s'impose aux peuples comme

aux individus et qui ne prouve rien contre leur libre arbitre, mais seulement contre le mauvais usage qu'ils en ont fait. Il est souvent trop tard pour arrêter les conséquences d'une méprise, mais c'est parce qu'on a volontairement négligé les occasions de les prévenir.

D'ailleurs, si l'Église et l'Empire s'étaient effacés, les intérêts, les passions, les influences, qui étaient nés de leur longue rivalité et qui s'étaient groupés autour d'eux, n'avaient point disparu ni désarmé. Ils étaient restés en présence et continuaient la lutte pour leur propre compte, en laissant sur le second plan, mais toujours en vue, le cadre auquel ils s'étaient adaptés, une constitution redevenue presque idéale par la défection des deux pouvoirs. Ils maintenaient les vieilles traditions guelfes et gébelines contre ceux mêmes qui en étaient les représentants naturels, lorsqu'il leur arrivait de les renier ou de ne les plus comprendre. C'est ce qui eut lieu lors de l'alliance formée entre Clément V et l'empereur Henri VII de Luxembourg. Ils eurent un instant l'espoir de pallier leur faiblesse en s'appuyant l'un sur l'autre. Mais les peuples, plus fidèles à la cause de leurs chefs que ces chefs eux-mêmes, insurgés au nom de la sainte Église contre le pape, au nom du saint-empire contre l'empereur, les forcèrent bientôt à rompre cette alliance contre nature.

Lorsque Henri mourut prématurément au début de son règne, l'Italie entière, un instant désorien-

tée par cette ligue, s'était déjà partagée de nouveau en deux camps ennemis, et les révolutions s'y succédaient rapidement avec une sorte de régularité assez semblable à celle des oscillations d'un pendule. Mais ce n'était plus comme autrefois le régime des villes libres qui se développait à la faveur de ces secousses alternées. Elles ne s'opéraient plus qu'au profit des tyrannies qu'avaient enfantées partout les convulsions du chaos démocratique et féodal. Les tyrans étaient fournis tantôt par les Gébelins et tantôt par les Guelfes, selon les opportunités que leur offrait la fortune. Les deux sectes arrivaient chacune à leur tour à ce ministère de l'absolutisme, avec un gouvernement formé de toutes pièces, un programme arrêté d'avance, et surtout avec des listes de proscription au grand complet qui comprenaient parfois la moitié des citoyens. Dans toutes les villes elles avaient un candidat désigné, épiaient l'occasion de le substituer à celui qui tenait la place, comme les Torriani guelfes contre les Visconti gébelins à Milan. Partout en face du pouvoir se dressait une opposition organisée, mais qui ne demandait ses titres qu'à la violence et à la terreur.

Grâce à ce perpétuel va-et-vient, à ces réactions sans cesse répétées, à cette vie d'embûches, de surprises, d'observation, où la moindre faute de stratégie était aussitôt punie par le meurtre ou la proscription, la tyrannie se perfectionnait, devenait un art savant, raffiné, un jeu plein de mystères, d'émotions, de dan

gers, d'attraits, de crimes, qui exigeait à la fois dans ceux qui le pratiquaient la patience et l'audace, la férocité et la douceur, par-dessus tout la perfidie, une aptitude égale pour caresser les multitudes et préparer les poisons, pour arranger un assassinat et flatter l'esprit d'égalité; combinaison irrésistible, qui fait encore aujourd'hui pâmer d'admiration certains petits dilettantes en machiavélisme démocratique.

Mais, bien qu'elle semblât déjà le patrimoine de quelques familles, la tyrannie n'était point encore héréditaire; elle ressemblait plutôt à une dictature temporaire, ce qui la forçait à procéder par coups d'État, comme les pouvoirs à courte échéance. Elle n'était même viagère que par exception, lorsque le tyran était passé maître, comme Matteo Visconti, Cane della Scala, Castruccio Castracani, Ugo della Faggiola, Louis de Gonzague, Azzo d'Este.

Ainsi, malgré la bonne volonté de Clément V et de Henri de Luxembourg, la scission de l'Église et de l'Empire, mal réparée par les concessions de Rodolphe de Habsbourg, allait se consommant de plus en plus. Un jour vint où Clément revendiqua à son tour « la suprématie indubitable qu'il avait sur l'Empire romain, et le pouvoir que Jésus-Christ lui avait donné d'aviser au remplacement de l'empereur pendant la vacance du trône impérial. »

Sous leurs successeurs Louis de Bavière et Jean XXII, la séparation ne fit que devenir plus irrémédiable. Leurs contestations suivent, en les aggra-

vant, les errements des luttes antérieures. Jean casse l'élection de Louis, soutient que le souverain pontife seul a le droit de la rendre valable. Louis fait déposer Jean par le clergé et le peuple de Rome, et lui substitue un antipape, selon l'usage classique. Comme toujours encore, l'empereur traverse en courant l'Italie, et, suivant la loi du flux et du reflux des invasions germaniques, arrive jusqu'à Rome porté par l'enthousiasme des peuples ; puis, à peine couronné, il remonte les Alpes trahi, abandonné, poursuivi par d'unanimes malédictions.

Ce qui donne cependant un sens et un esprit nouveaux à ce drame dont ni les complications ni le dénouement n'ont plus rien d'imprévu, c'est que les deux pouvoirs ne se combattent plus seulement comme autrefois pour une question de prééminence ; leur opposition est de jour en jour plus radicale ; ils se nient avec un parti pris irrévocable, qui ne laisse aucune place à la conciliation. Le pape n'admet plus aucun des droits antiques de l'Empire ; l'empereur n'est plus pour lui qu'un simple administrateur chargé de gérer au nom de l'Église, dont le contrôle commence dès son élection, qu'elle seule a le droit de confirmer, et se perpétue après sa mort, puisque pendant la vacance de l'Empire toutes les prérogatives du gouvernement retournent au pape, dont elles émanent. De son côté, l'Empire et ses interprètes, entre autres le jurisconsulte Marsile, le théoricien favori de l'empereur, renversent tout le vain écha-

faudage des prétentions pontificales, et restituent à l'indépendance du pouvoir civil son caractère d'inaliénabilité éternelle.

Sous la même inspiration, les électeurs de l'Empire, assemblés à Rense, prennent fait et cause pour Louis de Bavière, déclarent l'élection de l'empereur valable indépendamment de toute approbation du saint-siège et par le seul fait de la majorité des suffrages; puis ils complètent leur ouvrage par une Pragmatic-Sanction imitée de celle de France, qui frappe de nullité les censures prononcées contre l'empereur, et interdit la publication des bulles pontificales qui n'auront pas été légalisées par les pouvoirs civils (1338). Des deux côtés on brise tous les liens d'obligation réciproque, on s'exclut à jamais, on rend impossible tout retour vers le passé, on écarte le vieux pacte de Charlemagne comme une fiction surannée, usée, impraticable.

Pendant cette désertion de ses pontifes, Rome, abandonnée à elle-même, était en proie aux seigneurs qui s'y disputaient une dictature d'une heure, et elle faisait en vain appel à cette magistrature sénatoriale qu'elle avait en partie créée contre eux et qui était maintenant leur complice. Le sénateur était tantôt un Orsini, tantôt un Colonna, et remplissait un rôle analogue à celui du tyran dans les autres villes italiennes. Rome, veuve de son pape et de son empereur, avait perdu les deux titres les plus réels de sa souveraineté sur le monde; eux disparus, le néant

était trop apparent pour que l'illusion pût se maintenir. Dans sa détresse, ce fut encore aux souvenirs de son histoire qu'elle demanda conseil, et elle donna de nouveau aux peuples le spectacle de ses chimères grandioses et ridicules.

Le tribun Rienzi est, malgré de profondes différences de caractère, de situation, d'origine et de génie, le descendant et le continuateur direct d'Albéric, des Crescentius, d'Arnaud de Brescia, de Brancaléone et des agitateurs qui les précédèrent ou les suivirent. Plébéiens ou patriciens, sous la forme démocratique ou sous la forme féodale, ils représentent tous la même utopie.

Parleur éloquent, grand comédien dupe de sa propre imagination, volonté faible et irrésolue comme la plupart des discoureurs, antiquaire plein d'érudition, il était l'ami du poète Pétrarque, qui lui dédia un de ses plus beaux *canzones*. Il n'avait pas son pareil pour déchiffrer les vieilles inscriptions, et souvent devant le peuple assemblé il expliquait ou traduisait celles qui lui paraissaient propres à éveiller dans les esprits le regret de la grandeur perdue. Imagination mystique et aventureuse, il avait adopté les idées de Jean de Parme sur l'Évangile éternel, alors très-populaires dans l'Italie méridionale, grâce à la propagande des frères prêcheurs. Son système politique, qui participa toujours de l'inconsistance de son caractère, n'avait au fond d'autre but que la dictature du peuple de Rome. C'est toujours le même

contraste entre des prétentions incommensurables et des actes infiniment petits. Rappeler aux nations, qui commençaient à ne plus s'en douter, que Rome ne renonçait pas à être le centre du monde, faire du pape et de l'empereur deux lieutenants chargés d'exécuter les décrets de la municipalité romaine représentée par lui, « le tribun auguste et clément, le chevalier du Saint-Esprit, amateur de l'univers, zélateur de l'Italie ; » rétablir l'antique Forum, et là devant lui l'orateur du peuple-roi, faire comparaître tantôt le pontife et tantôt le César comme les représentants du monde entier groupé de nouveau autour de la ville éternelle : telle est dans sa simplicité l'entreprise de ce somnambule.

Il y croit avec tant de sérieux, les esprits sont dans un si grand désarroi, on est possédé d'une telle soif d'ordre et d'unité dans ce pays d'anarchie, il y a encore tant de magie dans les souvenirs qu'il évoque, qu'au premier abord toute l'Italie est dupe ou complice de Rienzi. Le peuple adopte avec enthousiasme des institutions où il est beaucoup question de banquets et de divertissements publics ; il ne demande pas mieux que de reconquérir le monde avec des danses et des festins, et s'imagine qu'il suffira pour cela de quelques fastueuses parades. Les ambassadeurs du tribun sont accueillis, fêtés partout ; Florence, Milan, Venise, lui offrent leur alliance ; Jeanne de Naples et Louis de Hongrie le choisissent pour arbitre, l'appellent leur très-cher ami ; Louis de

Bavière lui-même lui demande son intercession auprès du pape.

Plein d'une foi aveugle en son étoile et enivré par ce premier sourire de la fortune, Rienzi constitue son gouvernement, étrange exhumation de formes oubliées et de cérémonies théâtrales. Il rassemble le peuple romain devant le Capitole, et là, étendant son épée vers les quatre points cardinaux, il prend en son nom possession de l'empire du monde; il donne le droit de cité à toute l'Italie; il s'engage par serment « à juger le globe de la terre selon l'équité, » puis il cite le pape et les deux empereurs qui se disputaient alors la couronne à comparaître devant son tribunal.

Cette politique n'était faite pour plaire ni à l'un ni aux autres, bien que le tribun s'efforçât de faire croire qu'il agissait avec leur secret assentiment. L'anathème pontifical vint bientôt lui donner un solennel démenti, en le frappant au milieu de ses triomphes, et cette royale populace dont il avait exalté la vanité jusqu'au délire montra que, loin d'être capable de régner sur le monde, elle n'avait pas même assez d'énergie pour défendre un instant son héros. Menacé par une insurrection des nobles, qu'il avait d'abord comprimés avec plus de décision qu'on ne pouvait en attendre d'une âme aussi pusillanime, effrayé du succès de son audace à mesure que le silence et la solitude se firent autour de lui, Rienzi se vit peu à peu abandonné de tous ses partisans, renonça à ses

contraste entre des prétentions incompréhensibles tenant
des actes infiniment petits. Rappelons-en cette
qui commençaient à ne plus s'enorgueillir, sans avoir
ne renonçait pas à être le centre de ses ennemis.
pape et de l'empereur deux lieues l'un de l'autre pendant ce temps dans
cutter les décrets de la municipalité romaine, incapable de
sentée par lui, « le tribunal de la justice » à Prague et de
chevalier du Saint-Esprit, le roi de Hongrie Charles IV. Il lui
lateur de l'Italie; » représentant de l'Empire, l'unité dont
devant lui l'orateur rendait honneur à la république
tantôt le pontife et tantôt le prince. Il s'engageait à lui livrer
sentants du monde civilisés dans le plus bref délai, ne
de la ville éternelle. Il ne lui-même d'autre récompense que
treprise de ce monde. Il avait accompli son œuvre et la fa-

Il y croyait. Il se fit le pèlerinage de Jérusalem. Pour toute
dans un siècle, il fut l'empereur, après l'avoir retenu quelque
soif d'occuper le monde, le livra au pape Clément VI, et
a encore été en prison, le livra au pape Clément VI, et
que l'empereur était à la veille de le faire brûler vif comme
co-hérétique, lorsqu'il fut lui-même surpris par la mort
et privé de cette douce consolation.

Les hérésies de Rienzi trouvèrent grâce aux yeux
d'Innocent VI, le successeur de Clément. Ce pape
avait l'ambition de relever en Italie l'influence du
saint-siège, et il conçut la pensée d'utiliser Rienzi
contre les nouveaux tribuns que le peuple romain s'é-
tait donnés pendant son absence. Le versatile déma-
gogue accepta sans hésiter cette mission, déclarant,
par une palinodie nouvelle, « qu'il était plus facile,
plus sûr, plus conforme à ses goûts de ramener l'Ita-

crée à la paix et à l'unité par l'Église, sa
 qu'au profit de l'empereur Charles IV. »
 s sa patrie à la remorque du cardinal
 e ferme et froid, à la fois diplo-
 at. Le peuple romain se porta
 s acclamations enthousiastes;
 us son tribun dans l'homme du
 agé de frapper des contributions
 s pour fournir aux dépenses de la cour
 , fut mis en pièces à la suite d'une émeute,
 e populaire traîna son cadavre mutilé autour
 Capitoie, si souvent témoin de ses triomphes.

Les illusions, les incertitudes dont témoignent la
 vie agitée du tribun et ses brusques revirements d'o-
 pinion, se retrouvent tout entières dans la plus noble
 intelligence de ce temps, le poète Pétrarque, tour à
 tour guelfe ou gébelin avec un égal entraînement,
 selon que le pape ou l'empereur lui paraissent mieux
 placés pour rendre le repos à l'Italie. On se trompe-
 rait gravement si l'on voyait dans sa mobilité un
 calcul personnel. C'est la perplexité sincère d'une
 âme patriotique qui ne sait plus à qui demander le
 salut. Mais combien il y a loin de ce découragement,
 de cette inquiétude sans dignité, de cette soif du
 repos à tout prix, de ces contradictions, de cette in-
 consistance, au parti pris hautain et inflexible de
 Dante ! Il voit en présence deux principes plus que
 jamais inconciliables, et, sans plus se préoccuper de
 leur légitimité, il les adjure tour à tour **de sauver l'I-**

talie, il se donne d'avance à celui qui saura se montrer le plus fort, sentiment désespéré dont le premier châtement est d'être impuissant comme l'indifférence et flétri comme la lâcheté. La vraie devise de Pétrarque ainsi que celle de ce temps, c'est le mot qui termine son admirable *canzone* sur l'Italie :

... *Chi m'assicura?*

I vo gridando : Pace, pace, pace.

« Qui me rassure ? je vais criant la paix, la paix ! »

Ni le pape ni l'empereur ne se préoccupaient de répondre à ce vœu. Charles IV descendit encore en Italie, mais en pèlerin, ou plutôt en marchand avide et besogneux. Élevé au trône par le pape Clément VI lui-même, contre Louis de Bavière, dont la mort inopinée put seule lui assurer une couronne qu'il était incapable de conquérir par son courage, il tint religieusement les promesses qui avaient été le prix de son élévation. Les empereurs possédaient encore sur Rome, même après toutes les renonciations de Rodolphe de Habsbourg, une ombre de suzeraineté qui, habilement exploitée, pouvait à un moment donné y faire revivre tous leurs droits. Charles IV y renonça par un acte définitif et s'engagea par serment à ne jamais pénétrer dans les États du pape sans sa permission spéciale. Tel était le César en qui Rienzi et Pétrarque placèrent un instant leurs espérances.

Quant à Innocent VI, il avait fort à s'occuper des

intérêts les plus immédiats du saint-siège. Il avait à reconquérir sur ses propres sujets le domaine pontifical presque entier. Cette œuvre fut confiée au cardinal Albornoz. Il dut reprendre une à une aux barons les villes et les forteresses qu'ils avaient usurpées sur l'Église, et après plus de dix ans de petite guerre menée avec habileté et résolution, le royaume temporel se trouva reconstitué de toutes pièces, et Urbain V put rentrer à Rome. Il y avait près de soixante-dix ans que les papes l'avaient quittée. La mort d'Albornoz força Urbain à retourner à Avignon, où il mourut; mais son successeur ramena définitivement la papauté dans son antique capitale.

La ville et le comtat d'Avignon étaient devenus la propriété des papes depuis l'année 1347, par une négociation qui mérite d'être rappelée ici. Avignon appartenait à la fameuse Jeanne de Naples, qui était comtesse de Provence en même temps que reine des Deux-Siciles. Chassée de Naples comme complice des assassins de son mari le jeune André de Hongrie, Jeanne se réfugia en Provence et vint à Avignon se jeter aux pieds de Clément VI. Lorsqu'elle quitta cette ville pour retourner dans ses États italiens, elle était déclarée innocente du crime dont la voix publique l'accusait, elle était munie d'une dispense pour épouser son cousin et son amant Louis de Tarente, le principal instigateur de l'assassinat, et Avignon appartenait au pape. Par un respect humain fort su-

perflu on avait stipulé un prix de 80 mille florins, mais ils ne furent jamais payés.

Cette acquisition fut la seule compensation du long séjour que les papes firent en France. Elle était également insuffisante et pour faire oublier les maux que leur absence avait causés à l'Italie et pour balancer ceux que leur présence allait lui ramener. Ce malheureux pays ressemblait à ces incurables dont la maladie est tellement liée à leur constitution, qu'ils souffraient plus de sa disparition que de sa persistance. A la nullité politique la cour d'Avignon joignit des scandales d'un genre trop ignominieux pour trouver place dans cette étude. La rapacité de Jean XXII, l'impudicité de Clément VI, la bassesse et la fourberie de Bertrand de Gotte n'étaient point d'ailleurs, on l'a vu, des exemples sans précédents. Il suffit de rappeler les lettres et les sonnets dans lesquels Pétrarque, dont la sœur fut elle-même victime des débauches de Benoît XII, selon le témoignage de son biographe Squarciafico, a dépeint les mœurs de cette cour en témoin oculaire : « C'est ici le labyrinthe où mugit le minotaure ravisseur, où règnent la Vénus impudique et Pasiphaë, amante du Taureau. Là, point de guide ni d'Ariane; pour enchaîner le monstre et gagner son portier, point d'autre moyen que l'or. Mais l'or y ouvre le ciel et y achète Jésus-Christ. »

XV

LE GRAND SCHISME

(1395-1450).

Si funestes qu'eussent été les papes à l'Italie, elle les avait regrettés. Elle avait, en effet, été diminuée par leur absence, puisque, sans être délivrée d'aucun des inconvénients de leur domination, elle en avait perdu tous les bénéfices. Cette domination n'était-elle pas d'ailleurs à ses yeux le signe et le gage de celle du monde, mille fois plus réelle et plus sienne, malgré ses vicissitudes et ses imperfections, que la chimère impériale, ce joug déguisé de la barbarie germanique? N'était-elle pas sa création, son orgueil, la chair de sa chair, et ne valait-elle pas les maux qu'on avait soufferts pour elle? Était-ce donc pour la donner en patrimoine à la Gascogne et au Limousin qu'on l'avait élevée à un si haut degré de gloire?

Tels étaient les sentiments des Italiens peu de temps avant que la papauté leur fût rendue. Son retour porta un premier coup à leurs illusions, et ils eurent quelque peine à la reconnaître. Elle était devenue toute française et surtout gasconne. C'est un fait rigoureusement historique que les Gaseons songèrent un instant à s'approprier l'héritage des apôtres. Cette race entreprenante, habituée à ne douter de rien, donna résolument l'assaut au saint-siège, y installa des candidats de son choix, et s'y maintint pendant presque toute la durée du séjour des papes à Avignon.

Lorsque le sacré collège se réunit à Rome après la mort de Grégoire XI, pour lui désigner un successeur, sur vingt-trois cardinaux, dix-sept étaient français et quatre seulement étaient italiens. Le peuple romain, inquiet du résultat de leurs délibérations, se pressa avec des cris furieux autour du Vatican où ils étaient rassemblés, demandant qu'on élût un Romain ou tout au moins un Italien, gardant en armes les issues du palais, sans tenir aucun compte de la promesse, qu'ils lui firent transmettre pour l'apaiser, de se conformer scrupuleusement « à l'inspiration que leur dicterait le Saint-Esprit. »

En cela, cette multitude montrait une certaine connaissance du cœur humain et spécialement du caractère des cardinaux. Ses démonstrations prenant en effet une tournure de plus en plus menaçante, le Saint-Esprit leur inspira, contre leur propre attente,

le sage parti de choisir un Italien, l'archevêque de Bari, qui prit le nom d'Urbain VI. Malheureusement, moins de trois mois après, il leur suggéra l'expédient de déposer Urbain, sous prétexte qu'il n'avait pas été élu librement, et en réalité parce qu'il les traitait de sots et voulait les réduire à n'avoir qu'un seul plat sur leurs tables.

Ils élurent pour le remplacer Robert, cardinal de Genève, sous le nom de Clément VII. Clément alla d'abord s'établir à Naples, puis à Avignon. Il fut soutenu par la France, l'Espagne et l'Écosse, tandis qu'Urbain, appuyé par l'Italie, l'Allemagne et l'Angleterre, demeurait fixé à Rome. Le grand schisme venait de commencer.

Cette longue scission de la chrétienté en deux camps ennemis devait rendre plus irrévocable l'abaissement politique de la papauté, en divisant son action, en brisant la continuité de ses efforts, en effaçant son prestige par le spectacle de ses faiblesses, en montrant de près aux peuples ces idoles errantes et le métal grossier dont elles étaient faites. C'était là le seul côté de la question qu'ils fussent encore en état de juger. Le grand schisme traîna les papes de ville en ville, fit toucher du doigt leurs secrètes blessures, dévoila à tous les yeux l'infirmité d'une institution qui se prétendait juge de tous les pouvoirs humains et se montrait impuissante à se conduire elle-même, qui ne trouvait d'autre remède aux abus de l'autorité que de confier à un homme aussi et souvent plus

imparfait que les autres une autorité mille fois plus absolue. Il était bon et salutaire de prouver que le pape n'était ni impeccable ni infaillible, puisqu'il aspirait à un rôle qui supposait une double infaillibilité, de conduite et de pensée. Cette démonstration, qui est faite pour ainsi dire *à priori* pour tout esprit qui a réfléchi sur la nature humaine, peut se passer aujourd'hui de tout développement. Il est superflu de s'appesantir sur les trois cents concubines de Jean XXIII, sur les vols de Boniface IX, sur les poisons d'Alexandre Borgia, bien qu'il y ait là une réponse assurément légitime et, à défaut d'une autre, suffisante, aux doctrines de la théocratie universelle. Les peuples se contentèrent de cet argument, et ils eurent raison.

Mais il est à la fois plus instructif et plus opportun de montrer comment l'institution pontificale, même réduite à son cadre modeste de principauté italienne, produisait des effets désastreux, indépendamment des hommes bons ou mauvais qui la représentaient momentanément. Nous l'avons vue condamnée depuis son origine à ne rien laisser grandir autour d'elle, et frappant sans relâche, tantôt au nord, tantôt au midi de l'Italie, tout pouvoir assez fort pour la menacer d'une supériorité ou seulement d'une opposition. Il est curieux de la trouver fidèle à cette règle de conduite même dans cet état de faiblesse et de division où il lui restait à peine conscience d'elle-même.

Au nord le fractionnement des tyrannies la préservait de toute inquiétude. Au midi elle surveillait d'un œil défiant les transformations d'un État qui était son fief, son œuvre, du royaume de Naples, centre des deux tentatives étouffées de Manfred et de Charles d'Anjou. La reine Jeanne, soutenue par les papes depuis la cession d'Avignon, ayant donné asile à l'élu des cardinaux français et adopté Louis d'Anjou, prince dont le nom seul était tout un programme de domination, tomba dans la disgrâce d'Urbain VI, qui usa du moyen traditionnel de la politique pontificale en allant lui chercher un compétiteur en Hongrie, Charles de Duraz. Celui-ci accourt aussitôt avec ses Hongrois, fait étrangler la reine et s'empare du royaume. Mais pendant qu'il harcèle son rival pour achever de le détruire, Urbain s'installe chez lui, administre, gouverne, et lui fait intimer l'invitation de venir lui faire sa cour. Charles revient en effet, mais pour le chasser, et, par une logique non moins irrésistible que celle qui avait poussé le pontife à l'appeler, il allait reprendre les projets d'agrandissement de ses prédécesseurs, lorsqu'il fut rappelé en Hongrie où il mourut. Son fils Ladislas en poursuivit l'exécution contre Louis II d'Anjou, avec l'appui des pontifes ennemis de son père ou, pour mieux dire, ennemis de la consolidation d'une monarchie napolitaine, car aussitôt qu'il devint redoutable à son tour, il les vit se prononcer de nouveau en faveur de son rival. Après sa mort, sous la reine Jeanne II,

ils continuèrent ce jeu perfide en opposant Louis III à Alphonse d'Aragon, puis Alphonse lui-même à René d'Anjou.

Il est évident que l'Italie était la seule contrée où ils fussent encore en état d'exercer une influence aussi immédiate et aussi suivie. Celle qui leur restait sur les affaires générales de l'Europe était presque annulée par le schisme. Aussi la grande organisation du clergé catholique, création patiente, longtemps revue et modifiée, de la papauté, refaite de toutes pièces en vue de ses plans de domination, combinée de manière à ne pouvoir plus se passer d'elle, commençait-elle à se disloquer partout par suite du désarroi de son principe moteur. Des hérétiques, des réformateurs plus hardis, plus entreprenants que ceux qui avaient paru jusque-là, menaçaient directement son pouvoir, ses richesses, sa hiérarchie, ses privilèges, par des doctrines simples et pratiques qui ne se présentaient pas seulement avec des abstractions spéculatives inaccessibles à la foule, mais avec un renouvellement complet et organique de la société religieuse, qui impliquait par plusieurs points essentiels une rénovation de la société politique elle-même. Les doctrines de Wicklif, ce précurseur de la réformation, propagées en Angleterre par des disciples enthousiastes, avaient en peu de temps franchi le détroit.

Ses livres, apportés en Allemagne par un seigneur bohémien, trouvèrent un apôtre éloquent et courageux

dans Jean Huss, alors simple étudiant à l'université de Prague. La jeunesse lettrée des écoles allemandes les adopta avec passion, ainsi que les commentaires qu'il y joignit. L'édifice catholique tout entier était menacé par la nouvelle hérésie. Elle réprouvait également la papauté, les institutions cléricales et monastiques, invoquait l'égalité de la primitive Église, et l'on voit par les actes du concile de Constance qu'un des principaux reproches qu'on lui adressait était d'élever la souveraineté des nations au-dessus de celle des rois ; application encore timide et partielle, mais déjà redoutable, du principe du libre examen à l'ordre politique et civil.

On aperçut le danger, mais ce ne furent pas les papes qui le signalèrent. Ils étaient tout entiers à leurs querelles de compétition. De tous les points de la chrétienté s'élevèrent des cris d'alarme pour les rappeler à l'esprit de désintéressement et de conciliation qui seul pouvait rendre la paix et l'unité à l'Église. En France, des conciles nationaux assemblés par le roi, appuyés par l'empereur d'Allemagne, bien qu'il appartint au camp opposé, sommèrent à plusieurs reprises et avec les plus vives instances les deux compétiteurs d'abdiquer simultanément la tiare, après quoi le sacré collège terminerait le schisme par une élection définitive. Mais, tout en se déclarant prêt à se sacrifier au bien public, ni l'un ni l'autre ne voulait céder qu'après que son rival aurait pris les devants par sa renonciation. Chacun

d'eux espérait rester ainsi à un moment donné le seul pape en exercice, la renonciation ne pouvant être conditionnelle.

Les ruses, les tergiversations calculées, les feintes abdications, les fourberies effrontées qui furent mises en œuvre de part et d'autre pour amener ce résultat, les accusations infamantes que les deux rivaux se renvoyaient mutuellement et auxquelles on donnait raison de confiance, l'obstination intéressée qu'ils opposèrent aux supplications des peuples, contribuèrent puissamment à augmenter la déconsidération chaque jour croissante où tombait la papauté. Plus d'une fois la foule irritée les assiégea dans leur palais et leur signifia ses volontés le poignard sur la gorge ; mais ces promesses arrachées par la violence étaient aussitôt trahies que jurées.

On put espérer cependant que la réconciliation s'opérerait à l'amiable, grâce à une nouvelle intervention du roi de France. Sur les sollicitations de Charles VI, Grégoire XII, le pape italien, et Benoît XIII, le pape français, convinrent d'une entrevue à Savone. Il fut décidé qu'ils abdiqueraient ensemble en présence des deux collèges réunis. A cet effet, les deux pontifes se rapprochèrent à petites journées, et pour ainsi dire à reculons, tant ils y mirent de lenteur et de circonspection. Mais quand ils ne furent plus séparés que par une courte distance, ce dernier pas leur coûta tellement qu'ils s'arrêtèrent d'un commun accord et demeurèrent dans une immobilité in-

vincible. Aucune force humaine ne put les déterminer à aller jusqu'au bout.

Alors les cardinaux des deux partis, indignés, oubliant leurs propres dissentiments, se réunirent en un seul collège et convoquèrent tous les évêques et prélats de la chrétienté pour un concile universel à Pise. Ce concile déposa les deux papes, qui lui rendirent coup pour coup en déclarant ses décisions nulles de plein droit. Il procéda ensuite à la nomination d'un nouveau souverain pontife, et diminua ainsi considérablement le nombre de leurs adhérents; mais il n'aboutit en définitive qu'à créer trois papes au lieu de deux et, par son impuissance, rendit nécessaire la convocation d'un nouveau concile œcuménique qui se tint à Constance et dont les sessions durèrent plusieurs années.

Le concile de Constance est peut-être l'assemblée religieuse la plus solennelle et la plus nombreuse qu'il y ait jamais eu. Toutes les nations de l'Europe voulurent s'y faire représenter; les rois y figurèrent à côté des princes de l'Église; l'empereur Sigismond tint à honneur d'y assister, et avec lui tout ce qui était puissant par la naissance ou par les armes. Jean Gerson, l'un des auteurs présumés de l'*Imitation*, en fut le principal orateur. Le concile soupçonna l'étendue du mal, et ne se donna pas seulement pour objet la conclusion du schisme, mais la réforme complète de l'Église au point de vue du dogme, comme à celui de la discipline. Ce nom de réforme qu'il adopta pour

mot d'ordre était déjà l'expression des vœux de tous, le cri même de l'opinion. Les prélats du concile de Constance étaient loin de se douter du sens nouveau qu'il allait bientôt prendre. Ils firent de leur mieux pour relever les ruines croulantes de l'orthodoxie catholique. Leurs délibérations embrassèrent tout l'ensemble du système et se prolongèrent pendant près de quatre ans.

Relativement au pouvoir pontifical, leurs dispositions n'avaient rien de très-rassurant, vu le mouvement de réaction dont ils étaient les interprètes et les représentants. Mais le remède qu'ils se proposaient d'apporter à sa caducité parut à plusieurs encore pire que le mal, ce qui le fit en partie ajourner. Mettre l'autorité des conciles au-dessus de celle des papes, relever la dignité épiscopale de l'état d'abaissement où l'avait reléguée la ligue de l'absolutisme pontifical avec la démocratie cléricale et monastique, faire cesser le trafic des choses sacrées qui formait le principal revenu de la cour de Rome, c'était là un noble but, mais ils ne surent le réaliser que d'une façon très-imparfaite. Il est encore plus fâcheux qu'ils se soient fait pardonner ces titres de gloire peu appréciés de la critique ultramontaine et qui attestaient parmi eux l'influence des peuples du Nord tant redoutée du pape Jean XXIII, par d'abominables persécutions contre les hérésies.

Un des premiers actes du concile de Constance avait été de déposer les trois papes qui étaient le

grand obstacle à la paix de l'Église. Un seul d'entre eux, l'Espagnol Pierre de Luna, qui portait le nom de Benoît XIII, refusa de faire sa soumission. Toute la chrétienté se prononçait contre lui; il déclara avec sérénité que toute la chrétienté était anathème. Le concile le déposait, il excommunia le concile. Il était loin d'ailleurs de manquer de bonnes raisons pour motiver sa détermination. Sa résistance aux ordres du concile était fondée sur un raisonnement irréprochablement déduit. Le concile en condamnant sans distinction tous les papes élus depuis l'origine du schisme avait frappé de nullité tous leurs actes. Il ne faisait aucune difficulté à admettre cette décision, preuve sans réplique de l'esprit de modération dont il était animé. Mais de tous les cardinaux qui composaient actuellement le sacré collège, lui, Pierre de Luna, était le seul dont la nomination fût antérieure à la naissance du schisme, le seul par conséquent dont la dignité ne fût pas illégitime, et le seul qui eût conservé le droit de nommer un pape. Or il se donnait à lui-même sa propre voix.

Ce point de vue ne fut pas admis. On passa outre par l'élection d'un Colonna, Martin V, qui, réformateur zélé la veille de sa nomination, ne fut pas plus tôt élu qu'il mit tout en œuvre pour entraver l'action du concile et empêcher la suppression des abus dont il allait profiter. Il réussit par ses intrigues à amener la dissolution de l'assemblée avant qu'elle eût accompli sa tâche.

mot d'ordre
le cri
Con
qu'
P

RESTAURATION POLITIQUE
II
 Dans le cours de ses réformes sur le dogme, le
 concile avait, selon un usage déjà an-
 cien, traité l'hérésie en faisant brûler les héré-
 tiques. L'avis aux pères du concile par l'empereur
 ne se borna, au mépris du sauf-conduit qu'ils tenaient
 de lui, les deux apôtres de la doctrine de Wicléf,
 Jean Huss et Jérôme de Prague, n'avaient encore au
 moment de leur supplice d'autres adeptes que ceux
 qui leur étaient fournis par les classes lettrées, comme
 les étudiants de Prague et des universités, ou des
 membres du clergé inférieur. Deux ans après, ils
 étaient deux cent mille, ou plutôt ils étaient une na-
 tion entière qui se ruait sur l'Allemagne avec une
 inexprimable furie, écrasait les armées catholiques,
 mettait l'Empire à deux doigts de sa perte, et appren-
 nait aux futurs réformateurs par où il fallait frapper
 l'infailibilité romaine.

On se demande ce qu'était devenue l'influence de
 l'Empire en Italie pendant ces nouvelles vicissitudes
 du pouvoir pontifical. Loin d'en profiter pour s'y re-
 lever, elle n'avait fait qu'y décroître de plus en plus.
 Il y était passé à l'état de souvenir. Les deux sectes
 étaient presque aussi oubliées que les factions qui
 avaient divisé la république romaine. Du reste l'état
 de décadence où l'Empire se trouvait réduit en Alle-
 magne ne lui permettait guère de songer à s'étendre
 au dehors. Il avait donc renoncé à toute intervention
 dans les affaires de la Péninsule.

Du chaos des petites tyrannies italiennes s'étaient

dégagés des États relativement forts et puissants, qui reconnaissaient volontiers à l'empereur une suzeraineté nominale, mais à condition qu'il ne chercherait jamais à s'en prévaloir, et celui-ci y semblait tout résigné. L'antique théorie impériale, chassée de l'imagination populaire qu'elle avait si longtemps égarée, était devenue une abstraction laissée aux juriconsultes, un pur thème d'érudition. Aussi lorsqu'en 1431, l'empereur Sigismond, tout invalide des atteintes qu'il avait reçues des électeurs germaniques, tout meurtri de sa lutte avec les Hussites, vint supplier le pape Eugène IV de mettre un peu d'huile sainte sur ses blessures en le couronnant, chacun accourut pour voir le fantôme de l'Empire qui passait. Quoi ! c'était là l'héritier de tant de gloire ! Ce revenant éclopé était César ? Sa pauvreté fit pitié aux marchands de ces villes opulentes. A Milan, le duc Philippe-Marie Visconti s'enferma dans son château et ne daigna pas venir le saluer. A Sienne, il dut s'arrêter faute d'argent pour continuer sa route, et y fut retenu pendant plusieurs mois comme dans une prison pour dettes.

Enfin il arriva à Rome à travers mille embarras, et là se fit couronner par un autre fantôme presque aussi décrépité et aussi impotent que lui, celui de la papauté représentée par le pape Eugène. En ce moment la politique d'Eugène se résumait en une seule pensée, ne poursuivait qu'un but qui donne la mesure de la réduction qu'avait subie l'ambition des

souverains pontifes. Il concentrait toutes les forces du saint-siège contre les Colonna, pour les contraindre à restituer les trésors qu'ils avaient hérités de son prédécesseur Martin V.

Le concile de Bâle, qu'Eugène IV dut convoquer, malgré ses répugnances, pour obéir à une prescription du concile de Constance qui imposait au saint-siège l'obligation d'assembler tous les sept ans un concile œcuménique, lui rendit justice en le déposant. Ce fut l'origine d'un nouveau schisme auquel sa mort seule put mettre fin.

Cette assemblée montra des tendances plus républicaines encore que la précédente et mit plus de fermeté dans ses réformes, qui ne furent malheureusement pas maintenues. Ses décisions ruinaient du moins en grande partie l'ordre établi dans l'Église par les Fausses Décrétales et le décret de Gratien, rendirent de plus en plus impossible le retour de la domination théocratique. Toute la savante centralisation juridique et financière qui avait coûté tant d'efforts au saint-siège reçut là des coups irrémédiables. Les tributs qu'il percevait sur la chrétienté sous mille formes et mille noms divers furent en grande partie abolis, ainsi que les appellations à Rome, qui créaient dans chaque royaume une juridiction étrangère et supérieure au droit commun.

La France donna la première une sanction à l'œuvre du concile de Bâle par une nouvelle pragmatique, promulguée à Bourges par le roi Char-

les VII, et confirmée par un édit du parlement. Ces principes furent promptement adoptés en Angleterre, en Allemagne et même en Espagne, mais modifiés selon les pays, appropriés à leur individualité historique et à leur développement social. Ils furent partout accueillis avec faveur, excepté chez les peuples d'Italie. Plus indifférents qu'aucune autre nation en matière de foi, déjà blasés sur le doute philosophique à l'époque où les autres peuples débutaient dans le libre examen, et, ce qui était pis, sceptiques en morale comme en religion, les Italiens ne voyaient dans le catholicisme romain qu'une institution politique, et dans la tentative des conciles pour en faire fléchir l'unité qu'une révolte contre leur légitime suprématie. L'Italie avait déjà payé cette vanité par des siècles d'oppression étrangère, elle devait l'expier encore en perdant tous les bénéfices de l'affranchissement intellectuel, moral et politique que la réforme apporta au monde.



XVI

LA PAPAUTÉ TOMBE AU RANG DES PRINCIPAUTÉS ITALIENNES.— SIXTE IV.— ALEXANDRE VI.— JULES II.

Le résultat naturel de la rupture de tant de liens qui groupaient autour de Rome la grande fédération européenne fut de concentrer toute l'activité des papes sur les intérêts de leur principauté italienne. Ils se rattachèrent au seul point qui restait fixe pour eux au milieu de l'universelle perturbation, à leur domaine territorial. Sylvius Æneas, qui fut pape sous le nom de Pie II, manifesta le dernier une velléité de rendre à la papauté sa domination cosmopolite, en détruisant autant qu'il fut en lui l'œuvre des derniers conciles, dont l'un, celui de Constance, l'avait eu pour secrétaire et l'avait vu au premier rang parmi les novateurs. Mais il y apporta une incapacité politique et des vues tellement romanesques, qu'on voit

clairement par là combien la pratique du gouvernement théocratique commençait à se perdre. C'est ce qu'attesterait suffisamment, à défaut d'autre témoignage, sa bizarre idée de demander une croisade à Louis XI et à l'Italie des *condottieri*.

Cet échec lui fit concevoir un projet bien plus insensé encore. Il résolut de constituer un nouvel Empire pour combler la lacune laissée en Italie par la disparition du César germanique, et, après avoir vainement cherché autour de lui un homme capable de remplir ce rôle, il jeta les yeux sur Mahomet II, l'empereur musulman de Constantinople. N'ayant pu obtenir sa croisade contre les Turcs, ce naïf rhéteur se flatta de conquérir par l'éloquence ce qu'on refusait de lui soumettre par les armes, et il s'adressa à Mahomet lui-même, s'imaginant tourner la tête à ce sauvage par l'irrésistible coquetterie de ses périodes cicéroniennes :

« Une toute petite chose suffit, lui écrivait-il, pour te rendre le plus grand, le plus puissant, le plus illustre de tous les vivants? Laquelle, me diras-tu? Elle n'est point difficile à trouver et tu l'as à ta portée : c'est une goutte d'eau pour te baptiser. Si tu y consens, il n'est pas de prince dans l'univers que tu ne puisses surpasser en gloire et en puissance. Nous te nommerons empereur des Grecs et de tout l'Orient. Et de même que nos prédécesseurs Étienne, Adrien et Léon suscitèrent Pepin et Charlemagne contre Astolphe et Didier, rois des Lom bards, et firent

passer l'Empire des Grecs sur la tête de leurs libérateurs, de même nous invoquerons ton patronage dans les nécessités de l'Église et nous reconnaitrons ainsi tes bienfaits. »

Si extravagante que fût l'idée d'Æneas Sylvius au point de vue pratique, elle prouvait en lui une grande érudition historique et n'avait rien que de strictement conforme aux traditions de la politique papale. Les temps seuls étaient changés.

Après lui, Paul II, beau Vénitien, qui délibéra longtemps s'il ne se ferait pas appeler Formose, s'appliqua plus spécialement à faire admirer aux Romains dans des fêtes publiques sa beauté dont il était très-vain, et à donner la question aux savants et aux philosophes qui eurent le malheur d'être ses contemporains.

Sixte IV se proposa de préférence pour objet de créer des principautés en Italie pour ses neveux, les Riario et les la Rovère. C'est lui qui le premier mit cette ambition à la mode. Elle était plus facile à réaliser que la domination universelle. Cependant, comme on n'était pas encore accoutumé à voir l'activité des souverains pontifes choisir un tel dérivatif, son entreprise lui coûta beaucoup de labeurs. Il rencontra surtout une très-vive opposition de la part des Médicis, dont la famille avait supplanté à Florence le gouvernement républicain. Dès lors, Florence et les Médicis furent mis hors la loi par l'irascible Sixte. Un jour que Laurent de Médicis assistait au service

divin avec son frère Julien dans la cathédrale de Florence, il est tout à coup attaqué par deux prêtres qui se jettent sur lui le poignard à la main, et il échappe avec peine à leurs coups, pendant que Julien tombe frappé par les autres conjurés. On les arrête aussitôt, et la première main qui est surprise dans le complot est celle du pape, à qui les Pazzi et les républicains n'avaient fait que servir d'instruments. Le peuple met en pièces le scribe apostolique Volterra, et on pend l'archevêque Salviati avec les principaux conjurés. Enfin, on envoie à tous les princes de l'Europe, comme pièces justificatives du procès, la confession publique de Montesecco, dans laquelle la complicité du pape était démontrée par des preuves accablantes.

Sixte IV ne songea pas un instant à repousser cette accusation. Il excommunia les Florentins pour la licence qu'ils avaient prise envers leur archevêque, jeta l'interdit sur leur ville, lança contre eux tous les *condottieri* de la Romagne avec les armées du roi Ferdinand de Naples, et, contre leur allié le duc de Milan, les Suisses du canton d'Uri, à qui le chemin de l'Italie était encore inconnu, afin qu'il ne fût pas dit que des étrangers y fussent jamais entrés sans avoir été appelés par les papes. La médiation de plusieurs princes puissants, entre autres du roi de France, qui avait été frappé de la justice de la cause des Florentins, fut repoussée avec hauteur par ce prêtre vindicatif. Il fallut pour lui faire lâcher prise qu'une ar-

mée de Mahomet II vint saccager Otrante dans le royaume de son allié le roi de Naples, diversion qui l'obligea à la paix.

Mais ce n'était là que le commencement des maux préparés à l'Italie par l'ambition de Sixte IV. Les calamités qui allaient fondre sur elle devaient faire pâlir tous ses malheurs passés. Pour gagner l'alliance de Ferdinand de Naples contre les Florentins, Sixte avait abrogé le cens que son royaume payait au saint-siège. Mais Innocent VIII, son successeur, ne se regarda nullement comme engagé par cette renonciation. Peu d'années après, il réclama son tribut comme s'il n'avait jamais cessé de faire partie des revenus de la cour romaine, et, sur le refus de Ferdinand, il le déposa, souleva contre lui ses sujets, et offrit ses États au roi de France Charles VIII, lui rappelant qu'il était l'héritier des droits oubliés de la maison d'Anjou, renouvelant le crime de ses prédécesseurs et déchirant de nouveau la plaie toujours saignante de l'invasion étrangère.

C'est à Ludovic le More que les historiens imputent d'ordinaire la détermination si fatale pour l'Italie de l'aventureux roi de France. Ils oublient que l'appel du pape précéda de plusieurs années celui de Ludovic, que les droits invoqués par Charles VIII étaient d'ailleurs exclusivement l'ouvrage des souverains pontifes, et qu'enfin l'intervention étrangère était une arme créée par eux, à leur profit, une condition nécessaire de leur existence, une loi funeste qui

domine toutes les phases du développement italien. Ludovic le More pouvait à force d'intrigues décider l'envoi d'un petit corps auxiliaire dans le Milanais, il ne pouvait pas y attirer toute la France, n'ayant aucune compensation à lui offrir. La main seule qui avait donné et retiré si souvent l'empire pouvait ouvrir une carrière si brillante et si facile à la domination française en Italie, de même qu'elle seule était assez forte pour la replonger si promptement dans le néant.

Ludovic ne songea qu'à exploiter dans l'intérêt de son usurpation un projet depuis longtemps arrêté dans l'esprit du roi de France, et arrêté sur les suggestions d'Innocent VIII. Il est vrai d'ajouter que son successeur Alexandre VI de Borgia, effrayé du voisinage formidable qu'il allait se donner, se tourna au dernier moment contre les Français lorsqu'il les vit à la veille de pénétrer en Italie, et se montra l'un des instigateurs les plus actifs de la ligue qui se forma pour leur en fermer l'accès ; mais ce ne fut qu'après les avoir pressés lui-même de réaliser leur entreprise, et après avoir ainsi obligé le roi de Naples, Alphonse d'Aragon, hors d'état de résister aux Français avec ses seules forces, à se remettre entre ses mains. Alphonse, effrayé, subit toutes les conditions qu'Alexandre voulut lui imposer, se mit à sa discrétion, donna sa fille avec la principauté de Squillace à Geoffroy Borgia, un des bâtards du pape, et obtint ainsi son alliance. Cette évolution n'a donc rien que

de conforme aux maximes de la politique pontificale, ainsi que toutes les transactions qui l'avaient précédée.

Les Italiens recueillirent alors le fruit de leurs traditions anarchiques. L'ère des tyrannies avait achevé de tuer en eux tout esprit national. Du temps des consuls et même du temps des podestats, les villes et les républiques, bien que divisées pendant la paix, s'unissaient et oubliaient leurs ressentiments en présence du péril commun. Les citoyens, sans cesse mêlés d'une façon active aux affaires publiques, s'y intéressaient comme à leur propre cause, avaient le sentiment de leur importance et de leur responsabilité personnelle, et partageaient les proscriptions de leurs chefs, de même qu'ils s'associaient à leurs triomphes.

Mais l'établissement des tyrans avait eu, comme toujours, pour effet de créer cette indifférence politique qui est le châtement des peuples qui abdiquent. Les citoyens s'étant donnés à la condition d'être dispensés des laborieuses corvées de la liberté, on vit dès lors succéder à ses fécondes agitations cet abandon de soi-même qui est le signe des servitudes volontaires, cette abstention, cette inertie où elles trouvent leur sûreté et leur honte. Chacun ne songeant plus qu'à ses affaires privées et ne demandant aux gouvernements d'autre garantie que la tranquillité, ni d'autre droit que celui de s'enrichir, ce détachement absolu des grands intérêts de la vie publiq

joint au fractionnement de l'Italie en petits États, avait produit les *condottieri*, chefs de bandes mercenaires au service du plus offrant, supplément nécessaire à l'apathie des citoyens, expression exacte de leur mercantilisme et de leur indifférence, honteuse végétation d'un temps de servitude.

La grande querelle de l'Église et de l'Empire, la lutte des cités contre la féodalité des campagnes, le maintien de leurs franchises contre les premiers empereurs de la maison de Souabe, les rivalités même de ces municipalités qui étaient autant de patries pour les Italiens du moyen âge, avaient pendant des siècles suscité les combattants par millions, et multiplié au delà de toute croyance les traits d'héroïsme, les miracles du dévouement et de l'abnégation civiques; mais cette source, qui semblait inépuisable lorsqu'elle se renouvelait dans ces patriotiques émotions, se tarit tout à coup lorsqu'elle ne dut plus profiter qu'aux intérêts d'un homme, et il fallut demander aux mercenaires les trésors qu'elle refusait.

Dès lors plus de vie publique, plus de débats, plus de tumulte, plus de délibérations sur le Forum désert et silencieux; sur les champs de bataille plus de *caroccio*, plus d'autel de la patrie entouré des Compagnies de la mort, victimes volontaires, que la mort multiplie en les immolant. Les conspirations politiques se dénouent à petit bruit avec un coup de poignard donné dans l'ombre ou avec un breuvage présenté par la main d'un ami. Les batailles se gagnent

ou se perdent par des marches, des contre-marches et des combinaisons savantes, mais inoffensives, comme il convient entre gens qui sont économes de leur sang, parce qu'ils en font commerce.

Lorsque Charles VIII parut en Italie, il ne trouva, sauf les deux États directement intéressés à lui tenir tête, que des gouvernements disposés à l'aider dans son entreprise, non par sympathie, mais dans l'espoir de faire de lui leur condottiere contre les tyrannies rivales. A Florence, où le peuple était fatigué des Médicis, Charles fut appelé par Savonarole lui-même, qui montra en cette occasion la nullité politique qui est propre aux apôtres. Ce tribun mystique dont toute la politique se réduisait à faire ériger en lois par la multitude les goûts et les habitudes de son tempérament de moine, première épreuve d'un type devenu fort commun depuis, avait choisi ce moment pour imposer aux Florentins des lois somptuaires, des processions, des pénitences publiques, et transformer leur ville en couvent. Au lieu de chercher à relever l'âme de ses concitoyens, il leur prêchait la venue de Charles en termes d'Apocalypse, comme l'apparition d'un précurseur du jugement dernier; il brûlait le Décaméron, déclamait contre les libertins, quand il eût fallu appeler le peuple aux armes; il ne s'occupait qu'à sauver des âmes de l'enfer quand il s'agissait de sauver la patrie de l'invasion. On aurait quelque peine à s'expliquer la faveur que ce sermonneur imbécile a rencontrée chez les historiens de notre temps

les analogies qu'il présente avec certaines idoles démocratiques plus récentes et tout aussi impuissantes.

On connaît suffisamment les péripéties de l'aventure du paladin français. Sa conquête de l'Italie ne fut qu'un voyage, une prise de possession dont la rapidité inouïe était bien faite pour tourner la tête à un jeune homme qui n'avait étudié la guerre et la politique que dans les romans de chevalerie. A Rome, Charles se réconcilia de vive force avec son ennemi Alexandre VI, qui lui jura une éternelle amitié, et, désormais bien sûr de cette alliance si importante pour sa sécurité, il alla se reposer au sein de sa bonne ville de Naples. Là, il distribua à ses capitaines les fiefs, les châteaux, les héritières de son nouveau royaume, et se prépara par des fêtes, des tournois et des plaisirs de toute sorte, à des faits d'armes plus éclatants encore. Conquérir lui semblait une occupation assez douce. Prendrait-il Jérusalem ou bien Constantinople? Il hésitait, et en attendant se fit couronner par anticipation roi de l'une et empereur de l'autre. Comme il se disposait à s'embarquer pour ces terres lointaines, il apprit tout à coup qu'il fallait plier bagage et regagner les Alpes sans perdre de temps. Son bon ami le pape avait formé une ligue avec Venise, Maximilien, empereur d'Allemagne, Ferdinand le Catholique, et Ludovic le More. Il repartit donc, et atteignit non sans peine ses frontières, mais les Français avaient repris goût au voyage d'Italie et ils devaient y revenir souvent (1495).

Au reste, s'ils avaient pu en oublier le chemin, ceux qui le leur avaient appris auraient pris soin de le leur enseigner de nouveau. Charles VIII était à peine de retour en France que les ambassadeurs d'Alexandre VI l'invitaient déjà à recommencer son expédition ; proposition qui lui souriait fort, mais que la mort ne lui permit pas d'accepter. Ils la firent agréer à son successeur Louis XII.

Louis d'Orléans était un esprit beaucoup plus positif que le roi Charles, mais il était par là même fort accessible aux considérations d'intérêt, et, comme tous les hommes, il avait d'ailleurs son coin de fantaisie. C'est par ce côté qu'on le prit. Il était marié depuis près de vingt ans à une femme qu'il n'aimait pas, et il aimait au contraire avec passion Anne de Bretagne, la veuve de son prédécesseur. Alexandre lui vendit en un seul bloc le divorce, les États de Ludovic le More, sur lesquels il prétendait avoir des droits du chef de Valentine Visconti, sa grand'mère, et la couronne de Naples, en échange du duché de Valentinois en France, et d'une principauté dans les Romagnes pour César de Borgia, le fils du pape.

Le résultat le plus net de cette réciprocité de bons offices fut le maintien de la domination étrangère en Italie. Elle ne réussit à s'y établir solidement nulle part, mais elle y conserva un pied un peu partout. Quant à la principauté de César Borgia, elle fut un instant, au dire de Machiavel, à la veille de devenir l'État le plus puissant de l'Italie. Il avait tout prévu,

tout calculé, même la mort de son père, tout, sauf le cas où il tomberait lui-même malade au moment où cette mort surviendrait, et c'est ce qui arriva. Les combinaisons de ce prodigieux virtuose en trahisons, qui résume en sa personne toute la stratégie et tous les crimes de l'ère des tyrans, furent rendues inutiles par une distraction d'Alexandre VI. Dans un repas où il se proposait de se délivrer d'un de ses cardinaux en l'empoisonnant, le pape prit lui-même la potion, et son fils y goûta. Alexandre en mourut, César en fut quitte pour une maladie, mais il perdit sa principauté par suite de l'élection de Jules II, l'ennemi de son père.

On a fait de ce Jules II une figure à part dans l'histoire des papes. Voici enfin un pape patriote, ambitieux de relever son pays, un prêtre qui sait être un grand roi, un ennemi des barbares. On connaît le thème accredité par les faiseurs de lieux communs. Est-il donc si difficile de laisser parler les faits, et de fermer l'oreille à ce bourdonnement de la routine et de la banalité ?

Le premier acte de ce patriote fut de jeter sur la république de Venise, qui lui disputait la possession de quelques villes du littoral de l'Adriatique, une coalition où entrèrent l'empereur Maximilien, le roi Louis XII, le roi Ferdinand le Catholique et les cantons suisses. Tels furent en effet le motif et l'objet de la fameuse ligue de Cambrai. La politique consiste d'ordinaire à faire beaucoup avec peu. Il renversa les termes et mit en œuvre des moyens énormes pour

un résultat presque nul. C'était la première fois depuis les croisades qu'on parvenait à réunir dans un but commun les principales puissances de l'Europe, et c'était encore la papauté qui avait ce privilège ; mais, au lieu d'employer leurs forces à refouler les invasions mongoles ou musulmanes, on voulait en écraser et au nom des plus misérables griefs une petite république pleine de souvenirs glorieux, et qui restait la dernière défense que pût invoquer l'Italie au jour du danger.

Jules II commit ce crime avec une si parfaite conscience du mal qu'il faisait, que jusqu'au dernier moment il offrit aux Vénitiens, par l'entremise de Jean Badoër, leur envoyé, de briser la ligue, s'ils consentaient à lui remettre Faënza et Rimini. C'était pour la possession de ces deux villes que ce grand politique avait disposé cet appareil formidable, que cet ennemi des barbares avait déchaîné de nouveau les armées françaises, allemandes, espagnoles et les bandes suisses dans cette Italie qui devait leur servir si longtemps de champ de bataille.

Une fois qu'il eut pris les villes qu'il convoitait, et arrondi son petit royaume des États du duc de Ferrare, Jules II pensa à congédier les étrangers, ce qui était beaucoup moins facile que de les faire venir. Il tourna ses premiers efforts contre la France, dont la domination lui paraissait la plus difficile à déraciner. Pour y parvenir, il donna Naples à l'Espagne, souleva Gênes et Bologne, précipita du haut des Alpes sur les Français l'avalanche helvétique, et tend

la main aux Vénitiens qu'il venait de ruiner. Vaine et tardive réparation. Les armées de Louis XII, un instant victorieuses par l'héroïque élan d'un jeune homme qu'inspirait le génie de la guerre, Gaston de Foix, succombent après sa mort prématurée et sont refoulées en désordre sur le Piémont par une longue suite de sanglantes défaites.

Le résultat obtenu, le pontife triomphe sans doute ? Non, car il lui reste à se défaire de ses autres alliés. Il y songeait, et se disposait à chasser les Espagnols du royaume de Naples avec l'aide de Maximilien. Mais avec quels auxiliaires chasserait-il Maximilien ? Voilà ce qui devait, ce semble, lui donner quelque préoccupation, car il ne pouvait espérer se débarrasser de lui avec le secours des Suisses. Dans sa perplexité, il avait pris le parti de le gagner à ses vues. Il flattait Maximilien d'un renouvellement du pacte de Charlemagne et d'une entière reconstitution du vieil édifice impérial, se promettant bien d'avance de dominer absolument cette ombre d'empereur, si inférieur à tous égards à un tel rôle.

Il n'apercevait pas, dans sa complaisante illusion, la contradiction que renfermait cette hypothèse. Si Maximilien était l'empereur fait pour être mené en laisse par un pape, il était incapable de réaliser la première partie de ce programme chimérique. Si, au contraire, il était le capitaine appelé à chasser l'Espagne, à contenir la France, à fermer l'ère des divisions de l'Italie, à la purger de ses tyrans, comment

espérer qu'il se résignerait jamais à cette ridicule situation de *prince époux* de l'Église?

Une autre considération dont Jules II avait oublié de tenir compte dans ses calculs, c'est que non-seulement les papes étaient mortels, mais que, portés au trône à l'âge des infirmités, il ne leur était pas permis de commencer des entreprises qui avaient le double tort de ne pouvoir être continuées que par leur auteur et d'exiger pour leur achèvement plusieurs vies d'homme. Il mourut sans avoir fait autre chose que reprendre ses deux villes aux Vénitiens, et reporter à quelques lieues plus loin les frontières des États pontificaux, satisfaction stérile qu'il n'obtint qu'après avoir couvert son pays de sang et de ruines et rendu son asservissement inévitable (1513).

Les éloges exagérés que lui accorde Machiavel dans son livre du *Prince* tiennent à cette illusion du désespoir qui lui fit croire que du sein des dominations absolues qui divisaient son pays pourrait sortir ce « tyran rédempteur » qu'il demanda tour à tour aux Borgia, aux Médicis, à la papauté elle-même, malgré la haine qu'il lui portait et l'intelligence profonde qu'il avait de ses infirmités. Machiavel est le plus illustre représentant de l'idée de la nationalité italienne, celui peut-être qui l'a appelée avec le plus d'ardeur. De tous les souverains de l'Italie, c'étaient encore Alexandre et Jules qui avaient montré le plus d'activité, d'énergie, de persévérance, et il leur en savait gré. Il eût adoré ce libérateur jusque dans

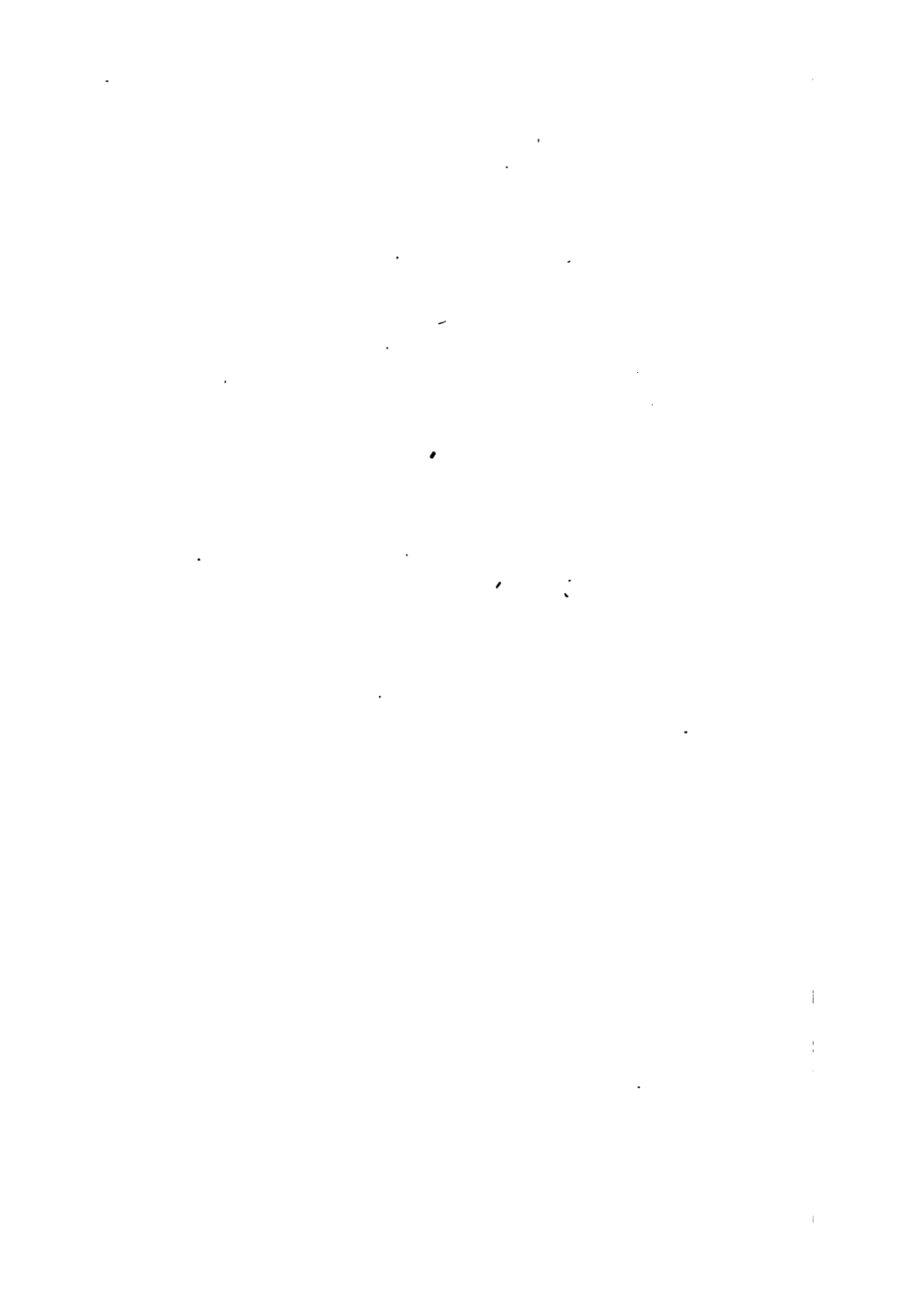
César de Borgia, et s'obstina à l'espérer jusque dans Léon X. C'est pour lui qu'il eût voulu voir conjurés le crime et la vertu, la ruse et la force, la sagesse et l'audace, tous les extrêmes, tous les contraires, toutes les puissances de l'intelligence humaine ; c'est pour lui qu'il écrivit ce manuel des mille combinaisons légitimes ou perverses qui assurent le succès dans les temps comme le sien où la politique n'est plus qu'un calcul de forces mécaniques.

L'immoralité de Machiavel est réelle quoi qu'on puisse dire pour sa justification. La conscience humaine peut se tromper sur une question de fait, mais elle ne se trompe pas dans une appréciation morale. Mais en quoi on a calomnié ce grand homme, c'est en supposant qu'il met sa science au service de la tyrannie ou qu'il fait ce qu'on a nommé depuis de l'art pour l'art, préoccupation si éloignée des habitudes d'esprit de ce mâle génie. Derrière le tyran on n'aperçoit pas la patrie qui seule l'inspirait et pour le salut de laquelle il croyait tout permis. C'est la doctrine du salut public et l'erreur trop commune des patriotes ; ce n'est pas la leçon des vulgaires voleurs de couronne. Ceux-là sont aveugles qui, sous l'apparente impassibilité de cette savante anatomie, ne voient pas trembler la main du grand chirurgien.

« Que l'Italie le voie enfin apparaître, ce rédempteur ! je ne puis exprimer avec quel amour il sera reçu dans toutes ces provinces qui ont tant souffert des invasions étrangères, avec quelle soif de ven-

geance, avec quelle foi obstinée, avec quelle piété, avec quelles larmes ! » Est-ce un tyran, est-ce le *prince* que Machiavel appelle par cette ardente évocation qui termine son livre, ou bien est-ce le vengeur de la patrie opprimée, le héros destiné à lui rendre l'unité ?

Étrange et fatale méprise ! ce système qui voulait faire revivre, il impliquait un peuple mort ; il ne supposait de force et d'initiative que dans ceux qui gouvernent. Ces formules étaient d'ailleurs aussi inutiles à la politique active que la connaissance des lois du mouvement l'est à ceux qui veulent marcher. Un événement conçu en dehors de toutes les combinaisons artificielles, la réforme, allait montrer avant peu combien l'inspiration leur est supérieure, même au point de vue du succès.



XVII

LA RÉFORME ET LE CATHOLICISME ESPAGNOL. — LÉON X,
PAUL III. — SAINT PIE V. — SIXTE-QUINT.

Pendant cette longue et exclusive concentration de la papauté sur des intérêts tout politiques, la direction du monde des intelligences lui avait échappé sans retour. La grande scission annoncée de loin par les Albigeois, par les Lollards, par les Hussites s'accomplissait enfin, et l'Empire spirituel voyait se reproduire le même déchirement qui avait autrefois divisé l'unité romaine.

Cette révolution prit les papes au dépourvu, les trouva absorbés par leurs querelles, leurs intrigues et leurs plaisirs, inattentifs aux avertissements multipliés, aux symptômes effrayants qui précédèrent l'orage.

Depuis longtemps déjà ils avaient cessé, je ne

dis pas de présider, mais même de participer au mouvement de la vie intellectuelle et morale des peuples européens, et ceux-ci avaient de même appris à se passer d'eux. Le mécanisme hiérarchique et administratif qui avait survécu à leur intervention, autrefois si active, dans toutes les affaires qui intéressaient la chrétienté, loin d'inspirer des regrets ou de suppléer à leur abstention actuelle, n'était propre qu'à faire exécrer le souvenir de leur domination.

Les vieilles illusions tombèrent. On refusa de voir le représentant de la civilisation chrétienne dans ce petit tyran italien pour qui la suprématie n'était plus qu'un moyen de battre monnaie au profit de ses bâtards, de ses maîtresses ou de ses neveux. Dans ce retour universel vers l'antiquité qui signala la Renaissance, des curieux, des artistes en archéologie morale firent une découverte dont l'évidence frappa aussitôt les plus ignorants : dans la Rome catholique ils reconnurent, trait pour trait, la Rome païenne. Rien n'y manquait, ni le brutal absolutisme, ni les monstrueuses fantaisies des Césars en délire, ni le génie avili, ni les augures sceptiques qui maintenaient l'autel en insultant le Dieu, pour conserver au monde ses idoles.

Rome était revenue à son point de départ, le paganisme, à travers le cercle immense des institutions chrétiennes dont elle avait comme épuisé le développement. Dogmes, cérémonies, hiérarchie, tout avait

été matérialisé, faussé, amoindri, retourné au nom de la lettre contre l'esprit, au nom de la force contre la liberté. L'Église se trouva ainsi inférieure à la civilisation, qu'elle avait jusque-là conduite, et qui manifesta hautement la volonté de marcher sans elle. Les idées religieuses, que Rome avait trahies pour l'athéisme de la Renaissance, réclamèrent la même émancipation. Mais si la foi y était morte, elle devint la capitale de l'art, grâce à l'inspiration qui fit revivre en elle toutes les merveilles du génie grec.

Par un retour analogue du sentiment religieux, les nations du Nord retrouvèrent dans les monuments du christianisme primitif, qu'elles étudièrent avec une égale ardeur, l'expression de leurs propres tendances morales. Elles mêlèrent à cette interprétation un esprit de liberté, d'indépendance individuelle et d'activité qui fit de la réforme une ère de transformation politique aussi bien que de rénovation religieuse.

Chose significative : ce n'est pas au moment où l'unité romaine avait été le plus oppressive que la révolte se produisit, ce fut celui où elle parut déshonorée. Ils lui avaient pardonné d'être atroce et sanguinaire ; ils ne lui pardonnèrent pas d'être devenue méprisante.

Lorsque Luther porta ses premiers coups à la centralisation catholique, Léon X, l'héritier de Jules II, était fort embarrassé du règlement de cette succession embrouillée. Il y avait trouvé beaucoup plus de

beaux projets que de ressources pour les mettre à exécution. Loin d'être bannis de la Péninsule, les étrangers y étaient plus nombreux et plus puissants que jamais; et leur présence, non plus partielle, mais simultanée, devenait maintenant nécessaire à la sécurité du saint-siège, parce que les uns se retirant, tout l'équilibre était rompu en faveur des autres, et l'Italie se trouvait à leur merci, retombait sous une seule domination. Sans les Français elle était espagnole; sans les Espagnols elle était française. Voilà ce que Jules II lui-même eût été forcé de reconnaître si la mort n'était venue à propos le soustraire aux conséquences des faux calculs dont il léguait l'expiation à son successeur.

Celui-ci, souple et facile génie, spirituel et voluptueux comme un Athénien du siècle de Périclès, sceptique en religion comme son ami Bembo, l'admirateur de Cicéron et de Platon, indifférent au train du monde pourvu qu'il eût la paix chez lui, dilettante passionné, accompli, digne du chœur incomparable de grands artistes que la fortune lui offrit à conduire, n'eut, en politique, d'autre principe que de plier pour ne pas rompre, d'obéir docilement à l'impulsion la plus forte.

D'abord attaché aux alliances que lui avait léguées Jules II, Léon X apprend un matin le hardi coup de main de François I^{er} à Marignan : « Monsieur l'ambassadeur, dit-il aussitôt à l'envoyé vénitien, il faut nous jeter dans les bras du roi, » et il le fait comme

il l'avait dit. Mais, en vrai Médicis qu'il était, il trouva moyen de lui arracher, dans l'expansion de cet embrassement, la plus grande partie des immunités de l'Église gallicane, non par esprit d'oppression, car il était d'humeur tolérante et pacifique, mais par pur amour de l'argent, dont il avait toujours besoin pour ses architectes, ses sculpteurs et ses peintres. Le concordat signé à Bologne n'eut, en effet, pas d'autre objet. Léon X tenait si peu à la domination, qu'il laissa au roi toutes ces prérogatives spirituelles, qui avaient suscité tant de célèbres contestations entre les gouvernements et la cour de Rome, et ne s'attribua que celles qui pouvaient être lucratives, comme les annates.

Mais, si reconnaissant qu'il pût être envers François I^{er}, comment rester son allié en présence de la prépondérance écrasante que prit tout à coup l'Espagne par sa réunion à l'empire d'Allemagne en la personne de Charles-Quint? Ce serait méconnaître Léon X que de le supposer capable de résister à de telles considérations. Il se tourna donc du côté de l'Espagne. Cependant, si naturelle que dût lui paraître cette nouvelle évolution, il ne s'y résigna pas sans répugnance. Il était trop évident que devant un tel accroissement de puissance tout contre-poids disparaissait, et que l'Italie, comme l'Église elle-même, allait n'avoir plus qu'un seul maître. L'extension menaçante que prenait le protestantisme en Allemagne le décida tout à fait. Par le traité de Worms

il livra l'Italie à Charles-Quint, et celui-ci prit l'engagement d'exterminer la réforme.

Jusqu'à cette époque, nous l'avons vu, c'est pour fonder, agrandir ou fortifier leur pouvoir temporel sous toutes ses formes successives que les papes avaient condamné l'Italie à une perpétuelle invasion. En cette circonstance, ils la sacrifièrent pour sauver leur autorité spirituelle, menacée par le protestantisme. Quels que fussent leurs embarras ou leurs dangers, c'était toujours elle qui leur servait de rançon.

Au reste, malgré les appréhensions qui le poussèrent vers Charles-Quint, Léon X était encore bien loin de se faire une juste idée du péril que courait l'Église. Non-seulement l'Allemagne, mais l'Angleterre, les Pays-Bas, tous les États du Nord se détachaient d'elle, et la France elle-même, obéissant aux instincts de son génie tempéré, se tenait dans un juste milieu qui n'avait rien de rassurant. Son roi François I^{er} envisageait la question au point de vue politique, ce qui n'était pas moins inquiétant, et il hésitait encore entre la réforme et l'orthodoxie.

Rome n'avait à opposer à ce débordement terrible, qui menaçait de la submerger pour jamais, que les intrigues et la vénalité de quelques prêtres athées. A cette heure de détresse, le secours lui arriva du pays qui venait de lui offrir l'épée de Charles-Quint.

La foi catholique s'était conservée plus pure et plus ardente en Espagne que dans tout autre pays de l'Europe, grâce à sept siècles d'une lutte incessante

contre la conquête musulmane. L'esprit religieux s'y était empreint du fanatisme, de l'inflexibilité, de la sombre exaltation de ces guerres d'extermination. C'est dans ce pays que la logique de la défense et de la conservation transporta le véritable centre du catholicisme au seizième siècle, et c'est de là que partit le triple effort politique, militaire et religieux contre lequel échoua plus d'une fois la réforme. En même temps que Charles-Quint jetait ses armées sur la ligue des princes protestants, Ignace de Loyola réalisait la conquête espagnole dans l'ordre religieux, en organisant ses légions de guerriers missionnaires.

Un tel changement ne s'accomplit ni en un jour ni sans résistance. Cette réforme, plus catholique que le pape, ne pouvait réussir qu'à la condition de se présenter en amie et d'employer des ménagements infinis. Charles, après avoir pris possession de son royaume de Naples et s'y être établi solidement, ne songea d'abord qu'aux intérêts de sa domination politique. À mesure qu'il la vit raffermie, il resserra l'espèce de blocus invisible qu'il avait mis autour des États de l'Église. Il considérait Rome, avec raison, comme la clef de l'Italie. Il parla en sauveur, imposa ses services lorsqu'on refusait de les accepter, et mit si bien à profit son influence sous le pontificat de son précepteur Adrien VI, qu'il s'habitua à agir comme s'il eût été le pape lui-même. Cette usurpation mal déguisée donna lieu à une réaction qu'

trouva quelque appui dans le sentiment national expirant dont il avait blessé les dernières susceptibilités. Elle éclata sous le pape Clément VII, de la maison de Médicis. Malheureusement les Italiens ne se décidèrent à agir que lorsque la ruine complète du parti français à Pavie eut brisé dans leurs mains l'arme la plus sûre qu'ils pussent opposer à leur adversaire (1525).

Venise et Sforza s'unirent à la France désormais impuissante. Clément VII, l'Angleterre elle-même, lui fournirent quelque secours. On essaya de corrompre Pescaire, le général de l'empereur. Pescaire accepta leurs avances, promit tout ce qu'on voulut, et dénonça la ligue à son maître. Cette tentative tardive, qui méritait à la fois de meilleurs champions et une meilleure issue, n'aboutit qu'au sac de Rome, à l'humiliation de l'Italie, à la consolidation de l'influence espagnole. Le pontife vaincu proclama lui-même sa défaite, accepta sa honte en mettant la couronne impériale sur le front de son vainqueur. Il acheta par cette complaisance le rétablissement de la famille Médicis à Florence. Mais ce renouvellement dérisoire du pacte de Charlemagne ne lui rendit aucun des droits antiques de la papauté sur l'Empire. Le couronnement n'était plus, comme autrefois, une sorte d'association à la puissance impériale, et le signe d'une double prééminence, mais une cérémonie vide de sens et un acte de servilité.

Clément VII n'était plus que le premier dignitaire

ecclésiastique de l'Empire. Charles-Quint organisa sans lui sa conquête. Telle était la confiance que lui inspirait l'abaissement de l'Italie, qu'il la garda presque sans autres garnisons et sans autres subsides que ceux qu'elle lui fournit. Ainsi, tout ce que les papes avaient tenté pour sauver leur pouvoir spirituel avait amené la ruine complète de leur indépendance politique ; ils se trouvaient maintenant à la merci de leur sauveur, et son amitié leur paraissait plus pesante que la haine de leurs ennemis. C'est à ce moment, en effet, que Charles-Quint commença à aspirer ouvertement à la domination spirituelle. Sous prétexte de mettre fin aux discordes qui déchiraient le sein de l'Église, il pressait incessamment le pape de donner son consentement à la convocation d'un concile universel. Mais cet excès de zèle n'était motivé que par la certitude qu'il avait d'y jouer le principal rôle et d'y acquérir une prépondérance illimitée, par son pouvoir, par le discrédit où étaient tombés les papes, par l'esprit antiromain de ces grandes assemblées, par son innombrable clientèle cléricale.

Ses exigences prenant un caractère de plus en plus impérieux amenèrent bientôt un nouveau revirement dans la politique de Clément VII. Le monde eut alors le singulier spectacle d'un empereur plaidant la cause du catholicisme et de l'orthodoxie contre un pape forcé de faire des vœux en faveur des insurrections hérétiques de l'Allemagne. Les intérêts de l'Église se trouvaient déjà identifiés avec

ceux du souverain austro-espagnol, car il est incontestable qu'ils réclamaient hautement le remède proposé par lui. Il est vrai que l'état du malade était si alarmant qu'il était permis de douter s'il serait encore assez fort pour le supporter. Mais ce n'étaient point des scrupules de ce genre qui retenaient Clément ; il n'avait en cela qu'une préoccupation toute personnelle. La papauté était en effet battue par l'Espagne sur le terrain même de l'orthodoxie. Elle ne vit avec raison, dans les sommations de Charles-Quint au sujet du concile, que l'ambition de la supplanter dans la direction de l'Église.

Clément revint donc à François I^{er}, lui donna sa nièce Catherine de Médicis en mariage pour un de ses fils, présent qui devait coûter cher à la France, et, par cette alliance, devint sciemment, ostensiblement le soutien des protestants d'Allemagne, dont François I^{er} était alors le principal appui. Il lui fut moins facile de se réconcilier avec son ancien allié le roi d'Angleterre. Il se l'était à jamais aliéné en le sacrifiant aux ressentiments de Charles-Quint, Henri VIII, marié à Catherine d'Aragon, la tante de l'empereur, l'avait répudiée pour épouser Anne de Boleyn, et Clément lui avait longtemps fait espérer la légalisation d'un divorce déjà consommé de fait. Il avait même rédigé l'acte, lorsque Charles-Quint lui imposa, avec sa despotique amitié, l'obligation de prononcer le mariage indissoluble. Henri passa outre, épousa sa maîtresse, et telle était la fai-

blesse des liens qui rattachaient l'Angleterre à l'unité catholique, que cette fantaisie luxurieuse suffit pour les briser. Clément VII mourut peu après ce dernier échec.

Paul III, des Farnèse, hérita de ces complications, les plus dangereuses peut-être que l'Église eût jusque-là traversées. On s'explique donc sans peine les perplexités et les tergiversations sans fin de ce pontife temporisateur, qui passa une grande partie de son règne à demander aux astres des conseils et une résolution qu'il ne trouvait ni autour de lui ni en lui-même. Italien comme son prédécesseur, il eût voulu conserver à tout prix à sa patrie la direction des intérêts religieux. Mais après avoir longtemps louché entre des impulsions contraires, il fallut céder devant l'implacable nécessité. L'influence espagnole triompha et lui imposa toutes ses volontés. Il sanctionna la convocation du concile qu'elle demandait depuis près de quinze ans par la bouche de Charles-Quint, et qui fut le concile de Trente ; il donna son approbation à l'ordre des Jésuites, alors presque tout espagnol, et qui se propagea avec une rapidité inouïe ; il réorganisa l'Inquisition, qui était tombée en désuétude dans toute l'Europe, excepté en Espagne, où elle était devenue une institution nationale. Tant qu'il avait suivi ses propres inspirations, Paul III, dont l'esprit était souple et conciliant, s'était montré plus d'une fois disposé à transiger avec les réformés. On l'avait même vu, dans les négocia-

tions qui s'ouvrirent à ce sujet, résigné à faire plus de pas de leur côté qu'eux du sien, pour acheter, à force d'esprit de conciliation, une pacification définitive.

La politique qui prévalut avec les Espagnols se montra âpre, inflexible, atroce, procédant contre les fils séparés de l'Église avec l'impitoyable rigueur qu'elle avait déployée contre les Maures en Espagne, contre les Indiens en Amérique. Le catholicisme italien avait conservé jusque dans ses plus mauvais jours quelque chose de l'esprit libéral, indulgent, facile, de cette terre aimée du ciel; il avait reçu l'empreinte des libres traditions de l'Italie, de sa littérature, de son art si profondément humain. Le système était tempéré par l'homme, corrigé par des vices heureux comme dans Léon X. On sentait dans ses héros ces « pensées de derrière la tête » qui font qu'on juge son œuvre, qu'on en est le maître et non l'esclave, qu'on ne reste pas un pur instrument insensible et machinal, qu'on déroge à l'infaillibilité officielle de certains rôles par des inconséquences qui en réparent l'iniquité. Le catholicisme espagnol montra le zèle étroit, la dureté, l'ardeur concentrée, la sécheresse, le sombre génie de cette race sans grâce et sans tendresse pour qui le moyen âge n'avait été qu'un long enfer. Le jésuitisme, qui devait plus tard inventer la doctrine des accommodements, le probabilisme et tous les artifices de la dévotion aisée, était loin à son début de posséder la souplesse et les formes changeantes

que de nouveaux éléments et d'autres nécessités lui donnèrent par la suite. C'était avant tout une discipline d'une unité merveilleuse, faite pour le combat et empruntée aux champs de bataille, un instrument de concentration qui faisait des volontés un seul faisceau et mettait toute une armée dans la main de son chef comme jamais on ne le vit ni avant ni après, un ascétisme méthodique emprisonné dans les formules comme dans des armures.

Son fondateur était un esprit sans étendue, visionnaire, fantasque, ignorant, enthousiaste, mais il eut une intuition de génie et s'y attacha avec une invincible opiniâtreté. Il comprit qu'en présence du libre examen, tout était perdu si on voulait argumenter, subtiliser, comme essayaient de le faire les diplomates du sacré collège. Il ne s'agissait pas de raisonner avec un tel logicien, mais de combattre, d'obéir les yeux fermés au mot d'ordre quel qu'il fût, d'accepter et d'imposer cette loi suprême de tous les grands périls. Tel fut d'abord l'esprit de son institution qui montra réunis l'ardeur belliqueuse des Templiers, le mysticisme et la propagande enflammée des Franciscains, le calcul et le zèle orthodoxe des Dominicains, et, avec ces qualités, une discipline que ni les uns ni les autres n'avaient jamais possédée.

Le triomphe de l'influence espagnole au sein de l'Église eut pour effet de rendre toute réconciliation impossible entre la réforme et le principe catholique. Le développement intellectuel issu de la Renaissance,

un peu artificiel, mais modéré et impartial, qui eût pu servir de médiateur, jouer le rôle que les *politiques* adoptèrent en France, se trouva pris et broyé entre les deux partis extrêmes. Il avait plus d'adhérents en Italie que partout ailleurs, grâce à l'initiation déjà ancienne qu'elle avait reçue de la littérature, de la politique et de l'histoire. L'Inquisition s'abattit sur ces pacifiques conspirateurs, dispersa leurs réunions, brûla pêle-mêle les œuvres et les auteurs. Les académies furent fermées, les prisons remplies, les savants et les philosophes envoyés au bûcher, les poètes mis à la question. La censure fut combinée avec l'index pour protéger la foi contre la liberté, les arts furent surveillés, admonestés, corrigés comme suspects de paganisme. Que de théories n'a-t-on pas faites pour expliquer leur décadence prématurée après Michel-Ange et Raphaël? Qu'on lise l'histoire de ce vandalisme religieux, et les causes de cette décadence n'auront plus rien d'obscur. La persécution atteignit jusqu'aux Franciscains eux-mêmes, qui étaient encore attachés secrètement aux rêveries de Jean de Parme. Ils n'échappèrent que par une rétractation formelle au fanatisme de Caraffa et de Burgos, les deux chefs de l'Inquisition. L'Italie, malgré son abaissement politique, avait conservé sa suprématie dans les choses de l'intelligence, par l'éclat prodigieux de ses artistes et de ses écrivains. L'Inquisition lui ravit cette consolation du malheur.

Le concile de Trente émanait de la même inspi-

ration qui avait ressuscité l'Inquisition et créé l'ordre des Jésuites. Il repoussa donc toutes les transactions et maintint inflexiblement le grand principe de l'unité catholique. Bien qu'il fût placé sous la main de Charles-Quint, il ne pouvait que contribuer à relever l'autorité spirituelle de Rome. L'empereur n'avait jamais songé à déplacer le centre du catholicisme, ni à changer l'institution qui lui servait de clef de voûte, mais seulement à s'emparer de ceux qui la dirigeaient. Aussi Paul III fut-il fort insensible à l'accroissement de ses prérogatives apostoliques, tout préoccupé qu'il était de sa situation politique. Il subissait avec une mortelle répugnance l'effacement de ce rôle subordonné. Il résolut de profiter de la première occasion qui s'offrirait à lui pour s'en affranchir. Au moment où Charles était le plus sérieusement engagé avec les armées de la ligue protestante, le pape lui retira tout à coup ses troupes qui gardaient des positions importantes, et en même temps il transporta par décret les séances du concile de Trente à Bologne, afin d'y faire prévaloir plus aisément l'élément italien.

Cette défection perfide, mais jusqu'à un certain point légitimée par les procédés dont on avait usé envers lui, ne fut malheureusement soutenue que par d'impuissantes intrigues, et ne lui attira que des humiliations. C'était ou jamais le cas d'agir avec énergie et décision : il recommença à temporiser, hésita entre plusieurs déterminations, pour n'en

choisir aucune. Privé de son fils, à qui il avait constitué Parme et Plaisance en principauté, selon l'usage mis à la mode par les derniers pontifes, trahi par ses neveux, dont l'établissement lui avait coûté beaucoup de labeurs, le vieux Farnèse s'abandonna lui-même, et mourut dans un accès de découragement (1549).

Le règne de Jules III ne fut qu'une longue villégiature, pendant laquelle il laissa l'empereur et le roi de France se disputer l'Italie, comme si cette question ne le regardait pas. Celui de Marcel ne fut qu'une apparition de quelques jours. Le choix du conclave amena au pontificat un homme qui était l'ennemi le plus décidé de l'influence espagnole, et qui passa presque toute sa vie à la servir malgré lui, Paul IV.

C'était ce même Caraffa qui avait été l'âme damnée de la nouvelle inquisition, et dirigé avec Lainez et Salmeron la réaction du concile de Trente. Caractère hautain et colérique, son orgueil de prêtre et d'Italien se révolta contre la dépendance humiliante qui lui était imposée. Profitant de l'abdication de Charles-Quint qui séparait de nouveau l'Espagne de l'Empire et remettait tout en question, il fit le serment de chasser les Espagnols de la Péninsule, invoqua contre eux le ciel et la terre, frappa Philippe II de l'anathème, confisqua les biens de ses partisans, offrit Naples au duc de Guise, rappela les Français et soutint la guerre avec les troupes qu'ils lui en-

voyèrent, les bandes suisses et quelques chefs de lansquenets luthériens, contre les armées du très catholique duc d'Albe. Dans son emportement patriotique il alla jusqu'à demander des secours à Soliman I^{er}.

Le sort de la guerre fut décidé non en Italie, mais en France, par la bataille de Saint-Quentin. Ce fait prouve suffisamment combien les Italiens étaient restés en dehors d'un débat qui intéressait si directement l'avenir de leur patrie.

Caraffa, renversé par ce coup de foudre, dut se soumettre en frémissant de colère. Il se fit en lui une de ces révolutions soudaines qui sont familières aux caractères extrêmes et violents. Il s'affaissa comme si un ressort eût été brisé en lui, courba la tête, avala sa honte, devint un autre homme. A dater de ce jour, le politique disparut, l'inquisiteur seul resta. Il rompit avec son passé, ne fit plus une seule tentative en faveur de la cause qu'il avait embrassée, et disgracia ses neveux, qui avaient été ses coopérateurs. Tout ce qui lui restait d'ardeur et d'activité fut employé à veiller sur le dogme et à brûler des hérétiques. Il perfectionna la congrégation inquisitoriale dont il ne manqua plus une séance, et couronna sa vie en instituant une fête en l'honneur de saint Dominique, le convertisseur des Albigeois.

Il ne fut pas plus heureux comme diplomate que comme guerrier. Il montra spécialement dans ses rapports avec l'Angleterre le même esprit de modé-

ration qui avait dicté toute sa conduite. Élisabeth hésita un instant entre la réforme et le catholicisme à l'époque où elle faillit donner sa main à Philippe II. Des négociations s'ouvrirent à ce sujet. Un ambassadeur anglais vint exposer à Caraffa les vœux secrets de sa souveraine. Caraffa lui répondit que cette bâtarde devait, avant toute chose, se démettre de la couronne et lui laisser le soin de disposer comme il l'entendrait d'un royaume qui était un fief du saint-siège. Élisabeth n'hésita plus et devint une protestante fervente.

Ainsi, depuis le commencement du seizième siècle, les papes s'étaient tour à tour proposé trois buts : celui de relever le pouvoir temporel du saint-siège, celui d'affranchir l'Italie, et celui d'étouffer la réforme. Et lorsque Paul IV mourut, en 1559, ils avaient consacré leur propre dépendance, aggravé l'asservissement de l'Italie par la double consolidation de l'Autriche à Milan et de l'Espagne à Naples, et assuré le triomphe de la réforme en divisant les forces de l'Empire toutes les fois qu'il avait été à la veille de l'écraser.

Le pontificat de Pie IV n'eut de remarquable que la conclusion du concile de Trente qui durait depuis dix-huit ans. Il exprimait assez, par ces interminables délibérations, auxquelles se mêlèrent des débats tumultueux et quelquefois des rixes, l'incertitude et la perplexité des chefs de l'Église en présence des dangers qui la menaçaient.

La prépondérance épiscopale, soutenue par les Espagnols en haine de la centralisation romaine, qu'ils eussent volontiers transportée à Madrid si une telle substitution eût été possible, fut à la veille d'y triompher sous la forme d'un hommage rendu aux principes de la primitive Église. Les Allemands et les Français furent, de leur côté, sur le point d'emporter d'assaut le mariage des prêtres. Mais le célibat resta vainqueur, et la suprématie des papes sortit de la lutte plus forte qu'elle ne l'avait jamais été au point de vue spirituel. L'un et l'autre furent sauvés par l'évidence du péril. On sentit la nécessité de donner à la discipline de l'Église toute la force qu'elle était susceptible de recevoir. La hiérarchie fut soumise à des règles plus étroites et plus sévères que jamais; elle fut entièrement soustraite à la juridiction laïque et concentrée dans la main du chef de l'Église. Loin d'obtenir l'émancipation qu'ils réclamaient, les évêques perdirent le peu d'indépendance qui leur restait; et les papes, loin de céder aucune parcelle de leur autorité, se firent attribuer par le concile le droit exclusif d'interpréter ses décisions, faculté qui les constitua en juges souverains de la foi, et donna lieu au dogme monstrueux de l'infaillibilité des papes.

Le résultat de cette sorte de coup d'État, de dictature improvisée, fut d'entraîner irrévocablement la papauté dans les voies de la réaction à outrance qu'elle avait jusque-là entravée plutôt que favorisée,

parce qu'elle la voyait dirigée par une autre main que la sienne, exploitée contre elle, et qu'elle impliquait momentanément un sacrifice presque complet de la domination temporelle. Le catholicisme, partout vaincu par l'élan des réformés, retrouva des forces nouvelles dans ce suprême effort de contraction, et reprit peu à peu l'offensive. Telle fut la vigueur que lui rendit cette rude discipline que, dans la mêlée qui suivit, le protestantisme ne dut lui-même son salut qu'à un mouvement de concentration analogue dont le calvinisme fut l'instrument et l'expression. Cette doctrine désespérée, qui eut pour dogme le fatalisme, pour moyen la démocratie, pour but la dictature, apporta à la réforme l'organisation militaire, l'épée sans laquelle elle périssait.

Le monde catholique ne cessa pourtant pas encore d'avoir une seconde capitale dans Madrid ; mais Philippe II dut renoncer, non sans regret, à être pape et se résigner à son rôle de bras séculier. Bien que ses dissentiments avec la cour de Rome fussent encore fréquents, on les fit taire de part et d'autre pour obtenir l'unité d'action que réclamait la gravité des circonstances.

Les cardinaux avaient élu un saint, saint Pie V. Il avait été moine dominicain et grand inquisiteur. Il montra ce que c'est que la sainteté armée du pouvoir absolu. Il continua à observer ponctuellement sur le trône toutes les abstinences de la vie de couvent. Il pria, jeûna, se donna la discipline, s'habilla d'étoffes

grossières. Jusque-là rien de mieux. Mais il mêla à ces perfections des vertus qui firent regretter les vices des Borgia. Il fit percer la langue aux blasphémateurs. Il réforma le tribunal de l'Inquisition qui lui paraissait trop mou, lui donna des statuts tranchants comme la hache, lui fournit une foule de littérateurs et de philosophes inoffensifs à brûler vifs, entre autres l'immortel et infortuné Jordano Bruno. Il poussa sur les Pays-Bas révoltés les bandes féroces du duc d'Albe et de Philippe II qui hésitait entre les voies de la rigueur et celles de la conciliation ; il excommunia la reine Élisabeth, et osa nourrir la folle espérance de conduire une armée de débarquement en Angleterre ; enfin, il décida, par les plus pressantes sollicitations et par des subsides pécuniaires, Catherine de Médicis à déclarer la guerre aux réformés français, lui envoya un corps de troupes auxiliaires, après avoir donné pour instruction au comte de Santaflora, qui les commandait, de ne faire aucun quartier aux huguenots et de tuer tous les prisonniers sur place. Mais saint Pie V n'eut pas la consolation de voir la Saint-Barthélemy qu'il avait préparée depuis le début de son pontificat et qu'il appelait de tous ses vœux. Il mourut la veille de ce grand auto-da-fé, semblable à ce prophète qui expira en présence de la terre promise, mais sans être assez heureux pour y pénétrer.

Cette joie fut accordée à son successeur Grégoire XIII. Il reçut la nouvelle du massacre avec des transports d'allégresse, fit tirer le canon, chanter des

Te Deum, et peindre un tableau commémoratif de ce glorieux événement. Mais il se laissa bientôt distraire de sa tâche par des soins profanes, comme la réforme du calendrier, et ne fut qu'un pâle continuateur de saint Pie V, que Sixte-Quint remplaça plus dignement (1584).

Le règne de Sixte-Quint marque tout à la fois l'apogée de l'influence espagnole et l'instant où elle commença à décliner. Il y avait dans cette étrange individualité, où manquait la grandeur, mais non la force, des instincts d'orgueil et de patriotisme qui grondaient sourdement contre l'autocratie de Philippe II. Il le détestait, mais il le subit ; ne fallait-il pas à tout prix conserver à l'Église l'épée de cet exterminateur de l'hérésie ? C'est ainsi qu'il admirait personnellement le grand caractère d'Élisabeth et rendait justice à la supériorité de Henri IV, tout en lançant contre l'une l'invincible Armada, et en soudoyant contre l'autre la démocratie de la ligue. C'est ainsi encore qu'il abhorrait la compagnie de Jésus et qu'il recula toujours au moment de la frapper et même lui accorda des privilèges.

Sixte-Quint est cependant le dernier pape qui, par l'énergie de son caractère, l'audace et l'âpreté de son ambition, l'activité de sa politique entreprenante, rappelle les pontifes du moyen âge. Mais son esprit sans mesure et sans pénétration, plus brouillon que sagace, lui fit illusion sur les limites du possible. Les succès de la réaction catholique en Allemagne

et en France l'enivrèrent au point qu'il crut à la possibilité d'une restauration de la monarchie théocratique, annonça hautement l'intention de relever « cette puissance supérieure à tous les rois de la terre, instituée pour précipiter du trône les princes infidèles et les pousser dans l'abîme avec les ministres de Satan, » et il se prit à penser avec complaisance que lui, l'ancien gardeur de pourceaux, il serait le héros d'une telle révolution.

Pour en venir plus facilement à bout, il commença par écraser ses sujets d'impôts nouveaux qui avaient échappé à la fiscalité déjà si perfectionnée des temps antérieurs, et entassa des millions d'écus d'or dans les caves du Vatican. En attendant qu'il réalisât la domination universelle, Baronius en écrivit l'histoire, et Bellarmin la théorie, presque aussi oubliée que la pratique. Sous l'inspiration de Bellarmin, les prêtres démagogues de la ligue, Panigaro, Boucher Feuardent, la propagèrent au sein des masses populaires qui avaient fait la Saint-Barthélemy. C'était toujours ce même système, cher à l'ignorance démocratique, d'une souveraineté revendiquée au nom du peuple contre les rois, mais au profit d'un pouvoir mille fois plus tyrannique que ne l'était l'autorité royale.

A cette grande ambition Sixte-Quint joignait d'autres vues encore plus chimériques et plus impraticables. Il pensait à chasser les Turcs de Constantinople avec l'appui de la Perse, à conquérir l'Égypte,

à percer l'isthme de Suez, projet alors un peu prématuré et surtout hors de saison, car, pendant qu'il se livrait à ces beaux rêves, les *bravi*, débris du régime des *condottieri* tombé en poussière, ravageaient sous ses yeux la campagne romaine, comme s'ils n'avaient gardé aucun souvenir des épouvantables exécutions par lesquelles il les avait d'abord comprimés.

On connaît le résultat de sa politique cruelle et maladroite dans les Pays-Bas, qui furent perdus pour l'Espagne et pour l'Église. Elle eut moins de succès encore en Angleterre. On se demande, en examinant sa conduite dans cette circonstance, si ce bizarre esprit ne cédait pas à une humeur fantasque, impérieuse et violente, plutôt qu'à une volonté raisonnée. Après avoir échangé une excommunication avec l'amazone britannique qui lui rendit coup pour coup son anathème, après avoir donné ses États à Philippe II, on le voit presque aussitôt se réjouir publiquement de la ruine de l'invincible Armada, et inviter la reine à prendre sa revanche en opérant une descente en Espagne, sans oser lui-même rompre avec cette puissance qui lui était odieuse.

Son intervention fut plus heureuse en France, puisqu'elle finit par y imposer à Henri IV la célèbre transaction qui un peu plus tard lui donna le royaume. Mais ce ne fut là qu'un demi-succès, fort inférieur aux espérances qu'il avait conçues, puisque le roi

sauvegarda, par l'édit de Nantes, les droits qu'il avait compromis par son abjuration. Cette réconciliation de Henri IV avec le saint-siège, négociée par les Vénitiens, et agréée, mais non conclue, par Sixte-Quint, fut de la part de ce dernier une vraie trahison contre Philippe II, qui avait pris fort à cœur les offres des démocrates de la ligue, et se flattait de faire de la France une province de l'Espagne.

Cet échec marqua le déclin de l'influence espagnole, qui succomba encore plus rapidement qu'elle ne s'était élevé. Le peuple espagnol s'arrêta court au milieu de son essor, comme si la prodigieuse dépense d'énergie et de vitalité qu'il lui avait fallu faire pour conquérir en si peu de temps la moitié de l'Europe, couvrir l'Océan de ses flottes et peupler de ses colonies l'immense continent américain, avait subitement épuisé sa force d'expansion.

Ses apôtres et ses hommes d'État, Charles-Quint, Ignace de Loyola, Philippe II, Lainez, etc., avaient sauvé l'Église par une opération semblable à celle qui se pratique à bord des navires battus par la tempête. On jeta à la mer tout le luxe inutile ou embarrassant, tel que les rares institutions libérales qui s'étaient conservées dans son sein. Elle reçut d'eux sa forme définitive, sa discipline, son art, son tempérament, son esprit. L'ascétisme du dix-septième siècle est tout espagnol. L'Espagne lui fournit à ce moment, et d'une seule portée, une telle fourmilière de docteurs, de prédicants et de ca-

suistes, que rien dans l'histoire du monde ne saurait donner l'idée de cette déplorable fécondité.

Cette influence laissa surtout une empreinte profonde sur l'Italie du seizième et du dix-septième siècle. La combinaison de ces deux génies si différents, de la familiarité italienne avec l'enflure espagnole, ce mariage de la passion et de la mobilité avec la roideur et la sécheresse mit au monde un produit louche, équivoque, bâtard, une génération d'impuissants et d'avortons nés pour l'ignominie du sigisbéisme. Les mœurs affectèrent une austérité hypocrite, les manières prirent un ton à la fois guindé, pédantesque et servile. L'étiquette naquit, et avec elle la grande domesticité, plus basse que la petite. L'art tomba dans un fade naturalisme imité des maîtres espagnols. La littérature, épurée par l'Inquisition, devint, comme la dévotion, une sorte d'*exercice spirituel*, c'est-à-dire un répertoire de vaines minuties et de formules toutes faites. Elle se fit pardonner ses témérités d'autrefois à force de nullité, de platitude et d'orthodoxie. Il ne se produisit qu'une seule exception à ce néant, ce fut la *Jérusalem délivrée*, le plus catholique et le plus dévot des poèmes, et aussi le plus artificiel, une contrefaçon de l'*Énéide*, l'imitation d'une imitation.

Un trait suffit pour caractériser le goût de Sixte-Quint, qui se croyait tenu de protéger les arts. Ne pensant pas, et avec raison, avoir assez fait pour la gloire en faisant hisser les statues des apôtres Pierre

et Paul à la place de celles de Trajan et d'Antonin sur les deux colonnes qui les portaient, et en plantant une croix dans les mains de la Minerve antique, il voulut effacer tout le siècle de Léon X par un monument sans pareil. Cela consista à dresser à grands frais l'Obélisque devant l'église de Saint-Pierre. L'opération terminée, on frappa par son ordre des médailles en commémoration de cet immense événement, et on en fit notifier la nouvelle à tous les princes de la chrétienté.

Cette époque est pourtant une époque glorieuse auprès de celles qui suivirent, et Sixte-Quint paraît un grand homme à côté de ses successeurs. Il emporta dans sa tombe le dernier prestige de l'antique papauté, et la dernière palpitation de l'indépendance nationale. Après lui, le vide et le silence se font dans cette histoire, pour n'être plus interrompus que de loin en loin par d'impuissantes aspirations.



XVIII

DÉCADENCE DE LA PAPAUTÉ.

Les guerres de religion furent le dernier enjeu de la puissance pontificale. Tant qu'elles conservèrent leur caractère de fanatisme et de sincérité, tant que dura cette propagande de la fureur, les papes, portés en quelque sorte par des passions que, le plus souvent, ils ne partageaient pas, restèrent par la force des choses à la tête des nations chrétiennes. Mais du déchaînement aveugle de ces passions et du chaos d'atrocités qu'elles enfantèrent d'un côté comme de l'autre, se dégagea une pensée d'impartialité qui les condamna au nom de leurs propres excès, et s'éleva à un idéal de justice placé au-dessus de leurs agitations. La notion moderne de l'État considéré comme un être abstrait, impersonnel, tolérant, ne commença à prévaloir qu'à la suite des

guerres de religion. C'est elle que le parti des Politiques proclama le premier en France en déclarant les opinions religieuses déchues du gouvernement des peuples. L'État, leur héritier, était tenu à la modération, à l'équité, au désintéressement, à toutes les qualités dont elles n'avaient pas su se montrer capables.

Ainsi l'expérience, le sens pratique, la diplomatie des grandes affaires, conduisaient aux mêmes vérités que la philosophie spéculative; les hommes d'État venaient confirmer les conclusions des penseurs de la réforme et de la Renaissance. Le nouveau principe fut loin sans doute de triompher pleinement dès lors. Il devait être exploité au profit des dynasties avant d'être appliqué dans l'intérêt des nations; mais son introduction amena, dès le dix-septième siècle, de très-heureuses améliorations dans le droit public de l'Europe. Les alliances et les guerres s'y décidèrent par des considérations d'équilibre ou de prépondérance protectrices de l'indépendance individuelle de chaque gouvernement et tout à fait étrangères aux siècles précédents. Le nouveau principe s'imposa sous mille déguisements à ceux mêmes qui refusaient de lui rendre hommage. Ils avaient beau invoquer les vieilles passions, l'intérêt religieux n'était qu'un masque dont ils couvraient leur ambition politique. Le catholicisme n'était plus qu'une arme dont ils se servaient pour obtenir dans leurs États le nivellement et l'unité dont ils avaient besoin.

Les convenances particulières de la cour de Rome étaient d'un intérêt fort secondaire dans un ordre de choses où dominaient de telles préoccupations. Aussi voit-on la papauté perdre toute influence non-seulement sur les affaires générales de l'Europe, mais même sur les faibles mouvements qui agitent l'Italie au milieu de la torpeur où elle est plongée.

En réalisant le *desideratum* que lui avait légué Sixte-Quint, c'est-à-dire en réconciliant Henri IV avec l'Église catholique, Clément VIII mit sur le trône la vivante personnification de la politique qui pour longtemps allait gouverner l'Europe. C'était porter un coup mortel à la domination austro-espagnole, la seule puissance dont les intérêts eussent pu se concilier avec une restauration pontificale. La conquête du duché de Ferrare, que, grâce à l'appui de la France et malgré l'Espagne, il reprit à la maison d'Este comme un ancien fief du saint-siège, suffit pour lui faire illusion sur l'inopportunité de la rupture d'une alliance à qui, malgré ses inconvénients, les papes avaient dû leurs derniers jours d'éclat et de grandeur. Du reste, pas plus que ses prédécesseurs il n'osa se prononcer, par une attitude franche et courageuse, contre une domination qu'il détestait. Après son expédition sur Ferrare, il s'arrêta comme effrayé de son succès. C'est tout ce qu'il sut entreprendre contre un ennemi déjà si faible, qu'une conspiration menée par un rêveur comme Campanella faillit le chasser pour toujours du royaume de Naples.

Paul V montra plus d'inintelligence encore lorsque, à propos d'une question de dîmes et d'un conflit de la juridiction ecclésiastique avec la justice civile, il déploya tout le vieil appareil des excommunications et des interdits pour foudroyer la république de Venise. Un moine avait été puni de mort pour un viol suivi d'un assassinat, un chanoine et un abbé étaient détenus après avoir été convaincus, selon toutes les formes légales, d'incestes, d'adultères et d'empoisonnements. Paul demanda qu'on remit les coupables aux mains de son nonce apostolique, et, sur le refus du sénat vénitien, il lança l'interdit sur Venise. Il ne tint pas à lui que l'Italie ne redevînt, sous ce prétexte, le champ de bataille des armées étrangères. Il s'efforça de coaliser toutes les cours de l'Europe contre ce petit État, dont l'étoile pâlisait depuis la découverte de l'Amérique et le développement maritime des puissances occidentales. Mais ce coup lui réussit moins bien qu'à Jules II. Il se trouva heureusement que l'Espagne, dont il réclama surtout les secours en cette circonstance, et la France, que les Vénitiens appelèrent à leur aide, avaient ailleurs des occupations qui ne leur permirent pas d'offrir aux parties belligérantes autre chose que leur médiation.

Le pape dû à regret s'en tenir à une guerre de plume qui fut soutenue par Baronius et Bellarmin d'une part, et de l'autre par Fra Paolo Sarpi. La république, dirigée en cette occasion par les coura-

geuses inspirations de ce religieux qui devait payer cher son éloquence et sa hardiesse, coupa court aux intrigues et à l'agitation, en bannissant les jésuites du territoire vénitien, et en y interdisant la publication des bulles pontificales. Le clergé fut intimidé et maintenu dans l'obéissance aux lois de l'État. Paul V, voyant l'opinion de l'Europe se prononcer à l'unanimité contre ses prétentions, et désespérant de réduire la république avec ses seules forces, se résigna à accepter la médiation de la France, et se contenta d'une satisfaction plus apparente que réelle. On sauva son amour-propre en livrant les prisonniers au cardinal de Joyeuse, le représentant de Henri IV, qui les remit au nonce ; mais la république fut absoute, sans rien changer aux lois qui avaient donné lieu à l'interdit. Le pape laissa intacte la législation qu'il avait d'abord déclarée impie et sacrilège. Peu après cette transaction, Fra Paolo Sarpi tombait frappé de quinze coups de stylet. Il guérit, écrivit l'histoire du différend dans lequel il venait de figurer si honorablement, et fut encore en butte à des tentatives d'assassinat qui se renouvelèrent jusqu'à la fin du pontificat de Paul V.

Un tel échec donne la mesure de ce que pouvait être son influence dans les autres États de l'Europe. Les anciens partis religieux n'avaient pourtant désarmé ni en Allemagne, ni en France, témoin la mort de Henri IV, qui fut leur ouvrage et qui réveilla leurs mutuelles défiances ; mais ils étaient dis-

crédités et ne furent bientôt plus que des instruments, au lieu d'être, comme naguère encore, les principaux moteurs des combinaisons politiques. Les princes qui affichaient le plus hautement leur orthodoxie avaient cessé de faire prendre le mot d'ordre à Rome. Ferdinand II lui-même, l'élève des jésuites et le héros de la réaction catholique en Allemagne, s'appuya sur les passions religieuses pour y relever la maison d'Autriche, mais il prouva en plusieurs circonstances qu'il savait fort bien se passer de l'approbation du pape, et ne se souciait nullement de rétablir une autorité si essentielle au catholicisme.

L'esprit de cette transformation si importante se montra surtout dans la question de la Valteline.

Une des grandes causes de l'affaiblissement de la puissance austro-espagnole depuis la mort de Charles-Quint avait été le refroidissement toujours croissant des deux cours de Vienne et de Madrid. Leurs communs périls et l'évidente solidarité de leurs intérêts leur inspirèrent l'idée d'un rapprochement. Pourquoi une alliance nouvelle ne leur rendrait-elle pas la prépondérance que leur avait donnée leur union sous le sceptre de Charles? Afin de faciliter les communications que l'exécution de ce projet rendait nécessaires entre les deux États, elles occupèrent les défilés de la Valteline qui leur servaient de point de jonction en Italie. Grâce à ce rapprochement de frontières, l'empereur et le roi pourraient mettre en commun leurs troupes et leurs ressources,

se porter ensemble sur les points menacés ; ils allaient en un mot ne plus faire qu'un.

La Savoie et Venise furent les premières à jeter le cri d'alarme, à dénoncer une usurpation qui menaçait si directement leur indépendance. La France vit se relever devant elle le spectre de Charles-Quint, et se déclara prête à s'y opposer par les armes. Grégoire XV, nouvellement élu pape, s'interposa, supplia, obtint qu'on lui laisserait occuper la Valteline avec ses troupes jusqu'au règlement définitif du différend. Mais Grégoire étant mort sur ces entrefaites, son successeur, Urbain VIII, apprit tout à coup, à sa grande surprise, que, sans plus tenir compte de sa médiation que de leurs propres engagements, les Français venaient de déclarer la guerre à l'Autriche et à l'Espagne, de chasser les garnisons pontificales de la Valteline, de s'allier étroitement à l'Angleterre, à la Hollande, au Danemark, à toutes les puissances protestantes de l'Allemagne. Et quel était l'artisan de cette grande combinaison politique, si étrangère aux préoccupations et aux calculs des passions religieuses ? c'était un cardinal de la sainte Église, le cardinal de Richelieu. Afin que le pape ne pût se méprendre sur le sens de cette détermination, lorsqu'on se décida à faire la paix, le traité fut signé sans même qu'il eût été consulté (1626).

Ce ne fut pas davantage une pensée religieuse qui inspira le cardinal de Richelieu lorsque, après l'insuccès de cette première tentative pour abaisser la maison

d'Autriche, il s'allia momentanément avec elle et avec l'Espagne contre l'Angleterre dont il avait à se plaindre, et dont Urbain, abusé par ce facile revirement, espéra un instant voir le complet anéantissement. Il prit pour une conversion ce tâtonnement du génie devant des obstacles imprévus.

De même, lorsque Richelieu anéantit les calvinistes français à la Rochelle, il frappa en eux, non une secte hérétique, mais un parti politique dont l'indiscipline nuisait à la transformation unitaire qu'il voulait accomplir en France. On ne saurait juger trop sévèrement certaines tendances de son administration, mais on doit lui rendre la justice de reconnaître qu'il sut s'élever plus que personne au-dessus des préjugés de la classe à laquelle il appartenait, et ne déploya jamais contre les réformés le zèle étroit, la fureur de prosélytisme et de persécution que montra Louis XIV. En cela comme en toute chose, Richelieu domine de très-haut le grand roi. Le prêtre agit en politique, et le roi en inquisiteur.

Son alliance avec l'Espagne était trop contraire à l'idée si juste qu'il avait du rôle politique de la France à l'étranger, pour survivre à la nécessité passagère qui l'avait fait naître, et pour être autre chose qu'un expédient. Le triomphe de la réaction hispano-autrichienne en Allemagne, la prépondérance écrasante que Ferdinand y acquit, grâce à la propagande de ses armées et surtout des jésuites qui opérèrent des miracles de conversion en alternant à

propos l'onction, la diplomatie et la pendaison, les projets ambitieux de restauration impériale en Italie qu'il osa concevoir dans l'enivrement de son succès, ne tardèrent pas à ramener Richelieu aux traditions politiques de Henri IV qu'il avait embrassées au début de son ministère. Il n'eut plus désormais d'autre pensée que de maintenir à tout prix l'indépendance des États de la grande république européenne, en abaissant les puissances qui compromettaient leur sécurité, en empêchant la formation de tout centre de domination menaçant pour la paix du monde.

La succession du duché de Mantoue, dévolue au duc de Nevers, de la branche française de la maison de Gonzague, offrit à Richelieu l'occasion qu'il cherchait de rompre de nouveau avec l'Autriche et l'Espagne. Cette fois, Urbain VIII lui-même, se croyant menacé dans sa souveraineté temporelle par les progrès de la domination impériale, entra secrètement dans la ligue protestante dont Richelieu fut l'homme d'État et Gustave-Adolphe le héros. Mais, à l'exemple de ses prédécesseurs, Urbain n'exerça aucune influence dans les péripéties de la guerre de Trente Ans, qui, sous des signes de ralliement empruntés aux luttes religieuses, obéissait à un principe nouveau dont le sens lui échappait.

Il eut la naïveté de s'étonner que Gustave-Adolphe, après avoir délivré l'Allemagne de l'autocratie autrichienne par ses foudroyantes victoires, se montrât plus préoccupé de constituer de nouveaux États et de

nouveaux groupes politiques capables de résister à un tel voisinage, que de rendre à l'Église les évêchés qu'elle avait perdus. Il ne soutint d'ailleurs Richelieu qu'avec la dernière mollesse dans la longue guerre que celui-ci fit aux Espagnols en Italie, et il laissa prendre le premier rang dans les affaires de la Péninsule à un petit État qui jusque-là n'y avait figuré que fort obscurément, à la Savoie ; encore était-elle gouvernée par une régente. Aussi fut-il seul à s'étonner lorsqu'à la conclusion de la paix qui consacra l'abaissement de la maison d'Autriche, il s'aperçut qu'il n'avait été qu'un instrument secondaire du cardinal ; mais son dépit ne le servit pas mieux que son inutile complaisance.

Ce malheureux essai fut pour longtemps la dernière intervention des papes dans une affaire européenne. Ils renoncèrent aux grandes ambitions pour se renfermer dans les misérables minuties de leur petit gouvernement. Du désir de s'emparer de l'empire du monde, ils étaient tombés à celui de gouverner l'Italie ; du rêve de la royauté italienne, à l'ambition subalterne d'établir leur famille en fondant des principautés pour leurs neveux ; ils n'aspirèrent plus désormais qu'à les gorger de biens ; ce fut le dernier songe de leur puissance expirante.

L'administration des États romains était dès lors ce qu'elle est encore aujourd'hui, un mécanisme savamment compliqué pour arriver à l'immobilité, un système organisé de façon à étouffer sans bruit et

sans éclat, par le seul manque d'air, toute vie, toute activité, toute expansion intellectuelle, tout progrès industriel ou scientifique, tout essor, en un mot, qui aurait pu y rendre l'élément laïque indépendant, éclairé, énergique, entreprenant. Il n'y avait déjà de place à Rome que pour deux classes d'hommes : la domesticité et le privilège. Le commerce n'y existait que sous la forme du trafic des choses saintes. La science n'y trouvait que la torture ou la prison perpétuelle en la personne de Galilée. L'agriculture, ruinée par l'anéantissement des petits centres de la campagne, par la destruction de la noblesse, par l'incurie cléricale complice de la Malaria, ne laissait d'autre issue aux activités que des fonctions serviles, improductives, où tout était intrigue, vénalité, exploitation. L'appauvrissement, la ruine, gagnaient les familles les plus opulentes, grâce à la spoliation organisée sous la forme des *Monti* ; la misère et la mendicité se cachaient sous des dehors pleins de faste, dernier lambeau de la pourpre romaine ; la dette prenait des proportions effrayantes, malgré les impôts, les emprunts, et les subsides qui affluaient de tous les points du globe dans cette capitale de l'usure.

Le règne d'Innocent X ne fut qu'une rivalité de dix ans entre deux femmes, donna Olympia Maidalchina et donna Olympia Aldobrandino, qui se disputèrent tour à tour son cœur. Il ne voulut cependant pas passer sans laisser de traces dans l'histoire, et il

eut aussi son exploit. Ce fut la destruction de la ville de Castro, qui fut rasée en expiation de la réputation que son souverain, le duc de Parme, montrait à s'acquitter d'une dette contractée envers les *Monti*. Une colonne s'éleva sur les ruines de cette malheureuse petite ville, dont les habitants furent condamnés à errer sans asile, et on y put lire une inscription prétentieusement laconique destinée à attester à la postérité l'énergie du pontife : « Ici fut Castro. »

Malheureusement pour sa mémoire, c'est la seule preuve qu'il en ait jamais donnée. Les instances de Mazarin pour le décider à se prononcer contre l'Espagne n'eurent pas plus de succès que celles du vice-roi de Naples pour le gagner à la cause espagnole. Mais lorsque celui-ci fut renversé par la double révolution qui faillit mettre fin à la domination espagnole en Italie à la suite de la courte dictature de Mazaniello, Innocent n'hésita pas à sortir de sa neutralité. Il promit tout son appui au duc de Guise comme au légitime héritier des ducs d'Anjou. Il le déclara, par ses promesses, à venir revendiquer cet héritage, et abandonna ce prétendant avec empressement aussitôt qu'un revirement de fortune annonça le rétablissement des affaires de l'Espagne à Naples (1650.)

Il prit une part moins active encore à l'essai déguisé de restauration catholique pour lequel le roi d'Angleterre Charles I^{er} porta à la même époque sa tête sur l'échafaud. C'étaient là des questions qui n'intéressaient plus la papauté, et elle portait la peine de

cette indifférence. Les cabinets le lui rendaient en dédain, en feignant d'ignorer jusqu'à son existence. On ne la voit figurer dans aucun des traités qui signalent la fin du dix-septième siècle, et cette omission calculée inspira au même Innocent un acte d'extravagance qui mit le comble à la déconsidération où la cour de Rome était tombée. Lorsque la paix de Munster apporta un terme provisoire aux longs déchirements de l'Europe et permit aux nations meurtries par tant de combats de panser leurs blessures, une voix s'éleva pour protester contre le traité, c'était celle du représentant de Jésus-Christ.

L'outrage suit de près le mépris. Innocent X avait mérité le mépris, Alexandre VII reçut l'outrage. Ce fut le roi très-chrétien, le nouveau Constantin, l'exterminateur de l'hérésie, Louis XIV enfin, qui se chargea de le lui infliger. L'insignifiance du prétexte qu'il choisit ne fit que mieux éclater son intention. Un jour les gens du duc de Créquy, son ambassadeur, se prirent de querelle avec les gardes corses du pape, et un homme fut tué dans la rixe qui s'ensuivit. Louis XIV, irrité, demanda, en termes pleins de hauteur, une réparation solennelle qui lui fut refusée. Le pape, menacé par le roi, annonça l'intention de résister jusqu'à la dernière extrémité, fit des démonstrations, passa des soldats en revue sur le Monte-Mario. Louis XIV occupa aussitôt Avignon. On annonça de sa part au pontife qu'un régiment allait s'embarquer pour Rome ; cela suffit. Le pape, humi-

lié, traité aussi insolemment que s'il eût été le dey d'Alger ou de Tunis, fit des excuses avec une faiblesse qui donnait raison au dédain qu'on lui témoignait, et s'engagea par le traité de Pise à ériger dans Rome même une pyramide destinée à éterniser le souvenir de sa honte (1662).

Odescalchi, qui succéda, sous le nom d'Innocent XI, à l'inoffensif Altieri, montra plus de courage et de dignité que depuis longues années on n'en avait vu sur le trône de saint Pierre. Il tint tête à Louis XIV avec la plus honorable fermeté dans deux circonstances successives. La première fut la célèbre affaire de la Régale.

On désignait sous ce nom un droit qu'avait le roi de France de percevoir les revenus de certains évêchés pendant leur vacance, et de conférer les bénéfices qui en dépendaient. Louis XIV étendit par décret ce droit à tous les évêchés du royaume. Le pape réclama contre un acte qu'il considérait comme une usurpation sur les privilèges de la cour de Rome. Mais, loin de se prononcer en sa faveur, le clergé de France se leva à la presque unanimité pour défendre l'œuvre de son roi. D'où lui venait ce zèle ? C'est la mode de s'extasier ici sur l'esprit libéral et indépendant de cette glorieuse Église gallicane. Qu'est-ce à dire pourtant ? Ce clergé n'était-il pas le clergé des conversions forcées, et ce souverain, le roi des dragonnades ?

Un examen moins superficiel donne le secret de

ce libéralisme improvisé. On le trouve dans les procès-verbaux mêmes des assemblées du clergé de France, dans l'acte original du consentement des prélats à l'extension de la Régale. Le clergé était alors tout entier à une entreprise dont il poursuivait depuis près d'un siècle la réalisation et dans laquelle il ne pouvait se passer du concours du roi, la révocation de l'édit de Nantes. Il donna au roi la Régale avec l'appoint des contributions extraordinaires du don gratuit, et le roi lui livra les réformés. Les conditions de ce marché sont stipulées minutieusement dans une série de pièces officielles qui ne laissent aucune place à l'équivoque. Et, afin qu'on ne se méprit pas sur les mobiles qui l'inspiraient, le clergé de France eut soin de déclarer expressément par l'acte lui-même que son consentement n'était dû qu'à sa reconnaissance pour les services que le roi avait rendus contre l'hérésie et pour ceux qu'il lui promettait encore.

Malgré l'entente extraordinaire dont cette décision était le témoignage, et qui faisait dire au grand Condé que l'Église de France était prête à se faire protestante si le roi l'eût désiré, Innocent XI n'hésita pas à la condamner, et donna lieu ainsi à la déclaration de 1682. C'était la vieille thèse des libertés de l'Église gallicane. Ces libertés avaient en effet fait partie des traditions nationales, puisqu'elles remontaient par Charles VII et saint Louis jusqu'à Hincmar, l'archevêque de Reims de la fin de l'é-

poque carlovingienne. Mais elles étaient en grande partie abandonnées depuis Louis XI, et surtout depuis le concordat de François I^{er} avec Léon X.

Œuvre de circonstance, inspirée non par l'esprit d'indépendance, mais par l'intention de donner un gage de servilité à un roi plus zélé que le pape et de qui on attendait de plus odieux services, abandonnée et reniée quelques années plus tard par ses propres auteurs et avec le plus lâche empressement, cette restauration des libertés gallicanes ne cache sous la pompe hypocrite du langage que lui prêta le génie de Bossuet qu'un expédient politique dont on ne pénètre pas sans dégoût les véritables mobiles. C'est ainsi qu'en défendant avec tant de passion les droits du pouvoir civil contre la cour de Rome, elle n'avait d'autre but que d'asservir définitivement Louis XIV à l'influence de son clergé. C'est ainsi encore que cette Église si zélée pour ses libertés imposait à ce roi une double persécution religieuse que le pape refusait d'approuver, de même qu'il n'hésita pas à blâmer la folle entreprise de Jacques II contre la constitution anglaise.

Moins de onze ans après cette bruyante promulgation des libertés gallicanes, un des successeurs d'Innocent recevait de Louis XIV une lettre pleine de repentir et d'humilité, qui atteste la faiblesse d'esprit où l'avait conduit le joug des confesseurs, et par laquelle il le suppliait de considérer la déclaration de 1682 comme non avenue. Les prélats qui

l'avaient signée la désavouèrent en même temps par une adresse individuelle où se montrent à nu la bassesse et l'indignité de ces persécuteurs courtoisants : « Très-saint Père, disaient-ils, quand l'Église se livre enfin à la joie, quand tous les chrétiens recueillent les fruits de vos soins paternels et trouvent asile dans votre sein comme dans celui du plus tendre père, rien ne saurait m'être plus pénible que de voir que l'état présent des affaires me ferme encore l'accès des bonnes grâces de Votre Sainteté. Sachant que j'éprouve ce malheur pour avoir assisté en 1682 à l'assemblée du clergé de France, je me jette aux pieds de votre béatitude, pour professer et déclarer que mon cœur est vivement affligé et au delà de tout ce qu'on peut dire, des choses qui se sont passées dans ladite assemblée et qui ont déplu à Votre Sainteté et à ses prédécesseurs. En conséquence, je regarde comme non décrété et je déclare qu'il faut regarder ainsi tout ce qui a pu être censé décrété dans cette même assemblée contre la puissance ecclésiastique et l'autorité pontificale... En offrant à Votre Sainteté ce gage de mon dévouement absolu et de mon profond respect, je désire que jamais on ne puisse révoquer en doute l'obéissance que je lui dois et que je serai soigneux de lui rendre jusqu'au dernier jour de ma vie.—J'espère donc que Votre Sainteté daignera me rendre ses bonnes grâces, » etc. 14 septembre 1693.

Tel fut le sort de la déclaration de 1682. Elle produisit cependant plus de résultats que ses auteurs ne

l'avaient prévu, comme si on ne pouvait invoquer le nom de la liberté, même avec l'intention de la trahir, sans lui faire donner des fruits. L'opposition parlementaire s'en empara, et, bien qu'elle ne pût jamais devenir une arme bien redoutable dans de telles mains, elle servit plus d'une fois, au dix-huitième siècle, de sauvegarde à l'indépendance civile menacée par les réactions religieuses.

Dans tout le cours de cette affaire comme dans celle des Franchises, qui la suivit de près, Innocent XI montra un courage qui semble de l'héroïsme auprès des bravades si mal soutenues d'Innocent X.

Les Franchises étaient un droit d'asile établi au profit des ambassadeurs des grandes cours européennes à Rome. Toutes les puissances y avaient renoncé, tant il était suranné, abusif, contraire à toute équité. Heureux de saisir ce prétexte pour humilier son ennemi, Louis XIV revendiqua son privilège avec une arrogance insultante, et envoya à Rome, pour le faire respecter, le marquis de Lavardin avec une escorte de huit cents hommes. Le pape excommunia le marquis. Lavardin fit célébrer avec ostentation le service divin dans l'église de Saint-Louis des Français. Le pape jeta l'interdit sur l'église. Lavardin alla braver le pontife jusque dans l'église de Saint-Pierre, y parut en armes, dans une attitude pleine de menace et de provocation.

Loin de se laisser intimider par ces brutales démonstrations, Innocent tint bon jusqu'à la fin, et

Alexandre VIII recueillit le bénéfice de sa fermeté en recevant la soumission de Louis XIV, qui renonça à son droit d'asile comme aux libertés gallicanes.

Mais ces deux succès d'une si mince importance, les seuls que la papauté ait remportés à la fin du dix-septième siècle, ne furent pas une compensation suffisante à l'état d'anéantissement où elle était tombée. Et cependant, l'avenir ne lui apportait que des menaces. La Grande-Bretagne, qu'elle avait un instant pu espérer de voir rentrer sous son obédience, grâce à la conspiration de Jacques II, lui échappait pour toujours par la consolidation définitive de sa double constitution politique et religieuse. La catholique Espagne, de plus en plus épuisée, agonisait, avec son roi Charles II, dont les cours étrangères se disputaient, de son vivant, l'héritage. Le Nord tout entier obéissait à des dogmes nouveaux ; la France se montrait indocile, malveillante, tyrannique, sous le roi le plus orthodoxe qu'elle eût jamais possédé, et nourrissait déjà avec Voltaire et Montesquieu toute la génération qui devait préparer les voies de la grande ère de 1789. Enfin l'Italie, de plus en plus enfoncée dans la léthargie qui avait succédé à ses longues agitations, indifférente à son propre sort, incapable de manifester une volonté, semblait ne pas même soupçonner les mouvements qui remuaient l'Europe.

Elle dormait son sommeil de décadence entre deux gardes-malades pleins de sollicitude, le sigisbéisme et la direction. Ils lui administraient pour

remède la prose assommante des casuistes, pour ré-
création les insipides marionnettes de la *Comedia
dell' arte*, pour plaisir les joies du mariage en com-
mandite, et pour jouissance esthétique les splen-
deurs de l'art jésuite. Grâce à ces deux exécuteurs
testamentaires de la domination ecclésiastique *in
extremis*, l'énergie virile atteinte en son foyer, la fa-
mille, s'éteignait doucement dans l'affadissement, la
langueur et l'ennui.

XIX

NULLITÉ POLITIQUE DE LA PAPAUTÉ AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE.

Le commencement du dix-huitième siècle vit presque tous les trônes de l'Italie mis à l'encan.

Le premier fut celui de Naples, que la mort du roi d'Espagne Charles II rendit vacant, et que les Bourbons, ses héritiers, disputèrent à la maison d'Autriche, ainsi que le Milanais et l'île de Sardaigne, qui faisaient également partie de ses possessions. Le second fut celui de Toscane, que la mort de Cosme III, le grand-duc de Toscane, laissa libre à la mort du dernier des Médicis. Le troisième fut le duché de Parme et Plaisance, qui fut mis en disponibilité par l'extinction de la maison de Farnèse.

Ces successions donnèrent lieu à quatre grandes guerres et à autant de traités qui, quatre fois en quarante ans, changèrent par des remaniements complets

remède la prose assommante des casuist
 création les insipides marionnettes d'
dell' arte, pour plaisir les joies du
 mandite, et pour jouissance e
 deurs de l'art jésuite. Grâce
 testamentaires de la dom'
extremis, l'énergie virile
 mille, s'éteignait douce
 langueur et l'ennui.

AS
 xes
 s de
 s bâ-
 Bour-
 n mille
 tage par
 contesta-
 ces de l'i-

pour l'amour-
 tranquille spectatrice
 être le prix, sans laisser
 occasion son étonnement de ce
 pas à la consulter. Les ducs de
 tièrent seuls à la lutte, dans un but ou-
 intéressé, pour prendre leur part du bu-
 ils en tirèrent tout d'abord leur titre de rois. Ils
 trahirent tour à tour leurs alliés et se donnèrent au-
 plus offrant, avec une rouerie ingénue, une effron-
 terie charmante à force d'être naïve et spontanée.
 A chaque défection nouvelle, ils augmentaient leur
 pécule, arrondissaient leurs petits États de quelque
 débris de territoire ou de province, sans scrupules et
 sans remords, persuadés que leurs descendants sau-
 raient utiliser plus tard leurs pieux larcins, comme
 ces fils de famille qui réhabilitent par un emploi libé-
 ral et généreux les richesses mal acquises d'un père
 usurier.

L'arrangement d'Aix-la-Chapelle, qui mit un

terme aux compétitions de l'Autriche, de la France et de l'Espagne, fut inspiré par des vues relativement désintéressées. L'impossibilité où se trouvait chacune de ces puissances de faire triompher exclusivement son influence dans la Péninsule, et les principes de la politique d'équilibre, que la force des choses tendait à faire prévaloir depuis le dix-septième siècle, furent cause qu'elles résolurent d'un commun accord de fermer le champ de bataille, le gouffre où leurs armées venaient s'engloutir sans résultat, en rendant à l'Italie des souverains indépendants. Mais pas une d'elles n'eut la pensée d'y établir, au profit de l'Europe, l'unité que chacune avait espéré à son tour y fonder dans son propre intérêt. Les hommes d'État étaient unanimes à reconnaître que l'indépendance de l'Italie était indispensable au repos des États européens ; pas un d'eux ne songea que la seule garantie efficace de cette indépendance était la nationalité, c'est-à-dire une constitution sinon unitaire, du moins favorable à une action commune et solidaire des gouvernements italiens. Comment s'en fussent-ils préoccupés lorsque parmi ceux pour qui il y avait là une question de patriotisme, d'honneur et de vie, nul ne semblait s'en douter ou s'en souvenir ?

L'organisation politique qui sortit du traité d'Aix-la-Chapelle, loin de se prêter à une confédération des États de la Péninsule, y maintint, au contraire, sous la forme d'influences dynastiques, tout l'antagonisme

qu'y avait créé le conflit des dominations étrangères. Les armées de l'Autriche, de la France, de l'Espagne, évacuèrent l'Italie, à l'exception du Milanais, qui resta à l'empereur, mais les maisons régnautes de ces nations y gardèrent leurs représentants à Naples, à Parme, à Florence, ce qui suffit pour rendre l'union impossible.

Ce résultat, qui y avait plus activement travaillé que les papes ? Et même, qui plus qu'eux contribuait à le maintenir ? On objecterait vainement la nullité de leur action politique au dix-huitième siècle. Leur existence seule était un obstacle permanent qui rendait toute grande reconstruction impossible. Quel que fût le sans-*façon* avec lequel la diplomatie venait de disposer, malgré leurs protestations, de provinces qu'ils considéraient comme leurs fiefs, elle était trop peu soucieuse de l'intérêt des peuples pour toucher jamais à l'arche sainte du patrimoine de saint Pierre. Il restait au centre de l'Italie comme un mur d'airain destiné à empêcher éternellement de se rejoindre les tronçons encore vivants de ce grand corps mutilé.

Les souverains pontifes n'avaient plus besoin des secours étrangers pour se maintenir contre des voisins hors d'état de faire un mouvement, tant ils étaient épuisés, affaiblis, expirants. On ne peut donc leur reprocher aucune part d'initiative dans les guerres du dix-huitième siècle ; mais leur responsabilité n'y est pas moins engagée que dans celles des temps antérieurs ; car si les Français, si les Espagnols, si les

Allemands considéraient l'Italie comme leur propriété, comme leur proie ; s'ils s'en arrachaient les lambeaux, qui leur avait donné une telle opinion ? qui les avait appelés, encouragés, soutenus ?

La neutralité que les papes s'efforcèrent de conserver dans les luttes qui suivirent la guerre de la succession d'Espagne ne fut donc que le tardif expédient de leur faiblesse. Encore n'eurent-ils pas même assez d'énergie pour la faire respecter. On voit Clément XI, d'abord favorable à Louis XIV et à son petit-fils Philippe V, se tourner contre eux aussitôt que la coalition anglo-autrichienne triomphe. Ses successeurs montrent la même versatilité. En cela, du reste, les autres princes italiens les imitent avec une parfaite exactitude et changent sans vergogne avec la fortune.

Une seule fois ils conçurent, sous l'inspiration d'un aventurier fourvoyé qui avait failli bouleverser l'Europe et qui avait du moins la vertu de l'ambition, Albéroni, l'idée de réunir tous les États dans une ligue destinée à rétablir au moins l'ombre d'une autonomie nationale, à ne laisser subsister dans la Péninsule que des gouvernements choisis ou acceptés par les Italiens et non imposés par l'Europe, à en bannir toute domination étrangère. Les circonstances semblaient rendre l'entreprise facile. Une femme, Marie-Thérèse, occupait le trône d'Autriche, et son empire menaçait à chaque instant de se disloquer. La France et l'Espagne, satisfaites par l'établissement

d'un Bourbon à Naples, encourageaient le projet. Le pape Benoît XIV refusa son adhésion. L'abstention de Venise, malade de langueur et de sénilité, et la trahison du duc de Savoie, toujours fidèle à sa politique mercantile et perfide, firent le reste.

Ces constatations officielles et réitérées du décès d'un grand peuple qui avait si longtemps porté dans ses mains le flambeau de la civilisation, eurent lieu précisément à l'époque où les nationalités européennes s'affirmèrent avec le plus de force et d'originalité, l'Angleterre par la victoire définitive de son admirable constitution, la France par sa grande création philosophique du dix-huitième siècle qui devait renouveler le monde, l'Allemagne par la formation de la Prusse, le vrai centre de la personnalité germanique, la Russie par la puissante improvisation de son héros Pierre le Grand. Seule, l'Espagne semblait, comme l'Italie, atteinte aux sources mêmes de la vie, et pour avoir embrassé la même cause, mais du moins elle n'avait pas cessé de s'appartenir à elle-même.

Ce court dénombrement, dans lequel entrent trois puissances hostiles par nature au catholicisme, et une quatrième qui s'en éloignait plus encore peut-être, bien qu'elle continuât à porter son nom antique de très-chrétienne, dit suffisamment combien la voix des souverains pontifes devait être peu écoutée dans les conseils de l'Europe. Aussi n'essayent-ils plus même de la faire entendre. Ils s'absorbent volontai-

rement dans des intrigues lilliputiennes, ou des querelles théologiques qui n'ont plus le privilège de passionner les peuples. Encore ne font-ils en cela que suivre l'impulsion au lieu de la donner. C'est ainsi que la fameuse bulle *Unigenitus*, dirigée contre les jansénistes, et qui souleva en France de si bruyantes clameurs, fut bien plutôt l'œuvre du clergé de France et des jésuites que celle de Clément XI, qui y mit le sceau apostolique (1713).

Les préoccupations de son successeur Innocent XIII sont d'un ordre encore moins élevé. Il ne songe qu'à faire payer le plus cher possible au cynique abbé Dubois son chapeau de cardinal, et l'abbé, dont c'est le caprice, achète successivement le pape, les neveux, les maîtresses, et une partie du sacré collège, ouvrant la voie aux négociateurs qui payèrent l'élection de Ganganelli. Clément XII établit une loterie sous le patronage du gouvernement pontifical, et fulmine une excommunication contre la franc-maçonnerie. Benoît XIII canonise Hildebrand pour mettre au moins dans le ciel un idéal qui a cessé d'être possible sur la terre. Enfin, pour comble de malheur, l'esprit tout-puissant qui mène le siècle fait tomber sur le trône pontifical un homme doux, tolérant, modéré, plein de sagesse et de philosophie, disposé à toutes les concessions, l'aimable et bon Lambertini, caractère sans tache, esprit charmant, pape détestable (1740).

Aucun événement ne pouvait être plus désastreux.

pour la cour de Rome. Quel était en effet le sacrifice qu'on lui demandait au nom de ces mots nouveaux de civilisation, de tolérance, de liberté, de progrès, que Lambertini faisait profession de comprendre? Ce n'était rien moins que le sacrifice de sa propre existence. Elle avait le droit de trouver la demande indiscreète et elle se trouvait fort exposée sous le gouvernement d'un pape que n'effrayait pas un tel programme. N'était-ce pas sa tradition vivante que reniait Lambertini lorsqu'il agréait la dédicace du *Mahomet* de Voltaire? Qu'était-ce donc que Mahomet, sinon le vieux type théocratique, le prêtre-nom d'Innocent III?

Déjà le mouvement de rénovation qui en France devait servir de supplément à la réforme étouffée dans le sang de ses enfants et apporter de nouveaux bienfaits au reste de l'Europe, avait partout pour instruments des ministres couronnés qui le servaient en se flattant de l'exploiter à leur profit, bien loin de se douter qu'ils seraient brisés par lui le jour où il n'aurait plus besoin de leurs services. Les rois et les empereurs prenaient à Ferney le mot d'ordre de la philosophie. L'arbitraire demandait conseil à la liberté et s'offrait à appliquer ses plans. Les gouvernements auxquels avait si longtemps pesé le joug de Rome se flattaient que Rome seule recevrait tous les coups et servirait de victime expiatoire.

Le grand principe de la séparation de l'Église et de l'État, que la révolution française devait laisser

au fond de son creuset dégagé des éléments impurs qui s'y mêlèrent, proclamé dès lors avec toutes ses conséquences par les philosophes et les publicistes, s'annonçait de loin par des mesures significatives qui, en frappant le pouvoir politique de l'Église au sein de chaque royaume, sapaient par la base celui de la papauté. La chute des Jésuites lui porta surtout un coup mortel.

Malgré les pertes incalculables qu'elle avait faites depuis deux siècles, la suprématie pontificale possédait encore plus de ressources que sa détresse apparente ne le laissait supposer. Mais elle n'agissait plus que par l'entremise de cette milice fameuse qui avait été instituée pour se dévouer spécialement à sa cause, et qui plus d'une fois lui avait ouvertement résisté, semblable à ces sujets plus royalistes que le roi. A ce moment, leurs intérêts n'en étaient pas moins profondément solidaires, indivisibles. Pour tout dire, le pape n'était plus que le représentant nominal de la cour de Rome, une ombre errante parmi des tombeaux. La théocratie avait revêtu une nouvelle forme, souple, changeante, équivoque, adaptée aux circonstances fâcheuses où elle se trouvait. Elle avait appris l'art du mystère, de la complaisance, et de l'ubiquité. Elle avait quitté ce centre rayonnant où les regards et les hommages du monde ne venaient plus la chercher; elle avait recours aux déguisements et aux métamorphoses; elle était partout et nulle part; elle agissait à petit bruit, possédait à fond la diplomatie

de l'alcôve et du confessionnal ; en un mot, elle s'appelait la Compagnie de Jésus.

Tout ce qui restait à cette époque d'activité, d'ambition, d'initiative dans le gouvernement de l'Église catholique s'était réfugié chez les Jésuites. Les coups destinés à son pouvoir politique devaient donc logiquement tomber sur eux. Les intentions des auteurs de leur chute importent peu. Lorsque les cours de France, d'Espagne, de Portugal et de Naples se réunirent pour demander la suppression de la compagnie de Jésus aux papes, c'était le suicide de la papauté qu'ils exigeaient.

Ces intentions furent aussi diverses que les individualités, si étonnées de se trouver ensemble, qui concoururent à ce mémorable événement. Chez Pombal, c'était la haine impatiente d'un ambitieux sans scrupules qui se délivre d'une rivalité incommode ; chez le catholique Charles III, le ressentiment méthodique et froidement implacable d'un esprit étroit, opiniâtre et orthodoxe ; chez le parlement, la rancune des vieilles oppositions et du jansénisme persécuté ; chez Choiseul, le désir de plaire à deux reines alors toutes-puissantes en France, l'opinion publique et madame de Pompadour ; chez Joseph II seul, peut-être, c'était la volonté désintéressée d'opérer une réforme juste et salutaire. Mais celui-là serait aveugle qui voudrait attribuer uniquement la chute des Jésuites à cette coalition improvisée.

Elle était avant tout l'œuvre des nouvelles doc-

trines qui s'étaient emparées de l'esprit public, de l'assentiment universel qui longtemps à l'avance avait prononcé leur condamnation et qui, réunissant ces inimitiés en un seul faisceau, leur donna la force, la consistance et l'unité nécessaires pour opérer cette révolution. Cet esprit seul put créer un concert apparent entre le farouche Pombal, qui faisait brûler des hérétiques afin de prévenir toute accusation sur la pureté de sa foi, et le sceptique et brillant Choiseul, qui ne voyait dans ces négociations qu'une querelle de moines indigne d'occuper ses talents diplomatiques.

L'intime solidarité qui liait les destinées de la papauté à celles de la compagnie de Jésus échappa sans doute à Lambertini, puisqu'il encouragea ses ennemis, et la sacrifia aux sentiments de rancune qu'il avait gardés de son insubordination dans les affaires chinoises; mais son successeur, Rezzonico, montra, par l'inflexible fermeté de sa résistance, qu'il avait su la comprendre. Il partagea courageusement la mauvaise fortune de ses clients, se laissa entraîner pour les soutenir à des actes fâcheux et compromettants, comme sa malencontreuse campagne contre le duché de Parme, opposa une volonté inébranlable aux sommations menaçantes des cours, vit sans s'émouvoir une partie de ses États confisquée, et un *tolle général* s'élever contre lui en Italie et dans toute la chrétienté. Enfin, il mourut tué par le chagrin et l'humiliation que lui causèrent les violences dont les

cours usèrent pour le contraindre à subir leurs conditions. Revanche peut-être méritée, mais trop peu généreuse, des rois contre Rome, représentée par un vieillard infirme et désarmé. Il eût été moins cruel d'exiger son abdication que de vouloir lui imposer ce parjure. Mais la main de Rome s'était appesantie sur tous les peuples, maintenant il n'était pas de nation qui ne voulût porter la main sur Rome (1769).

Il est superflu de raconter avec détail comment, dans le conclave qui suivit la mort de Rezzonico, les gouvernements, désireux d'en finir avec la question des Jésuites, prirent le moyen expéditif d'acheter les voix du sacré collège pour assurer l'élection de Ganganelli, après s'être assurés de son concours par une promesse écrite; comment Clément XIV tint parole après de longues hésitations, trop motivées par l'esprit vindicatif et persévérant de la société qu'il allait frapper, et comment cette suppression lui coûta la vie. Ces faits, d'ailleurs très-connus, sont plutôt du domaine de l'histoire religieuse que de l'histoire politique. Il suffit d'en avoir déterminé ici le sens général, qui est de marquer le dernier terme de la décadence pontificale au dix-huitième siècle. Vienne la révolution, elle n'aura qu'à toucher du doigt cette institution caduque pour la faire tomber en poussière. Trop heureuse si, en tournant sa force de destruction contre elle-même, elle n'avait pas rouvert la voie à la restauration de tous les pouvoirs qu'elle était venue détruire.

L'histoire a de singulières ironies. La pitié même est quelque peu déroutée lorsqu'on voit monter sur le trône des papes, à la veille de ce formidable événement, le beau Braschi, tête vaine et vide, dissipateur frivole, mené par d'indignes favoris, parleur harmonieux, banal, plein d'une majestueuse fa-tuité, le même qui alla à Vienne avec la conviction de convertir Joseph II à ses vues, non par des considérations de politique ou de sentiment, mais par la grâce et la séduction de ses manières. Ce n'était là ni le héros fait pour un tel combat, ni la victime digne d'un tel sacrifice. On dirait que le destin se plaît à imposer ces rôles tragiques à des êtres nuls, insignifiants, dépourvus d'initiative et de volonté personnelle, comme s'il voulait mieux marquer par là que c'est le système seul et non l'individu qui est frappé en eux. C'est ainsi qu'il mit, à la même époque et pour une destinée pareille, Louis XVI sur le trône de France et Pie VI sur celui de saint Pierre.

La révolution française ne fut point une explosion instantanée. Elle s'annonça longtemps à l'avance par des commotions menaçantes, par des avertissements multipliés, qui frappèrent les esprits les plus inattentifs. Les hommes d'État de l'Europe, effrayés, prirent leurs mesures de défense, se préparèrent à recevoir le choc, se mirent en garde comme ils purent; mais s'ils furent pris au dépourvu, ce ne fut du moins pas faute de prévoyance. Or, à ce moment où le monde était si profondément troublé par les approches de

l'orage, veut-on savoir à quoi s'occupait Braschi? Toutes les forces de son esprit étaient absorbées par une seule pensée, tous ses moyens d'action concentrés sur une entreprise unique : contraindre la cour de Naples à lui restituer le tribut de la *haquenée*, impôt ridicule prélevé par les papes sur l'usurpation de Charles d'Anjou, et que Tanucci avait supprimé dans une heure d'impatience.

Pendant, si inférieur que fût un tel pape au rôle qui lui était échu, son insuffisance fut couverte et en partie dissimulée par l'esprit de conservation, de résistance et de tactique que l'institution possédait à un si rare degré. Elle sut en faire usage avec tant de vigueur et d'habileté, qu'au bout de peu de temps les plus grands dangers de la révolution française lui vinrent de l'opposition ecclésiastique.

L'esprit si modéré et si libéral de 1789 s'était efforcé de sauvegarder tous les intérêts, de ménager les transitions pour protéger les existences inoffensives attachées à l'ancien ordre de choses, de concilier les situations acquises avec le principe nouveau, d'établir, en un mot, une transition au lieu de précipiter un bouleversement. Tel avait été spécialement le but de la constitution civile du clergé, sorte de moyen terme entre la vieille organisation cléricale et le principe de la séparation de l'Église et de l'État qui était le vrai *Credo* de 1789. Pour soutenir cette œuvre dont les imperfections ne provenaient que d'une intention trop généreuse, du noble désir d'épargner un ennemi

vaincu, plusieurs des chefs les plus illustres de la révolution n'hésitèrent pas à compromettre leur popularité, à s'exposer aux défiances démocratiques. Ceux pour qui ils accomplissaient ce sacrifice les en récompensèrent en y cherchant des armes pour les frapper.

La constitution civile du clergé fut déclarée anathème, bien qu'elle ne touchât à aucune question de dogme et se bornât à remettre en vigueur quelques dispositions empruntées à la discipline des premiers siècles. On fanatisa par d'incessantes excitations tout ce qui restait de catholiques parmi les populations de la France ; on entraîna sans retour dans les voies de la trahison un roi encore irrésolu et qui n'avait qu'un seul sentiment énergique et profond, sa foi religieuse, on créa à la révolution un ennemi intérieur invisible, insaisissable, plus redoutable que les armées de l'Europe ; on l'exaspéra pour la pousser aux extrémités, et de représailles en représailles on l'amena à la déportation des prêtres insermentés, aux journées de septembre, à la loi des suspects, au culte de la déesse Raison, à toutes les folies, à toutes les horreurs qui la déshonorèrent. Mais elle ne succomba pas sans avoir porté à ses ennemis un de ces coups qui, aux yeux du philosophe, n'ajoutent rien au sens d'événements déjà consommés, mais qui n'en ont pas moins leur importance en raison de la signification que le vulgaire leur attribue, selon son habitude de personnifier toute une série de faits dans

l'accident qui en marque le terme et leur donne une date. Ce coup fut la chute de la souveraineté politique des papes.

Dans le cours des démêlés de la république avec le saint-siège, un représentant du gouvernement français en mission à Rome, Basseville, avait été assassiné en plein jour par une émeute orthodoxe, qui avait ensuite mis le feu à la maison du consul. Les auteurs de cet attentat, connus de tout le monde, désignés par leurs bravades aussi bien que par la voix publique, étaient restés impunis, malgré les réclamations de la France, qui occupée alors à chasser les armées étrangères de son territoire, dut ajourner le châtement. Trois ans après, Bonaparte, vainqueur de l'Autriche, parut dans les Légations. Pie VI, qui avait ordonné des prières publiques contre « les athées et les brigands de France, » fut trop heureux de se soumettre à toutes les réparations qu'on lui imposa. Il déclara le meurtre abominable, promit d'indemniser la famille de la victime et envoya l'abbé Pier-rachi négociateur à Paris.

Mais, au moment où il protestait le plus vivement de ses sentiments pacifiques, une lettre interceptée fournit la preuve de ses intelligences avec l'Autriche. Le vainqueur fit encore grâce, se contenta d'exiger, par le traité de Tolentino, la cession des Romagnes et d'Avignon, avec une forte contribution de guerre qui devait être acquittée principalement en manuscrits et en tableaux. La révolution était entrée dans Rome

et s'y trouvait en présence de la théocratie. Quelle transaction, quel médiateur pouvaient s'interposer entre elles ? La question fut tranchée par un second assassinat, celui du général Duphot. Berthier marcha sur Rome, le peuple y proclama la république romaine et l'abolition du gouvernement sacerdotal, et Pie VI fut enlevé et transporté à Valence.

Ce serait une iniquité que d'attribuer à ce pontife la moindre part de complicité dans le double meurtre qui signala si tristement la fin de son règne ; mais, en rendant sa cause responsable du sang versé, ses ennemis ne firent que lui appliquer une loi qui a été sanctionnée dans tous les temps par la conscience humaine. Elle n'a jamais hésité à imputer les crimes aux partis qui en ont profité ou qui les ont laissés impunis. N'a-t-on pas vu ceux qui se récrient à ce propos vouloir rendre l'Italie entière responsable d'un meurtre plus récent et commis sur le même théâtre ? Au reste, le juge mystérieux dont tant d'autres spectacles historiques semblent accuser la justice trop lente, n'a pas besoin qu'on le justifie ici. Ce n'était ni le sang de Basseville ni celui de Duphot qu'expiait la papauté en prenant le chemin de l'exil !



XX

PIE VII ET NAPOLEÓN. — GRÉGOIRE XVI. — PIE IX. —
LA PAPAUTÉ ET LA NATIONALITÉ ITALIENNE.

Au contact des armées françaises, toute l'Italie prit feu. Son territoire se couvrit instantanément de républiques faites à l'image de la constitution directoriale qui régissait alors la France. Elle eut la république cisalpine, ligurienne, transpadane, toscane, romaine, parthénopéenne. Mais cette transformation, opérée au nom de passions et d'idées qu'elle n'avait connues que par une initiation imparfaite et hâtive, réalisée sous des formes politiques absolument étrangères aux traditions nationales, fut tout artificielle, resta à la surface du sol au lieu de s'y enraciner, et ne sut nulle part s'emparer fortement de l'esprit des populations.

Cette révolution se trouvait d'ailleurs associée dès sa naissance à un mouvement prodigieusement vieilli

et épuisé. Elle se vit promptement à la merci des protecteurs qui l'exploitaient, et condamnée à suivre en satellite fidèle toutes les métamorphoses si rapides et si imprévues de la constitution française. Elle reçut le contre-coup de toutes les atteintes qui lui étaient portées. Enfin, elle exigea, pour se maintenir, une tutelle et une occupation permanente dont les humiliations trop peu déguisées blessèrent profondément les âmes en qui respirait encore l'orgueil patriotique. Deux grands poètes, Alfieri et Foscolo, furent surtout les interprètes de cette déception, qui faillit faire perdre à la France tout le bénéfice de la popularité que sa propagande intellectuelle lui avait donnée en Italie vers la fin du dix-huitième siècle.

Au premier échec des armes françaises, tout l'édifice croula, pour faire place à la restauration des anciens gouvernements. Ils s'effacèrent eux-mêmes presque aussitôt devant un homme qui semblait apporter de nouvelles destinées à l'Italie comme à la France. Bonaparte, de retour d'Égypte, venait de frapper deux grands coups, celui du 18 brumaire et celui de Marengo.

Vers la même époque, celui qui s'intitulait alors « le citoyen cardinal Chiaramonti, évêque d'Imola, » était élu pape sous le nom de Pie VII, par le conclave assemblé à Venise. C'était un esprit simple, modéré, conciliant, mais un caractère faible et versatile, aussi peu fait que son prédécesseur pour des circonstances aussi difficiles, et entièrement dominé

dès le début de son règne par le cardinal Consalvi, un représentant fidèle des vieilles traditions de la cour de Rome.

Dans l'état précaire où se trouvait l'Église, le saint-siège ne pouvait se passer d'un protecteur. Le seul État dans lequel il eût pu s'attendre à le rencontrer, l'Autriche, se montrait froid et même hostile ; elle venait d'occuper Rome sans se soucier le moins du monde d'y rétablir les papes. Cette protection que l'Autriche lui refusait, le premier consul la lui offrit.

Encore mal affermi sur la ruine des institutions républicaines, en butte aux conspirations de tous les partis qu'il avait renversés, possédé d'une ambition qui ne s'était pas encore assigné son dernier terme, Bonaparte s'efforçait de lui donner pour complices tous les intérêts, toutes les passions, tous les instincts qui peuvent sommeiller parfois dans l'âme populaire, mais qui s'y réveillent au premier appel de la force et de la gloire. Il voulait que son pouvoir réunît tous les prestiges qui à un titre quelconque parlent à l'imagination des hommes. Une tentation puissante dont les suites furent incalculables s'offrit à sa pensée : pourquoi, à l'exemple des anciens conquérants, ne lui donnerait-il pas la consécration de la sanction religieuse ? La grande organisation catholique n'existait plus qu'à l'état de souvenir, pourquoi ne se relèverait-elle pas avec la nouvelle monarchie, et ne se prêteraient-elles pas un mutuel appui ?

Il délibéra longtemps. Si, d'une part, c'était gagner le cœur de la minorité encore attachée à l'ancien culte, c'était en même temps aliéner sans retour les partisans de l'idée révolutionnaire qui était une religion aussi. Qui pouvait dire d'ailleurs quel usage l'Église ferait du pouvoir qu'on allait lui rendre ? Se croirait-elle à jamais enchaînée à sa politique par un service qu'elle serait peut-être la première à déclarer intéressé, pour se dispenser de la reconnaissance ? Bonaparte écartera ces suppositions comme invraisemblables. Il tendit la main au pontife, lui garantit sa réintégration à Rome par le traité de Lunéville, et Pie VII lui apporta l'alliance de l'Église par le concordat de 1801.

Le moment de discuter cet acte célèbre n'est point encore venu, puisqu'il n'a pas cessé de faire partie de la législation existante ; mais, comme il emprunte toute sa signification à la politique qui l'a produit, il se trouve implicitement jugé avec elle. Ce qui est un fait rigoureusement historique, c'est le prompt repentir de ses deux auteurs, l'étonnement qu'il excita, et l'indifférence presque générale avec laquelle il fut reçu au premier moment de son apparition. Le Corps législatif, déjà si fidèle aux consignes qu'on lui donnait, montra si peu de complaisance à le ratifier que sa publication en fut retardée de plusieurs mois. Ce n'est donc que par une hypothèse que rien ne justifie qu'on a pu voir dans le concordat de 1801 l'œuvre d'une réaction religieuse émanée de l'initia-

tive populaire : il fut avant tout un acte politique et gouvernemental.

Le concordat était loin d'être conforme aux vrais principes de la révolution, puisqu'il tendait à rétablir l'union de l'Église et de l'État ; mais il en sauvegardait du moins les principaux intérêts. Il imposait au pape la reconnaissance de l'aliénation des biens du clergé décrétée par la Constituante, il laissait vivre les cultes dissidents à côté de la religion catholique, il mettait les ecclésiastiques sous la dépendance de l'État en les assimilant aux fonctionnaires salariés, il les assujettissait à un serment de fidélité au gouvernement établi, et enfin attribuait la nomination des évêques au pouvoir civil, en accordant leur institution canonique au saint-siège. Mais, malgré ces tempéraments réclamés par l'esprit du temps, il n'en était pas moins une complète restauration de l'Église, au double point de vue spirituel et temporel. La papauté rétablie à Rome, le catholicisme relevé en France où les populations avaient oublié jusqu'au sens de ses cérémonies religieuses, c'était là la résurrection la plus miraculeuse et la plus inespérée, et celui qui l'eût annoncé à Pie VII au moment de son élection n'eût à coup sûr trouvé en lui qu'un incrédule.

L'homme qui avait fait cela méritait quelque reconnaissance, bien qu'il n'eût pas le moins du monde été inspiré par l'héroïsme sentimental que lui prêtait alors M. de Chateaubriand. Dans le premier élan de joie, on la lui témoigna avec ivresse. C'était à lui seul

« après Dieu » que le nouveau pape rapportait cette fortune inouïe. Cependant Bonaparte eut bientôt lieu de s'apercevoir qu'au lieu de conquérir un instrument de règne ou tout au moins une coopération indirecte, il s'était créé un danger.

Dès 1803, Pie VII protestait contre tout l'ensemble des libertés gallicanes, que les dispositions organiques du concordat s'étaient bornées à faire revivre, et en même temps il réclamait avec instance le rétablissement de son autorité dans les légations, qui ne lui avaient pas été rendues. Le premier consul fut étonné de tant d'ingratitude et manifesta tout haut son mécontentement. Mais s'il avait pu oublier les leçons de l'histoire au point de supposer qu'une institution si rebelle aux transformations modifierait docilement son esprit et renierait ses maximes séculaires sur une injonction de lui, il aurait pu du moins savoir par son expérience personnelle comment les prétentions croissent avec le succès. Si lui, le parvenu, l'homme nouveau, le fils de la révolution française, il pensait déjà à Charlemagne, comment pouvait-il s'étonner que la cour de Rome citât Grégoire VII et Boniface VIII ?

Tel est, en effet, le double et incroyable anachronisme que le monde vit se produire à ce moment. Et, comme s'il y avait dans les situations les plus artificielles je ne sais quelle force ironique qui se fait un jouet des hommes les plus grands par le génie, comme si on ne pouvait toucher à ces magiques for-

mules sans tomber sous leur mystérieuse puissance, il suffit à Napoléon d'avoir évoqué les traditions de Charlemagne pour être condamné à suivre en esclave toutes les péripéties de la longue lutte de l'Église contre l'Empire.

Au lieu de rompre avec son alliée sur un premier dissentiment, il résolut d'effacer ces ombres importunes dans l'éclat d'une grandeur nouvelle. Il voulut la rendre à jamais solidaire de son pouvoir par une alliance plus étroite encore. C'est alors que le couronnement de Charlemagne s'offrit à son esprit. Il se dit que le pape, engagé et compromis sans retour par cette solennelle adhésion, n'aurait plus rien à lui refuser. Il y voyait de plus une victoire remportée sur la vieille Europe, son usurpation effacée aux yeux même de la superstition du droit divin, et un échec pour la coalition. C'est ainsi qu'il s'en expliqua lui-même au Conseil d'État, où l'opportunité du sacre était fort discutée : « Supposez, leur dit-il, qu'au lieu de délibérer aux Tuileries vous délibériez à Londres, et qu'on vous apprît que le pape passe les Alpes pour sacrer l'empereur des Français, regarderiez-vous cela comme un triomphe pour l'Angleterre ou pour la France ? »

Combien étaient différentes les secrètes pensées du pontife et de ses conseillers ! Prenant ce rêve encore plus au sérieux que son auteur, ils songeaient déjà à tous les avantages que les papes du moyen âge avaient retirés de leur association à l'Empire des

Césars germaniques. Pourquoi l'homme qui venait d'accomplir de tels miracles ne ferait-il pas aussi celui-là ? Était-ce donc plus difficile que de les relever, comme il l'avait fait, de l'état d'anéantissement où il avait trouvé l'Église ? On demandait au pape une couronne : n'était-ce pas lui reconnaître de nouveau le droit de donner et de retirer les royaumes ? Cependant trop de faits infligeaient un démenti à ces puérides illusions, pour que la résolution du pape ne fût pas soumise à mille découragements et à mille retours. Il consulta le sacré collège, promit, refusa, et enfin se mit en route après de longues hésitations.

Il n'y avait pas eu de conditions stipulées ; mais les négociateurs du couronnement laissèrent espérer à Consalvi tout ce qu'il voulut. Pie VII vint à Paris et consacra Napoléon, au mépris de ses engagements personnels avec Louis XVIII. « Cette religion auguste, dit à ce sujet Fontanes, vient consacrer les nouvelles destinées de l'Empire français, et prend le même appareil qu'au siècle des Clovis et des Pepin... Jamais l'univers n'eut un plus imposant spectacle, jamais les peuples n'ont reçu de plus grandes instructions. *Ce n'est plus le temps où l'Empire et le sacerdoce étaient rivaux.* Tous deux se donnent la main pour repousser les doctrines funestes qui, etc. » Prophétie pleine d'à-propos et de sagacité.

Ce fut en apparence un renouvellement complet du pacte de Charlemagne. Les cadres du vaste Empire fédéral furent rétablis, et l'Italie y entra en

qualité de royaume par le couronnement de Napoléon à Milan. L'Allemagne n'y fut pas dès lors incorporée, mais sa place y était marquée d'avance. Mais, malgré les efforts des deux auteurs de cette exhumation pour croire à leur œuvre, le nouvel empire, dont les grands vassaux étaient représentés en Italie par des sous-préfets français, n'avait pas plus de rapport réel avec celui du moyen âge que cette cérémonie de complaisance avec les stipulations carlovingiennes, où les deux pouvoirs traitaient d'égal à égal, et où chaque détail du couronnement était le symbole d'un engagement réciproque.

Un tel pacte d'alliance, où les formes antiques recouvraient des éléments si prodigieusement différents de ceux qui l'avaient inspiré à l'origine, ne pouvait se maintenir sous la lumière de l'esprit moderne, mais il ne s'en imposa pas moins à ses auteurs comme une fatalité. La lutte entre Napoléon et Pie VII suivit une marche aussi logique que celle des empereurs et des papes au moyen âge.

Elle s'établit tout d'abord sur la question de *suzzeraineté*, mot quelque peu féodal et suranné. Le pape ne semblait pas se douter que le droit nouveau qu'il venait de consacrer impliquait une renonciation à la souveraineté sur les États romains. Il avait, au contraire, espéré acheter par sa complaisance sa réintégration dans toutes les provinces que le saint-siège avait perdues. Comme ses prédécesseurs, il entendait garder à la fois et les bénéfices de la protection

impériale et les avantages du domaine indépendant. Napoléon le rappela aux termes du pacte : « Votre Sainteté est le souverain de Rome, lui dit-il, mais moi j'en suis l'empereur. » Comme un César du moyen âge, il parlait de fief, de suzerain, de vassal, etc. Et telle était la force d'illusion que créait cette fantasmagorie, où ce sublime comédien n'avait vu qu'un moyen de plus de s'emparer de l'imagination des hommes, que Pie VII, pour revendiquer sa souveraineté, n'invoquait nullement les droits de ses prédécesseurs immédiats ; il remontait, lui aussi, jusqu'à Pepin et à Charlemagne.

« Charlemagne, disait-il, a trouvé Rome dans la main des papes et n'a prétendu à aucun droit de suzeraineté ou de domaine sur ses pontifes ; *mais il en a reçu la qualité de défenseur de l'Église romaine avec la couronne impériale.* Dix siècles écoulés depuis lors rendent toute investigation inutile. »

« Il est connu, disait-il encore, que les provinces d'Urbino et de Camerino furent données au pape du libre consentement des peuples, lorsqu'ils se virent abandonnés par les empereurs d'Orient. Les Lombards les occupèrent ensuite ; mais Pepin, l'illustre et pieux père de Charlemagne, les leur reprit et les rendit au saint-siège. »

Ainsi reparaissaient tous les griefs oubliés de l'Église et de l'Empire, semblables à ces armes depuis longtemps abandonnées qu'on retrouve dans les anciens tombeaux.

Comme le débat n'était en réalité qu'entre deux hommes, et que rien de ce qui avait fait durer la lutte au moyen âge n'existait plus, elle se trouva bientôt épuisée. Du temps de Charlemagne Napoléon passa bientôt à celui des derniers empereurs gébelins, puis à la réalité toute nue du nouveau principe impérial : « Les prêtres ne sont pas faits pour gouverner, écrivit-il, pourquoi le pape ne veut-il pas rendre à César ce qui est à César? Est-il donc sur la terre plus que Jésus-Christ? Le temps n'est pas loin où, si l'on veut continuer à troubler nos États, je ne reconnaitrai le pape que comme évêque de Rome, comme l'égal et au même rang des évêques de mes États. »

Ce n'était pas beaucoup dire, et la transition était quelque peu brusque. Néanmoins la lutte n'était pas encore terminée ; elle se poursuivit sur un autre terrain. De même qu'il relevait contre la papauté toutes les prétentions de l'ancien Empire, aggravées des procédés expéditifs de son despotisme, où perceait si bien le mépris intérieur de l'esprit révolutionnaire pour les institutions cléricales, elle ressuscita contre lui les prétentions surannées des papes du moyen âge. Elle refusait de reconnaître des coutumes établies dans l'Église de France au temps d'Hincmar ; elle rejetait le mariage civil comme un honteux concubinage ; elle flétrissait le divorce reconnu par le Code Napoléon ; elle rappelait, à propos de l'attribution de quelques biens ecclésiastiques à

des princes allemands de la communion protestante, « les saintes maximes d'Innocent III », en vertu desquelles les princes hérétiques étaient déchus de tout droit de souveraineté et même de propriété. « A la vérité, disait-elle, nous sommes tombés en des temps si calamiteux, et d'une si grande humiliation pour l'épouse de Jésus-Christ, qu'il ne lui est ni possible de pratiquer, ni expédient de rappeler de si saintes maximes, et qu'elle est forcée d'interrompre le cours de ses justes rigueurs contre les ennemis de la foi. Mais si elle ne peut exercer son droit de disposer de leurs principautés et de déclarer déchus de leurs biens les partisans de l'hérésie, pourrait-elle jamais permettre que pour les enrichir on la dépouillât de ses propres domaines? »

Ce n'est pas tout. Lorsque Napoléon donna le royaume de Naples à son frère Joseph, la première protestation qui s'éleva fut celle du pape. Il ne réclamait pas en faveur de la dynastie déchue, mais au nom du saint-siège, qui seul, selon lui, avait le droit de disposer de cette couronne qu'il avait donnée à tant d'usurpateurs différents, depuis Robert Guiscard et Charles d'Anjou jusqu'au duc de Guise, et il demandait en conséquence qu'on lui en fit hommage. La querelle des investitures elle-même reparut sous une forme accommodée aux nouvelles relations de l'Empire et de l'Église. Il ne pouvait plus être question de l'investiture des bénéfices, la propriété bénéficiaire n'existant plus. Mais l'institution des évêques

donna lieu à un débat tout à fait analogue. Le pape prétendit instituer les évêques, sans faire aucune mention de la nomination civile qu'il avait reconnue par le concordat, et bientôt il refusa absolument d'instituer les évêques nommés par le gouvernement.

C'était là beaucoup plus de contrariétés que n'en pouvait supporter Napoléon, qui était loin d'avoir prévu que ses services seraient si mal récompensés. Pie VII ayant ajouté à ces griefs un refus d'adhésion au système continental, Miollis entra à Rome avec une brigade du nouveau Charlemagne, et la fiction s'envola.

Peu après (17 mai 1809) parut le décret qui mettait fin à la souveraineté temporelle des papes. Les considérants sont un curieux témoignage de la singulière obsession qui assiégeait encore l'esprit de Napoléon :

« Considérant que lorsque *Charlemagne*, empereur des Français et *notre auguste prédécesseur*, fit don aux évêques de Rome de diverses contrées, il les leur céda à titre de fief pour assurer le repos de ses sujets et sans que Rome ait cessé pour cela d'être une partie de son empire ;

« Considérant que depuis ce temps l'union des deux pouvoirs temporel et spirituel a été, comme elle est encore aujourd'hui, la source de continuelles discordes ; que les souverains pontifes ne se sont que trop souvent servis de l'influence de l'un que pour soutenir les prétentions de l'autre, et que par

cette raison les affaires spirituelles, qui de leur nature sont immuables, se trouvent confondues avec les affaires temporelles, qui changent suivant les circonstances et la politique des temps ;

« Considérant enfin que tout ce que nous avons proposé pour concilier la sûreté de nos armes, la tranquillité et le bien-être de nos peuples, la dignité et l'intégrité de notre empire, a été proposé en vain ; — Décrète, etc. »

C'était pour en venir là que ce fils de la révolution avait cru devoir remonter jusqu'aux traditions du fils de Pepin. Il est plus que probable qu'il eût été tôt ou tard forcé de redescendre cette pente jusqu'au bout, c'est-à-dire jusqu'à l'entière séparation de l'Église et de l'État, sans la revanche des nationalités, qui brisa une domination aussi factice que cette résurrection de l'utopie carlovingienne. Un tel dénouement eût été à coup sûr le plus désirable pour la dignité de l'un comme de l'autre adversaire. Il leur eût épargné les représailles et les intimidations peu généreuses d'une part, les concessions et les désaveux peu honorables de l'autre, où les entraînaient les dernières phases de leur antagonisme.

Pie VII enlevé de Rome, transporté à Savone, puis à Fontainebleau, eut avec les principaux dignitaires du clergé de France et l'empereur Napoléon plusieurs entrevues, à la suite desquelles il signa un nouveau concordat, le 25 janvier 1813. Ce traité plus humiliant qu'une abdication n'avait pas de pré-

cédents dans les annales de la papauté. Le pontife céda sur tous les points, renonçait à sa souveraineté temporelle, partageait son droit d'institution avec les métropolitains, consentait à résider en France, et se résignait à n'être plus qu'un fonctionnaire de l'empire français, en acceptant un traitement annuel de deux millions en échange des domaines qu'il avait perdus.

Le pape signa cet acte de déchéance, non « après avoir été traîné par ses cheveux blancs, » selon la gracieuse supposition des royalistes de 1815, mais après une mûre délibération et de son plein gré. Il ne fit que suivre en cela l'inspiration d'un caractère pusillanime, et céder aux sollicitations dont les prélats français l'accablèrent en l'absence de ses conseillers habituels.

Une fois le concordat ratifié, ces conseillers lui furent rendus. Deux mois après, toute l'Europe se levait contre l'Empire, déjà ébranlé par le désastre de la campagne de Russie. Le pape eut des remords. Il écrivit à Napoléon pour les épancher dans son sein. Il n'avait plus, disait-il, de repos ni jour ni nuit, depuis qu'il avait apposé sa signature à ce fatal traité. Il se reprochait, sans ménager les termes, le scandale qu'il avait donné à l'Église, se déclarait décidé à réparer sa faute, et rappelait le pape Pascal II, qui dans une circonstance analogue n'avait pas craint de rétracter les promesses qu'il avait faites à l'empereur Henri V. La conclusion de la lettre

était la révocation du concordat de Fontainebleau.

Le temps était venu pour Napoléon d'offrir à son tour des concessions, et, pour Pie VII, celui de les refuser. Après Leipzig, Napoléon lui proposa une nouvelle alliance au prix de la restitution d'une partie de ses anciens États, et le pape refusa. Quand les alliés furent sur le Rhin, il les lui offrit dans leur intégrité, et le pape répondit qu'il ne traiterait que dans sa capitale. Quand tout parut perdu, il le laissa partir sans conditions. Pie VI rentra à Rome au moment même où le canon des alliés tonnait sur les hauteurs de Montmartre.

La chute de l'Empire laissa à l'Italie, au lieu de la constitution unitaire que Napoléon conçut, si on l'en croit, le projet de lui donner, une organisation fractionnée entre la vice-royauté d'Eugène, le royaume de Naples de Murat, et les départements annexés au territoire français. Les Italiens, qui avaient espéré de lui la consécration définitive de leur nationalité, se trouvèrent plus que jamais sans défense contre les restaurations imposées par l'étranger. L'année 1815 les vit beaucoup moins libres et surtout beaucoup moins indépendants qu'ils ne l'étaient à la veille de la révolution française, grâce à l'esprit d'aveugle colère, de réaction à outrance, qui rendait le poids des anciennes institutions infiniment plus lourd qu'il n'avait pu l'être précédemment, et grâce à la prépondérance illimitée acquise par l'Autriche. Avec le Milanais, elle possédait maintenant tous les États de

la république de Venise, legs du traité de Campo-Formio ; elle avait droit de garnison dans plusieurs places fortes de l'Italie centrale ; elle dominait entièrement tous les nouveaux souverains, rétablis, consolidés, maintenus par elle. Et ce n'était plus l'âme de Joseph II qui inspirait maintenant l'Autriche ; elle semblait revenue aux néfastes traditions de Ferdinand II, et cumulait l'arbitraire administratif avec l'absolutisme religieux.

Mais, malgré ces désastres irrémédiables en apparence, un fait immense, un de ces événements qui déjouent toutes les combinaisons diplomatiques, et dont les politiques ne tiennent d'ordinaire aucun compte jusqu'à ce qu'il les renverse, s'était accompli dans l'ordre intellectuel et moral. Tant de spectacles tragiques et de calamités inouïes pressées dans un si court espace de temps n'avaient pas été sans parler aux âmes généreuses. L'idée de la nationalité italienne, morte depuis Machiavel, avait repris possession des esprits, et, ce qui valait mieux encore, elle prouvait son existence par des œuvres. Effacée du domaine politique, elle reparaisait dans celui de la littérature.

La pensée italienne n'était plus, comme au dix-huitième siècle, un écho affaibli des idées françaises ; elle vivait de sa propre vie, repoussait l'imitation étrangère comme une des formes de la servitude nationale, et s'efforçait de relever les caractères par l'ennoblissement des intelligences. Ce sera l'immortel

honneur de la renaissance littéraire qui suivit 1815 en Italie, d'avoir renouvelé la source des patriotiques émotions, d'avoir servi d'asile à la liberté proscrite, d'avoir donné sous de transparentes allégories le mot d'ordre de ces conspirations muettes, d'avoir rallumé dans les cœurs la flamme sainte de l'orgueil viril, du dévouement, du sacrifice, des grandes ambitions. Si opprimé que soit un peuple, rien n'est désespéré pour lui tant qu'il lui reste de telles ressources. Mais quand les lettres désertent les éternels combats de la destinée humaine, quand elles se résignent à n'être plus qu'un reflet des événements extérieurs, au lieu de chercher à les soumettre à leur propre idéal, c'est alors qu'il faut jeter le cri d'alarme, car le temps des lâches littératures est aussi le temps des servitudes sans espoir !

Grâce à cette incessante protestation, la cause nationale ne resta pas un instant sans défenseurs, jusqu'au jour où elle put de nouveau se faire reconnaître par l'Europe. Dès 1821, deux insurrections répondaient à l'appel, l'une dans le royaume de Naples, l'autre dans le Piémont. Toutes deux avaient pour cri de ralliement un mot qui depuis bien longtemps n'avait pas retenti en Italie : l'indépendance Italienne. Elles furent étouffées avant que la papauté eût été mise en demeure, non de se prononcer, car son choix n'était pas douteux, mais d'y intervenir d'une manière active. C'était toujours Pie VII qui gouvernait à Rome avec son secrétaire d'État Consalvi. Le

traité de Vienne lui avait rendu toutes les anciennes provinces du saint-siège, en le gratifiant, pour sa sécurité et pour le bon plaisir de l'Autriche, de deux garnisons impériales, l'une à Ferrare, l'autre à Comacchio. Il avait rétabli presque sans modifications la vieille constitution pontificale, si toutefois on peut appeler constitution un régime qui était l'arbitraire organisé; mais, tant qu'il vécut, il en tempéra les rigueurs par la douceur et l'indulgence de son caractère.

C'est avec son successeur Annibal della Genga (1823), pontife d'une piété exemplaire, que, sous l'onction du pasteur des peuples, on vit soudainement reparaître la griffe des vengeances cléricales. Qui n'a entendu parler des sinistres exploits des San-Fédistes? Ce règne de Léon XII rappela les plus tristes époques de la domination théocratique. L'Inquisition sortit du sépulcre; les *carbonari* furent traqués comme des bêtes fauves, les juifs expropriés de leurs immeubles et murés dans leur étroit quartier. On fut obligé de changer de vieux palais en prisons pour suppléer à l'insuffisance des cachots, et le sang des patriotes ne cessa pas un instant de couler sur les échafauds.

Pendant il mourut. Les Romagnes voulurent à leur tour payer leur dette à la cause italienne et empêcher que la prescription ne s'établît contre elle. Les conjonctures semblaient favorables. Un pape nouveau, Grégoire XVI, montait sur le trône

de saint Pierre avec l'inexpérience des règnes qui commencent. La révolution de 1830 venait d'ébranler l'Europe, et son gouvernement de proclamer le principe de non-intervention comme une profession de foi destinée à servir de règle à ses relations extérieures.

Pour donner une preuve non équivoque de son intention de faire respecter ce principe, le ministère français commença par empêcher qu'il ne fût violé en faveur des insurgés. Il arrêta deux expéditions qui avaient pour but de seconder le mouvement en se portant l'une sur le Piémont, l'autre sur Naples. C'était du moins pour eux une garantie qu'on ne souffrirait pas qu'il fût violé à leur préjudice. Dans cette persuasion, ils se tinrent sur la plus grande réserve vis-à-vis de l'Autriche, afin de ne pas même fournir un prétexte à une agression de sa part.

De leur côté, les hommes d'État du cabinet français avaient signifié au gouvernement de l'empereur leur principe de non-intervention. L'Autriche y répondit en faisant franchir le Pô à un corps d'armée qui rétablit le duc François à Modène, Marie-Louise à Parme, et le pape à Bologne, après y avoir écrasé l'insurrection. Quand tout fut fini, le ministère français, qui avait protesté par des notes, réclama l'évacuation des provinces occupées par les troupes autrichiennes. Comme il ne leur restait plus rien à y faire, cette satisfaction lui fut octroyée libéralement. « Nous avons adopté le principe de la non-intervention, répondit Casimir Périer, interpellé sur le sens

qu'il entendait donner à son principe, *mais seulement pour notre compte*; et ailleurs nous le soutiendrons par des négociations. » Comme si une règle de conduite aussi banale et qui consiste à se défendre quand on est attaqué avait rien de commun avec un principe.

Le cabinet français montra en cette occasion qu'il savait mieux pratiquer le principe du pardon des injures que celui de la non-intervention. Il s'unit aux grandes puissances pour demander au saint père des réformes administratives et judiciaires; et par qui fit-il contre-signer cette requête? Par M. de Metternich, la personnification de l'absolutisme austro-romain; par l'homme qui venait d'étouffer l'insurrection romagnole au mépris de ses représentations. Il est inutile d'ajouter que les promesses du pape ne furent jamais tenues. Le *uemorandum* du 10 mai 1831 n'est qu'une preuve de plus de l'incompatibilité des institutions théocratiques avec les progrès réclamés par la civilisation.

Les troupes autrichiennes eurent à peine évacué les légations que la révolte y éclata de nouveau. Elles y rentrèrent aussitôt pour la réprimer. Cette fois le principe de non-intervention produisit un second effet non moins inattendu que le premier. Sous prétexte que les Autrichiens n'avaient pas le droit d'occuper Bologne, les Français investirent Ancône, ce qui maintint jusqu'en 1838 deux corps d'armée étrangers au lieu d'un dans les Romagnes.

Loin de se laisser décourager par ces déceptions et par les proscriptions sans nombre qui, dans tous les États de l'Italie, marquèrent chaque année du règne de Grégoire XVI, les amis de l'indépendance italienne formèrent bientôt un parti qui comprenait la nation presque entière, et, soit à l'étranger, soit en Italie même, ils discutèrent activement leurs projets d'affranchissement dans des publications clandestines qui pénétraient partout, grâce à l'universelle complicité. Sur la question d'indépendance et de nationalité, c'est-à-dire sur le but à atteindre, tout le monde était d'accord ; mais sur les formes propres à réaliser ce programme, les divisions étaient profondes. On emprunta une solution à la plupart des institutions qui avaient successivement prévalu en Italie. Les uns crurent pouvoir confier l'œuvre de libération à une confédération de princes italiens ; les autres à la république unitaire ; d'autres, à un chef unique, au royaume tant de fois écrasé tantôt par l'Empire, tantôt par l'Église, et à qui leur double chute laissait enfin le champ libre, au roi soldat qui serait désigné par la victoire. Au milieu de ces débats, une voix s'éleva en faveur du prince guelfe et réclama pour la papauté l'honneur de régénérer l'Italie : c'était celle d'un prêtre.

Le livre du *Primato*, où l'abbé Gioberti émettait une proposition si peu prévue, eut un immense retentissement, mais on l'accueillit d'abord comme un paradoxe éloquent plutôt que comme un programme po-

litique. La faveur extraordinaire avec laquelle il fut reçu par le clergé de la Péninsule lui gagna bientôt un nombre considérable d'adhérents séduits par l'espoir de réconcilier Rome avec la cause nationale. Et il arriva presque au même instant, par une coïncidence qui tenait du prodige, que la mort de Grégoire XVI porta au trône de saint Pierre un homme qui semblait la personnification vivante des idées de Gioberti et de ses aspirations généreuses, le cardinal Mastai Ferretti.

Ce fut un indicible étonnement. C'en était donc fait, la fatalité de l'histoire italienne était conjurée. Il fallait oublier tant de souvenirs et de leçons funestes. Il fallait croire que la douceur d'une âme évangélique allait fléchir le destin, effacer la loi qui pendant tant de siècles avait armé le bras des papes contre la nationalité italienne! Toute l'Italie le crut et redevint guelfe au cri de Vive Pie IX!

Cependant le système de l'abbé soulevait dès lors beaucoup d'objections, et sa principale disposition témoignait surtout d'une profonde inintelligence du passé politique des papes. Quelle était l'épée, le collaborateur, le *Deus ex machina* que Gioberti promettait à la papauté pour l'œuvre d'affranchissement? C'était le roi de Piémont, le candidat désigné du royaume unitaire si abhorré des papes, l'héritier direct des Lombards, des Béranger, de Manfred, de tous ceux qui avaient essayé de constituer l'Italie en une seule nation, d'y établir cette unité nationale

qui, sous quelque forme qu'elle se réalisât, monarchique ou républicaine, était également incompatible avec l'existence de la papauté temporelle.

Il n'y avait là nul piège, mais seulement la crédulité d'une âme trop confiante qui croyait facile de concilier deux principes ennemis parce qu'ils lui étaient également chers tous deux.

Le programme fut accepté de bonne foi par la nation tout entière et par le pape lui-même. Une ère nouvelle semblait s'ouvrir. C'était le temps des utopies et des espérances illimitées. L'histoire de l'humanité offre peu d'époques où l'enthousiasme ait embrassé d'aussi vastes horizons que dans les deux premières années de ce pontificat. Cela dura tant qu'il n'y eut à échanger entre le peuple et le souverain d'autres stipulations que des témoignages de clémence et de bonté d'une part, et des sentiments de gratitude de l'autre. Mais bientôt l'heure de l'action sonna. Le tocsin de 1848 donna le signal de cette grande et mémorable expérience.

On sait comment les princes italiens, emportés bon gré ou mal gré dans le mouvement national par l'élan de leurs peuples, unirent leurs armées dans une ligue contre l'Autriche. Quelles que fussent ses secrètes impressions, le pape les imita, au moins extérieurement. Le 25 mars, il bénit du haut du Quirinal les bannières des troupes qui partaient pour la guerre sainte. La campagne commença sous les plus heureux auspices. L'ardeur des soldats suppléait à

l'insuffisance du capitaine. Le nom du nouvel Alexandre III se mêlait à tous les cris de ralliement. Le lendemain de Goïto, la première victoire de l'indépendance, une rumeur étrange, inquiétante, commença à circuler. On disait tout bas que le pape désavouait son général. Quelques jours après, le 29 avril, une encyclique pontificale tomba comme la foudre sur le camp des alliés et donna aux princes le signal des défections : le pape rappelait ses troupes.

« Plusieurs demandent, disait-il, que, nous réunissant aux peuples et aux princes italiens, nous déclarions la guerre à l'Autriche. Nous avons cru qu'il était de notre devoir de protester hautement contre une telle résolution entièrement contraire à nos pensées, attendu que, malgré notre indignité, nous tenons sur la terre la place de Celui qui est l'auteur de la paix, l'ami de la charité, et que, fidèle aux obligations de notre suprême apostolat, nous embrassons tous les pays, tous les peuples, toutes les nations dans un égal sentiment de paternel amour. »

On ne pouvait définir en termes plus frappants les obligations morales qui interdisaient à la papauté le rôle contre nature qu'on avait voulu lui faire accepter. Mais ces obligations en lui déniaient le droit de guerre lui interdisent par cela même toute souveraineté politique, car il n'est pas de souverain pour qui la guerre ne puisse être à un moment donné le plus saint des devoirs.

La double incompatibilité qui avait fait des pontifs de Rome les éternels ennemis de la nationalité italienne se révélait dans toute sa force à ce moment suprême.

Comme prince spirituel, le pape est tenu de refuser son consentement à toute guerre qui frappe un peuple catholique. Il est le pasteur de l'Autrichien aussi bien que de l'Italien, le père de l'oppressé comme de l'opprimé : il est, en un mot, l'ami de l'ennemi. Comme prince temporel, il ne peut pas davantage consentir à l'unité nationale qui menace si directement sa souveraineté. Son caractère sacerdotal lui défend d'avoir une patrie, et son caractère politique lui défend d'en laisser constituer une autour de lui. Si la cour de Rome en appelle si facilement à l'intervention étrangère, c'est que pour elle il n'y a pas d'étrangers, il n'y a que des fidèles.

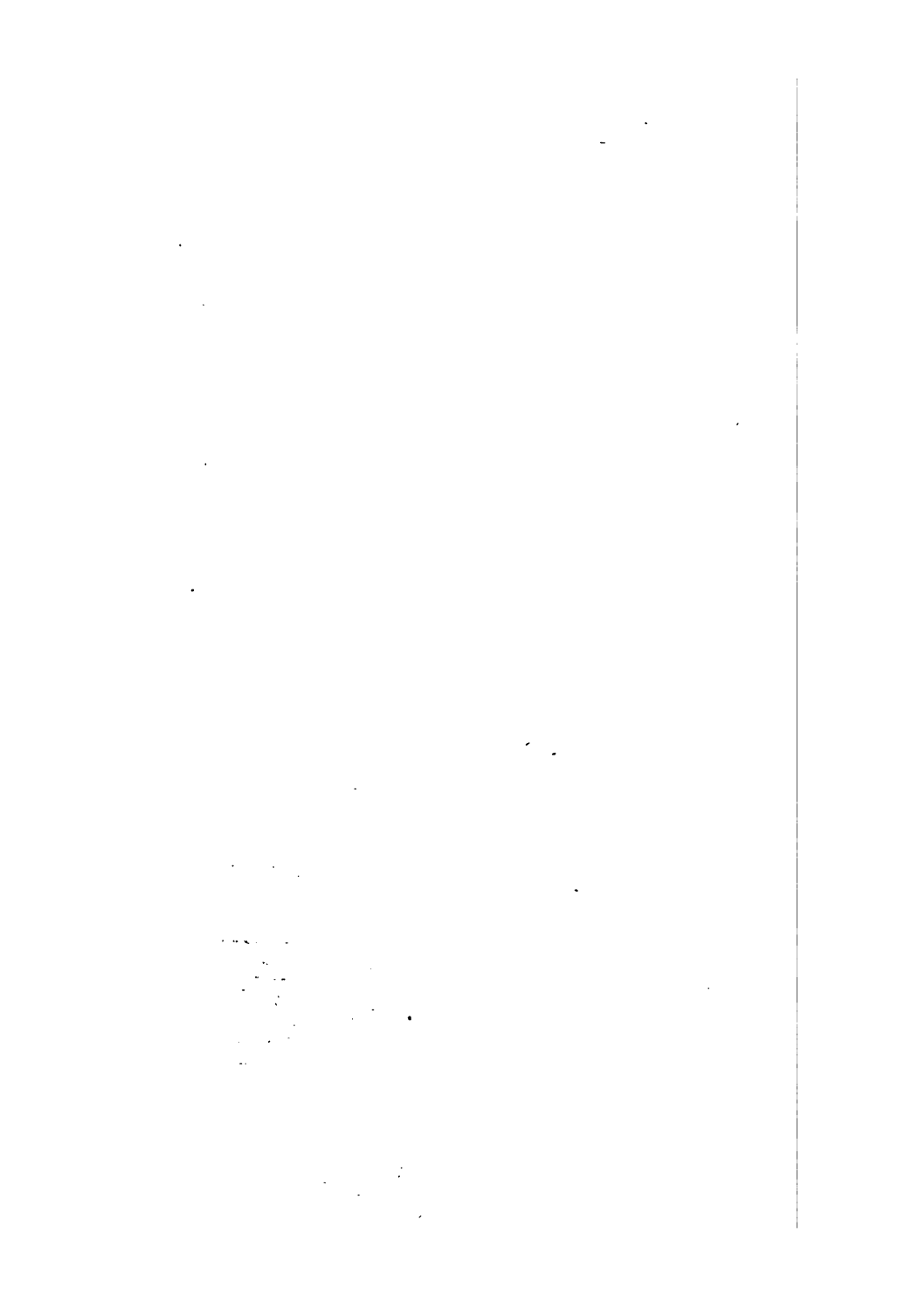
Ainsi se troubla devant ce problème terrible l'esprit le plus chrétien qu'il y ait eu parmi les souverains pontifes. Aujourd'hui, comme au moyen âge, l'Italie est encore mise en demeure de choisir entre la papauté temporelle et la nationalité, car elles ne peuvent vivre sur le même sol, et il faut que l'une dévore l'autre.

Au moyen âge, elle a choisi la papauté. Mais, à cette époque, les papes lui apportaient, en don de joyeux avènement, tantôt la direction intellectuelle et morale du monde, tantôt un partage de la suprématie impériale qui flattait l'amour-propre national,

tantôt enfin la dictature théocratique et l'espoir de la domination universelle, compensations éblouissantes qui fascinaient les imaginations malgré tant de réalités douloureuses. Aujourd'hui ils ne lui en donnent plus même l'ombre, tandis que les avantages que cette illusion obstinée lui a fait négliger deviennent de plus en plus nécessaires aux peuples qui veulent vivre. C'est à elle de décider si elle veut reprendre dans le monde la place éminente que son génie lui assigne, ou retomber dans la triste léthargie pendant laquelle on l'a prise si longtemps pour une nation morte.

Ces vœux paraîtront peut-être superflus depuis les récents événements. Cependant la tâche est moins avancée que ne le pensent les observateurs superficiels, puisque les Italiens n'ont pas cessé de compter sur les secours étrangers. Qu'ils relisent leur histoire et qu'ils fassent, s'ils peuvent, le compte de leurs libérateurs : ils verront que c'est exactement celui de leurs maîtres.

Condamnée par le monde entier comme pouvoir cosmopolite, la papauté doit l'être aussi comme gouvernement national, car le domaine politique des papes n'a jamais été autre chose que la pierre d'attente de la théocratie universelle. L'édifice n'a pas été bâti, il faut que le fondement lui-même soit arraché !



TABLE

AVANT-PROPOS	1
CHAPITRE I. Origine de la papauté et première forme du pouvoir temporel	3
— II. Du rôle politique des papes à l'époque de l'invasion des barbares	17
— III. La donation de Pepin et le pacte de Charlemagne	27
— IV. Première lutte de la papauté contre l'Empire. — La féodalité épiscopale	57
— V. Éclipse simultanée de la papauté et de l'Empire	77
— VI. Lutte de la papauté contre la féodalité épiscopale	87
— VII. Grégoire VII	103
— VIII. Dénoûment de la guerre des investi- tures (1085-1123)	135
— IX. Eugène III et Arnaud de Brescia.	155
— X. Alexandre III et Frédéric Barberousse. — Le décret de Gratien	173
— XI. Innocent III.	195

CHAP. XII. Grégoire IX et Frédéric II.—L'Empire est vaincu par la papauté.	231
— XIII. Nouvelles luttes de la papauté contre le royaume italien. — La théocratie financière	257
— XIV. La captivité de Babylone (1305-1378).	285
— XV. Le grand schisme (1395-1450).	303
— XVI. La papauté tombe au rang des princi- pautés italiennes. — Sixte IV. — Alexandre VI. — Jules II.	319
— XVII. La Réforme et le catholicisme espagnol — Léon X. — Paul III. — Saint Pie V. — Sixte-Quint.	337
— XVIII. Décadence de la papauté.	365
— XIX. Nullité politique de la papauté au dix- huitième siècle.	385
— XX. Pie VII et Napoléon. — Grégoire XVI. — Pie IX. — La papauté et la natio- nalité italienne.	403

FIN DE LA TABLE.

